



RESUCONTU IN EXTENSO 2026 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2026



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
20 è 21 d'APRILE di u 2026**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
20 et 21 AVRIL 2026**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
20 è 21 d'APRILE DI U 2026
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
 20 et 21 AVRIL 2026

SUNTA di u LUNI u 20 d'APRILE di u 2026
SOMMAIRE du LUNDI 20 AVRIL 2026

<i>Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 40.</i>	
<u>Présidence</u> : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	
<u>Secrétaire de séance</u> : M. Don Joseph LUCCIONI	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2026/O1/016 – Crise du carburant et nécessaire réponse structurelle à la cherté de la vie posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Core in Fronte ».	11
ET	
Question n° 2026/O1/009 – Prezzi di l'essenza è vita cara : chì novi misuri ? posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte ».	13
Réponse commune aux deux questions de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,	14
Question n° 2026/O1/011 – Installations sanitaires du collège Jean Nicoli à Propriano posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau Souffle pour la Corse ».	20
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive,	22
Droit de réponse : Mme Santa DUVAL	23

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	23
Question n° 2026/O1/018 – Crise énergétique posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu ».	24
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	27
Question n° 2026/O1/017 – Développement et sécurisation de l’enseignement immersif posée par Mme Eveline GALLONI D’ISTRIA au nom du groupe « Avanzemu ».	30
ET	
Question n° 2026/O1/015 – Lingua Corsa posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte ».	32
Réponse commune de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,	33
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	38
Question n° 2026/O1/012 – Infrastructures routières et respect des engagements pris dans le cadre des PPI posée par Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau Souffle pour la Corse ».	39
Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif,	41
<i>Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente, préside la séance.</i>	
Mme Christelle COMBETTE, demande de droit de réponse	45
<i>Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.</i>	
Question n° 2026/O1/019 – Carte scolaire en Corse (Premier et second degrés) posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu ».	47
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive	50
Question n° 2026/O1/010 – Par un rispettu di u drittu di i corsi a travaddà in tarra soia posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte ».	53
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	54

Question n° 2026/O1/013 – Annulation de la Giraglia posée par Mme Cathy COGNETTI TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau Souffle pour la Corse ».	56
Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive.	58
Question n° 2026/O1/020 – La Corse face au risque de recentralisation des fonds européens posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu ».	60
Réponse de M. Gilles GIOVANANGELI, Conseiller exécutif,	62
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	65
Question n° 2026/O1/014 – Cité Fesch posée par M. Charles VOGLIMACCI au nom du groupe « Un Soffiu Novu- Un nouveau Souffle pour la Corse ».	67
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive	69
Ouverture de la séance publique à 12h50	
Secrétaire de séance : M. Don-Joseph LUCCIONI	
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	71
Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	76
<i>Suspension de séance à 13h15 et reprise à 16h10</i>	
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu N° 072 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 è 30 di ghjennaghju di u 2026.	
Rapport n° 072 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 janvier 2026.	
VOTE RAPPORT	77

CULTURA È PATRIMONIU - MECENATU / CULTURE ET PATRIMOINE - MECENAT

Raportu n° 070 : Acquistu di u manuscrittu di a « Giustificazione » di Don Gregorio SALVINI.

Rapport n° 070 : Acquisition du manuscrit de la « Giustificazione » de Don Gregorio SALVINI.

Présentation du rapport par Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine et Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 78
79

Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2026/O1/006) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 79

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2026/O1/008) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 80

Prise(s) de parole :

Mme Eveline GALLONI-D'ISTRIA 81

Mme Chantal PEDINIELLI 82

Mme Marie-Claude BRANCA 84

M. Pierre GHIONGA 85

Mme Nadine NIVAGGIONI 85

M. Paul-Felix BENEDETTI 86

M. Romain COLONNA 88

M. Saveriu LUCIANI 90

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA 92

Mme la Présidente MAUPERTUIS avis du CESEC 95

M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse 96

M. Jean-Martin MONDOLONI : explication de vote 101

VOTE 102

<p>Raportu n° 067 : Messa à dispusizione di u castellu di Stuppielle dà l'Uffiziu Fundariu di a Corsica à prò di a Cullettività, in vista di a realizazione di travagli d'urgenza nant' à i tetti è di a preparazione di a prima fase di i travagli di restaurazione.</p> <p>Rapport n° 067 : Mise à disposition du château de Stoppielle par l'Office Foncier de la Corse au profit de la Collectivité de Corse, en vue de la réalisation de travaux d'urgence sur les toitures et préparation de la première tranche de travaux de restauration.</p> <p>Présentation du rapport par Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine</p>	103
<p><i>Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance (17h20)</i></p>	
<p>Mme Nadine NIVAGGIONI, avis commission de la culture et commission des finances</p>	105
<p><i>Prise(s) de parole :</i></p>	
Mme Marie-Anne PIERI	105
Mme Frédérique DENSARI	107
M. Jean-Christophe ANGELINI	108
Mme Marie-Anne PIERI	111
M. Romain COLONNA	112
M. Paul-Félix BENEDETTI	113
M. Hyacinthe VANNI	114
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	116
Mme Nadine NIVAGGIONI	117
Mme Santa DUVAL	117
M. Jean-Martin MONDOLONI	118
Mme Anne-Laure SANTUCCI, en réponse aux intervenants	119
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	120
VOTE RAPPORT	123

<u>ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE</u>	
Raportu n° 069 : Strategia Cibersicurtà di a Corsica Cybercorsica. Rapport n° 069 : Stratégie Cybersécurité de la Corse Cybercorsica. Présentation du rapport par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	124
Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la CDENATE et avis de la commission des finances	126
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Danielle ANTONINI	126
M. Paul-Félix BENEDETTI	128
M. Jean-Michel SAVELLI	128
M. Romain COLONNA	129
M. Jean-Michel SAVELLI	130
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	131
VOTE RAPPORT	132
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 073 : Raportu d'infurmazione nantu à u sviluppu è a commercializzazione di a reta à assai alta velocità pè a Corsica. Rapport n° 073 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse. Présentation du rapport par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	133
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Michel SAVELLI	135
Mme Nadine NIVAGGIONI	136
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	136
L'AC prend acte du rapport.	136

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 075 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in u Cunsigliu d'Amministrazione di l'Agenzia di u Turisimu di a Corsica.

Rapport n° 075 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Présentation du rapport par Mme Nadine NIVAGGIONI, *Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.*

137

VOTE

137

Suspension de la séance à 18h50.

La séance des questions orales débute à 10 h 40, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, pigliate piazza. Vi dumandu di pusà vi.

Emu da principià i nostri dibattiti per sta sessione, infine, chì ripiglia.

Bonjour à tous !

Monsieur le Président de l'exécutif,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Donc nous avons une session importante aujourd'hui et demain. Elle se déroule après les élections municipales. Beaucoup d'entre vous avez été engagés dans ces élections, nous en reparlerons tout à l'heure.

Nous reprenons donc nos habitudes et comme à l'accoutumée, nous débuterons avec les questions orales.

Je tiens à vous préciser que ce matin, la commission permanente organisationnelle s'est réunie pour caler le déroulement de ces deux jours de session et j'espère que nous nous y tiendrons, c'est cela surtout le plus important. Bien.

Donc, nous allons débuter la séquence des questions orales conformément à l'arrivée des questions au secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

La première question va être posée par le groupe Fà Populu in seme, c'est Romain Colonna qui va la poser, elle concerne la crise du carburant.

**QUISTIONE URALE /
QUESTIONS ORALES**



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/016

Question orale déposée par M. Romain COLONNA
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : CRISE DU CARBURANT ET NECESSAIRE RÉPONSE
STRUCTURELLE A LA CHERTE DE LA VIE EN CORSE

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La crise récente qui a conduit au blocage des ports de Corse par les pêcheurs insulaires constitue un signal d'alerte particulièrement fort.

Elle révèle, une fois de plus, combien notre île reste exposée à des fragilités structurelles persistantes, et à quel point les crises internationales – en l'occurrence la flambée des prix des carburants liée au conflit au Moyen-Orient – viennent brutalement aggraver ces déséquilibres.

Car au-delà de la situation conjoncturelle, c'est bien une question de fond qui est posée : celle du différentiel persistant des prix du carburant entre la Corse et le Continent, et plus largement celle de la cherté de la vie.

Notre groupe a, à plusieurs reprises, porté ce sujet dans cet hémicycle et ailleurs, alertant sur ses conséquences directes pour les ménages corses comme pour les acteurs économiques.

Nous avons également soutenu les démarches entreprises par le Conseil exécutif de Corse, visant à une réforme en profondeur du marché des carburants en Corse, et ce à la lumière des constats dressés par l'Autorité de la concurrence et des travaux que vous avez entrepris avec le Conseil exécutif de Corse.

La mobilisation des pêcheurs, comme les difficultés rencontrées par de nombreux professionnels, illustrent une réalité simple : sans réponse structurelle, chaque crise conjoncturelle devient un facteur d'aggravation des déséquilibres existants.

Dans ce contexte, la réunion du 9 avril dernier, réunissant l'ensemble des acteurs concernés (État, Collectivité de Corse, parlementaires, élus, chambres consulaires, représentants des pêcheurs, acteurs économiques, distributeurs de carburant), a permis d'aboutir à des mesures immédiates, notamment auprès des acteurs de la filière pour atténuer temporairement les prix.

Si ces mesures conjoncturelles étaient nécessaires pour sortir de la crise, elles ne sauraient suffire.

C'est bien la question d'un traitement durable, équitable et adapté aux spécificités insulaires qui est désormais posée.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, quelles perspectives politiques entendez-vous donner à cette problématique, afin de répondre à la fois à l'urgence exprimée par les pêcheurs et au problème durable du coût des carburants en Corse ?

Plus largement, comment inscrire cette séquence dans une action globale de lutte contre la cherté de la vie, qui demeure l'une des préoccupations majeures de notre société et de notre majorité ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, s'aghju capitu bè, ci serà una sola risposta per e duie prime dumande à bocca, di ciò ch'emu dettu in cummissione permanente.

Dunque a seconda dumanda à bocca, ghjè dinò nant'à i prezzi di l'essenza, hà da esse fatta da Jean-Noël Profizi. Avete a parolla.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
 RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/009

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI
 au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : PREZZI DI L'ESSENZA È VITA CARA : CHÌ NOVI MISURI ?

M. Jean-Noël PROFIZI

A situazioni di crisa ch'è no patimu oghji in Corsica, par rapportu à u prezzu di i carburanti, ùn si pò micca cunsiderà cum'è un episodiu isulatu.

Si scriva, hè vera, in un cuntestu geopoliticu più cà prioccupanti, in particulari in u Mediu Urienti, ma rivela soprattuttu una rialità più prufonda : quidda d'una dipendenza strutturali di i prezzu incù u sistema economicu è puliticu francesu, cunnisciutu dapoì decenni è mai currettu.

U blucchimu di i porti da i piscadori, raghjunti da l'agricultori, hà mustratu una situazioni divintata insuppurtevuvi pà l'insembu di i professioni è u populu.

I primi risposti purtati fermani limitati in u fondu è in u tempu, è interroganu nant'à u trattamentu di fondu. È certi misuri, cum'è a pulitica di i prezzu da Total Énergies ani ancu fragilizatu i picculi rivinditori indipendenti, accrescendu i squilibrii.

À tempu, missioni parlamentarii sò annunziati.

U prublema và al di là di i carburanti. A vita cara in Corsica hè una rialità strutturali, ligata à sta dipendenza economica marcata da a cuncentrazioni di l'attori, situazioni di

marcatu dettu « captif » è una mancanza di regolazioni adattata. Dispositivi assistiti quantunque in altri territori isulani detti francesi, in particolari cù a leggi “Lurel”, chì permette una regolazione diretta di i prezzi è di i marghjini.

Ma a Cullittività di Corsica ùn hà oghji tutti i cumpitenzi necessari pà agiscia comu ci voli. Ciò chì rimanda dirittamenti à a quistioni di l'evoluzioni stituzionali aspittata, chì permettè d'adattà i reguli à a rialità di u nosciu paesi.

In stu cuntestu, ch'aspittati cuncretamenti di i missioni parlamentarii annunziati parchi i rialtà di a Corsica siani viramenti presi in contu ?

Al di là di i primi misuri à cort'andà ch'eti pigliatu par risponda di manera pusitiva à l'urgenza, chì altri iniziativa cuntati piglià par rinforzà di manera strategica sta pulitica di prezzi nant'à l'essenza è à vita cara ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dunque passu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu, Signora Presidente,

Bonghjornu à tutte è à tutti.

Una risposta chì sarà abbastanza corta. Pensu chì isse duie quistione sò complementarie, è ghjè pè quessa chì emu dicisu di risponde di manera unica à e duie. E duie facenu dinù a dimustrazione di una cumunità di vista è d'analisi di a parte di i nazionalisti nantu à a problematica di l'essenza, di u prezzu di l'essenza in Corsica.

L'avete ramintatu, ci hè à tempu un prublema strutturale, dipoi tanti è tant'anni, è à tempu u prublema più cunghjunturale incù a situazione internaziunale chì hà fattu cresce di manera senza parà u prezzu di u petroli.

Avete ramintatu dinù chì ùn si pudarà fà nulla fin'tantu chì a Corsica ùn avarà micca a capacità, legislativa è regulamentaria d'aduprà e regule pè calà u prezzu di l'essenza, è dunque, a problematica di fondu ci rinvia una volta di più à a logica d'autunomia è ghjè una manera dinù di risponde à quelle è quelli chì dicenu chì ùn capiscenu micca o facenu nice d'ùn capisce micca perchè chì l'autunomia hè dinù, aldilà di a so dimensione storica, simbolica è pulitica dinù u modu essenziale di risposte à e problematiche economiche è suciale, quelle di tutti i ghjorni.

Pensu ch'è l'esempiu di l'essenza, cumu per esempiu a maestria di i nostri flussi marittimi è arii hè un esempiu ch'jaru di a currelazione ch'ellu ci hè trà autunumia è sviluppu economicu è suciale.

Au-delà de ce rappel de la communauté d'analyse et certainement de la communauté de réponse par rapport aux différentes problématiques, je rappelle une fois encore que la problématique de la cherté du carburant en Corse a été posée pour la première fois par l'Assemblée de Corse en 1987, donc il y a près de 4 décennies, et qu'elle n'a jamais connu jusqu'à aujourd'hui de réponse satisfaisante.

Je rappelle également qu'au moment de la crise des gilets jaunes, le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse ont pris une initiative majeure, celle de créer une conférence sociale qui notamment a travaillé sur 2 axes essentiels : la cherté du prix du carburant et le coût de la vie en Corse, en associant non seulement les syndicats, à l'époque les représentants des gilets jaunes, les différentes forces économiques et sociales, mais également les acteurs des secteurs concernés. Et ce travail de fond, qui a duré plusieurs mois, a débouché sur plusieurs délibérations et notamment une délibération de 2021 qui demandait au gouvernement des modifications législatives et réglementaires, en partie calquées sur ce qui a pu se faire dans certains départements et régions d'outre-mer.

Je rappelle que, là comme ailleurs, cette demande d'adaptation législative et réglementaire n'a connu aucune autre réponse que celle d'un accusé de réception type.

Alors, pour revenir sur ce qu'il convient de faire aujourd'hui, plusieurs niveaux de réponse.

D'abord, rappeler qu'il y a un problème structurel qui est ancien, documenté et qui, concernant le prix de l'essence, relève d'une combinaison de facteurs. D'abord, à l'évidence, l'insularité avec des contraintes logistiques liées à l'approvisionnement, au stockage et à la saisonnalité de la demande. La Corse est une île montagne et une île avec une saisonnalité marquée dans son activité économique, une dépendance forte donc au flux maritime, mais également une structure de marché spécifique avec, dans le domaine de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution, des singularités qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, et notamment des situations de monopole, notamment pointées par l'avis de l'Autorité de la concurrence, mais également, je le rappelle, un rapport de la Direction des fraudes et de la concurrence qui n'a jamais été communiqué à la Collectivité de Corse, malgré nos demandes réitérées. Et donc à la fois des logiques de monopole ou de duopole et également au niveau des détaillants, ça a été dit, une structure de petites stations-service réparties souvent sur tout le territoire, avec donc une organisation de marché, y compris en bout de chaîne, qui est tout à fait différente de ce qui se passe sur le continent. Et ça a notamment expliqué une des deux crises conjoncturelles que l'augmentation du prix du carburant liée à la situation internationale a entraîné en Corse.

Donc un problème de fond aggravé par la flambée du prix du carburant et notamment à travers la guerre en Iran.

Premier problème, celui du bouclier tarifaire mis en place par Total, donc bouclier tarifaire qui est pour les usagers une mesure qui est vertueuse, dans la mesure où Total s'est engagé à ne pas dépasser un certain plafond. Ce qui a permis aux consommateurs de bénéficier d'un prix qui n'était pas celui du marché, mais avec en Corse des répercussions qu'on ne retrouve pas sur le continent, des répercussions liées à la structure du marché.

En quelques mots, sur le continent, comment s'organise le marché des détaillants ? Vous avez à peu près deux tiers de la distribution qui se fait dans les grandes et moyennes surfaces et dans les grandes et moyennes surfaces, le prix du carburant se fait pratiquement sans aucun bénéfice dans la mesure où la vente de carburant est considérée comme un produit d'appel pour les grandes surfaces. Et donc il y a 30 % résiduels.

Sur ces 30 % résiduels, c'est Total qui occupe la plus grande place et qui donc met en place son bouclier tarifaire et donc, l'impact sur celles et ceux des détaillants qui ne peuvent pas bénéficier d'un bouclier tarifaire est, en volumétrie, marginale. Il y a des gens qui souffrent beaucoup sur le continent, notamment dans des zones rurales, mais c'est epsilon par rapport à la structuration globale du marché.

En Corse, cette structuration est totalement différente, puisqu'on a une répartition dans laquelle vous avez, en gros, 40 à 50 % par Total et le reste par 2 autres opérateurs qui sont Vito et Eni. Et donc, lorsque Total fait un bouclier tarifaire pour 40 à 50 % des stations-service, les 40 ou 50 % autres desservies par d'autres enseignes ne peuvent pas s'allier, ou en tout cas disent qu'elles ne peuvent pas s'allier. Et donc, quand vous avez un différentiel de prix de 0,20 à 0,30 € à la pompe, il est évident que le client habituel d'une station Vito ou d'une station Eni va plutôt se reporter sur Total.

Et donc un risque majeur, d'abord d'affaiblissement très conséquent des détaillants qui sont sous les 2 autres enseignes et puis, à terme et très vite, un risque de disparition avec ce que ça peut entraîner sur l'emploi économique et social, avec ce que ça peut entraîner en termes de maillage du territoire, parce que beaucoup des petites stations sont également dans des zones rurales de montagne ou de l'intérieur. Et puis aussi avec un effet pervers qui est qu'on risque d'avoir une situation de monopole de facto qui viendrait aggraver les monopoles déjà existants.

Donc, nous, nous avons essayé, dans le cadre de discussions qui ont associé les producteurs, les grands distributeurs, l'État et l'ensemble des parties, de trouver des solutions. On a pointé quand même une différence importante, c'est que Total est un opérateur totalement intégré de l'extraction au raffinage, à la distribution.

Il est présent du début à la fin de la chaîne, donc il peut renoncer à certaines marges au moment de la distribution, ce que ne peuvent pas faire les autres.

Ceci étant, nous n'avons pas, nous, Collectivité de Corse, des moyens d'investigation pour savoir, au-delà du discours qui est présenté par les uns et les autres, s'il y a des possibilités de bouclier tarifaire pour les 2 autres distributeurs. Ils ont dit que non. Et donc, on a une situation qui aujourd'hui a été relativement réglée de façon partielle, à travers les différentes compensations et le fait que le pétrole n'a pas continué d'augmenter, mais on a une faiblesse structurelle à laquelle il faut réfléchir.

Deuxième crise conjoncturelle, celle des pêcheurs ; celle des pêcheurs, où le prix du carburant a en fait été un élément déclencheur par rapport à une situation globale qui est celle d'une profession confrontée à des difficultés extrêmes et de plusieurs ordres. Nous les connaissons bien et ça a notamment valu la mise en place d'un plan exceptionnel. Je rappelle qu'on est sur des volumétries qui ne représentent rien par rapport à ce qui se passe sur le continent. L'ensemble du volume consommé par tous les pêcheurs de Corse en une journée, c'est à peu près 2 ou 3 chalutiers dans une grande ville portuaire de la façade atlantique.

Donc, on est vraiment sur des petits volumes, sauf que ce sont nos pêcheurs et donc ce sont plusieurs dizaines de familles qui ont vocation à vivre de cette profession.

Donc ça a été un cri d'alarme. Là aussi, nous avons participé de façon active à trouver la solution. Et je voudrais dire de façon très claire, puisque certains n'ont pas compris en quoi consistait la solution mise en œuvre, la Collectivité de Corse n'a absolument pas mis en place d'aide à la pompe. J'ai dit, y compris pendant la réunion, pour celles et ceux qui y ont participé, c'était une réunion où il y avait également les parlementaires, le président de l'Office de l'environnement, la présidente de l'Agence du tourisme, le président de l'ADEC pour la Collectivité de Corse, il y avait les représentants de l'État et différentes administrations, il y avait les pêcheurs, il y avait les producteurs/distributeurs de carburant, j'ai dit pendant toute la réunion, et je l'avais dit en amont, qu'il était inenvisageable que la Collectivité de Corse mette en place une aide à la pompe. Nous n'avons pas les moyens de le faire financièrement. Ce n'est pas notre compétence. Et si par impossible nous le faisons, nous aurions des demandes en cascade de toutes les professions qui sont impactées par le coût du carburant.

Donc, très rapidement, ce qui a été mis en place, c'est un système où chacun a fait un effort :

Les grands distributeurs ont accepté de diminuer leur marge jusque pratiquement à la faire disparaître.

L'État a mis en place ses dispositifs de compensation.

Et pour le surplus, je rappelle que les avitaillements se font sur des ports, que la gestion est tantôt en régie, tantôt sous forme d'AOT ou de délégation de service public.

Les ports et les communes qui sont en régie ont accepté de diminuer leur prix à la pompe en renonçant à leurs marges. Bastia, par exemple, l'a fait, la marge était déjà très faible. Et puis il restait un exemple, c'est le port d'Ajaccio, où le prix était plus important qu'ailleurs. Ce n'est pas une régie, c'est une AOT avec une concession entre l'ex-CCI et un distributeur local. Nous avons demandé à ce que le prix soit ramené au prix moyen constaté en Corse. Le contrat permettait de le faire. Et donc la CCI, qui est désormais un établissement public de la Collectivité de Corse, et le distributeur ont accepté de diminuer leurs marges, étant précisé que le prix était plus important parce qu'il fallait investir des amortissements conséquents qui ont été réalisés sur le port. Donc, ce n'est pas une aide à la pompe.

Et je rappelle que cette aide, cette diminution qui a été mise en place l'a été dans un cadre contractuel qui associe l'établissement public et l'opérateur qui a été retenu.

Et je précise enfin que ça représente quelques dizaines de milliers d'euros. Quelques dizaines de milliers d'euros. Il fallait le faire pour les pêcheurs d'Ajaccio et nous l'avons fait.

Ceci étant, et je termine, nous avons également précisé que ce dispositif avait une valeur transitoire et qu'il devait durer au maximum 2 mois ou 3 mois.

Pendant ces 2 mois ou 3 mois, il y a 2 missions parlementaires qui ont été confiées pour les carburants au député Colombani et pour la cherté du prix de la vie au député Castellani.

Ce que le Conseil exécutif de Corse souhaite, c'est :

Premièrement, réaffirmer la confiance dans ces deux députés pour rappeler tout ce qui a été fait, synthétiser l'analyse des problèmes et proposer des solutions. Premier point.

Deuxième point, j'ai rappelé et j'ai écrit au député Colombani et au député Castellani que la Collectivité de Corse souhaite être associée en partenaire de premier rang à ces missions, notamment à travers les rapports et délibérations que la Collectivité de Corse, le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont adoptés, également pour configurer les solutions qui pourraient être mises en œuvre.

Troisièmement, nous souhaitons que cela se fasse dans le délai le plus bref possible, 3 mois si possible, aux fins qu'on puisse enfin apporter des réponses structurelles à des problèmes qui empoisonnent le quotidien des Corses depuis des décennies : le prix du carburant ou/et le prix de la vie.

Et je vous dis aussi très tranquillement, et ce sera une transition vers les débats qui nous attendent, que le statut d'autonomie nous rapprocherait de façon très forte des solutions opérationnelles à mettre en œuvre, étant précisé qu'il faut également développer des réponses plus structurelles, qui passent par la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, bien évidemment, le développement des transports en commun et le recours à des modes de déplacement qui consomment moins de carburant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Dunque, avà, ci hà da esse una dumanda à bocca ch'hà da esse fatta da Santa Duval, per Un Soffiu Novu, nant'à e stallazione sanitarie di u collegiu Jean Nicoli in Prupia.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/011

Question orale déposée par Mme Santa DUVAL
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : INSTALLATIONS SANITAIRES DU COLLEGE JEAN NICOLI A PROPRIANO

Mme Santa DUVAL

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère exécutive,

C'est une fois encore en qualité d'administratrice de notre collectivité au sein du collège Jean Nicoli à Propriano que je vous sollicite.

Ma question s'inscrit dans la continuité de celles que j'avais posées en 2019, puis en 2023, me faisant le relai du conseil d'administration de l'établissement.

Dans sa réponse en décembre 2023, Madame Antonia Luciani avait précisé que plusieurs demandes relevaient de petits travaux pour lesquels l'établissement se voyait allouer d'une subvention de maintenance corrective d'un montant de 7 000 €, et que pour d'autres, des fiches-navettes manquaient. Dont acte.

Je me dois de revenir sur une opération clef qui est le réaménagement des installations sanitaires pour arriver à un nombre de toilettes suffisant pour les presque 300 élèves en lieu et place des 4 unités actuelles en Algeco, 2 pour les filles et 2 pour les garçons

(dont 2 ne fonctionnent plus actuellement, ce qui ramène à 1 pour les filles et 1 pour les garçons).

La réalisation d'un bâtiment en dur sur le côté s'impose.

Cela fait plusieurs années que les élèves du collège de Propriano sont dans cette situation.

En 2023, l'Exécutif reconnaissait qu'un projet de réaménagement des installations sanitaires existait bien et qu'une étude était en cours. Je cite la conseillère : « *si l'établissement le souhaite, elle (l'étude) sera poursuivie afin de réaliser un bâtiment en dur pour remplacer les Algeco* ».

Plus qu'un souhait, c'est une nécessité évoquée au gré des CA depuis des années.

Je vous le fais remonter pour la 3^{ème} fois, l'établissement l'a formulé, vous avez des représentants au sein du conseil. Par lassitude, je ne vous redemanderai pas si et quand vous prévoyez de nous présenter le PPI sur les établissements scolaires, mais s'il vous reste quelques sous entre des hectares à Cavallo, un manuscrit, des châteaux dans le Cap, la droite que vous dites la plus rétrograde, et là je paraphrase, Monsieur le Président, cherche à conjurer l'immobilisme et insiste pour que les collégiens du Valinco aient des toilettes dignes de ce nom.

Merci de bien vouloir m'indiquer si vous entendez accéder à la requête de l'établissement, en précisant s'il vous plait les délais et le calendrier.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je crois que c'est Lauda Guidicelli qui devra répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Entre le manuscrit de Salvini ou les toilettes, il faut choisir...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Voilà. Donc, Lauda Guidicelli va avoir le plaisir de vous répondre sur l'état des toilettes du collège de Propriano et sans problème.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question légèrement modifiée, mais je vous remercie aussi pour votre engagement au sein du conseil d'administration du collège Jean Nicoli.

En effet, le dialogue entre les élus et les équipes pédagogiques de direction est essentiel pour garantir un suivi attentif des besoins et un accompagnement adapté.

S'agissant des installations sanitaires du collège, je souhaite rappeler les éléments dont dispose aujourd'hui la Collectivité de Corse.

Selon les informations transmises par l'établissement en octobre dernier, le collège compte 6 sanitaires dédiés aux filles, dont 4 dans le bâtiment principal et 2 dans les modules extérieurs ; 4 sanitaires dédiés aux garçons, dont 2 dans le bâtiment principal et 2 dans le module extérieur, ainsi que 2 urinoirs, comme ça, nous sommes très précis... 3 sanitaires mixtes, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Ces données montrent bien que la situation actuelle est plus fournie que celle que vous avez détaillée dans votre question.

Je souhaite également rappeler que dès 2023, les besoins exprimés par l'établissement ont bien été pris en compte par ma collègue, Antonia Luciani, et plusieurs scénarios ont été étudiés par les services en lien étroit avec l'équipe de direction.

Il y avait soit la création d'un nouveau bloc sanitaire, soit une réorganisation interne, soit le remplacement des modules.

Les conclusions partagées à l'époque n'avaient pas conduit à retenir ces options, notamment en raison de contraintes de surveillance, de maintenance et d'un apport limité au regard de l'équipement existant.

Dans ce contexte, je m'interroge quand même sur les éléments que vous évoquez aujourd'hui, car aucun signalement récent, aucune anomalie, aucun dysfonctionnement, ni aucune demande formalisée n'a été transmise à nos services tant en 2024, qu'en 2025 ou que depuis le début de l'année 2026.

De même, les comptes rendus des différents conseils d'administration ne font pas apparaître de sollicitations nouvelles sur ce sujet.

Madame la Conseillère, soyez assurée que la Collectivité de Corse reste pleinement mobilisée aux côtés des établissements.

Nous prendrons par ailleurs attache avec les équipes du collège afin de clarifier les éléments évoqués dans votre question orale et de vérifier, le cas échéant, si une sollicitation actualisée doit être formalisée.

Mes équipes demeurent évidemment disponibles pour examiner et répondre à toute demande qui sera faite par l'établissement, et cela avec responsabilité et transparence.

Je vous remercie.

Mme Santa DUVAL

Et pour information, c'est beaucoup aussi les parents d'élèves qui m'ont convoquée.

Brouhaha.

Mais non, attendez, attendez, laissez-moi finir.

Et ils voulaient faire venir les médias pour prouver que ce que je viens de dire est vrai, et je les ai freinés, je leur ai dit : non, attendez, on va intervenir, après on verra.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'étais moi-même, et vous le savez, au collège de Propriano l'autre jour pour présenter l'Assemblea di i zitelli, puisqu'une des classes va participer au projet de session qui aura lieu au mois de juin de l'Assemblea di i zitelli. Monsieur le responsable, le directeur n'a rien évoqué, personne n'a rien évoqué.

Bref, de toute manière, on a le droit de poser toutes les questions. L'exécutif est là pour donner toutes les réponses. Ça a été fait, voilà, donc nous continuons.

Alors, sur la crise énergétique, c'est, je crois, Saveriu Luciani qui va poser la question pour le compte d'Avanzemu.

Et je crois qu'il n'a pas le choix, en fait. Vous avez le monopole des questions, ce matin.

M. Saveriu LUCIANI

S'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/018

Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : CRISE ENERGETIQUE

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

M. Saveriu LUCIANI

Pour notre pays, la question énergétique revêt une importance majeure, vous l'avez déjà évoquée en partie tout à l'heure, accrue par les conséquences et les prévisions liées à un contexte international guerrier.

En juillet 2025, déjà dans l'attente d'une nouvelle PPE et d'une signature, nous vous interrogeons sur l'état des lieux, au sujet du binôme ressource électrique - ressource en eau. En septembre, nous vous questionnions de nouveau en élargissant le spectre (avec SACOI 3), car l'heure était toujours, comme elle l'est encore, à parler d'autonomie politique et financière, posant de surcroît la problématique énergétique.

Il s'agissait pour notre groupe de vous proposer de rapprocher l'analyse de 2050 à une échéance plus raisonnable de 2035, vous en conviendrez. Les changements vont très vite. Notre intérêt, le monde de 2026 le confirme, commande une réflexion sur la nécessaire adaptation de votre plan au vu de la vitesse des évolutions environnementales, socio-économiques et aujourd'hui politiques.

À ce jour, toutes ces questions restent en suspens. La crise énergétique actuelle, notamment portée sur les carburants, la deuxième en seulement deux ans, nous montre de façon cruelle la fragilité du système énergétique corse.

Nos interrogations de ce jour interviennent dans un contexte, deux mois après la publication par le premier ministre de la France de la troisième programmation pluriannuelle fixant les grandes orientations énergétiques pour la prochaine décennie.

Si, par ailleurs, nous attendons avec beaucoup d'intérêt les conclusions et les pistes de la mission confiée par le gouvernement au député Paul-André Colombani sur cette question des carburants, notre question regarde l'ensemble de la problématique énergétique.

Vous déclariez dans la presse le 16 février que la fameuse enveloppe dite "Borne" - du nom de l'ancienne Première ministre chargée de la Planification écologique et énergétique - d'un montant de 200 M€, négociée il y a trois ans, au moment du vote de la PPE, entre le Conseil exécutif et le Gouvernement, devait être signé en fin de semaine (c'est un article de Corse Matin auquel je fais référence).

Le 10 avril dernier, le Premier Ministre a annoncé de nombreuses mesures de soutien à l'électrification. Ces mesures accompagneraient un mouvement déjà bien amorcé, tel que l'avènement de voiture électrique qui connaît un développement croissant, notamment en Corse où l'on bat les records : 1 point au-dessus de la moyenne française.

Pour notre île, ces orientations gouvernementales auraient pour effet une réduction drastique de la dépendance aux énergies fossiles, autrement dit une meilleure maîtrise des coûts et des approvisionnements.

Cependant, cet optimisme de façade (car on connaît la situation de la Corse aujourd'hui, qui n'est pas fameuse) est contrarié par bon nombre d'observateurs avertis qui dénoncent le retard chronique de la Corse face aux prérequis indispensables à la réussite de cette évolution majeure.

En effet, le retard administratif de notre île dans ce domaine semble plus qu'évident et pénalisant car nous n'avons toujours pas validé notre PPE 2019-2028 (à moins d'une bonne nouvelle que vous nous annoncerez tout à l'heure...), alors même que toutes les autres îles travaillent déjà sur celle de 2038, après avoir validé celle de 2033. Nous accusons donc près de 10 ans de retard sur le calendrier. Nous devons aussi prendre en compte les bouleversements climatiques qui contrarient, notamment, la production hydroélectrique.

Ici, 2026 nous engage chaque jour un peu plus dans deux nouvelles dépendances : celle des bioliquides et celle de la connexion au câble italien.

À ce rythme, peut-on réellement croire, chacun sachant que les besoins électriques de la Corse vont largement doubler d'ici 2040, à l'autonomie énergétique à court ou moyen terme ?

Prenons l'exemple d'Aiacciu, ce doublement des besoins pourrait intervenir dès 2032, avec la voiture électrique, les camions et bus électriques (en théorie obligatoire d'ici 2030), la sortie du gaz et l'électrification du port. En parallèle, les capacités locales de production resteront quasi inchangées avec la nouvelle centrale thermique du Ricantu à iso-puissance par rapport au Vaziu et malgré la modeste contribution du projet de petite centrale solaire de St Antoine porté par la ville.

Des black-out majeurs et répétés semblent donc inéluctables sur toute cette zone dans les prochaines années. Je ne m'attarderai pas sur les techniques, elles sont intéressantes notamment au niveau de l'arrivée du câble.

Autant dire que si ce scénario probable se répète, cela va considérablement impacter très vite la vie des Corses, ainsi que l'économie territoriale, aussi bien en hiver qu'en été...

En conclusion, nous vous demanderons quelle visibilité sur la PPE 2028 ; sur la STEP de Sampolu que nous attendons depuis plus de 20 ans ; sur les plans d'action de MDE (maîtrise de la demande de l'énergie), notamment pour la sortie gaz, pour laquelle l'Etat a libéré 200 M€ de budget supplémentaire ; sur la sécurisation en termes de renforcement significatif du réseau et sur les projets prêts à démarrer dans l'hydrogène ?

Je le répète, en espérant quand même une bonne nouvelle quant à la signature de cette PPE, quel est l'état d'avancement de cette PPE que vous évoquez depuis près de 3 ans, notamment du plan solaire que vous avez annoncé en octobre ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Hà da risponde Julien Paolini, u presidente di l'Agènzia d'Urbanismu è di l'Energia di a Corsica.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,

Tout d'abord, remercier le conseiller, Cher Saveriu, pour cette question, à rallonge, qui pose, malgré tout, des enjeux essentiels dans une île malheureusement encore trop dépendante aux énergies fossiles, et donc aux approvisionnements extérieurs.

Personne ici, bien sûr, ne conteste la nécessité de s'affranchir de cette fragilité en visant notamment l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 et non pas à 2035, conformément au vote de cette assemblée. Et si demain il fallait revoir nos objectifs, nous aurons au préalable à en débattre ici et ailleurs. Pour autant, votre question m'interpelle et, je crois, nécessite une clarification.

Non, c'est faux d'affirmer que la Corse est confrontée à un risque de défaillance de son système électrique. Son système électrique est solide, il repose sur un trépied, avec une puissance garantie de 720 MW, les 2 centrales thermiques, bien sûr, le Vaziu, j'en reparlerai, Lucciana, premières grandes infrastructures de sécurisation, les interconnexions avec l'Italie et la Sardaigne, et bien sûr les énergies renouvelables, notamment les grands barrages.

Donc à ce trépied de base, s'ajoutent les énergies renouvelables dites intermittentes, qui sont plus dépendantes des conditions climatiques, notamment le solaire et l'éolien, pour une puissance d'environ 280 MW, donc 1 000 MW au total. Et ces moyens assurent un équilibre stable entre l'offre et la demande, qui peut être complété dans les périodes de pointe, notamment avec des moyens supplémentaires : les turbines à combustion ou certains barrages hydroélectriques.

Donc, ce constat-là que je viens de vous présenter, il est partagé et largement documenté, pas par le Conseil exécutif, pas par Julien Paolini, mais par les spécialistes du domaine, ceux des services de l'État jusque dans les ministères, à la direction générale de l'énergie et du climat, par ceux d'EDF, par les agents de l'Agence d'urbanisme et de l'énergie, dont de nombreux ingénieurs qui ont fait leurs preuves depuis 2015.

Et dans votre question, Monsieur le Conseiller, vous évoquez, alors je cite, « bon nombre d'observateurs avertis » qui dénonceraient un retard chronique. Je ne sais pas de qui vous parlez, mais bien sûr, je me tiens à leur disposition s'ils sont identifiés pour un débat contradictoire, non pas avec moi, mais avec des experts du domaine, des gens de l'art.

Et puis ma formation scientifique, Madame la Présidente, me conduit d'ailleurs à vous demander de bien vouloir nous préciser vos sources, non pas de les dénoncer, afin de confirmer vos données.

Bien sûr, vous avez raison, notre système électrique est plus sollicité qu'avant, notamment en période estivale, mais il tient. Il tient et les tensions récentes sur les prix des carburants ne relèvent nullement d'un quelconque dysfonctionnement du système énergétique corse.

Le véritable sujet n'est pas d'agiter la crainte d'une défaillance de notre système. Le véritable sujet, c'est notre capacité à faire face à une hausse structurelle de la demande : la climatisation, notamment en période estivale, l'électrification de tous les usages et la montée en puissance de la mobilité électrique, vous en avez parlé.

Vous avez parlé aussi de « votre plan » en parlant de la PPE. La PPE, ce n'est pas « notre plan, » c'est le plan, je crois, de la Corse. Ce n'est pas le plan de l'Exécutif, ce n'est pas le plan de la majorité territoriale. C'est un plan qui a été coconstruit avec l'ensemble des acteurs du domaine et qui a été adopté à l'unanimité ou à la quasi-unanimité dans cet hémicycle, et cela depuis 2015.

Donc, c'est une trajectoire et la vérité impose de reconnaître que les résultats sur cette question énergétique sont au rendez-vous, malgré des contraintes qui sont fortes : la hausse des prix des carburants, l'augmentation démographique, la croissance économique et les difficultés structurelles.

Alors, qu'est-ce qu'on a fait ?

Une révision de la PPE pour la période 2024-2028, qui a été votée en mars 2023. Ça, nous l'avons fait.

Plus de 1 000 logements rénovés dans le cadre du dispositif ORELI.

1 800 logements sociaux réhabilités.

70 000 points lumineux rénovés dans près de 240 communes. Ça aussi, nous l'avons fait.

La modernisation des interconnexions avec l'Italie, les câbles SARCO et SACOI, qui ont permis d'exporter pour la première fois de l'énergie vers l'Italie, lorsqu'on avait des pics de production de renouvelables en Corse. Ça aussi, nous l'avons fait.

Le développement des énergies renouvelables, où la Corse figure parmi les premières régions au monde en matière de puissance photovoltaïque par habitant. Ça aussi, nous l'avons fait.

Et puis, qu'est-ce qu'il nous reste à faire ?

On a négocié, vous l'avez rappelé, 200 M€ avec la Première ministre de l'époque, Elisabeth Borne, pour la rénovation énergétique et la décarbonation, rénovation des collèges et des lycées, rénovation des logements sociaux, sortie du gaz de ville. 200 M€ actés, ça aussi c'est fait. Et d'ailleurs, sur ces 200 M€, 152 M€ ont d'ores et déjà été inscrits, comme je l'ai annoncé dans la presse d'ailleurs, vous avez raison, en loi des finances 2026 pour accompagner la sortie de gaz sur Bastia et sur Ajaccio.

Ce n'est pas fini, je continue, si vous le permettez.

Une nouvelle centrale à Ajaccio pour remplacer 40 ans de pollution au fioul lourd. Vous l'avez combattue cette centrale du Vaziu, même avant moi, je pense. Ça aussi nous l'avons fait, elle sera livrée en 2028 et elle fonctionnera au biocarburant.

La conversion de la centrale de Lucciana, nous l'avons votée, elle est en cours, au biocarburant également, sortie des énergies fossiles.

La STEP de Sampolo, nous l'avons votée, elle est en cours.

Et le fameux décret de la PPE 2024-2028, ce fameux décret qu'on attend depuis 3 ans. A qui est la responsabilité ? Qui signe les décrets ? Nous, la PPE, on l'a votée en mars 2023, ça fait 3 ans qu'on attend la signature d'un décret et ce n'est pas faute d'avoir relancé les différents ministres en charge de ce dossier depuis lors, et donc la responsabilité n'est pas la nôtre, mais plutôt celle de l'État.

Alors, sur ces différents points, vous considérez que c'est insuffisant ; moi, je considère que le bilan n'est pas si mal. Et puis, à terme, les Corses en jugeront.

Je termine en vous rappelant que la prochaine période de la PPE, jusqu'en 2038, sera finalisée en fin d'année. Bien sûr, nous travaillons, nous travaillons en temps masqué, même si le décret n'est pas adopté, et elle sera adoptée avant 2028. On vise un objectif, en effet, de 1 GW de puissance d'énergie renouvelable, notamment du photovoltaïque.

Et vous l'avez compris, nous, nos responsabilités, la nôtre en tout cas, n'est pas d'entretenir les inquiétudes, mais d'accélérer la transition. La Corse n'est pas en crise énergétique, elle est enfermée dans un modèle de dépendance que nous sommes précisément en train de transformer.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora avà a dumanda di Fà Populu Inseme hà da esse fatta da Eveline Galloni d'Istria.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
 RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/017

Question orale déposée par Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : DEVELOPPEMENT ET SECURISATION DE L'ENSEIGNEMENT IMMERSIF

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Les récentes déclarations de l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer au sujet des écoles immersives en Corse ont suscité une vive inquiétude et indignation. L'offensive de Monsieur Blanquer contre le modèle immersif corse surprend d'autant plus que des établissements similaires fonctionnent sous contrat avec l'État depuis des années dans d'autres territoires.

Ses affirmations concernant les écoles immersives en Corse relèvent d'une méconnaissance profonde des réalités pédagogiques et d'une volonté délibérée de raviver des craintes d'un autre temps. Contrairement à ce qu'affirme l'ancien ministre, l'enseignement immersif n'est ni « illégal » ni « inconstitutionnel » dans son principe actuel.

Si le Conseil constitutionnel a en effet censuré une partie de la Loi Molac (2021), le gouvernement lui-même a ensuite encouragé ce modèle par une circulaire (décembre 2021) qui reste juridiquement encore insuffisante, mais qui pour autant reconnaît que l'enseignement immersif est une stratégie pédagogique valide.

Par ailleurs, l'allégation selon laquelle des élèves seraient incités à dénoncer ceux qui parlent français relève d'une caricature sans fondement, aux antipodes des pratiques réelles des écoles immersives, qui reposent sur un environnement bienveillant favorisant l'apprentissage linguistique.

Doit-on rappeler qu'historiquement, ce sont précisément les enfants corsophones qui ont été humiliés et sanctionnés au sein même de l'école de la République parce qu'ils parlaient spontanément leur langue maternelle ?

En outre, les études démontrent que les élèves issus de filières immersives obtiennent des résultats équivalents ou supérieurs, à ceux des filières classiques, en raison des bénéfices cognitifs du bilinguisme précoce.

Dans un contexte où le français est massivement dominant dans la société, le modèle bilingue paritaire, bien qu'utile, apparaît souvent insuffisant pour former de véritables locuteurs actifs de la langue corse. L'immersion constitue donc non pas un repli, mais une réponse nécessaire à l'enjeu de transmission et de survie de notre langue.

Aldilà di i prupositi pulemichi di un anzianu ministru, ghjè propiu a piazza di a lingua corsa in u spaziu publicu, in a scola è in l'avvene di a nostra sucetà chì hè quì direttamente messa in quistione.

Enfin, assimiler l'apprentissage d'une langue dite « régionale » à un quelconque « séparatisme » est une remise en cause inacceptable des familles, des enseignants et, plus largement, de notre identité culturelle, en Corse comme ailleurs.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, pouvez-vous réaffirmer la volonté de la Collectivité de Corse de développer, multiplier et généraliser les dispositifs immersifs et bilingues, non seulement dans le domaine éducatif, mais également dans l'ensemble des champs de la vie sociale, afin de garantir la pérennité et la vitalité de notre langue ? Et partant de là, pouvons-nous dresser un premier bilan d'étape du dispositif « Paesi è cità immersivi » ?

Pouvez-vous enfin rappeler à notre Assemblée, les perspectives politiques afin de sécuriser juridiquement et définitivement l'enseignement par méthode immersive ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pensu chì ci hè un'altra dumanda nant'à a lingua corsa è ghjè u presidente di l'Esecutivu ch'hà da risponde à e duie dumande.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
 1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2026
 RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/015

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI
 au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : LINGUA CORSA

Mme Véronique PIETRI

Sgiò Prisidenti,

U STC Educazioni hà dumandatu pocu fà una audienza à u Primu ministru francesu è annuncia azzioni pà difenda Scola Corsa.

Sta situazioni metti torna in risaltu una rialità ch'e no cunniscimi tutti quì : malgradu a so efficacità è l'adesioni ch'eddu porta, l'insignamentu immersivu in lingua corsa ferma ghjuridicamente fragilu, dipendenti da dicisioni presi fora, senza vera securizzazioni durevuli.

Quandu un anzianu ministru di l'educazioni parla di scoli "micca ligali" è "incustituzionali", è ancu di ziteddi chì si "denunziani", si vedi bè chì u prublema ùn hè micca pedagogicu, ma puliticu. Hè una vera offesa fatta à i nostri scoli, à i nostri ziteddi è à a nostra lingua. Hè soprattutto a prova d'una scunniscenza prufonda di i nostri scoli è d'una visioni chì cuntinueghja à oppona lingua corsa è lingua francesa. È daretu à i so spiicazioni di ghjovi scorsu cunfirma un disprezzu pà a lingua corsa è pà i Corsi.

U Statu rifiuta u so rollu è cuntinueghja à cuntestà i mezi missi in piazza da a Cullettività davanti à u tribunali.

Da quì, parecchi dumandi si ponini.

Prima, à chì ni semi di stu ricorsu nantu à u finanziamentu di scola corsa fattu da u Prifettu ?

Dopu, di pettu à l'iniziativa di u STC, a nostra Assemblea devi piglià una pusizioni pulitica.

Sariati prontu à prupona à st'Assemblea u votu d'una risuluzioni di sustegnu par dà un appoghju stituzionali forti à sta mubilizzazioni ?

Infini, seti oghji u rifarenti puliticu di a Cullettività nantu à a lingua corsa. In a prospettiva di a vostra partenza di a presidenza di u Cunsigliu esecutivu, ci pudeti di chì cuntinuità sarà assicurata nant'à stu cartulari, è quali purtarà dumani, a rispunsabilità di a pulitica linguistica, ancu s'aghju vistu lighjendu u ghjurnali sta mani chì, normalamenti, pudaraghju cuntinuà à stuzzicà vi annant'à issu sughjettu ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, O Sgiò Presidente, avete a parolla pè risponde à e duie dumande.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu, è vi ringraziemu assai à nome di u Cunsigliu esecutivu pè e vostre duie quistione, di a quistione di l'insignamentu immersivu, di l'immersione linguistica, è più globalmente di u statutu di a lingua, è di a piazza di a lingua micca solu à a scola ma ind'è a sucetà sana hè una quistione di sicuru di primura pè noi tutte è tutti, è pensu chì l'emu dimustratu à traversu u nostru ingagiamentu è i nostri voti, à spessu à l'unanimità, puru nantu à a quistione di l'immersivu.

Aghju da circà à risponde di manera corta, pè l'organizzazione di u cunsigliu esecutivu, vi diceraghju cù u sorrisu ùn ci vole micca à crede tuttu ciò chì hè scrittu ind'è u giornale. Certe volte, scopru anch'eu certe nutizie chì cuncernanu u cunsigliu esecutivu.

Ma di modu più seriu, vi diceraghju chì a lingua corsa cuntinuarà à esse una primura maiò, chì cuntenu di cuntinuà dinù nantu à a metudulugia ch'emu validatu in seme fendu travaglià u cunsigliu esecutivu, è à l'Assemblea di Corsica di modu innuvante è uriginale, è circaremu dunque à discutà incù a Presidente di l'Assemblea di Corsica,

incù i gruppi di l'Assemblea di Corsica pè truvà a manera di funziunà a più utule è a più efficace. Què hè pè l'organizzazione interna.

U secondu puntu, nantu à a pusizione di u Ministru Blanquer, s'hè vistu chì ghjera una pusizione caricaturale, è puru ellu stessu hà fattu dui passi in daretu quand'ellu hà vistu chì tuttu u mondu s'arrizzava contru à a so intervista. Ma pensu chì nantu à u fondu, aldilà di e so qualità, chì esistenu forse, sicuramente, u Ministru Blanquer face parte di iss'omi è donne pulitichi in Francia chì ùn accettanu micca e lingue dette regionale, è chì ùn accettanu micca chì i Corsi volinu parlà a so lingua. È dunque l'hà dettu di modu aggressivu, caricaturale. Hà fattu un passu in daretu, ma nantu à u fondu, pensu ch'ellu ferma nant'à a listessa pusizione, perchè ci vole à ramintà chì u bislinguisimu hè un scopu naturale, ma chì issu scopu, ind'una sucetà induv'ellu ci hè una lingua chì supraneghja à l'altra, à spessu, u scopu passa per l'immersione. È s'è ùn avete micca una pulitica immersiva, ùn averete mai u bislinguisimu.

Dunque, parlà di bislinguisimu senza immersione, d'apressu à mè, hè qualcosa chì ùn viaghja micca.

Ensuite, je vais répondre en français parce que je souhaiterais aussi que ce que je vais dire soit entendu directement, notamment à Paris.

Alors, je pourrais le dire en corse et je ne doute pas qu'il y ait des traducteurs de qualité, mais pour éviter toute perte de l'information, je vais parler en français, m'adressant à la fois au représentant de l'État qui est en Corse, au-delà bien sûr des élus de l'Assemblée de Corse et de l'ensemble des Corses qui nous écoutent, aux représentants de l'État en Corse et plus généralement au gouvernement.

Il y a 2 aspects : il y a l'aspect du statut de la langue corse et il y a l'aspect de la politique immersive et de l'enseignement immersif que nous souhaitons pouvoir continuer à mettre en œuvre, y compris de façon renforcée.

Sur le statut de la langue corse, l'Assemblée de Corse a, de façon constante, affirmé sa volonté d'un bilinguisme progressif, réel et apaisé. Et elle a dit également que cette situation de bilinguisme ne pouvait être atteinte que, d'une part, à travers un statut d'officialité pour la langue corse et, d'autre part, y compris dans le domaine scolaire, à travers une politique dite d'immersion linguistique.

Donc cette position, elle a été validée à l'unanimité, comme nous avons validé à l'unanimité le fait que cette politique linguistique ambitieuse devait être respectueuse des droits de celles et ceux qui ne parlent pas l'une ou l'autre langue. Donc, il y a un enjeu d'égalité entre les citoyens que nous avons intégré dans notre formulation, notamment celle de la déclaration politique solennelle qui a été votée à l'unanimité.

Et je rappelle que les Ecritures constitutionnelles qui ont vocation à être débattues à partir du mois de juin devant l'Assemblée nationale et donc devant le Parlement, sont libellées de façon à permettre, et c'est un accord politique très clair entre l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif et le Gouvernement donc l'État, elles sont libellées de nature à permettre à la fois un statut d'officialité pour la langue corse et un objectif de bilinguisme qui passe par l'immersion dans le domaine scolaire comme ailleurs.

Donc, il y a un enjeu politique très clair et vous avez raison, Madame la Conseillère, de rappeler que, au-delà des discussions techniques, la position de l'ancien ministre Blanquer est fondamentalement une position politique. Et nous aurons donc un débat politique au plus haut niveau de dimension constitutionnelle qui nous attend. Et je ne doute pas que l'Assemblée de Corse, dans la diversité de ses composantes, de ses expressions politiques, mais soudée autour d'une délibération qui, sur la langue corse, a été votée à l'unanimité, je ne doute pas que nous saurons lui donner les moyens de convaincre la représentation nationale sur ce point, comme sur l'ensemble du projet de révision constitutionnelle, et donc du statut d'autonomie. Donc ça, c'est pour la vision globale.

Et je tiens à le dire très clairement, il n'y aura pas et il ne peut pas y avoir de bilinguisme réel et d'enseignement immersif totalement sécurisé, sans révision constitutionnelle et sans statut d'autonomie.

Donc, si on croit au bilinguisme et si on croit à l'immersion, il faut se battre pour une révision constitutionnelle. Ça, c'est le premier point.

Et le deuxième point, pour parler très directement de l'enseignement immersif dans l'enseignement public et à travers l'enseignement associatif, je dirais de façon très solennelle aussi que, pour nous toutes et nous tous, je pense qu'on peut le dire puisqu'on a tous réagi de la même façon, au-delà des sensibilités différentes, et on a tous voté de la même façon, y compris lorsqu'il s'est agi de soutenir le recteur, sur l'immersif notamment dans l'enseignement public, et de soutenir Scola Corsa à travers la subvention qui a été votée à plusieurs reprises par l'Assemblée de Corse.

Ce que je voudrais vous dire aujourd'hui, très clairement, c'est que l'enseignement immersif en Corse est menacé. Et il est menacé à très court terme. D'abord, parce que le développement de l'enseignement immersif dans l'enseignement public doit beaucoup au volontarisme du recteur, Rémi Paolini, dont nous avons en permanence souligné les qualités et l'engagement, bien au-delà de l'enseignement de la langue corse, puisque l'enseignement de la langue corse fait partie pour lui d'une vision plus globale qui a été présentée dans le cadre du projet académique, que nous avons toutes et tous soutenu et dont nous avons souligné la qualité.

Je dis très clairement que si demain le recteur devait s'en aller, et je souhaite bien évidemment que ce ne soit pas le cas et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, et je

pense que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, comme nous l'avons déjà fait lorsque son départ avait été évoqué pour qu'il reste, parce qu'il est un facteur humain, politique et administratif important de consolidation et de renforcement de la qualité du système éducatif en Corse. Donc, si demain le recteur Paolini devait partir, rien ne dit que son successeur ou sa successeuse aurait la même politique.

Et donc aujourd'hui, rien n'est gravé dans le marbre dans l'enseignement public concernant l'enseignement immersif.

Deuxième point, non seulement de vigilance, mais d'alerte absolue et je pèse mes mots. Scola Corsa est aujourd'hui en danger de mort et Scola Corsa a eu un rôle et continue d'avoir un rôle important d'aiguillon et de locomotive pour l'enseignement immersif dans l'ensemble du système éducatif.

Si Scola Corsa a pu naître, se développer, convaincre, se renforcer, c'est grâce, d'une part et au premier chef, à travers le volontarisme et la compétence, y compris la compétence pédagogique, de celles et ceux qui ont œuvré à cette démarche associative et qui ont convaincu non seulement les parents d'élèves et les familles, et c'était le point décisif, mais également l'ensemble de l'écosystème politique et administratif, de la qualité de leur démarche. Et ça s'est traduit, d'une part, par des votes à l'unanimité de l'Assemblée de Corse pour voter une subvention qui a permis à l'association de se développer, et ça s'est traduit aussi, et je le rappelle avec force, par la contractualisation qui a été obtenue de façon anticipée par rapport à la règle de droit commun : la contractualisation avec le ministère de l'Éducation nationale qui est une reconnaissance de la qualité pédagogique de la démarche Scola Corsa.

Sauf qu'on est dans une démarche qui est totalement inaboutie au plan juridique et au plan budgétaire. Et vous l'avez rappelé, Mesdames les conseillères territoriales, l'une et l'autre dans votre question.

Premièrement, la subvention qui a été versée par la Collectivité de Corse est contestée devant les tribunaux. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, très clairement, le droit administratif positif, tel qu'il est interprété, et c'est sûrement une interprétation qui sera validée par la juridiction administrative si on va au bout du contentieux, considère que la Collectivité de Corse ne peut pas, dans le cadre de ses compétences, financer Scola Corsa. Donc ça veut dire qu'il va y avoir un veto administratif.

Et je rappelle aussi que la Chambre régionale des comptes a très probablement fait un article 40, en considérant qu'en ma qualité de président du Conseil exécutif, exécutant la délibération votée à l'unanimité et en versant la subvention qui est la condition sine qua non du fonctionnement de Scola Corsa, j'ai procédé ou j'aurais procédé à un détournement de fonds publics.

Donc non seulement il y a un risque de sanction administrative, mais il y a même un risque de poursuites pénales.

Alors je vais vous le dire très tranquillement, moi je ne suis pas dans une logique de surenchère, mais s'il faut aller devant une juridiction pénale pour avoir versé une subvention à Scola Corsa en application d'une délibération votée à l'unanimité de l'Assemblée de Corse, j'irais volontiers devant la juridiction pénale. En tout cas, ça ne m'empêchera pas de dormir, même si je préférerais l'éviter. Mais je l'assumerai, parce qu'à un moment donné, si on est confronté à une loi qui est injuste, eh bien, il faut faire évoluer la loi et non pas l'appliquer au détriment de ce qu'on considère être des enjeux fondamentaux.

Mais moi, je ne veux pas être dans une logique, et je pense que nous sommes toutes et tous dans la même position, dans une logique de surenchère, dans une logique rupturiste ou dans une logique de non-respect du droit. Et donc, il faut que le droit évolue et on revient à l'enjeu de révision constitutionnelle.

Alors, le STC s'est mobilisé, tant mieux, nous le soutiendrons.

Scola Corsa Scola se mobilise. Je crois et je sais que l'association a demandé à être reçue par les différents groupes de l'Assemblée de Corse dès cette session, et le Conseil exécutif la recevra aussi, bien sûr.

Des motions ou une motion unique, nous n'aurons, je pense, en préjudice des débats de l'Assemblée de Corse, aucune difficulté pour l'obtenir. Mais pour vous montrer combien nous sommes dans une forme politique et juridique inaboutie : d'un côté, on accorde la contractualisation, ce qui veut dire qu'on reconnaît la qualité pédagogique de la démarche de Scola Corsa, on accorde également 2 postes supplémentaires sur une enveloppe globale dédiée aux langues dites régionales, ce qui est une traduction de la volonté de soutenir Scola Corsa, mais ces 2 postes ne correspondent qu'à l'extension du périmètre de l'enseignement qui est proposé. Et ça veut dire que les 11 postes qui sont le socle de ce que fait actuellement Scola Corsa aujourd'hui ne sont pas financés par l'État et que dès lors, on n'a pas d'autre choix, nous, dans une enveloppe globale où Scola Corsa a fait évoluer son modèle, y compris en demandant des contributions plus importantes aux parents, en sollicitant l'aide de tiers et notamment d'entreprises, etc. Mais ça veut dire que pour que Scola Corsa continue, dès lors que l'État ne veut pas financer les 11 postes, on va être obligé, sous réserve du vote de l'Assemblée, de continuer, ce qui n'est pas notre vocation première.

Et désormais, il faut aller au bout du processus de normalisation. Il y a une contractualisation, il faut faire prendre en compte. Mais on nous renvoie une fois encore à des quotas qui sont des quotas nationaux, pensés à l'échelle de la France.

Et donc, si on considère que l'accord, territorial péninsulaire avec une révision constitutionnelle, avec une langue qui a la place que nous voulons lui consacrer, avec un statut, eh bien on revient au statut d'autonomie et au vote qui nous attend. Sinon on n'arrivera pas à avoir une réponse pérenne.

Donc mobilisation, plus que jamais combat pédagogique, combat politique, combat de dimension constitutionnelle à partir du mois de juin.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je précise, enfin vogliu di chì emu pigliatu a decisione in cummissione permanente organizzazionale di riceve i presidenti di i gruppi dumane à 1 ore è mezu, u cullettivu è Scola Corsa. Eccu.

Dunque, avà emu da passà à e strade è a dumanda à bocca hà da esse fatta da Un soffiu novu, et c'est Christelle Combette qui va s'exprimer sur les infrastructures routières et Jean Félix Acquaviva, je pense, président de l'Office des transports, qui répondra.

Je vous en prie.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/012

Question orale déposée par Mme Christelle COMBETTE
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DES PPI

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Lors d'une communication à la presse en date du 25 avril 2025, vous avez fait le point sur les différents travaux engagés dans le secteur du Grand Ajaccio, notamment dans le domaine routier et plus précisément sur les opérations suivantes :

- La Pénétrante Nord Est d'Ajaccio (45 M€ financés au PEI),
- La mise à 2x2 voies du giratoire de la Gravona (ex Socordis) jusqu'à Mezana,
- Le barreau de liaison Alata-Loreto (18M€) dont la concertation publique s'est déroulée il y a déjà 6 ans.

Tous ces projets figuraient déjà dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) routiers présentée en 2017.

Au cours de cette communication, le maire d'Ajaccio a officiellement appris l'abandon du projet de dénivellation ou de la passerelle de Bodiccione, et ce pour des raisons financières et budgétaires.

Je rappelle à notre assemblée que cette infrastructure était un élément quand même important de la pénétrante nord-est d'Ajaccio, dont vous annonciez en avril 2025 toujours la notification des marchés et le début des travaux.

Hormis quelques terrassements mineurs, force est de constater que ce chantier est loin du commencement d'exécution avancé.

Tout récemment le quotidien régional s'est fait l'écho des prochains travaux de la passerelle du giratoire de Tragone (12 M€), du boulevard urbain de Lucciana et du Giratoire de Casamozza (2M€ financés au PTIC).

Ainsi donc, il y aurait en Corse des passerelles promises en 2017 qu'on abandonnerait en 2025, et des passerelles promises en 2021 qu'on réaliserait dès 2026, des projets giratoires adoptés en 2025 et qui débuteraient un an plus tard.

Donc, la passerelle de Bodiccione figurait au PPI 2017 avec un prévisionnel de réalisation entre 2018 et 2019, le bilan du PPI en 2025 reconnaît son abandon parce que 16 M€ était un montant que vous avez jugé trop important, et Multari devait être réalisé pour un montant de 14 M€.

Il y a donc deux poids deux mesures. Vous avez fait le choix qui dédie vos engagements en 2017.

Alors, M. le Conseiller exécutif, la fable du rattrapage historique entre Ajaccio et Bastia a bien vécu.

Ma question sera donc simple :

Pouvez-vous nous faire un point précis avec un calendrier sincère sur les 3 projets majeurs que je viens d'évoquer et qu'il convient urgemment de réaliser ? Il en va quand même de la desserte routière du pays ajaccien ou vivent et travaillent un tiers de nos concitoyens, et il en va aussi du respect de la parole donnée devant notre assemblée.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, u Sgiò Acquaviva v'hà da risponde.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Chers conseillers exécutifs, Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,

Je vais essayer d'être le plus exhaustif possible comme nous l'avons déjà été, mais visiblement, nous n'avons pas encore réussi à avoir un terrain d'entente. Néanmoins, la politique, c'est aussi de prendre le temps d'échanger pour avoir ces terrains d'entente.

En 2015, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, donc la situation des infrastructures routières sur Aiacciu était très mauvaise.

Quelles en étaient les raisons ? Absence de stratégie globale, donc un hôpital et un collègue enclavés, par exemple, vous le savez ; de très faibles investissements consentis sur les temps longs par les différents maîtres d'ouvrage, dont les collectivités territoriales de l'époque et le CD 2A de l'époque ; abandon de la rocade par la Ville ; pas d'investissements ou très peu de la CTC de l'époque et du CD 2A, en 2015. Je vous laisse donc regarder qui avait été aux responsabilités, notamment de 1984 à 2015, alors qu'effectivement, à l'époque, déjà en 2015, cette aire connaissait, comme elle connaît aujourd'hui, une explosion démographique qui conduisait à un accroissement des flux, saturant déjà le réseau à l'époque.

A la fin 2015, soit 13 ans après le démarrage du PEI qui était cogéré Collectivité territoriale/État, 13 ans après le démarrage - PEI dont le montant prévisionnel consacré aux routes était globalement de plus de 1 milliard d'euros - aucun projet routier, je dis bien aucun projet routier sur le Grand Aiacciu n'avait été présenté dans le COREPA.

D'ailleurs, la plupart des dossiers routiers évoqués dans le schéma de 95 n'étaient pas du tout prêts, ni en termes d'études opérationnelles, ni en termes d'études techniques, et encore moins donc en termes de demande d'autorisations environnementales et foncières.

Donc la fable devient réalité à partir de 2016.

C'est à partir de 2016, et je me rappelle d'ailleurs d'une réunion avec évidemment l'appui et la coordination du président de l'exécutif, avec notamment l'ancien maire d'Aiacciu, Monsieur Laurent Marcangeli, et y compris son directeur de cabinet, dans leur bureau où nous annonçons ensuite, avant passage à l'Assemblée de Corse et dialogue préalable, que nous décidions que la dernière tranche du PEI de l'époque, c'était la dernière tranche, était consacrée au Grand Aiacciu pour un montant de 80 M€, soit 80 % du volume routier sur l'ensemble des enveloppes qui était porté à

l'époque à 98 M€, c'est ce qui nous restait à consommer, avec les derniers dossiers présentés lors du dernier COREPA relatif au PEI.

Donc, sans attendre la fusion, l'exécutif de la Collectivité territoriale de l'époque, de 2015, a retenu d'ailleurs des opérations du CD 2A et fait bénéficier aussi le PEI pour achever enfin la rocade qui a été abandonnée en 1984, donc 32 ans sans que la rocade soit digne de ce nom. Nous avons fait inscrire le PEI de la rocade et nous l'avons réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

Donc, les études opérationnelles ont été lancées pour régler les principaux sujets ajacciens, parce qu'il n'y avait pas de dossier technique, il n'y avait rien. Dossier vide non traité depuis le schéma routier de 95, notamment l'accessibilité depuis l'Est que vous évoquez. Malheureusement, sur le temps long, on voit bien que les retards, on les paye et on essaie de rattraper en 10 ans ce qui n'a pas été fait en 35 ans. En 35 ans.

Donc, les réalisations de la CdC sur l'aire urbaine ajaccienne, il faut bien quand même rappeler ce qui a été réalisé :

Donc aujourd'hui, sur le routier, c'est 221 M€ réalisés ou programmés, et je ne parle que du routier, puisqu'après on pourrait rajouter le ferroviaire et le portuaire.

Sur les 221 M€, 107 M€ qui ont été payés et réalisés, je vais les évoquer. Et les autres qui sont en cours de programmation, je vais les évoquer.

On peut évidemment rappeler ce qui a été réalisé : la Rocade d'Aiacciu, pour un montant de 12 M€ HT au titre du PEI, maîtrise d'ouvrage totale de la Collectivité de Corse ; la dénivellation bien sûr du carrefour de la Gravona, ex-Socordis, qui a été livré en 2023 pour 13,5 M€.

Et puis nous avons aussi des investissements majeurs sur l'agglomération qui permettent une montée en puissance, parce qu'il faut bien ce rattrapage, des mobilités douces et actives : la voie verte des sanguinaires, les bandes cyclables depuis Mezana jusqu'au cœur de ville, la voie verte de l'amirauté, la voie verte de Saint-Joseph, la voie verte d'Aiacciu à Bastelicaccia, piste nouvelle de 6 km de Saint-Joseph au pont du Prunelli, la réfection de la ex-RD 211 - route de la Sposata, la requalification de l'ex-RD 11B et 111B par Capu di Fenu.

Grâce à ces nouvelles infrastructures et en agissant aussi sur les comportements avec d'autres maîtres d'ouvrage et les services, on peut donc considérer que la congestion d'Aiacciu est en train, malgré tout, d'essayer d'être améliorée, même s'il faut aller encore plus vite.

Montant total donc, 200 M€ ; 44 % financés dans le cadre du PEI et 26 % très probablement inscrits au PTIC, puisque nous avons déposé les dossiers.

Donc, je rappelle quand même les listes des opérations réalisées :

RT 20, traverse de Peri au PEI, travaux de la Rocade, je l'ai évoqué, travaux en cours sur la RD 72 de la Caldaniccia, travaux de la route de la Sposata, travaux de la route de Capu di Fenu, dénivellation du giratoire de la Gravona, route des Sanguinaires au FEDER, FMA et PEI, giratoire de la Balisaccia, travaux entre Balisaccia, Pichju, Piscia rossa Vulpaghja, Listinconu au PEI aussi grâce à notre demande et les voies vertes évoquées.

Concernant les 3 opérations évoquées, donc la pénétrante est financée à hauteur de 45 M€ dans le cadre du PEI, les marchés de travaux de la section entre Bodiccione et Stiletto sont notifiés, et les travaux ont récemment débuté par la pose des clôtures.

Par ailleurs, les travaux de débroussaillage et pose de clôture se poursuivent sur le secteur entre Stiletto et Monte Sant'Anghjulu, et la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Bodiccione accusent du retard en raison de la découverte de la présence de matériaux de déchets et de chantiers anciens sur le terrain communal.

Il est également rappelé que la dénivellation du giratoire que vous évoquez n'est pas du tout abandonnée mais reportée. Nous n'avons jamais abandonné. Nous reportons tout simplement parce que nous voulons rester dans l'enveloppe initiale, des 45 M€ HT financés par le PEI, et que nous redéposerons en bon gestionnaire un dossier pour cette dénivellation en temps utiles, parce qu'il y a un surcoût global effectivement de 16 M€. Nous ne sommes pas adeptes d'assumer des surcoûts sans recettes nouvelles. Chacun regardera sa façon de gérer.

45 M€ financés à 78 % au PEI, nous les assumons et nous redéposerons au PTIC, la dénivellation qui aura bien lieu, en bon père de famille, pour éviter d'augmenter la fiscalité et faire en sorte que cet ouvrage ait lieu. C'est, il me semble, en bonne transparence que nous réalisons cela et nous l'avons déjà évoqué ici. C'est inscrit au PPI de 2026-2030 avec des crédits de paiement dès 2026. Vous l'avez adopté. Et bien sûr, comme les autres ouvrages.

Donc, je rappelle quand même que cette opération fait l'objet d'un diagnostic archéologique. Ces diagnostics n'ont pas pu être finalisés récemment en raison des sols saturés en eau dus aux pluies importantes. Donc, ils vont reprendre maintenant.

Il convient, je parle toujours de la pénétrante, également de noter que les contentieux sur les arrêtés d'autorisation de travaux, qui ont été gagnés par la Collectivité de Corse, et la venue très tardive du juge d'expropriation sur le site, audience de visite du 11 mai 2026, n'ont malheureusement pas permis, malgré nos volontés, d'accélérer la programmation des travaux qui va reprendre maintenant, et qui reprend actuellement.

Donc, elle va bien se poursuivre 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 pour se terminer. Elle comprend notamment la dénivellation du giratoire de Stilettu, le viaduc sur Cavallu mortu et la voie nouvelle entre Stilettu et Caldaniccia.

Sur la mise à 2X2 voies du giratoire de la Gravona et à Mezana. Le dossier d'enquête publique a été déposé auprès des services de l'État pour instruction. L'ensemble des avis ont été recueillis. Seul l'avis du Conseil national de protection de la nature est défavorable pour l'heure, puisqu'il préconise d'augmenter la compensation environnementale. Ce sont des sujets que, je pense, vous connaissez aussi en maîtrise d'ouvrage. Les compléments aux dossiers d'enquête sont en cours et doivent être finalisés courant de l'année 2026 pour relancer la procédure d'enquête publique.

Elle est bien intégrée, cette opération, au PPI 2026-2030 sur la base d'un financement au titre du PTIC, donc sécurisée en crédits de paiement et en recettes PTIC. Et elle est liée à l'obtention des autorisations administratives et réglementaires. Nous sommes dessus et nous attendons.

Je rappelle aussi que nous portons également le projet de sécurisation du carrefour entre la RT 20 et la RD 1 du carrefour de Cuttoli, puisqu'on a purgé les procédures d'examen au cas par cas, déclaration au titre de la loi sur l'eau, autorisation de destruction des espèces protégées et là aussi, toujours inscrit au PPI.

Concernant Aiacciu vers le Vittulo, la Rocade, si la concertation publique s'est déroulée il y a 6 ans, la Collectivité a constitué durant ce laps de temps l'ensemble des dossiers réglementaires et les dossiers environnementaux. Nous sommes contraints, évidemment, par ces logiques. Pour la toute première fois, cette opération a fait l'objet d'un dépôt de dossier d'enquête publique auprès des services de l'État pour instruction en date du 15 avril 2026, ce qui est une étape cruciale, jamais atteinte jusqu'à présent.

Donc cette opération est bien programmée dans le PPI 2026-2030 et il convient également de noter que cette opération s'accompagne de la création du barreau routier entre la Rocade d'Aiacciu et la route d'Alata pour désengorger la route d'Alata. Cela fait l'objet d'ailleurs de la délibération obtenue en octobre 2025.

Nous sommes bien donc dans la mise en œuvre du PPI 2026-2030 réadapté tel que cette Assemblée l'a voté. Ces opérations sont irréversibles.

221 M€ sur le routier, 107 M€ payés et réalisés, je pourrais rajouter 27 M€ dans le ferroviaire avec la rénovation des haltes qui ont été faites, la gare d'Aiacciu rénovée, je pourrais rajouter la Marconaghja. Bon an mal an, on est sur ferroviaire route à 137 M€ déjà payés et réalisés sur le Grand Aiacciu, déjà payés, réalisés et programmés entre voies vertes et tout ce que je viens d'évoquer, et le reste se poursuit et est engagé de manière irréversible.

Oui, le rééquilibrage est en cours et oui, malheureusement, nous aurions aimé qu'avant nous, il y ait eu un début d'étude technique qui nous fasse aller un peu plus vite. Mais malheureusement, il faut savoir aussi avancer avec les éléments que nous avons eu en notre possession.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente, juste une chose...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nò, ùn ferma più tempu, mi scusu.

Mme Christelle COMBETTE

J'ai le droit de répondre ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Non, vous avez épuisé votre temps.

Mme Christelle COMBETTE

Excusez-moi, je pense que tout à l'heure, d'autres de mes collègues...

Moi aussi je les vois à l'écran les temps ! Je pense que tout le monde effectivement a répondu. Monsieur le Conseiller exécutif aussi a pris le temps de répondre et peut-être un petit peu plus que ce qui lui est accordé.

Donc, je n'en ai pas pour longtemps, je voulais juste...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je vous interromps, vous avez dépassé le temps, je suis désolée.

Mme Christelle COMBETTE

D'accord, je saurai le rappeler. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci. Allora emu da cuntinuà, incù a dumanda à bocca prisentata da Saveriu Luciani.
Vi stemu à sente.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/019

Question orale déposée M. Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : CARTE SCOLAIRE EN CORSE (PREMIER ET SECOND DEGRÉS)

M. Saveriu LUCIANI

À ringrazià vi.

Un préambule quand même, la présidente est partie, je voulais, avant de m'adresser à la conseillère, dire que je souscris complètement à ces propos quant à l'immersion, il n'y a pas d'équivoque là-dessus. Mais je veux dire aussi que j'ai entendu ici que le corse était une langue régionale. Le corse n'est pas une langue régionale, c'est une langue nationale. Je le dis pour tout le monde, qu'il n'y ait pas d'équivoque. Je pense que là-dessus, on est quelques-uns à le penser... j'espère.

Et deuxièmement, je veux saluer quand même ici, parce que les chiffres n'ont pas été cités, mais il y a des chiffres importants : il y a à peu près 110 enseignants qui enseignent en immersif en Corse aujourd'hui, entre le public et le privé, et il y a pratiquement 2 000 élèves en immersif.

Donc, moi je pense à eux aujourd'hui, parce que c'est important, même quand je parle de carte scolaire, et vous le savez.

Donc, Madame la Conseillère exécutive, je m'adresse à vous par rapport à cette question.

La dernière carte scolaire de l'académie de Corse, vous l'avez remarqué et vous vous êtes impliquée d'ailleurs, je le souligne, dans le premier comme dans le second degré, a suscité une inquiétude forte et largement partagée sur l'ensemble du territoire corse, dans le rural et l'urbain, entraînant de nombreuses mobilisations des populations concernées, élus, parents d'élèves et l'ensemble de la population.

La loi de finances 2026 aura ainsi supprimé 4 032 postes pour la prochaine rentrée scolaire, sans oublier de frapper durement la Corse.

Le constat est clair : malgré une baisse démographique (*dans le 1^{er} degré -405 élèves pour la rentrée 2026 ; -199 dans le 2A et -206 dans le 2B*) connue et anticipée, les choix opérés se traduisent par des suppressions de postes, des fermetures de classes et une dégradation progressive des conditions d'enseignement (*11 postes dans le 1^{er} degré et 11 postes dans le 2nd*)

Cette baisse démographique est désormais actée comme structurelle par la DEPP, Direction d'évaluation de la prospective et de la performance, (-1,5 millions d'élèves en moins d'ici 2035 à l'échelon français).

La Corse, qui risque d'être impactée dans une fourchette allant de 12 à 20 % selon les départements, devra donc s'attendre à d'autres mesures coercitives pour les années à venir. C'est dans ce sens que nous posons notre question, car il faut anticiper à tous les niveaux.

Dans le premier degré, de nombreuses écoles, notamment en milieu rural, sont fragilisées, remettant en cause l'équilibre territorial et l'accès de tous à un service public de proximité.

Dans le second degré, les dotations restent sous tension, ce qui limite les dédoublements, les options et les dispositifs d'accompagnement pourtant essentiels à la réussite des élèves.

Dans les deux cas, au-delà d'une dégradation évidente en termes de taux d'encadrement, l'une des conséquences dommageables à très court terme, c'est d'abord le projet éducatif Scola 2030 déployé par M. le Recteur de l'Académie. Au regard des moyens et objectifs déployés, qui rencontrent une adhésion certaine, les suppressions de postes entraîneront également des difficultés dans la mise en œuvre et la généralisation de la stratégie d'apprentissage linguistique, bilingue et immersive.

Les chiffres sont parlants : des moyens en baisse, des marges de manœuvre réduites, et des classes qui peuvent se retrouver sous tension dans plusieurs établissements.

Résultat : la gestion comptable savamment habillée ne peut masquer des réalités concrètes pour les équipes pédagogiques et les élèves, à savoir une offre éducative et une qualité qui vont en se restreignant, rentrée scolaire après rentrée scolaire.

Dans ce contexte, une question centrale se pose : quelle est aujourd'hui la position de l'Exécutif de Corse face à ces décisions unilatérales et subies ?

Alors que notre assemblée revendique, par ses luttes et son histoire, davantage de compétences et de responsabilités, votre silence sur le plan général, je précise, non pas sur le plan local, ou votre faible visibilité sur ces arbitrages interrogent. Je crois qu'il y a besoin d'une impulsion beaucoup plus forte en termes de rapport de force pour justement négocier.

La Collectivité ne peut pas se limiter à un rôle d'observation pendant que les décisions structurantes pour l'école en Corse sont prises unilatéralement par l'État à Paris et surtout à Bercy.

Je précise qu'il y a eu des votes de CDEN. Moi, j'ai voté radicalement contre comme d'habitude, parce que je pense que s'abstenir, c'est un recul devant le défi qui se pose à la Corse.

Aussi, quelles démarches engagez-vous, et je précise quand même au préalable que nous vous soutiendrons dans la mesure où elles répondent à nos aspirations, pour défendre en amont les moyens de l'école en Corse qui soient en rapport avec le plan Scola 2030 ?

À l'heure où les pendules semblent sonner de nouveau l'heure de l'autonomie, entendez-vous porter la revendication d'un statut dérogatoire en matière éducative, prenant en compte les spécificités de notre territoire insulaire ?

Êtes-vous prêts à exiger, dans l'entre-temps, une véritable cogestion de la carte scolaire, et j'y intègre, je sais que vous y êtes sensible, la question du calendrier scolaire, afin que la Corse ne subisse plus des décisions prises sans concertation réelle en amont, et à son insu ?

Vous le savez, je l'ai déjà écrit, tous les comptes, y compris ici, ne sont pas mathématiques.

L'enjeu est majeur : il ne s'agit pas seulement de gestion administrative, mais de garantir l'égalité des chances, la qualité du service public d'éducation et l'avenir de la jeunesse d'un peuple.

Merci

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Lauda Guidicelli hà da risponde. Avete a parolla.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question et vous l'avez dit, qui touche à un enjeu essentiel, celui de l'avenir de notre jeunesse, de l'égalité des chances et de la capacité de notre île à disposer d'un service public d'éducation qui réponde réellement à ses besoins et à ses spécificités.

La Collectivité de Corse partage pleinement les inquiétudes exprimées quant à l'évolution de la carte scolaire, quant aux suppressions de postes annoncées et aux conséquences qu'elles entraînent sur les conditions d'enseignement, l'équilibre territorial et la continuité du service public.

Le cadre institutionnel dans lequel nous agissons est clair, et vous le savez : dans le premier degré, les décisions relèvent de l'État et des communes ; dans le second degré, la Collectivité de Corse exerce des compétences importantes en matière de localisation des établissements, de capacité d'accueil, d'hébergement et de définition des secteurs scolaires, tandis que le rectorat conserve la compétence d'ouverture et de fermeture des classes.

Ce cadre, nous nous y adaptons, mais il ne saurait justifier une approche strictement comptable, déconnectée des réalités insulaires.

La suppression de 22 postes, vous l'avez dit, dont 11 dans le second degré, est présentée comme une conséquence mécanique de la baisse démographique. Or, une diminution de 277 élèves dans le second degré représente en moyenne 6 élèves par établissement. Un chiffre qui ne peut à lui seul justifier une contraction aussi brutale des moyens. Nous refusons que la démographie devienne un prétexte pour affaiblir les écoles rurales, réduire les dédoublements, limiter les options ou même fragiliser la mise en œuvre du projet Scola 2030, qui constitue un pilier de la politique linguistique et éducative de l'Académie de Corse.

Les tensions observées récemment en Cismonte l'ont montré. Vous étiez mobilisés avec plusieurs élus, notamment les services, les familles et les équipes pédagogiques.

La mobilisation a permis de maintenir notamment l'école de Vivariu et je pense qu'on est là sur initiative forte. Défendre une école, c'est défendre un village, mais aussi un avenir.

Dans le cadre de nos compétences, nous avons engagé une révision partielle et progressive de la sectorisation.

Elle se déploie en deux temps : premier temps, une réponse ciblée aux situations les plus urgentes, notamment dans les établissements sous tension du Cismonte, et deuxièmement, une révision globale à l'horizon 2030, fondée sur une analyse territoriale multicritère intégrant les projections démographiques, les capacités d'accueil, les projets d'investissement, les temps de déplacement, les orientations du PADDUC, la mixité sociale et aussi l'équilibre territorial.

Ce travail a été officiellement lancé fin mars lors d'une réunion réunissant nos équipes avec les services académiques. Il marque le début d'un cycle de travail rigoureux, structuré et concerté.

Nous avons également proposé une convention de partage de données avec le rectorat, afin de garantir une transparence totale.

Je rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit explicitement que la Collectivité de Corse arrête chaque année la structure pédagogique des établissements du second degré et que l'État doit lui communiquer les moyens qu'il entend attribuer à l'académie.

Nous veillons d'ailleurs à ce que cette disposition soit pleinement mise en œuvre.

La politique éducative en Corse ne peut être pensée sans sa dimension linguistique et culturelle. Le programme Scola 2030 constitue un levier majeur pour la généralisation du bilinguisme et le développement de l'enseignement immersif.

Autre pilier de la politique linguistique et éducative, et je me devais d'en parler, même si le président a répondu tout à l'heure aux deux questions orales, l'association Scola Corsa poursuit son développement avec plus de 200 élèves accueillis en 2025. Son rôle structurant dans le déploiement d'un parcours immersif et éducatif est désormais reconnu dans un contexte où la langue corse est qualifiée d'enjeu linguistique vital pour l'avenir de la Corse, selon la motion adoptée par le CESEC favorable à la contractualisation généralisée de Scola Corsa ; je salue d'ailleurs la présidente présente en tribune.

Enfin, la question que vous posez renvoie à un enjeu plus large, celui de la gouvernance éducative.

Le président du Conseil exécutif l'a rappelé à plusieurs reprises, l'autonomie n'est pas un slogan, mais un outil au service de l'efficacité, de la justice et de l'adaptation aux réalités insulaires.

Dans le domaine éducatif, cela signifie sortir d'un modèle où la Corse subit des décisions françaises standardisées et aller vers un cadre normatif spécifique permettant de prendre en compte la ruralité, l'insularité, la langue corse, les dynamiques démographiques et les besoins de chaque territoire.

Les travaux engagés dans le cadre du processus d'autonomie prévoient d'ailleurs un volet éducatif dédié qui ouvre la voie à une véritable capacité de co-construction, voire de gestion autonome des politiques éducatives.

Nous n'avons jamais été silencieux, nous n'avons jamais été passifs. Nous avons agi, nous agissons et nous continuerons d'agir.

Notre démarche est claire : défendre les moyens de l'école en Corse, protéger nos établissements, garantir l'égalité des chances et construire une gouvernance éducative adaptée à notre pays.

Nous avons posé les bases d'un dialogue exigeant mais constructif avec l'État et le rectorat. Nous avons engagé une planification éducative à moyen et long termes. Nous portons une vision claire, celle d'une Corse qui ne se contente plus d'adapter des décisions venues d'ailleurs, mais qui construit ses propres politiques éducatives au service de sa jeunesse et de ses territoires.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora avà ci hè una dumanda ch'hà da esse fatta da Marie-Claude BRANCA, pè u gruppu Core in fronte.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
 RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/010

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA
 au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : PAR U RISPETTU DI U DRITTU DI I CORSI À TRAVADDÀ IN
 TARRA SOIA**

Mme Marie-Claude BRANCA

Dapoi parechji mesi a ghjistioni di l'impiegu paisanu à u Centru di ditinzioni di Casabianda poni problema.

Ci sò vulsuti azzioni di sinsibilizzazioni, cunfaranzi stampa, mubilizzazioni di associ, urganizzazioni pulitichi, parsunalità, par pugnà di fà valè u drittu à pudè campà è travaddà in tarra noscia.

Saria troppu lunga di discrive quì tutti i difficultà di un agentu di stu centru è di a so cumpagna. Ma ci voli di sapè chì dopu à mesi è mesi di mubilizzazioni, a ghjustizia hà datu a raghjoni à l'impiegata di pettu à a dirizzioni pinitenziaria. I so dritta sò stati finalmenti ricunnisciuti ma ùn sò ancu applicati pà u mumentu.

Ma, avali stu dirittori, dopu à a essa si ni presu à a donna si ni pidda à u so cumpagnu. Di fatti, mittindu in ballu un dispositivu midicali è amministrativu , pugna di metta lu fora.

Qui dinò malgradu i cuntrolli è l'inchiesta midicali prisintati da l'avucatu, u dirittori ùn voli ricunnosca u drittu à u travaddu di st'agenti.

Stu dirittori, chì par no ùn devi più esercità in Corsica, è incù iddu, l'ammistrazioni francesa di a penitenziaria, appiecani una pulitica di scursizazioni di l'impieghi.

In u 1998, nant'à una sissantina, quasgi tutti l'impieghi erani paisani. Oghji i corsi un sò mancu una dicina...

I nosci dumandi sò chjari :

- Chì cunteti di fà, di fronti à st' inghjustizia, par fà valè u drittu à i corsi di campà è travaddà in tarra soia ?
- Chì cunteti di fà, par rimetta in cori di u patrimoniu paisanu ammastratu 1500 ettari di un duminiu supranuminatu « prison à ciel ouvert » indù nissun prighjuneru puliticu corsu ùn hè pussutu mai andà ?

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. Nurmamente, ghjè u presidente di l'Esecutivu chì v'hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Aghju da risponde appena cum'è Caton l'Ancien, “ Delenda Carthago ”, il faut détruire Carthage. L'autonomie, l'autonomie, l'autonomie... è gira è voga !

Donc, sur cette question particulière.

D'abord, la situation d'agents qui sont effectivement dans un conflit durable avec leur administration de rattachement. Rappeler que le Conseil exécutif s'est saisi de ce dossier dès lors qu'il y avait un enjeu d'équité, que j'ai, au nom du Conseil exécutif, multiplié les démarches, y compris auprès des différents ministres concernés. De la même façon, les députés Acquaviva à l'époque, Michel Castellani, le sénateur Paul Toussaint Parigi, pour ce que je connais des démarches parlementaires, ont saisi le ministère de la Justice et ont notamment demandé que le garde des Sceaux reçoive le syndicat et que ce dossier soit traité favorablement.

La mobilisation n'a pas été simplement institutionnelle, elle a été politique, syndicale, militante et citoyenne, vous l'avez rappelé, et notamment des mouvements nationalistes de la majorité et/ou de l'opposition se sont engagés aux côtés de celles et ceux qui demandaient que justice soit faite dans cette situation particulière. Et nous continuons bien sûr à rester mobilisés.

Sur le fond, le domaine de Casabianda, vous savez, c'est une vieille revendication historique. Je pense que, notamment dans le cadre de l'autonomie et des discussions qui suivront la révision constitutionnelle, si elle est favorable, nous aurons l'occasion de poser, en termes généraux, la question du devenir de ces grands ensembles immobiliers. Il y a la question du domaine de Casabianda, mais il y a également, je le rappelle, la question de la base aérienne de Ventiseri et Solenzara, où je pense que nous avons acté le principe d'un groupe de travail, et je suis favorable à ce qu'il soit réactivé, notamment parce que je rappelle que toutes les grandes îles autonomes, lorsqu'elles ont sur leur territoire des bases militaires dont on voit l'importance qu'elles peuvent avoir, a fortiori dans le contexte géostratégique international, soit elles s'opposent à la présence de ces forces, soit lorsqu'elles les acceptent, elles demandent des compensations qui sont autrement plus importantes que celles qui sont aujourd'hui organisées.

Donc de ce côté-là, je pense que nous aurons à avoir une discussion de fond avec le Gouvernement et avec l'État. Et pour l'avoir utilement, je pense qu'il faut que nous accordions nos positions, et ça sera un des objectifs du travail qui nous attend.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Presidente.

Allora avà ghjè à Cathy COGNETTI di piglià a parolla pè fà una dumanda à bocca nant' à a Giraglia.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/013

Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : ANNULATION DE LA GIRAGLIA

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente,

L'annulation de la 56^{ème} édition de la Ronde de la Giraglia n'est pas seulement une déception : c'est un échec collectif aux conséquences économiques et humaines très concrètes pour notre territoire.

Les blocages persistants sur le terrain, ainsi que l'impossibilité de garantir les conditions de sécurité nécessaires ont conduit à cette annulation qui doit nous interpellier sur notre capacité à accueillir des événements sportifs d'envergure nationale. Et c'est bien dommage. L'ASA bastiaise, qui aurait pu voir sa responsabilité pénale engagée, n'a pas eu le choix et s'est conformée aux prescriptions de la Fédération et de l'État.

Car derrière cette décision, il y a une réalité que personne ne peut ignorer : des blocages qui perdurent, une situation qui s'enlise, et une incapacité manifeste à garantir les conditions minimales de tenue d'un événement majeur du Championnat de France des Rallyes.

Mais surtout, il y a des réalités. Ce sont près de 10 établissements hôteliers mobilisés pendant 3 jours, 155 commissaires, des dizaines de bénévoles, et l'ensemble des concurrents et équipes techniques qui devaient séjourner, consommer et faire vivre l'économie locale.

Aujourd'hui, l'ASA Bastiaise se retrouve face à des pertes financières considérables, avec des investissements déjà engagés qui mettent en péril son équilibre, voire sa survie.

Le règlement des aides sportives de la Collectivité de Corse est silencieux sur les situations d'annulation d'événements. En droit strict, une subvention est liée à la réalisation de l'opération, ce qui signifie qu'en cas d'annulation, les organisateurs peuvent non seulement perdre l'aide, mais être confrontés à une insécurité financière totale.

Ma question est : l'Assemblée peut-elle intervenir par dérogation sur le guide des aides ?

Alors, depuis le dépôt de ma question, j'ai appris que la situation avait évolué et que la Collectivité avait versé une avance à l'ASA pour les frais engagés en vue de la tenue d'événements, notamment à l'automne prochain. C'est une bonne chose pour l'association et pour tous les professionnels impactés par cette annulation. Sans ça, il y a fort à parier que le report aurait été compliqué, puisqu'il aurait fallu des fonds colossaux pour, d'une part, assumer les frais liés à l'annulation et engager ceux inhérents à un nouvel événement.

Il est important que de telles manifestations puissent se tenir dans l'île et le rallye de la Giraglia est en quelque sorte le fleuron. C'est une question d'image, d'attractivité et de crédibilité, sans compter les retombées économiques pour le territoire concerné par la manifestation.

Alors, Cari cullegghi, l'insularité est une réalité qui pèse sur notre quotidien : surcoûts, contraintes logistiques, dépendance aux approvisionnements, notamment, et vous l'avez tous évoqué, en matière de carburant. Cette fragilité, nous la connaissons tous, mais nous avons aussi des leviers pour agir.

Les événements structurants jouent un rôle essentiel, ils soutiennent notre économie, créent de l'activité et renforcent l'attractivité de notre île et son désenclavement. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la que la Giraglia se tienne en octobre et nous continuons à porter cette ambition collective.

Alors, avançons à coups de moteur et faisons en sorte de pouvoir franchir la ligne d'arrivée. À ringrazià vi pour cette association et pour les événements à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, v'hà da risponde a cunsigliera in carica di parechji affari, di tanti affari, ma dinò di u sport, di l'associ, ecc., ecc.

Anne-Laure SANTUCCI, avete a parolla.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Présidente, Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui a été très légèrement modifiée et pour laquelle vous venez d'annoncer déjà la réponse.

Permettez-moi d'abord de dire très clairement que nous partageons bien sûr la déception suscitée par l'annulation de cette 56^e édition. C'est un événement important pour l'ensemble du territoire, au-delà du Cap Corse, pour le sport automobile, mais aussi pour l'économie.

Je veux dire ici avec force que la Collectivité de Corse a toujours été au rendez-vous de la Giraglia et vous le savez, comme elle l'est plus largement pour les grandes manifestations sportives qui participent à l'attractivité et au dynamisme de notre île.

Nous avons accompagné cette épreuve dans la durée et nous continuerons à le faire.

Je veux également adresser un message de soutien clair à l'ASA Bastiaise, aux bénévoles importants, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs économiques mobilisés autour de cet événement.

Nous savons l'engagement que cela représente et nous mesurons les conséquences très concrètes de cette annulation.

Sur le plan des règles, vous l'avez rappelé, le règlement des aides au sport prévoit que la subvention est liée à la réalisation de l'événement. Vous ne connaissiez pas la réponse avant de l'avoir modifiée.

Dans le cas présent, vous l'avez dit, mais je le confirme, une subvention de 17 000 € a été votée et 50 % ont d'ores et déjà été versés.

Mais au-delà de cette lecture strictement réglementaire, il nous faut avoir une approche en cohérence avec la situation exceptionnelle qui se présente.

L'annulation que nous connaissons aujourd'hui ne résulte pas d'une défaillance de l'organisateur, elle est liée à des circonstances extérieures et indépendantes de sa volonté. C'est un point essentiel.

C'est pourquoi nous sommes, moi-même et les services de la Collectivité de Corse, pleinement mobilisés et d'ores et déjà à disposition de l'ASA Bastiaise pour examiner avec elle l'ensemble des voies et des moyens permettant d'apporter une réponse adaptée à la situation, avec pour priorité, premièrement, la prise en compte des dépenses engagées, et deuxièmement, l'analyse des impacts financiers réels et, le cas échéant, un accompagnement dans la perspective d'un report.

S'agissant précisément de ce report évoqué à l'automne. Nous l'examinerons avec la même volonté d'accompagnement, dès lors que les conditions seront réunies et que les éléments nécessaires seront portés à notre connaissance.

Plus largement, vous m'interrogez sur les conditions de tenue de tels événements sur notre île. Je veux être très claire : la Collectivité de Corse est pleinement engagée pour que ces manifestations puissent se dérouler dans des conditions normales, sécurisées et pérennes. Car au-delà d'un événement, c'est bien l'image et l'attractivité de notre territoire qui sont en jeu.

Enfin, je veux rappeler que, malgré un contexte budgétaire contraint, la Collectivité de Corse a maintenu un haut niveau d'intervention en faveur du sport et des manifestations sportives. Cet engagement est constant et il se traduit concrètement sur le terrain.

Nous continuerons donc, Madame la Conseillère, à être aux côtés des organisateurs, dans un dialogue étroit pour permettre à ces événements de vivre, de perdurer et de contribuer pleinement au rayonnement de la Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà ci hà da esse una dumanda à bocca fatta d'Avanzemu, annant'à i fondi auropei. Jean Christophe Angelini.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
 RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/020

Question orale déposée M. Jean-Christophe ANGELINI
au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : LA CORSE FACE AU RISQUE DE RECENTRALISATION DES FONDS EUROPEENS

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziau.

Sgiò Presidente, Cari tutti,

Le 16 juillet dernier, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a présenté, devant le Parlement européen, le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034, le budget européen donc, pour les 7 prochaines années.

Dans cette proposition, la Commission européenne dit vouloir mettre un terme à la politique de cohésion telle que nous la connaissons depuis 40 ans grâce, à la création des « Plans de Partenariat Nationaux et régionaux » nationaux (PPNR) en copiant le modèle centralisateur utilisé pendant la crise du COVID 19, avec les fameux Plans de Relance et de Résilience (PRR).

Ces PPNR seront négociés par les capitales sans obligation d'inclure les autorités régionales/territoriales ou locales. En outre, ces mêmes autorités perdront, pour partie au moins, le contrôle des fonds européens. Pire, les enveloppes financières dévolues aux différentes régions européennes, y compris la Corse, pourraient être entièrement

redistribuées, de façon unilatérale, par ces mêmes capitales, sans que les régions ou territoires, et donc notre Collectivité, aient un mot à dire.

En clair, le projet de la Commission européenne recentralisera donc la totalité des politiques européennes traditionnelles (La Politique de Cohésion mais aussi la Politique Agricole Commune, la Politique Commune de la Pêche...).

Concrètement, le PPNR français, sera donc décidé à Paris, par Paris. Le risque pour la Corse est évident tant nous connaissons par cœur le jacobinisme français et l'esprit de l'Etat, dont seul le rapport de force politique du peuple corse pourrait infléchir la trajectoire.

Notre collectivité, déjà en grand manque de ressources, pourrait ainsi être privée de fonds européens pourtant importants pour assurer, dans un contexte international et local tendu, les objectifs souvent affirmés du développement économique et social de l'île.

A cela s'ajoute un fait non moins accessoire : en effet, la Corse pourrait être classée « région en transition » au lieu de « région les moins développées » du fait des données économiques ne prenant en compte ni l'impact total de la crise économique depuis 2020, faisant perdre, par-là même, des dizaines de millions d'euro nécessaires, ni le besoin absolu de créer un statut pour les îles, afin de prendre véritablement en compte la situation à la fois insulaire et montagneuse de la Corse.

En cette fin du mois d'avril 2026, le risque est immense de voir la Corse passer à nouveau à côté de financements européens auxquels elle est en droit et doit légitimement prétendre.

Nous avons pris connaissance, Madame la Présidente, d'une interview récente qui nous a pour partie éclairée.

A ce stade, quelles mesures concrètes l'Exécutif peut-il nous annoncer face à cette menace de recentralisation des fonds de l'Union européenne ?

Quelles sont les actions mises en œuvre pour défendre le principe de gouvernance à multi-niveaux garantissant que les gouvernements conserveront des rôles directs, significatifs et juridiquement protégés dans la conception, la gestion et la mise en œuvre de ces plans de partenariat, afin de prévenir l'érosion de la cohésion territoriale et d'une possible autonomie ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete a parolla.

M. Gilles GIOVANNANGELI

A ringrazià vi.

Merci, Monsieur le Conseiller, pour votre question qui porte, et vous l'avez dit, sur un sujet stratégique, celui des fonds européens, indispensables, nous le savons tous aujourd'hui, au financement et à la mise en œuvre de nombre de nos politiques publiques.

Vous vous inquiétez, et vous avez raison, sur les propositions actuelles de la Commission européenne qui font effectivement peser, et nous le percevons tous, un risque réel de recentralisation de plusieurs politiques européennes qui étaient historiquement territorialisées.

Alors, derrière un débat budgétaire sur le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, en réalité, il y a des décisions très concrètes pour la vie quotidienne des Européens, et donc nous le savons tous nous ici, pour les Corses : la question du financement des investissements publics, la question du financement du développement économique et de l'emploi, le financement de l'agriculture, de la pêche, des transports, du logement, des transitions, notamment transition énergétique.

Et c'est pour cela que depuis déjà plusieurs mois, nous sommes au travail. Nous agissons et nous le faisons à plusieurs niveaux et avec plusieurs objectifs.

D'abord, nous nous sommes organisés afin d'anticiper ces impacts et de défendre nos priorités. Nous avons constitué une task force interne à la Collectivité, regroupant la Direction générale Auropa Mediterraniu Internaziunali, les services des affaires européennes et financières, un certain nombre d'agences et offices concernés, pour travailler à l'élaboration d'une ligne de négociation et de propositions globales sur l'ensemble des politiques européennes.

Le portage politique de ce travail a été confié à la présidente de l'Assemblée de Corse, en cohérence parfaite avec, je crois, l'ensemble de ses mandats européens et bien sûr en collaboration avec le Conseil exécutif, dans un travail de collégialité qui me semble être efficace. Mais vous le savez, ce travail-là, il ne concerne pas que la Corse et nous ne sommes bien sûr pas seuls dans ces revendications. On est engagés avec plus de 140 régions européennes de 19 États-membres différents pour formaliser une action de lobbying commune.

Par ailleurs, nous nous inscrivons aussi dans une démarche et une dynamique collective, celle de régions de France, tout en assumant pour notre part une négociation propre et spécifique fondée sur nos réalités insulaires.

Alors, nous agissons déjà, je vous donne quelques exemples.

La présidente de l'Assemblée de Corse a été la première rapporteure au Comité des régions sur le cadre financier pluriannuel. Elle a participé à ce titre à la conférence annuelle du budget de l'Union européenne. Il y a un certain nombre d'amendements qui ont été rédigés et présentés concernant les politiques et techniques. Il y a la transmission de propositions aux groupes politiques du Parlement européen, des échanges directs avec la Commission européenne, une défense du rôle de la Corse dans le futur pacte pour la Méditerranée et bien d'autres choses encore.

Tout ce travail vise 3 grands objectifs.

Le premier, et vous l'avez aussi cité, c'est notre volonté indépassable d'éviter la recentralisation décidée à Paris pour la Corse. Nous considérons, nous, et nous sommes nombreux ici, que pour ce qui concerne les territoires, tout doit se décider avec les territoires, le principe de solidarité que nous connaissons tous. Et pour être plus direct, et vous l'avez aussi cité, nous refusons qu'en matière de financement et de programmes européens, un plan français soit décidé à Paris pour la Corse.

Deuxième objectif qui en découle, c'est la défense des compétences actuelles de la Corse. De la même façon, ce qui est invoqué aujourd'hui à travers cette réforme, c'est la simplification administrative et la recherche de plus d'efficacité. Et ça ne peut pas être un prétexte à la reprise en main par l'État, que ce soit l'État à Paris ou l'État à Ajacciu.

L'exemple de la politique agricole est assez parlant aujourd'hui. Nous posons un principe clair : le non-recul des compétences actuelles de la Corse. Cela signifie pour nous le maintien d'une organisation adaptée à notre réalité institutionnelle et même en matière agricole, de pouvoir passer un pas supplémentaire, le maintien du rôle de la Collectivité de Corse comme autorité régionale compétente, la préservation du rôle de l'ODARC comme organisme payeur pour les dispositifs concernés. Et cette logique qui vaut pour l'agriculture, elle vaut aussi bien sûr pour la pêche, pour le développement rural et les fonds régionaux.

Le troisième objectif, et vous en avez fait référence aussi, c'est celui de la reconnaissance de l'insularité dans toutes les politiques européennes. On le sait, la Corse, bien sûr, est une île et non pas un territoire comme les autres. Nous avons des contraintes et des surcontraintes, des coûts et des surcoûts qui impactent à la fois la vie des ménages et la vie de nos entreprises. Et nous le savons tous puisque, lors de cette session, nous avons déjà abordé la question de la vie chère, la question des transports,

la question du coût du carburant, y compris la question de la langue corse, qui démontrent aussi, à un moment donné, que toutes ces contraintes pèsent sur la vie de nos concitoyens.

L'Europe connaît ces spécificités insulaires, elle les reconnaît aussi, mais pour autant, cela ne se traduit pas aujourd'hui dans les politiques européennes mises en œuvre.

Nous demandons donc que soit, dans la mise en œuvre de ces politiques européennes, reconnue la clause d'insularité opérationnelle, que des critères de financement adaptés à l'insularité soient mis en œuvre, que des taux de financement tenant compte des surcoûts et des sur-contraintes soient aussi adoptés.

Pour terminer, je voudrais vous dire que ça a été abordé aussi à plusieurs reprises ce matin, et ça le sera tout au long de cette session, que ce combat européen il s'inscrit aussi dans une logique politique bien plus large : celui de pouvoir décider nous-mêmes pour nous-mêmes. Et c'est donc le cadre de l'autonomie qui nous permettra aujourd'hui d'accéder à ce niveau de décision et de permettre que dans un certain nombre de domaines dont nous avons parlé ce matin, nous puissions être plus efficaces et nous pourrions l'être d'autant plus que cette demande d'autonomie, elle est justifiée, lorsqu'on mesure notre capacité, en matière notamment de fonds européens, d'assumer les compétences actuelles.

La Corse, en matière de consommation de fonds européens, elle est bonne élève.

Depuis 2015, depuis l'accession des nationalistes aujourd'hui aux responsabilités, ce que l'on constate, c'est que sur la programmation FEDER FSE 2014-2020, nous avons surconsommé, que nous avons bénéficié d'un dispositif supplémentaire FEDER REACT-EU, que sur la programmation 2021-2027, je me souviens que votre groupe nous avait alertés et émettait des doutes sur le niveau de consommation par la Collectivité de Corse de ce programme, nous avons démontré que nous avons évité le dégagement d'office, voire mieux, nous sommes à la fin 2025, au-delà de 20 % de ce seuil de dégagement d'office et nous sommes, on le sait aujourd'hui, y compris en 2026, sur la même progression et sur la même logique d'objectifs, que nous avons eu la semaine dernière avec les conseillers exécutifs, un travail avec les services des affaires européennes déjà pour préparer le post-2027 qui intègre y compris ce nouveau cadre.

Donc oui, Monsieur le Conseiller territorial, nous sommes dans une situation de vigilance, comme on vous le dit. Mais nous sommes aussi à la fois dans l'anticipation, dans la négociation, dans la proposition et bien entendu, dans l'action.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller exécutif, pour votre réponse.

Si vous m'y autorisez, je peux intervenir. Ce n'est pas l'usage, mais comme le président Angelini m'a citée...

D'abord, je rappelle que cette assemblée, en tant que présidente je peux le dire, a voté une motion en novembre 2025. Nous l'avions préparée avec le président de l'ADEC, avec le président de l'ODARC. Une motion votée à l'unanimité pour que la politique de cohésion et la politique agricole commune qui se dessinent pour l'après 27 tiennent compte effectivement des contraintes que connaît la Corse et surtout que nos compétences actuelles ne reculent pas en matière de fonds européens.

Juste un point complémentaire, parce que le propos a été très clair et très complet concernant le fait que nous soyons en région de transition. Nous le sommes maintenant depuis des années, depuis plusieurs mandatures.

Nous avons actuellement, et ça ce n'est pas nous qui décidons, un PIB qui est considéré comme étant à 86 % de la moyenne européenne. Il faut être à 75 % pour descendre dans la catégorie des régions peu favorisées, comme Mayotte, d'autres territoires d'outre-mer. On peut se féliciter que nous soyons à 86, mais nous allons nous retrouver bien évidemment en concurrence avec beaucoup de régions françaises, européennes pour la question des fonds, bien sûr.

Ce qui nous fait dire et qui nous fait travailler aussi sur un autre texte, un autre règlement qui est le règlement de performance, où on plaide l'argument de prendre en compte d'autres indicateurs : des indicateurs de pauvreté, des indicateurs sociaux, des indicateurs de distance, etc., etc.

Donc ce travail, évidemment, est en cours. Il sera examiné déjà par le Comité européen des régions à la prochaine session du mois de mai. Et bien évidemment, pour régler les problèmes que vous avez soulevés, c'est toujours et encore la clause d'insularité qui nous protégerait.

On ne peut pas modifier le traité, il ne sera pas modifié, surtout dans le contexte actuel géopolitique que l'on connaît. Par contre, on peut très bien amender la plupart des règlements, notamment celui du cadre financier pluriannuel et des 22 règlements sectoriels, en introduisant systématiquement la nécessité de prendre en compte la singularité des territoires insulaires.

Mais, je veux aussi préciser que c'est à l'État-membre de nous défendre, je le répète. Vous imaginez bien que les 26 autres pays ont beaucoup d'autres capatoghji, si j'ose dire, à traiter actuellement.

Donc c'est à l'État-membre et c'est pourquoi, avec le président de l'Exécutif, nous avons écrit au président de la République, au Premier ministre et après, sur des aspects plus techniques, au Secrétaire général aux affaires européennes, mais également aux représentants permanents de la France auprès de la Commission européenne.

Et demain d'ailleurs, et vous excuserez mon absence, nous avons une commission Europe de Régions de France extraordinaire à Bruxelles sur ce sujet et je rencontrerai en fin d'après-midi, le vice-président de la Commission, Raffaele Fito, qui est aussi le commissaire à la politique de cohésion.

Voilà, je suis désolée, mais je pense que c'était important que tout le monde sache le travail qui est réalisé par le Conseil exécutif et par l'administration aussi, et par mon cabinet.

Merci.

Alors, du coup, il nous reste une question qui concerne la cité Fesch, et c'est Charles Voglimacci qui va la poser et c'est Lauda Gudicelli qui devra y répondre.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/014

Question orale déposée par M. Charles VOGLIMACCI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : CITE FESCH

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère exécutive,

L'article L. 4424-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que :

« La Collectivité territoriale de Corse finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole mentionnés à l'article L.811-8 du code rural et de la pêche maritime et les centres d'information et d'orientation. »

C'est pourquoi, par cette question je souhaiterais savoir, Monsieur le Président, quelles suites vous souhaitez donner à l'avis défavorable émis par la Commission Départementale de Sécurité, tel que retranscrit dans le Procès-Verbal du 17 mars dernier relativement à l'exploitation de la Cité Fesch, laquelle regroupe les lycée et collège du même nom.

Je rappelle que cet avis défavorable est consécutif à différentes visites et réunions et notamment celle du 28 mars 2023, il y a donc plus de 3 ans.

Pour mémoire, les mesures de sécurité attendues sont les suivantes :

1. Remédier aux observations formulées dans les rapports de vérifications et annexer au Registre de sécurité avec les attestations de levées de réserves correspondantes.
2. Attester de la solidité à froid des éléments de la toiture de l'établissement par un organisme agréé. Je tiens à préciser que cette prescription, qui date du 8 Avril 2024, doit être réalisée sans délai.
3. Proposer un calendrier de travaux pour la mise aux normes des installations techniques.
4. Rédiger une procédure co-signée par l'exploitant et le propriétaire concernant le remplacement des piles des détecteurs (*du système d'alarme*).
5. Engager une réflexion sur la réfection des toitures anciennes de l'établissement.
6. Proposer un calendrier de travaux concernant la rénovation de l'établissement.
7. Missionner un coordinateur SSI (*Système de Sécurité Incendie*) pour remédier aux observations formulées dans les rapports de vérifications du SSI.

Je crois pouvoir affirmer que, dans ce lycée, l'étanchéité de la toiture a longtemps été assurée en plusieurs endroits par des bâches posées sur le toit... La question du toit est en discussion depuis 2024 et l'expertise pour vérifier si la charpente a été touchée ou pas daterait du 9 avril dernier.

Au vu de ce qui précède et de la nécessité absolue de préserver la sécurité des élèves et personnels fréquentant et travaillant dans ces 2 établissements, je souhaite donc connaître les démarches envisagées par notre collectivité ainsi que leur calendrier.

Connaissant la situation d'autres établissements du pays Ajaccien et sachant que la problématique se pose à l'échelle insulaire, la politique d'investissement dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement de Corse, une cinquantaine environ, doit sans tarder avoir une feuille de route.

Notre groupe n'a de cesse de vous demander ce PPI, vous n'avez de cesse de nous annoncer son imminence.

Où en sommes-nous de ce PPI et quand pourrons nous disposer de ce document stratégique ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, donc je passe la parole à la conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question.

Le rappel de nos compétences lors de votre propos liminaire souligne clairement l'étendue des responsabilités qui incombent à la Collectivité de Corse en matière d'établissements scolaires.

Avec 47 EPLE aux profils, aux âges et aux besoins très différents, nous faisons face à un parc immobilier vaste, hétérogène et parfois très ancien.

La cité scolaire Fesch en est l'un des exemples les plus emblématiques : bâtiment construit au début du 19^{ème} Siècle, situation centrale, fréquentation quotidienne importante, histoire, patrimoine architectural, a fortiori sa vétusté.

Vous l'aurez compris, la Cité Fesch concentre à elle seule l'ensemble des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Je mesure, Monsieur le Conseiller, l'attachement des Aiacchini à cet établissement. Le Fesch fait partie de votre histoire collective, de votre vie démocratique également.

Aujourd'hui, les enjeux sont donc concrets : garantir la sécurité, le confort et la fonctionnalité des locaux pour les élèves et les personnels.

C'est sur ces priorités que nous concentrons notre action, avec la même exigence pour tous les établissements de Corse.

Je veux être parfaitement clair, la sécurité de l'établissement est aujourd'hui garantie.

La dernière visite de la sous-commission départementale de sécurité le 29 janvier dernier, et la décision a été transmise le 20 mars, a donné lieu à une réaction immédiate des équipes. Les mesures prescrites ont été engagées sans délai, commande passée, interventions programmées, organisation opérationnelle pour le système d'alarme, planification des travaux techniques dès l'attribution des marchés prévue pour la fin du mois de mai.

Concernant la toiture, un ingénieur expert en structure a été missionné et s'est rendu sur place le 8 avril. Les conclusions sont nettes, la charpente est en bon état et l'exploitation du bâtiment peut se poursuivre en toute sécurité.

Nous avons évidemment engagé la préparation de la réfection complète de la toiture. La maîtrise d'œuvre est mobilisée, la consultation des entreprises est en cours et le calendrier sera communiqué aux équipes à l'école, avec laquelle nous sommes régulièrement en contact, dès sa finalisation.

Le coût de l'opération est estimé à environ 1 M€.

Parallèlement, nous avons poursuivi les investissements nécessaires pour maintenir la qualité de l'offre éducative et l'accessibilité de l'établissement. La cité scolaire Fesch accueille depuis la rentrée de septembre la formation DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique, rendue possible par un investissement global de 330 000 €.

Nous avons également conduit une opération importante de mise en accessibilité pour un montant de 480 000 €, afin de garantir à toutes et tous, élèves et équipes pédagogiques, un accès digne et sécurisé.

Ces actions ne relèvent ni de l'urgence improvisée, ni de l'affichage. Elles s'inscrivent dans une stratégie cohérente qui combine intervention immédiate et programmation de long terme. C'est précisément l'objet du programme pluriannuel d'investissement que vous évoquez et qui est en cours d'élaboration.

Il s'agit d'un exercice exigeant qui doit tenir compte de la diversité des situations, des priorités de sécurité, des besoins pédagogiques et des capacités financières de la Collectivité de Corse. Ce travail est mené avec nos partenaires, notamment l'AUE, la Banque des territoires, la Banque européenne d'investissement, afin de structurer des projets de rénovation durables et soutenables, adaptés à la réalité singulière de chaque établissement.

Votre question me permet de réaffirmer sans équivoque que la Collectivité de Corse assume pleinement ses responsabilités. Elle agit, elle priorise, elle arbitre et elle avance.

Le PPI sera présenté dès que l'ensemble des éléments techniques, financiers et calendaires aura été consolidé, car il se doit d'être un document solide, crédible et opérationnel.

Notre objectif est simple et constant : garantir sur tout le territoire des établissements sûrs, fonctionnels et adaptés aux besoins des élèves et des personnels.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dunque, emu da fà a chjama.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance publique est ouverte à 12 h 50 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu,
Signora Presidente di u CESEC, Cara Marie-Jeanne,
Cari cunsiglieri esecutivi,
Cari cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,
Care è Cari tutti,

Cette session s'ouvre au lendemain des élections municipales 2026.

Dans chaque commune de Corse, des femmes et des hommes, dont bon nombre d'entre vous font partie, se sont engagés avec conviction. Ils ont porté des projets, confronté leurs idées, parfois leurs visions, toujours avec cette volonté de servir leur territoire et leurs concitoyens.

Le verdict des urnes est désormais connu, largement commenté et analysé, mais je tiens néanmoins à féliciter l'ensemble des nouveaux élus. Et je félicite aussi tous les autres candidats, ainsi que les électeurs car nous avons un taux de participation exceptionnel, il faut bien le dire : In Cismonte 69 %, in Pumonte 68 %, per una media francese di 57 %. Donc, vous voyez, nous sommes 10 points au-dessus des taux de participation à l'échelle française.

In corte parolle, ci vole à dì chè in Corsica a pulitica piace è a demucrazia hè viva !

Je tiens également à rappeler, dans l'enceinte de cette Assemblée, qui est un lieu de débat, parfois d'opposition, mais surtout un lieu de responsabilité, que la démocratie appartient à tous. È ghjè forse quessu u risultatu u più bellu. A demucrazia hè di tutti è fatta per tutti !

Elle appartient à ceux qui ont gagné, à ceux qui ont perdu, à ceux qui nous ont précédés et à ceux qui viendront.

Mais celles et ceux qui ont été élus et réélus portent désormais une responsabilité particulière : une exigence d'exemplarité, de constance, et d'engagement au service de l'intérêt général.

Beaucoup d'entre vous, qui avez été maire, qui êtes maire ou conseiller municipal, le savez bien : être maire, être conseiller municipal, ce n'est pas un statut. C'est un engagement total.

C'est être à l'écoute, en permanence.

C'est arbitrer, parfois dans la difficulté.

C'est décider le plus souvent dans l'urgence et parfois, malheureusement, en déplaisant.

Et c'est surtout chercher à rassembler, toujours et encore.

Et dans une période marquée par les doutes, les tensions et parfois la défiance, les Corses attendent de vous et de nous des réponses concrètes à leurs préoccupations du quotidien.

Je pense d'abord au logement, car la difficulté à se loger, à accéder à la propriété, à se maintenir sur sa terre, « le droit de rester » comme le dit l'Union Européenne, est devenue une réalité pour trop de familles, pour trop de jeunes. Et cette situation alimente inévitablement un sentiment d'injustice et de dépossession que nous ne pouvons ignorer.

Nous aurons l'occasion d'en débattre et de proposer des solutions à l'occasion de l'examen du rapport « Una casa per tutti, una casa per ognunu pour la période 2026-2031 » puis du rapport d'information « relatif au cahier des charges anti-spéculation pour l'attribution des logements en primo-accession de l'Office foncier de la Corse ».

Je pense au logement, je pense aussi au pouvoir d'achat, dont nous avons parlé à travers la problématique du carburant.

La cherté de la vie en Corse n'est pas une réalité nouvelle, elle s'est aggravée ces derniers jours. Elle pèse sur les ménages, sur les travailleurs, sur les retraités. Elle fragilise les équilibres sociaux.

La hausse des prix du carburant directement liée à la situation internationale, aux tensions géopolitiques, vient se surajouter à des contraintes déjà fortes en termes d'insularité.

Ici plus qu'ailleurs, le carburant n'est pas un confort, ce n'est pas une option. C'est une nécessité pour travailler, pour se déplacer, pour vivre tout simplement.

Cette accumulation de difficultés crée une pression forte sur notre société.

Notre devoir est donc d'agir, avec les moyens qui sont les nôtres, mais aussi avec détermination, en portant ces enjeux au plus haut niveau.

Et nous avons d'ailleurs entendu déjà tout à l'heure les réponses du Conseil exécutif aux questions orales que vous aviez posées.

Nous aurons donc l'occasion d'en redébattre à travers l'examen de la motion déposée par le groupe Fà populu in seme pour « l'association de la Collectivité de Corse aux missions parlementaires relatives au prix des carburants et à la cherté de la vie ».

C'est dans ces moments difficiles que le rôle de l'action publique prend tout son sens. Nos institutions doivent être des outils pour protéger, pour accompagner, pour corriger les déséquilibres.

Et cela suppose une action cohérente, coordonnée, guidée par un seul objectif : l'intérêt général.

Enfin, permettez-moi, dans cette réflexion sur notre vie démocratique, de rendre hommage à Lionel Jospin, figure majeure de la vie politique française, qui s'est éteint le 22 mars dernier. Son rôle dans la signature des accords de Matignon constitue un moment important dans l'histoire contemporaine de la Corse. Il vint d'ailleurs, en tant que Premier Ministre, à cette tribune et nous lui devons de nous en souvenir.

À une période où les tensions étaient fortes, où les perspectives semblaient largement incertaines, souvenez-vous, il a su ouvrir un chemin. Un chemin fondé sur le dialogue, sur la reconnaissance, sur la volonté de construire une solution politique.

Et alors que nous attendons de pied ferme, l'ouverture des débats parlementaires sur le statut d'autonomie de la Corse, cet héritage, et celui de tous ceux qui ont œuvré alors, nous engage de part et d'autre.

Il nous rappelle que les avancées les plus importantes ne naissent ni de l'affrontement permanent, ni de la discorde, ni du renoncement, mais de la capacité à dialoguer, à comprendre, et à bâtir dans la durée.

Et ce sont ces qualités foncières, dont vous avez fait preuve me semble-t-il, Monsieur le Président de l'Exécutif, au cours des 3 mandats que les Corses, à travers cette assemblée, vous ont confiés successivement en 2015, 2017 et 2021.

Monsieur le Président de l'Exécutif, si j'y fais référence, c'est que vous avez annoncé votre intention de démissionner du mandat de Président de l'Exécutif, en suite de votre élection comme maire de Bastia le 29 mars dernier, et je ne puis, excusez-moi, éluder le sujet, même si je ne m'étendrai pas.

Evidemment certains ne me reconnaîtront pas le droit de faire l'éloge d'un président ami (il y en a qui ont des pays amis, moi j'ai un président ami) et j'en conviens volontiers : c'est l'Histoire qui dira si effectivement cette fonction tant enviée par les hommes politiques de notre île, tous les matins peut-être en se rasant, donc je ne suis pas concernée, je ne suis pas un homme et je ne me rase pas, et à laquelle vous avez décidé de renoncer aujourd'hui, a été remplie conformément à vos engagements, à nos engagements devant le peuple ; engagements pris d'ailleurs sur la Giustificazione di a Revoluzione di Corsica.

Mais je peux témoigner que vous vous êtes pleinement engagé - corps et âme et au sens propre - pour faire le bien, et faire le bien pour ceux qui en avait le plus besoin, avec constance, honnêteté, avec un sens de l'équité et de la démocratie qui force le respect !

Vous avez su, dans une conjoncture faite d'une succession de crises majeures, et je ne vais pas les citer, on m'en ferait encore le reproche, mener de front simultanément des réformes structurelles exigeant opiniâtreté, énergie et capacité de rassembler au-delà de la majorité territoriale : je pense au règlement des aides aux communes, le logement, les conférences sociales, les DSP maritimes et aériennes, la création récemment de l'Etablissement Public Industriel et Commercial de Corse, la réduction de la fracture numérique avec le déploiement de la fibre sur tout le territoire, et j'en passe parce que nous ne sommes pas à l'heure du bilan, que vous allez rougir, et que la mandature ne s'achève pas... Loin s'en faut.

Et surtout, à mon sens, vous avez révélé une « façon de faire de la politique » et en particulier de construire des politiques publiques qui constituent à n'en pas douter un changement de paradigme et désormais, je le pense sincèrement, et pas parce que vous êtes mon ami, plus rien n'est et ne sera comme avant 2015.

Allora, o Sgiò Presidente, siate ringraziatu per u vostru impegnu maiò à prò di l'interessi materiali è murali di i Corsi è di a Corsica !

È di sicuru, riparleremu di e cunsequenze pulitiche, organizzaziunale ma dinò amministrative di a vostra decisione da quì à pocu, è ùn hè micca u mumentu. È per avà, ùn aghju micca a vostra lettera, dunque ci vole à aspittà. Eccu.

À l'heure où nous ouvrons cette session et à la veille aussi d'un moment politique important pour notre institution, je veux formuler un vœu simple mais exigeant :

Que nous soyons, les uns et les autres, à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres.

Que nous sachions répondre aux attentes concrètes de nos concitoyens.

Que nous fassions vivre nos institutions avec sérieux et dignité.

Et que nous continuions à faire de la démocratie un outil au service du peuple corse.

A strada ver' di l'emancipazione hè longa, quessa hè vera, è di volte ghjè ancu una stradaccia, è ghjè stata parechje volte una stradaccia, ma nulla ùn pò parà un populu in marchja.

À ringrazià vi è bona sessione à tutti !

Allora s'è vo site d'accordu, emu da ghjustu ramintà un ummagiu per quelli chì si ne sò andati di manera propiu veloce, ma ci vole à fà la.

Ramintà chì sò partuti dui agenti di a nostra cullettività : Monsieur Joseph Papi qui est décédé le 28 mars dernier, qui était un sapeur forestier de Ghisoni. Et puis le colonel Pierre Salinesi, originaire de Tassu, qui a été Chef de corps des SDIS 2A et 2B, et qui avait été levé d'ailleurs au grade de contrôleur général.

Des élus aussi nous ont quittés : Alexandre Gambotti, qui a été maire de Ficaghja, en Castagniccia-Casinca.

Paul-Donat Poli aussi qui nous a quittés. Un grand âge, certes, mais il fallait le signaler parce qu'il a été ancien conseiller régional ici, dans notre Assemblée.

Et si vous m'autorisez, je souhaiterais avoir une pensée pour Francine Demichel, Professeure émérite de droit public, ancienne présidente de l'Université Paris 8, première présidente, directrice générale de l'enseignement supérieur, donc qui a vu passer plusieurs ministres d'ailleurs, et première présidente de la Fondation de l'Università di Corsica, qui a œuvré beaucoup pour l'Université de Corse. Et je pense évidemment à sa fille, Sophie, qui certainement nous écoute.

Voilà, merci.

Monsieur le Président, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Associé à votre hommage et donc dans nos pensées, bien sûr, le souvenir de Guitou Ettori, chef d'équipe FORSAP à Petretu.

Madame Cathie Natali, technicienne en hygiène élémentaire.

Pensées à leurs familles, bien sûr.

Concernant les élus, je pense qu'il est indispensable, et nous le savons, d'évoquer la mémoire de Paul-André Caïtucoli, ancien président de la com-com du Taravu, cousin de notre collègue et ami Paul-Jo Caïtucoli, par ailleurs père de 2 enfants : un qui est engagé à Paris et l'autre qui est une agent de la Collectivité de Corse.

Et puis bien sûr, on ne va pas allonger, mais il y a des personnalités qui nous ont quittés.

Je pense bien sûr à Jean-Charles Antolini, mais je l'avais évoqué.

Je pense également à Jean-Philippe Fedi.

Vous avez rappelé la professeure Demichel, qui était une grande amie des institutions de la Corse.

Et enfin, bien sûr, Paul Orsatti, légende du football corse.

Toutes celles et tous ceux qui ne sont plus là, mais qui font partie de notre histoire collective.

Et je vous remercie également, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, pour les mots que vous avez eus à mon égard.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc si vous en êtes d'accord, nous faisons la pause méridienne.

Je vous donne rendez-vous dans 1 heure 15, 14 h 15 donc pour la présentation de la « Giustificazione » de Don Gregorio Salvini.

Merci.

La séance est suspendue à 13 h 10 et reprise à 16 h 10.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 072 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 è 30 di ghjennaghju di u 2026.

Rapport n° 072 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 janvier 2026.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque approvazione verbale di a sessione di i 29 è 30 di ghjennaghju scorsu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

Vi ringraziu.

(Le procès-verbal est ADOPTE à l'unanimité

Absents : Mesdames et Messieurs Paule CASANOVA-NICOLAI, Vannina Le BOMIN, Georges MELA, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI).

Allora passemu avà à i cartulari nantu à a cultura è u patrimoniù. Cum'è l'emu detta sta mane, in cummissione permanente, aghju da passà subitu a parolla à a cunsigliera esecutiva in carica di a cultura è di u patrimoiniu, avete a parolla.

**CULTURA È PATRIMONIU - MECENATU /
CULTURE ET PATRIMOINE – MECENAT**

Raportu n° 070 : Acquistu di u manuscrittu di a « GIUSTIFICAZIONE » di Don Gregorio SALVINI.

Rapport n° 070 : Acquisition du manuscrit de la « GIUSTIFICAZIONE » de Don Gregorio SALVINI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux, comme je l'ai dit précédemment, ce manuscrit, cet écrit, profondément politique et éclairé, n'est pas un document figé dans le passé.

Aujourd'hui, il est une parole qui traverse le temps et qui nous parle, une parole de résistance, une parole de dignité, une parole de liberté, car ce texte nous donne une ligne politique fondamentale : le Peuple corse existe, il a des droits et il refuse qu'on les nie.

Aujourd'hui, à travers cette acquisition symbolique, nous martelons que ce combat politique est légitime, qu'il est ancien, qu'il est profond et qu'il s'inscrit dans une tradition de pensée politique forte qui nous vient du Siècle des Lumières, lorsque les grandes cours européennes avaient les yeux rivés sur cette petite île de Méditerranée, la Corse.

Et pour compléter cette présentation, il me paraît important de donner la parole au président du Conseil exécutif pour présenter dans les détails ce rapport, Monsieur le Président, tant vous avez été engagé sur ce dossier.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et voilà ! La parole est vôtre !

M. le Président Gilles SIMEONI

Nous avons eu une cérémonie de présentation qui a été, je crois, extrêmement émouvante, à laquelle nous avons toutes et tous participé, ainsi que de nombreux invités. Donc, nous n'allons pas redire ce qui a déjà été dit, bien dit, et certainement, notamment par des érudits, mieux dit que je ne saurais le faire.

Je reprendrai peut-être la parole après que chaque groupe se sera exprimé, à moins que vous ne souhaitiez que je le fasse maintenant.

Nous avons pensé qu'il était important de présenter ce rapport devant l'Assemblée de Corse dans la continuité de la cérémonie. D'abord, parce qu'il y a une délibération qui prévoit, sous réserve du vote de l'Assemblée de Corse, que le Conseil exécutif revienne devant l'Assemblée de Corse pour présenter une stratégie de mise en valeur de cette pièce, à travers notamment une médiation culturelle : où ira-t-elle ? A titre principal, bien sûr, au musée Pasquale Paoli. Comment peut-elle être exposée, diffusée ?

On a entendu tout à l'heure Antoine-Marie Graziani, qui est un historien qui connaît bien la période, dire que la découverte de ce manuscrit et son versement dans le domaine public appelait sans doute au moins un colloque. Donc on voit qu'on a un travail considérable à faire. Il faut que l'Assemblée de Corse mandate le Conseil exécutif pour préparer ce travail.

Au-delà de ça, nous avons pensé qu'il était important pour la mémoire de la Collectivité de Corse, de la Corse, sans doute pour ce qui nous concerne, pour la mémoire nationale, que chaque groupe puisse s'exprimer sur cette acquisition dans le cadre de la session publique de l'Assemblée de Corse, afin que cette expression soit conservée sur les procès-verbaux des débats de l'Assemblée de Corse. Et donc, je vous invite bien sûr à prendre la parole si vous le souhaitez.

En ce qui me concerne, je dirai quelques mots pour conclure les interventions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque, ci sò state cummissione ch'anu trattatu di st'acquisizione. Dunque ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione è di cultura, ghjè nurmale, è unu di e finanze.

Dunque, per a cummissione di a cultura ?

Mme Frédérique DENSARI

Un avis favorable de la commission, avec une absence des groupes « Un soffiu novu » et « Un'altra strada ». À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È per a cummissione di e finanze ?

M. Joseph SAVELLI

Il y a un rapport, Madame la Présidente.

M. Georges MELA souhaite savoir si des aides ou subventions particulières avaient été sollicitées ou si l'acquisition était réalisée uniquement sur fonds propres.

Mme Marie-Paule CESARI, Coordinatrice administrative et financière au sein de la Direction du Patrimoine, indique que les coûts seront couverts par le budget de la Collectivité, via une ligne budgétaire dédiées à ce type d'acquisition.

M. MELA interroge également les services sur le lieu de conservation du manuscrit, indiquant qu'une hésitation existait entre Morosaglia et Corte.

Mme CESARI précise ne pas pouvoir répondre à cette question mais indique que l'important est que cette œuvre demeure dans le giron public et puisse être exposée.

M. Jean-Michel SAVELLI souhaite disposer d'éléments relatifs à l'état de conservation du manuscrit et **Mme Serena BATTESTINI** interroge les services sur l'achat d'une seule partie du document : dans ce cadre, s'agit-il d'une œuvre en deux parties ou d'un document découpé ?

Les services ne pouvant apporter immédiatement ces éléments, **M. Louis POZZO DI BORGIO** demande que soit adressées aux commissaires dans les plus brefs délais, par le biais du Secrétariat Général de l'Assemblée, une note et/ou des photographies permettant de constater l'état de l'œuvre.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport. (Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Dunque avà a parolla hè à chì a vole piglià. Eveline !

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

L'acquisition de la « Giustificazione » di Don Gregorio Salvini, n'est pas un simple achat patrimonial. C'est un acte de transmission, un geste envers notre mémoire collective.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas simplement en train d'acheter un manuscrit.

Aujourd'hui, nous faisons un choix, un choix politique, un choix fort, un choix de cohérence, de responsabilité, di firezza.

C'est un texte de combat qui est toujours d'actualité. C'est un texte des Lumières.

Un texte qui affirme une idée simple : lorsque le pouvoir devient injuste, le peuple reprend son destin en main. Et ce message, il est né ici en Corse.

Cet achat n'est pas que patrimonial, il est surtout politique parce que nous faisons revenir chez elle une parole essentielle, une parole qui nous appartient.

Una parolla nostra.

Perchè « a Giustificazione » ci parla sempre : ci parla di libertà, ci parla di dignità, ci parla di u drittu d'un populu à piglià in manu u so distinu, è oghje quand'è no parlemu di drittu, quand'è nò parlemu di ricunniscenza, quand'è no parlemu d'autunumia, ùn semu micca for' di strada, semu ind'è a cuntinuità storica.

Et nous assumons cette filiation.

Acquérir « A Giustificazione », c'est faire un choix politique fort de ne pas laisser notre histoire dans le passé, mais en faire une force pour penser l'avenir.

C'est dire que nous savons qui nous sommes et où nous voulons aller, parce que le peuple corse existe et entend continuer à maîtriser son destin.

Nous sommes particulièrement fiers aujourd'hui de voter ce rapport qui permettra que ce manuscrit rejoigne les archives publiques, là où il pourra continuer à parler, à enseigner, à interroger, à inspirer pè a Corsica, pè a nostra cultura è pa a nostra memoria cumuna.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Chantal Pedinielli.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère exécutive pour votre présentation, celle du président.

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur l'acquisition d'un manuscrit du XVIIIe siècle, pour un montant de 180 000 euros, rédigé par un balanin, Don Gregorio Salvini. Un document historique dont personne ici ne nie l'intérêt.

Après, c'est autre chose pour l'interprétation du fond.

Vous en faites le fondement de l'indépendantisme quand d'autres, pourtant historiens, considèrent que c'est un plaidoyer adressé aux puissances européennes, à commencer par la France de Louis XV, pour qu'elles interviennent en Corse chasser les Génois.... Mais n'entrons pas dans ce débat d'initiés ; d'abord, moi, je n'en ai pas les compétences.

Ce document a une portée liée à l'histoire de notre île, nous ne le discutons pas.

Vous l'avez pourtant politisé.

Le « Ghjuramentu » de 2015 sur le manuscrit, maintenant son acquisition, aujourd'hui vous en faites un symbole, avec une présentation dans les murs tout à l'heure. Il y a une forme d'appropriation politique que je trouve assez ostentatoire.

Et puis on élude la question centrale de ce dossier, il faut quand même en parler et permettez-moi de vous poser la question, car pour moi cette question centrale est financière et budgétaire : est-ce vraiment la priorité de la Corse aujourd'hui ?

Notre île traverse une période difficile. Les Corses font face à une précarité grandissante. Le coût de la vie explose, notamment celui du carburant, qui pèse lourdement sur les familles, sur les travailleurs, sur nos pêcheurs, sur nos entreprises.

Les tensions internationales, les incertitudes économiques, les incertitudes sociales sont bien réelles.

Dans ce contexte, chaque euro dépensé par la Collectivité doit être pensé avec responsabilité et avec un sens aigu des priorités.

Vous restreignez le soutien aux associations, l'investissement et la commande publique sont en berne.

Et pourtant, aujourd'hui, on nous propose de consacrer 180 000 euros à l'achat de la « Giustificazione ».

Alors, oui, ce document a une valeur historique.

Oui, il renvoie à une période importante de notre histoire, que certains ici revendiquent et mettent en avant.

Mais l'œuvre semble plus riche que ça et probablement plus ambivalente que le message qu'on cherche à lui faire porter.

Gouverner, ce n'est pas seulement regarder le passé avec émotion et se nourrir de symboles, c'est aussi et surtout répondre aux urgences du présent et préparer l'avenir.

Comment expliquer aux Corses, à ceux qui peinent à boucler leurs fins de mois, à ceux qui doivent choisir entre faire un plein d'essence ou un plein de courses, que l'une des priorités et des préoccupations de cette assemblée est l'achat d'une partie d'un manuscrit ancien à portée symbolique ?

Le Président Simeoni, ce matin, nous disait, en parlant du prix des carburants, que la Collectivité de Corse n'avait pas les moyens de faire une aide à la pompe.

La Présidente Maupertuis nous disait, dans son discours d'ouverture, que la cherté pèse sur les ménages.

Alors, comment justifier ce choix face aux besoins criants en matière sociale, économique, ou encore d'aménagement du territoire ?

Je le répète ici, nous ne sommes pas contre la culture. Nous ne sommes pas contre la mémoire. Mais nous pensons que le sens des responsabilités impose aujourd'hui de faire des choix clairs.

Et le nôtre, celui de notre groupe est simple : dans la situation actuelle, cet achat n'est ni prioritaire, ni opportun.

Nous pensons que ces 180 000 euros pourraient être utilement mobilisés pour soutenir nos concitoyens, accompagner nos communes, ou répondre à des urgences bien concrètes. Santa en parlait ce matin en parlant du collège de Propriano.

Alors que vous, vous ne retenez qu'une chose, je vous cite, « c'est la portée politique, symbolique de cet achat ».

Mes Chers collègues, il ne s'agit pas ici de nier notre histoire, mais de ne pas en faire un prétexte pour ignorer les réalités d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Marie-Claude Branca.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ghjeiu pensu chì issa aquisizioni hè impurtanti, aghju intesu è fighjulatu cum'è vò a prisintazioni hè un mumentu d'emuzioni, par mè, parchì si pò veda u travaddu a riflissioni di issa parsona, di Don Gregoriu Salvini quandu l'hà scrittu. Ben sicura, ci era, dighjà a versioni stampata diciaremu ma ùn hè micca listessa cosa.

Allora eti parlatu di simbulu, iè par mè hè un simbulu, ma hè dinò ghjustu à puntu calcosa chì ci devi dà a vodda, u curaghju, a forza, a vulintà di travaddà ancu di più.

A dritta parla ghjustu à puntu, ghjustu di simbulu ma ni duvemu fà a forza pà l'avvena, pà spicà à a noscia ghjuventù, sò chì s'hè passatu à l'epica, è sò chì ci hè a pussibilità di fà.

Ghjeiu quandu sentu di i sturiani è i spicialisti in drittu ch'idd'hè calcosa di, chì a Corsica hè un esempiu, ùn pensu micca ch'eddu s'ghjè simpliciamentu un simbulu.

Hè vera, è si pò pinsà, hein, chì issi solda pò essa, sariani pò essa impiigati pà fà altr'affari, pà aiutà la ghjenti è ci n'hè bisognu.

Ma pensu ghjustu à puntu chì si c'appughjemu à nant'à ssu libru è nant'à altri affari, à nant'à tanti testimonii di u nosciu passatu, ci pò dà ghjustu à puntu, cum'è l'aghju ditta nanzi, l'arnesi pà avanzà pà u nosciu populu.

Ùn si pò mica essa sempri in cuntradizioni, essa contru par essa contru, ma t'aghju quantunqua di sicuru qualcosa à dì. Aghju assistitu à a cummissioni di a cultura, aghju fattu i dumandi. Issu prezzu è pò esse... pò esse quantunqua un pocu caru ancu s'iddu hè calcosa, una testimunianza di u passatu è com'è l'aghju dittu, un arnesi per l'avvena.

Vurrariu sapè s'eddu saria micca statu pussibile, avà hè troppu tardi, ma ci vole à pinsà à, pò esse chì ci saranu d'altri affari da cumprà, ùn saria micca pussibile di fà micca chì una stimazioni - ci n'hè statu una - si pò essa ... si pò dumandà à altri esperti micca pè quissu avà hè fattu... pensu pà veda pà fà una media pò essa pà i cosi menu caru.

Parchì avali, s'è no avemu altri affari à cumprà, è spergu chì pò essa puderemu cumprà altri affari ch'elli s'ghjè i libri, quadri ecc., hà da essa difficiule di truvà i solda.

Dunque ci saria statu, pò esse, un'altra manera di fà pè stimà. È aghju qualcosa altru da dumandà... postu chì nò emu in traccia di parlà di cumprà... qualchì mesa fà, emu avutu un rapportu nantu à... nò emu fattu una dumanda, scuseti, nantu à u quadru di Beechey di Paoli è ci eti dittu chì erati in traccia di neguzià è chì ci duviati tene à currenti di ciò chì si saria ditta è aviati bone spiranza di riescia à avè issu quadru. Qui dinò vurrariamu sapè induva ni sò l'affari.

Vi ringraziu .

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla dinò ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama presidente, vi ringraziu.

Madama presidente, o sgiò presidente, cari culleghi.

Simu veramente felice chì a nostra cullettività appia compru sta prima edizione di a ghjustificazione di Don Gregorio Salvini chì hè un libru chì hà un'impurtanza da dui punti di vista : da u puntu di vista storicu mettendu in lume un'epica chì era appena scurdada di a nostra storia è ghjè impurtenantissimu, è da u puntu di vistu puliticu face a prucantula di a necessità d'arizza si contru à l'inghjustizia. È per mè issu messagiu vale assai più chè centu ottanta milla euro.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole intervene ? Più nimu ?

Innò aghju u sole in faccia, hè per quessa scusate. Avete a parolla.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ùn aviu micca previstu di piglià a parolla ma hè statu un mumentu forte ch'avemu campatu quì è di sicuru traduce u filu di a nostra storia.

Allora forse chì quì nentru à issu emiciculu è a capiscu... ùn avemu micca a listessa storia, ùn venimu micca da listessi lochi, ùn avemu micca listessu scopu. Ma quantunque, ùn hè micca un libru chì hà pocu sensu, ghjè un libru chì oghje hè statu dettu, s'hà da studià, si studia dighjà à l'università.

Ci sò... ci hè tuttu u ramentu d'un populu oppressu è po non solamente di a Corsica, ma si capisce bè ciò chì si passava à issu mumentu quì in i paesi vicini dinù. È si parla di libertà, si parla di libertà d'un populu, dunque eiu pensu chì ghjè qualcosa ch'ùn hà micca prezzu. È ùn avemu micca a listessa, mancu appena a listessa manera di parlà di a nostra storia.

Sapete, quand'elli ci sò ghjente chì sò quì o altrò fora di issu emiciculu, ma chì anu datu a so vita, chì anu datu anni è anni di prigiò, 180 000€ ùn hè nunda per quessi. Què, a libertà ùn hà micca prezzu è sò ghjenti chì si sò battuti durante anni è anni, perchè no siamu quì oghje. È l'aghju dettu ghjè u filu di a nostra storia. Hè ciò ch'è nò campemu oghje.

Quando u presidente di l'esecutivu v'è strappà in Parigi un'evuluzione istituzionale, simu sempre in u listessu filu, simu sempre in cerca di issa libertà. È ghjè per quessa chì per noi, ghjè un mumentu impurtante, un mumentu forte assai chì ùn hà micca prezzu.

È quand'ellu si parla di prezzu, allora aghju da esse tandu forse appena simplista, ma hà un cummentu simplistu, forse chì ci vole à esse simplistu dinù, sapete quand'un documentu cusì, una furtuna cusì costa mancu duicentu mila euro è chì si sò lampati decine è decine di milioni pè cullà in faccia quì in Aiacciu, tandu, fate u paragone, fate u paragone. Ciò chì si pudia cumprà invece di cullà nant'à Angelò, fate issu paragone.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Nò, eiu pensu chì quandu si tratta d'un ughjettu culturale, storicu, di litteratura di n'importa chì, ma chì hà una lea cù a Corsica di più di dui centu cinquanta anni, ghjè un oghjettu chì deve esse piddatu da i musei di Corsica. Com'è dumane si pò cumprà un ughjettu d'un museu francesu o d'un museu inglesu o da n'importa chì museu di u mondu chì t'hà un trattu cù a storia d'un locu, d'un paese, ghjè un affare naturale, tutti i musei di u mondu t'anu un bughjettu pè cumprà è pè luttà contru à a logica economica chì face chì i prezzi di l'ughjetti d'arte ùn facini chè cresce parchi c'hè una spiculazione nant'u fattu chì ùn c'hè micca impositi è ùn c'hè micca una logica di trasferimentu patrimoniali nant'i successioni.

È què chì face chì oghje l'omi di arte ci sò, ma quiddi chì compranu è chì facini cresce i prezzi à a maiò parte sò a ghjente chì a facenu pè piattà u soldu è pè tene un locu di ricchezza senza impositu.

Què ghjè a logica di u mondu. È ci vole di piddà in contu chì un ughjettu cusì hè caru, ma hè caru parchi a Corsica hè cara parchi c'hè una vuluntà di ricercà qualcosa chì cuncerneghja a Corsica.

Ci sò listessi affari quandu ci sò ughjetti chì appartenenu à Napulione è tandu nimu ùn dici nunda ma si comprani à i prezzi chì sò à l'iguali quissi quì è n'emu cumpratu ancu nò, i corsi.

Allora pensu chì un c'hè micca pulitica quandu si difende un ughjettu. Dopu c'è a storia di l'ughjettu... ben sicuru si trattava di a lotta contru à i ghjinuvesi è u veru titulu di u libru hè 'Ghjustificazione di a rivoluzione di Corsica è di a ferma risoluzione presa dai corsi di mai più sottomettersi al dominio di Genova'. Ma vulia d'è à tutti i duminii... si pinsava tantu ancu à i francesi, ancu à i tedeschi, ancu à i spagnoli.

Ma ùn hè micca u libru, ùn hè micca u fattu chì hà fattu rinasce una discussione independentista in Corsica, ghjè a storia di a Corsica chì face què. È u libru face parte di a storia di a Corsica. È di micca cumprallu o di micca cumprà dumane un altru ughjettu parchi c'è a miseria in u mondu, parchi c'è u prezzu di u risu chì cresce, parchi tuttu ciò chì nò vulemu ùn hè micca una logica culturale. A logica di difesa di u patrimoniale d'un paese hè di fà chì i pezzi di storia di u paese fermessinu in issu paese.

È noi t'avemu monda affare à dumandà à d'altri musei, à d'altri paesi, à d'altri ricconi chì t'ani pezzi maiò di a noscia storia, o ch'iddi c'impristessini pè mondu tempu o chì ci sia una lascita o una vendita à un prezzu cunvinutu com'è un prezzu naturalmente accittevule.

Eiu dicu, feliceghju i servizii, dighjà d'avè a cunniscenza di sapè ch'eddu si vindia, È dopu ciò chì dicu eiu quì lampu una chjama à certi corsi chì sò passiuati, chì cercani à cumprà quì è culà.

I prezzi coddani parchì i femu cuddà da par nò. Certi volti quandu c'hè qualchissia chì face una dumanda sopra à a cullettività hè unu di i nosci è dicu u publicu, i musei di Corsica t'anu una priurità è a dicu franca ancu à i nosci amichi è quiddi chì sò passiuati di cullezioni lachetici passà in prima.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti.

Altre dumande di parolla ? Iè, Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je pensais, après le moment de joie collective qui nous avait parcouru, il y a quelques minutes à côté de cet hémicycle, que nous n'aurions pas ce type de débat ici. Mais sans doute que, après quelques années maintenant, en tant qu'élus, je suis toujours frappé de naïveté.

Ceci étant dit, je pense que ce débat, finalement, il révèle beaucoup de choses. Il révèle beaucoup de choses et il est très intéressant, et Nadine a esquissé un petit peu le propos du groupe. Il révèle deux visions assez différentes.

Moi, je vais vous le dire de manière très claire, sans être grandiloquent, nous pensons, nous sommes convaincus que du Cap Corse à Bunifaziu, en passant par la Balagne, par Corte, par Sorru, par Sevi, jusqu'à Ajaccio, y compris à Ajaccio, qu'il y a une Nation corse, que cette Nation corse elle est faite d'hommes et de femmes qui s'inscrivent dans un temps long, et non pas dans l'immédiateté et le caractère éphémère des choses. Et ce temps long doit être honoré.

Nous, nous sommes nationalistes parce que nous sommes persuadés qu'il y a une Nation corse qui doit être reconnue dans ses droits les plus imprescriptibles. Et je le dis avec beaucoup de force et de conviction, nous avons une boussole, et je vais vous renvoyer au premier disque de Canta u Populu Corsu, dans les années 70, qui avait pour titre "Eri, Oghje è Dumane". Nous, c'est notre programme politique pour cette petite nation au cœur de la Méditerranée. Mais ce programme politique ne saurait se satisfaire de l'oghje et du dumane, comme vous l'avez évoqué.

Nous, s'il n'y a pas le « eri », s'il n'y a pas hier, si on ne sait pas d'où l'on vient, si l'on ne peut pas dire à nos enfants « voilà quelle est votre histoire », même si cette histoire remonte à plusieurs centaines d'années, et pour la Nation corse, on pense même qu'elle remonte à plusieurs milliers d'années, comme pour beaucoup d'autres pays, même si à l'époque on ne pensait pas les choses en termes de Nation. Une histoire longue qui se doit d'être honorée.

Et pour nous, le sens collectif, au moment où dans le monde, non pas en Corse, dans le monde tout entier, en Europe et en Corse en particulier, où on assiste à un ébranlement de tous nos repères collectifs, où on assiste à une remise en cause de tout ce qui donne un sens collectif, où ce qui prime, c'est toujours l'individualisme, nous, nous pensons qu'il est important d'avoir des repères et une matérialité dans ces repères qui nous permettent de nous situer sur le temps long de l'histoire, sur le temps géographique aussi de notre île.

Et simplement dire... J'entends lorsque l'on dit « nous ne sommes pas contre la culture », et je n'en doute pas une seule seconde. Mais nous, nous pensons, et ça a toujours été aussi notre boussole politique, que nous devons marcher sur deux jambes : la jambe du progrès social, du développement économique, elle n'est pas discutable. Mais il y a la jambe aussi de la Nation corse qui doit faire sens pour ce petit peuple d'un point de vue collectif.

Et nous refusons demain, je le dis très clairement, que la Corse soit prospère d'un point de vue économique, si elle récusé et qu'elle perd toute son âme.

Et a contrario, nous l'avons dit, nous le disons avec le président, nous refusons demain un statut d'autonomie de la Corse, aussi beau soit-il, s'il n'y avait pas conjointement, concomitamment, de la prospérité, du développement économique et du progrès social.

Donc, de grâce, dans cet hémicycle, et je n'ose croire une seule seconde que ça a été le cas, chacun interprétera et appréciera, arrêtons d'opposer développement économique et culture. Parce que moi j'ai envie de dire, « allons jusqu'au bout de la logique ». On dit que 180 000 € pour l'acquisition d'un document historique pour la Corse et pour le peuple corse, c'est trop, soit ! Alors vendons les bijoux de famille, vendons les musées, prenons les pièces qui sont dans les musées, disons « comme ça on va faire de l'argent et on pourra donner de l'argent aux associations ».

Moi, je pense, au regard et en suivant le travail de l'Exécutif et ce que nous faisons modestement avec cette majorité pour soutenir le travail de l'Exécutif, que s'il y a des ajustements et des choix budgétaires qui ont été faits jusqu'à présent, mais pour autant, nous avons financé toutes les associations, nous avons, et ça a été dit ce matin par l'Exécutif, financé des grands travaux, des grands projets, il y a, à un moment donné, de l'investissement et autant d'investissements qu'il y avait sous d'autres majorités, voire plus.

Donc moi, opposer culture et opposer développement économique, ce n'est pas du tout notre conception de la chose. Je tenais à le rappeler dans cet hémicycle, parce que c'est, je crois, extrêmement préjudiciable d'aborder le débat politique sous cet angle, même si je le respecte. Mais en tout cas, ce n'est pas notre vision.

Et donc, nous voterons ce rapport avec beaucoup de bonheur, beaucoup de satisfaction et pour compléter d'une manière nouvelle l'eri, l'oghje è u dumane di a Nazione corsa.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Bon, je ne vais pas m'énerver. J'ai senti Romain un peu énervé, mais il n'y a pas lieu de s'énerver. Je crois que quand on est nationaliste corse, on est nationaliste corse et on assume qui on est et ce qu'on fait.

Puntu è basta. U restu, sò chjachjare di dopu cena.

Deux mots. Bien entendu, il n'y a pas d'équivoque sur notre vote, parce que bon, c'est notre mémoire, on la porte dans un sac à dos les uns et les autres. Certains se revendiquent, d'autres un peu moins. Mais bon, c'est le jeu de l'histoire.

Moi, je voudrais évoquer aussi un autre, celui qui finalement me semblait aux prémices de cette lutte de libération nationale, d'ailleurs, on retrouve des mots qu'on retrouve aujourd'hui dans ces écrits là et qui ont inspiré surtout les patriotes du 20^{ème} siècle de ce pays, c'est Ghjuliù Matteu NATALI è u « Disinganno », « Il disinganno intorno alla guerra di Corsica contro la serenissima Repubblica di Genova ».

Je crois que le début de notre histoire contemporaine doit s'inspirer de ces années que Ghjacintu-Yvia CROCE appelait « Quarant'anni di guerra », entre 1729 et 1769. Et finalement, ce document se retrouve dans cette histoire-là, au bout de l'histoire puisque c'est un document qui, on l'a rappelé et je ne vais pas refaire un cours d'histoire, je ne suis pas historien, mais date de la fin, en tous les cas de la fin pas du siècle, mais en tous les cas de la fin de cette guerre de 40 ans puisqu'il y a l'édition de 58, 59 et 64.

Donc vous dire qu'il n'est pas le début d'une histoire, il fait partie de notre patrimoine et c'est important de l'acquérir. C'est important de l'acquérir. Comme certains contemporains disaient que la Corse n'est pas la France, la Corse n'était pas Gênes. On était avec les théologiens d'Orezza dans une guerre de libération nationale contre

l'oppression, au moment où l'Europe, quelqu'un l'a dit tout à l'heure dans la conférence, où l'Europe régentée, était opprimée par des royautés pratiquement partout.

On avait ici un exemple complètement différent.

Et j'ai regretté une chose, il n'y a pas eu d'allusion à tous ces théologiens corses qui, bien entendu, ont porté la révolte avant Paoli, avec un autre Paoli aussi, avec André Ceccaldi, Luigi Giafferi à la première époque. Mais tous ces théologiens qui ont fait leurs armes pratiquement la moitié de leur vie in terra ferma.

La contribution de ce qu'on appelle aujourd'hui l'Italie à la Révolution corse et aux guerres de Corse, elle est considérable.

Lui-même, en parlant di u paisanu di a Presidente, Don Gregorio SALVINI, il a passé la moitié de sa vie ailleurs, la moitié de sa vie à l'extérieur et notamment 10 ans je crois à Naples. Donc c'est quelqu'un qui s'est inspiré largement d'Antonio Genovese, certainement, et d'autres grands penseurs de l'époque.

Vous dire donc qu'il y avait aussi, je le dis de manière décousue parce que ce qui m'intéresse, c'est aussi donc cette quête de patrimoine, parce qu'on en a besoin. On a besoin de ce livre, on a besoin de ces écrits, on a besoin d'autres pièces. Et quelqu'un l'a dit, sò spargugliate ind'u mondu, je crois que c'est Paul-Félix qui l'a dit, il y en a partout, il y en a partout où il y a des enchères sauvages qui empêchent ce pays de récupérer une mémoire qui est légitimement la sienne et qui doit revenir dans nos musées et dans nos locaux, en tous les cas revenir en Corse.

Alors, je ne vais pas faire de relecture de l'histoire, ni de révisionnisme, il y en a qui le font assez bien et mieux que moi et je m'en garderai bien, mais ce qui est important, c'est qu'on puisse rapatrier, et c'est ce message-là qui est important, rapatrier le plus possible ce qui appartient à la Corse, aux Corses.

Le peuple corse a le droit de récupérer sa mémoire matérielle et immatérielle.

Je prends un cas, j'en avais déjà parlé une fois : c'est toute cette filmographie que souvent on revoit sur les chaînes de ViaStella. Alors, il y a des coups où il y a écrit INA, il y a des coups où il y a écrit Pathé. Il y a une partie de ces films notamment qui ont une valeur énorme, qui sont gratuits à partir du moment où ViaStella les utilisent et d'autres qui sont payants.

C'est-à-dire que les Corses qui veulent diffuser demain un film Pathé des années 30, avec une interview de Romanetti, par exemple, il faut qu'il la paye, mais ça ce n'est pas normal ! On doit demander à qui de droit le rapatriement en Corse de toutes ces archives-là.

Je ne parle même pas des fonds... Rappelez-vous... Je serai un peu long, mais c'est important de vous le dire. Rappelez-vous des « Canti di i prigiuneri corsi in Allemagna », l'enregistrement de 1917 des chants des prisonniers corses en Allemagne pendant la guerre de 1914. Eh bien, il y a quelqu'un qui a réussi à récupérer les rouleaux de cire de l'époque pour en faire un disque pour nous, etc., etc.

Donc, il y a plein de documents comme ça qu'il faut absolument rapatrier. Et je me rappelle, moi, avoir acquis sur les réseaux à l'époque, je ne sais plus comment ça s'appelait, des pans entiers soit de la Muvra, par exemple, des choses qui aujourd'hui n'ont pratiquement plus de prix.

Les vieux disaient souvent, quand'ellu c'era una spesa impurtante, « uffa, andemu à a spesa », c'était plus par orgueil que par moyens.

Mais c'est important de vous dire que bon, à limite, au-delà du prix, je ne vais pas faire une barricade contre le prix ou pour le prix, le patrimoine n'a pas de prix de toute façon. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on a besoin de ça parce que c'est constitutif du fait national corse et de ce que nous sommes. Donc, on ne va pas en discuter.

Simplement vous dire qu'il y a peut-être l'idée d'un droit de préemption, un peu comme pour le foncier, à opérer sur un certain nombre de biens pour empêcher d'abord qu'il y ait une surenchère et surtout, pour avoir les moyens et avoir donc une vision stratégique d'une collectivité comme la nôtre pour justement engager tous azimuts une reconquête. On appellera ça, si vous voulez, « u riacquistu patrimoniale ». Mais c'est important qu'on ait cette vision et surtout avoir bien entendu en face des chiffres, une somme qui lui soit allouée, parce que c'est quelque chose qui, au-delà du patrimoine propre de ce peuple, par son message, et je le dis parce que je suis sorti et je suis allé en terra ferma là et je peux aller plus loin, ce qui se passe avec ce document, au-delà du manuscrit, au-delà de la matérialité, c'est que c'est un message universel pour la liberté et pour ce que nous sommes. C'est important de vous le dire. Ce n'est pas corse.

Il n'est pas que corse ce document. S'il n'était que corse, je vous dirai « o zitè, allez... ». C'est un document qui a une valeur universelle et qui a porté tant, tant de patriotes en Corse ou ailleurs vers des combats pour la liberté.

Donc c'est important qu'on ait une vision stratégique pour récupérer, autant que faire se peut, tout ce qu'on peut récupérer au-delà de nos frontières, parce que c'est pour nous et pour les générations à venir, le meilleur gage de continuer, non pas pour espérer, mais pour être.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole a parolla ? Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je laissais cet instant de grâce se manifester. Je vois qu'on se distribue des cœurs dans cette assemblée, donc je ne voulais pas interrompre ce moment.

Ce débat autour de l'acquisition de la « Giustificazione » s'est articulé entre deux questionnements qui reviennent régulièrement lorsque l'on acquiert justement, et ça vient d'être dit, à juste titre, vous vous en douterez pour ma part, un élément fondateur de notre patrimoine.

Il y a la question du sens profond de ce que l'on acquiert, et j'y reviendrai, et le dispositif d'acquisition et la somme, bien évidemment, que certains conseillers ont interrogée.

Le patrimoine, il a une valeur qui n'est pas que marchande, et chacun ici le sait.

Ce qu'il faut, parce que ce sont des débats qui reviennent souvent et des débats auxquels j'ai été confrontée moi-même, lorsque j'étais conseillère exécutive, j'ai pu présenter certaines acquisitions, il faut que nous ayons aussi des échanges pour que chacun des élus de cette assemblée puisse bien prendre la mesure de ce qu'il y a parfois derrière une somme, qui peut paraître une somme considérable, derrière une acquisition, qui peut paraître démesurée... Non, à mon sens, celle-ci ne l'est pas et bien loin de là. Et effectivement, ça ne s'oppose pas au fait de devoir agir dans bien d'autres secteurs, bien évidemment.

Et on doit, je le crois aussi, dans notre politique également patrimoniale savoir collectivement le dépasser, parce que je vais venir au sens de ce qu'est la « Giustificazione », même si beaucoup se sont exprimés avant moi.

« La Giustificazione » de Don Gregorio Salvini, elle est rédigée dans un siècle qui sera un siècle béni et à la fois maudit pour la Corse, malheureusement. Mais un siècle où va s'élaborer un système de pensée qui vient de loin, qui ne naît pas à ce moment-là, mais qui va se théoriser et qui va prendre toute son essence et toute sa dimension.

D'abord, à travers ce texte, il y a la légitime insurrection, la légitimation de l'insurrection, bien évidemment, et de la résistance. Non pas seulement de la révolte, mais de l'acte de résistance légitime lorsque l'opresseur frappe trop fort et exerce sa tyrannie. Au 18^{ème} siècle, ce n'est pas rien. Et cet acte légitime de résistance, cette pensée, puisqu'il a aussi une qualité littéraire. Ce texte a une qualité de pensée philosophique, il a une qualité en sciences politiques. On pourrait le prendre, et tout à l'heure dans la présentation, on a pu le voir, on pourrait le prendre sous différents angles. Il est l'élaboration d'un système de représentation de nos valeurs, d'une pensée corse qui s'élabore, mais aussi d'idées qui aujourd'hui paraissent très actuelles, même si certains veulent les piétiner, et j'y reviendrai. Un système de représentation donc de notre pensée, affirmation du droit au bonheur, de justice, de droit à décider de notre

destin, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et d'une idée républicaine aussi singulière.

Je le dis parce que lorsque beaucoup pensent encore que la justice, la liberté, l'idée du droit nous est venue des ors de la République et des bienfaits de la civilisation portée par la France, nous pouvons dire sereinement que non, elles ne sont pas nées avec l'arrivée du grand bienfaiteur français, mais elles sont nées bien avant, d'un légitime droit à la révolte et de notre droit souverain à disposer de nous-mêmes.

Je dis cela pourquoi ? Parce que je m'inscris en écho avec l'intervention qui est venue du côté droit et qui a dit, « vous en avez fait un texte indépendantiste ». Oui, il est profondément un texte indépendantiste, bien sûr. Il est profondément, pour les indépendantistes que nous sommes, en tout cas pour l'indépendantiste que je suis, il y en a d'autres ici, pour l'indépendantiste que je suis, il raisonne profondément. Mais en revanche, il est notre histoire commune. Il est de notre histoire commune. Nous n'en n'avons pas la même lecture.

Et ce qu'il y a aussi d'important, c'est que ce texte, il nous permet de porter à connaissance, parce que j'en viens à la nécessité de le replacer, et là aussi, ça s'inscrit en résonance avec la somme qui peut sembler coûter, de replacer dans la complexité aussi de notre histoire et du regard à porter sur notre histoire. Et parce qu'il est un texte qui appartient à l'ensemble des Corses, il est aussi important que la Collectivité accompagne, accompagne par une politique aussi de porter à connaissance avec l'université de Corse bien évidemment, qui travaille notamment sur les révolutions de Corse, avec les différentes revues, avec des constitutionnalistes qui se sont exprimés tout à l'heure, qu'il est important qu'il puisse y avoir un travail de connaissance de ce texte là et que nous puissions tous prendre conscience, y compris les Corses qui ne partagent pas nos idées, je parle encore en tant qu'indépendantistes, de la richesse de notre pensée politique collective.

Et pour savoir où l'on veut aller, pour savoir qui l'on est, c'est effectivement très important pour un peuple de savoir qu'il n'est pas né il y a à peine 250 ans, bien loin de là. Et c'est important pour nous tous.

Et puis enfin, je vais conclure ici, il y a la dimension politique que, en tant qu'élus et que Monsieur le Président, tout à l'heure, vous avez voulu donner à ce moment. Cette dimension politique, en faisant référence au « Ghjumentu » d'ailleurs dans le rapport, en faisant référence au serment passé pour notre part en 2015, puis en 2017.

Al dilà di e cerimonie, al dilà di a simbolica. In quantu d'elettu a manera a più bella di rende un omagiu à u Ghjumentu, a manera più bella serebbe di rende un omagiu dinò à a Ghjustificazione è di a resistenza ghjusta è à a ligitimità di a resistenza è di u drittu à esse maestri di u so destin. Ghjè quì chì duvemu riflette à ciò chì si scrive oghje perchè u nostru rapportu fate una riferenza à l'autunumia, u rapportu à l'autunumia chì

pare riscrive si in u calendariu di u governu francese. È ne fate una riferenza in u rapportu stessu di l'acquistu di a Ghjustificazione. Eiu per compiu allora quì parleraghju à l'eletti naziunalisti, à i naziunali.

Vi chjamu à esse attenti riguardendu a nostra storia, riguardendu u fattu ch'è no vulemu tutti esse fidi à quelli chì anu dettu ch'è nò vulianu ammaestrà u nostru destin, esse attenti à ùn fà micca un sbagliu maiò è cunfonde una trappula cù una tappa necessaria nant'à a strada longa di a nostra libertà è quessa hè puru d'attualità.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Nò.

Allora dui affarucci, micca affarucci, impurtantissimi.

Allora ci sò l'avvisu di u CESECC, è ghjè impurtantissimu.

Donc, le Conseil économique, sociale, culturel et environnementale de Corse estime, je cite, que cette acquisition est importante. Il insiste sur la nécessité de la rendre accessible tant aux chercheurs qu'à la population, numérisation, exposition, actions de contextualisation à destination des scolaires, des actions de médiation. Voilà, l'avis est favorable.

È per i giovani di l'Assemblea di a Giuventù, ci hè un longu raportu in lingua corsa. V'invitu à leghjelu, l'avete.

È a cummissione si rallegra di l'acquistu di u manuscrittu di a « Giustificazione », di Don Gregoriu Salvini di a Cullettività di Corsica. È a decisione hè stata pigliata à l'unanimità. Dunque sò d'accordu.

Je voudrais quand même dire deux mots suite à l'intervention de Chantal.

Bien évidemment, d'abord, nous n'avons pas la même vision des choses et c'est bien pour ça que nous ne sommes pas du même côté dans cet hémicycle. Et d'autre part, que la posture politique, bien sûr, est de bonne guerre dans l'exercice de nos fonctions.

Mais je ne veux pas quand même que les Corses qui nous écoutent, ou demain ce sera relayé par les médias ce que nous disons aujourd'hui ou ce soir, je ne veux pas que les Corses s'imaginent un seul instant qu'il y a un arbitrage, comme disent les Anglo-Saxons, un trade off, entre d'une part l'aide sociale et de l'autre côté la culture. Ce n'est pas comme ça que nous gouvernons la Corse depuis maintenant plus de 10 ans. Ce n'est pas comme ça.

Nous considérons les choses de manière globale. Il y a des arbitrages qui sont faits, mais ils ne sont pas faits sur le dos du social.

Et nous sommes une des régions ou un des territoires, et la conseillère Bianca Fazi le sait très bien, où l'accompagnement est fondamental dans les villages, dans les villes per quelli chì ci sò dapoi i so antenati è per quelli chì ghjunghjenu dinò, ci vole à sapè la.

Et par ailleurs, et par ailleurs, nous ne faisons pas aussi de mégotage concernant la culture parce qu'elle nous paraît essentielle et fondamentale à transmettre, tout autant que l'accompagnement social des infrastructures ou d'autres postes de dépenses. Ça, c'est la première chose.

La deuxième, c'est que je souhaiterais quand même partager avec vous une pensée de Simone Veil, la philosophe, pas la ministre, bien que la ministre et femme politique ait pu produire des choses très, très belles aussi, y compris sur ce sujet-là.

Elle disait : l'enracinement, et je pense que ça nous concerne tous, parce que tous ici nous appartenons, qu'on le veuille ou non, au peuple corse, c'est comme ça. L'enracinement est peut-être le besoin le plus important et le plus méconnu de l'âme humaine.

Un être humain a une racine par sa participation réelle, active et naturelle à l'existence d'une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments de l'avenir. Donc c'est essentiel, essentiel au sens propre du terme. C'est l'essence d'un peuple. Voilà. Et il n'y a pas de ce point de vue-là de discussion à avoir.

Et lorsque tout s'écroule, et on le voit dans certains pays, lorsque tout s'écroule, tout s'écroule, ce qu'il reste, c'est la culture et la transmission, y compris de peuples qui sont en exil depuis des décennies, voire des siècles, depuis des siècles.

Voilà, merci. Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc merci, pour cette occasion qui nous est donnée à travers les interventions, de revenir sur le sens de cette acquisition qui est un sens effectivement profondément politique, mais au sens noble du terme. Pas politique parce que les uns seraient favorables au nom de leur lecture de l'histoire et les autres y seraient opposés. Politique par rapport aux grands choix que nous voulons faire et aux priorités que nous souhaitons identifier et mettre en œuvre.

Et donc, comme cela était prévu, je voudrais d'abord revenir sur les circonstances et la portée de cette acquisition, avant de répondre brièvement aux interrogations énoncées par le groupe Core in Fronte sur le prix ou sur la procédure, relayée d'une certaine manière par l'intervention de Saveriu Luciani sur éventuellement un droit de préemption. Et je voudrais également répondre à l'opposition de principe qui a été formulée par notre collègue et amie au nom du groupe de droite. Et je l'ai bien entendu, c'est au nom du groupe de droite. Donc c'est une position politique et donc ça mérite une réponse politique.

Alors très brièvement, pour ne pas redire ce qui a été dit tout à l'heure, parce que nous avons effectivement organisé cette cérémonie de présentation, parce que nous considérons que l'acte que nous proposons à l'Assemblée de Corse de valider ne regarde pas seulement les élus de la Corse, mais qu'il concerne tous les Corses et qu'il a une portée, disons-le, universelle par le sens profond qu'il emporte.

Donc, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit longuement, mais simplement je veux à nouveau remercier Madame Marie-Joseph Bacchini-Salvini, qui a fait un choix.

Et je le redis, personne ne savait que ce manuscrit unique était dans sa famille, comme personne ne savait que ce manuscrit existait. Et cette rareté vient déjà majorer, y compris d'un point de vue du prix de la chose, les estimations qui peuvent être faites.

Madame Bacchini-Salvini a pris, en accord avec sa famille, une décision qui est fondamentalement politique. Elle a choisi, alors qu'elle aurait pu choisir le contraire, de ne pas mettre ce manuscrit sur le marché de l'art où il aurait fait l'objet, comme cela est le cas quel que soit l'objet, d'une logique de mise à prix qui l'aurait entraîné vers des prix très probablement largement supérieurs à celui que nous avons payé.

Elle a fait ce choix et elle a fait le choix de venir dans mon bureau me rencontrer en qualité de président du Conseil exécutif de Corse et me dire : je souhaite que cette œuvre, si vous êtes prêt à en faire l'acquisition, devienne la propriété de la Collectivité de Corse, qui est l'institution qui représente la Corse et les Corses, parce que je souhaite que cette œuvre, qui est dans le patrimoine de ma famille depuis sa production, soit désormais intégrée dans le patrimoine commun.

C'est un choix fondamentalement politique et il faut l'en remercier, comme je remercie, et je le redis, Pascal Marchetti aux côtés de Madame Bacchini-Salvini, comme je remercie Monsieur Gilbert Polverelli, expert judiciaire, et comme je remercie l'ensemble des services de la Collectivité de Corse, avec en première ligne le service du patrimoine bien sûr, mais à ses côtés également, les services juridiques et les services du protocole.

Une fois que nous avons dit cela, nous avons mis en œuvre la procédure qui nous permet de décider ou pas d'une acquisition, l'estimation de la chose et l'estimation du prix.

Et, en quelques mots, je ne reviendrai pas sur les interprétations historiques qui peuvent être différentes, effectivement. Mais ce qui est certain, c'est que ce document est un document unique. Il est la moitié du manuscrit définitif qui a été remis à l'imprimeur. Normalement, ce document disparaît totalement. Là, la moitié a disparu, la moitié a été récupérée par l'auteur et a été ramenée dans sa famille.

Et ce manuscrit a servi à l'édition d'un ouvrage « Giustificazione della Rivoluzione di Corsica », qui est considéré comme un ouvrage fondamental non seulement, et ça a été dit par tous les historiens pour le coup, dans l'histoire de la Corse, mais dans l'histoire de l'Europe des Lumières. C'est-à-dire que ce document nous parle à nous en tant que Corses, mais il parle à toutes celles et tous ceux qui s'intéressent au lent cheminement de la démocratie et notamment à l'émergence de la logique démocratique dans l'Europe du 18^{ème} siècle, qui était dominée par les absolutismes royaux. Et ce que vient formaliser pour la première fois dans l'histoire de la Corse, mais aussi dans l'histoire de l'Europe et donc de l'humanité, ce que vient formaliser ce document, et ça a été dit tout à l'heure, à la fois par des historiens, par des experts dans le domaine de l'art, par des constitutionnalistes et par des historiens du droit, ce que vient formaliser pour la première fois ce texte, c'est la théorisation du droit d'un peuple à se lever contre la tyrannie et contre l'oppression.

Et c'est en cela que ce document parle à toutes et à tous. Et pas seulement aux Corses. Et c'est pour cette raison qu'il a été regardé dès sa publication dans toute l'Europe des Lumières, comme un texte fondateur de ce qui va ensuite déboucher sur des révolutions plus prestigieuses, comme la révolution de 1789 pour parler de la France, ou sur la révolution américaine pour parler de la guerre d'indépendance des colonies d'Amérique contre la Grande-Bretagne. C'est cela la valeur du texte.

Et je dis simplement une citation parmi 1 000 autres possibles, celle de l'expert qui dit, et je cite, « s'il existe des biens considérés comme trésors nationaux interdits de sortir du territoire, ce manuscrit présentant un intérêt majeur, historique et culturel peut être considéré pour notre île, comme un trésor national ».

Laissons de côté cette comparaison.

Le prix : Madame Bacchini-Salvini est venue et nous a dit qu'elle souhaitait, et c'est marqué dans les documents qui ont été échangés avec toutes les administrations, un prix qui était de 110 000 €, qu'elle avait fixé unilatéralement. Nous avons recouru à l'expertise. L'expertise dit le prix minimum de ce document, c'est 180 000 €. Nous aurions été dans une attitude moralement détestable et juridiquement dolosive, si nous n'avions pas fait part à notre venderesse pressentie de la réalité du prix fixé par l'expert.

Il y a eu effectivement une remarque disant, parmi les administrations consultées, « peut-être faudrait-il faire d'autres expertises », mais je vais vous répondre : ce qui fait le prix de l'œuvre, si on renonce à la décision de donner priorité à la collectivité publique, c'est le marché et le marché, il a parlé bien mieux que les experts.

Lorsque quelques jours après le premier contact avec Madame Bacchini-Salvini et alors même que j'ai souhaité, en accord avec l'administration de la Collectivité de Corse, conserver la plus grande discrétion sur la perspective de la vente, des acquéreurs privés se sont manifestés pour des prix de 200 000, 250 000, 300 000 €, 350 000 €... Où cela se serait-il arrêté si la propriétaire initiale avait été guidée par la recherche du profit ou un esprit de lucre ?

Et je me tourne vers vous en vous disant tout simplement, dans cette affaire-là, vu la valeur inestimable du bien, au-delà de son prix d'achat, il valait mieux tenir que courir parce que nous, nous n'avons, Cher Saveriu Luciani, Mesdames et Messieurs les élus, aucune procédure équivalente à celle du Trésor national. Nous n'avons pas le moyen, quelle que soit l'œuvre, quelle que soit sa nature, de la soustraire au marché.

Et je voudrais vous rappeler l'expérience malheureuse que nous avons vécue avec le tableau de Paoli.

Le tableau de Paoli, un tableau exceptionnel, vous le savez, qui était propriété d'un particulier et que ce particulier avait proposé de vendre en 2013 ou 2014 à la Collectivité de Corse pour un prix de 135 000 €. Les choses ont traîné. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons pris connaissance de cette proposition, mais le temps que nous en prenions connaissance et que nous rapprochions du vendeur, celui-ci avait été contacté par un acquéreur privé et il a vendu à un prix auquel nous n'avons pas eu accès. Mais il a choisi l'acquéreur privé. Et ce tableau, quelques années après, nous l'avons retrouvé dans une vente aux enchères au prix de 500 000 €. 500 000 € ! Et je me rapproche de la réponse à la droite, nous avons choisi de ne pas participer à ces enchères. Rappelez-vous, question orale du groupe Core in Fronte nous disant : est-ce qu'on va y aller ou pas ? Nous avons fait le choix de ne pas y aller en prenant un risque que cette œuvre magnifique soit vendue. Mais nous ne voulions pas, par notre participation à la vente aux enchères, participer à l'alimentation d'une logique spéculative où, à l'année N, on propose à la Collectivité de Corse d'acquérir pour 135 000 € et où, à l'année n +3 ou +4, on propose de revendre à 500 000 € ou peut être plus.

Cette œuvre n'a pas été vendue, mais elle n'est toujours pas la propriété de la Collectivité de Corse malheureusement.

Et donc, en attendant de faire évoluer le droit, nous devons prendre la décision : faut-il acheter ce bien ou pas ?

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, c'est une évidence et je vous le dis, je me tourne vraiment amicalement vers le groupe de droite, je ne peux pas, même un instant, même en me mettant à votre place, en essayant de m'y mettre, en essayant de balayer tous les arguments que vous avez sans doute évoqués en réunion de groupe, je ne peux pas un instant comprendre votre position. Je ne peux pas la comprendre.

Comment tous les peuples... allez, ne parlons pas de peuples... toutes les régions, tous les pays, tous les groupes humains se battent pour préserver ce qui est constitutif de leur patrimoine essentiel et transhistorique, et vous, à travers un argument qui, je vous le dis, l'argument pas vous, est un argument misérable, venir nous dire « vous pouvez pas payer 180 000 € une œuvre parce qu'il y a des gens qui ne peuvent pas payer l'essence », c'est un argument qui relève du populisme, de rien d'autre. Ce n'est pas entendable ! Parce qu'à ce prix-là, fermons les musées, ça a été dit ! Vendons les tableaux ! Vendons les églises ! Il y a des biens. Eh oui, avec 3 tableaux d'église, on peut payer 10 000 pleins. Alors on les vend, en Castagniccia et ailleurs.

L'Italie, il y a quelques semaines, a payé 30 M€ un Caravage, alors qu'elle en a déjà plusieurs dizaines, plusieurs centaines dans son patrimoine. Qu'a dit le gouvernement italien, dont nous ne partageons pas par ailleurs beaucoup des options ? Mais qu'ont dit les Italiens ? « C'est un choix dont nous sommes fiers et qui participe du renforcement du patrimoine culturel national ».

Et je me tourne vers vous, même si vous n'êtes pas nationalistes, même si vous ne partagez pas notre analyse de ce que représente ou de ce que peut représenter aujourd'hui ce texte unique qui nous est parvenu, disons-le, par miracle, qui représente ce que la Corse a produit de meilleur au 18^{ème} siècle, pour contribuer à la marche des idées et du progrès, comment pouvez-vous envisager de reprocher que nous l'achetions ?

Mais je me tourne vers la droite qui est gaulliste pour beaucoup d'entre vous, je pense : si vous trouviez l'original de la Constitution de 1958, écrit de la main du général de Gaulle, avec les annotations qui vont bien et qui sont reprises dans le document, vous auriez dit « on ne peut pas l'acheter parce qu'avec le prix, on peut faire des pleins » ? C'est ça que vous auriez dit ? Et si ça avait été de n'importe quel autre texte important dans l'histoire de France, vous auriez dit « on ne l'achète pas » ?

Alors nous, nous disons, il faut l'acheter, c'est une chance de l'acheter. Nous sommes fiers de pouvoir l'acheter et nous le faisons par rapport à l'histoire, par rapport au présent, par rapport à l'avenir.

Nous le faisons pour nous et nous le faisons surtout pour les générations à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Bien, donc je vais vous demander de voter la délibération qui vous a été transmise.

Oui, Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Explications de vote !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah oui ! Oui, oui, c'est bien, expliquez-nous.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je trouve que vous avez bien du mal à supporter la contradiction et à assumer le fait que l'on puisse dire dans le même temps qu'il s'agit d'une œuvre majeure, dans le même temps reconnaître la dimension historique et ne pas avoir les moyens, c'est ce qu'on considère, d'acheter cette œuvre.

Est-ce que ne pas avoir les moyens d'acheter cette œuvre, ça enlève au caractère historique ? Est-ce qu'on interdit d'enseigner l'histoire dans les collèges, dans les lycées, peut-être ailleurs à l'université, en faisant référence à l'ouvrage dont on parle ?

La question n'est pas historique. La question, elle n'est même pas de savoir si on doit comparer l'œuvre que l'on s'appête à acquérir en pleins d'essence.

La question est de savoir, dans le contexte que nous traversons, puisque vous êtes dans la symbolique, si, symboliquement, lorsqu'on sort de cet hémicycle, il y a certes des érudits, certes des bibliophiles, certes des collectionneurs qui donneraient tout pour acquérir cette œuvre. Et puis il y a aussi des gens qui souffrent, puis il y a même des gens qui ne souffrent pas et il y a peut-être même des gens que ça n'intéresse pas. Ce n'est pas notre cas.

Est-ce que vous pouvez souffrir de cette nuance sans considérer qu'il s'agisse de populisme ? Manifestement non. Et c'est bien ce qui nous distingue.

Quant à savoir si aux enchères figurait une œuvre du Général de Gaulle ou tout autre personnage de l'histoire de France ou d'ailleurs, quant à savoir si dans l'histoire de France ou d'ailleurs, il y avait aux enchères une œuvre et que nous ne pourrions pas l'acquérir, nous aurions eu les mêmes réflexes. Et probablement, nous nous serions tournés, comme nous le réclamons depuis des mois et des années, vers des œuvres de mécénat pour acquérir l'œuvre à laquelle nous serions tant attachés.

Alors, l'explication de vote se suffit à elle-même. Vous aurez compris que très tranquillement, très sereinement, sans faire injure à l'histoire, sans faire injure, y compris à vos idées, on considère que nous n'avons pas les moyens d'acquérir cette œuvre et donc nous voterons contre ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc nous passons au vote.

Alors, aghju da mette à u votu sta decisione di cumprà a « Giustificazione » di Don Gregorio Salvini, scritta da per ellu, cum'è l'avete vistu.

Quale hè chì ghjè contru ? A diritta hè contru.

Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?

Quale hè chì vote à prò ? Tutti l'altri.

À ringrazià vi.

Le rapport est ADOPTE

(Pour : « Fa Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte », « Una Altra Strada », Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA ;

Contre : « Un Soffiu Novu »

Absents : Mmes et M. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Vannina LE BOMIN, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Pierre GUIDONI, Sandra MARCHETTI, Pierre POLI, Julia TIBERI).

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente, per u vostru impegnu nant'à stu cartulare.

È avà, venite à visità à Nesce. Site tutti ubligati di cullà à Nesce, a vi dicu.

À ringrazià vi.

Passemu à l'altru cartulare annant'à u patrimoniu.

Mi girgu versu à cunsigliera.

Raportu n° 067 : Messa a dispusizione di u castellu di Stuppielle da l'Uffiziu Fundariu di a Corsica à prò di a Cullettività, in vista di a realizazione di travagli d'urgenza nant'à i tetti è di a preparazione di a prima fase di i travagli di restaurazione.

Rapport n° 067 : Mise à disposition du château de Stoppielle par l'Office Foncier de la Corse au profit de la Collectivité de Corse, en vue de la réalisation de travaux d'urgence sur les toitures et préparation de la première tranche de travaux de restauration.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Présidente, Chers collègues,

Le dossier que je vous présente et pour lequel nous devons nous prononcer concerne, vous l'avez lu, la mise à disposition du château de Stoppielle par l'Office foncier de la Corse au profit de la Collectivité de Corse, en vue de la réalisation de travaux d'urgence.

Ce dossier, vous l'avez compris, dépasse largement une simple opération technique, car ce dont nous parlons, c'est un élément majeur de notre patrimoine, comme le précédent, et un témoin précieux de notre histoire, particulièrement celle du Cap Corse.

Ce château du 19^{ème} siècle s'inscrit dans une grande tradition des Palazzi d'Americani et porte en lui une histoire profondément corse : celle de l'immigration vers les Amériques, celle du travail, celle de la réussite, mais aussi celle du retour au pays et celle de la transmission.

Il incarne une Corse ouverte sur le monde, fière de ses racines, une Corse capable de partir mais aussi de revenir pour construire et transmettre.

Par son architecture néoclassique et par la richesse de ses décors intérieurs, ce château constitue l'un des témoignages les plus remarquables de cette histoire et à ce titre, il engage pleinement notre responsabilité.

Aujourd'hui, ce patrimoine est en danger avec des dégradations, notamment sur les toitures. Des infiltrations d'eau sont récurrentes, les charpentes sont fragilisées et les décors intérieurs commencent à être altérés.

D'autre part, malgré les premières interventions conservatoires engagées depuis 2022, la situation continue de se dégrader et nous devons rapidement intervenir.

Dans le même temps, nous faisons face à une contrainte calendaire forte, puisque le portage foncier assuré par l'Office foncier de la Corse arrive à échéance en octobre 2026 et que la relance d'une procédure complète de maîtrise d'œuvre nécessiterait entre

14 et 18 mois ; un délai qui est tout simplement incompatible avec l'état actuel du bâtiment.

C'est pourquoi nous avons fait le choix de la responsabilité et de l'efficacité, en décidant d'agir sans attendre la rétrocession du bien, grâce à un travail étroit mené avec l'Office foncier de la Corse, qui a permis aujourd'hui de mettre en place une mise à disposition du château au profit de la Collectivité de Corse, assortie d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Ce cadre nous permet ainsi d'intervenir immédiatement.

Donc, dès 2026, nous proposons d'engager des travaux d'urgence pour un montant de 100 000 € pour, d'une part, stabiliser les toitures, d'autre part, limiter les infiltrations d'eau et consolider les structures les plus fragiles. Ces travaux ont pour objectif de limiter les infiltrations en attendant la mise en œuvre de la tranche 1 de restauration.

Vous l'aurez compris, notre ambition ne s'arrête pas à l'urgence, elle est beaucoup plus large. Nous voulons faire du Palazzu Stoppielle un lieu de mémoire dédié à l'histoire des Corses partis outre-Atlantique et revenus bâtir ces demeures qui font aujourd'hui la singularité du Cap Corse.

La première tranche de restauration, estimée à 1,7 M€, permettra d'engager cette transformation et d'inscrire ce site dans une dynamique culturelle et patrimoniale, je l'avais déjà dit lors d'une réponse à une question orale, très forte en lien avec son territoire.

Ce projet sera coconstruit avec les acteurs locaux, avec les habitants, avec les professionnels afin de définir un projet bien sûr partagé par tous. Et nous reviendrons devant cette Assemblée pour en présenter les contours.

Aussi, la mise à disposition du Palazzu Stoppielle ayant été approuvée par le Conseil d'administration de l'Office foncier de la Corse, il vous est proposé aujourd'hui de prendre acte de cette décision et d'autoriser le président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention correspondante afin de permettre l'engagement effectif des travaux d'urgence sur les toitures et la préparation de la tranche 1 de restauration du bâtiment, première étape indispensable à la sauvegarde et à la valorisation de cet édifice patrimonial majeur.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse, remplace la Présidente MAUPERTUIS.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Madama a Cunsigliera.

Allora a cummissione di a cultura hà datu un avisu favurevule (assenza di i gruppi Un soffiu novu è Un'Altra strada).

A cummissione di e finanze hà datu un avisu favurevule (non-partecipazione di Un soffiu novu, Avanzemu è Core in fronte).

U dibattitu hè apertu, quale hè chì dumanda a parolla ? Marie-Anne PIERI.

Mme Marie-Anne PIERI

Ce rapport sur le Château de Stoppielle vient une fois de plus confirmer ce que j'avais formulé depuis longtemps, à savoir que, et je le dis d'autant plus clairement que lorsqu'il a été présenté à cette assemblée, c'était un dossier qui n'était pas structuré, c'est-à-dire qu'on se trouvait face à une future acquisition de la Collectivité sans aucun diagnostic préalable. Donc, je vous avais interpellés à l'époque.

Donc aujourd'hui, si vous voulez, mes questions vont être les suivantes.

Tout d'abord, à l'origine, en 2017, vous avez fait une préemption. Cette préemption que vous avez engagée, elle a fait l'objet d'une annulation par le tribunal administratif, ce qui est très rare ; il est très rare qu'une préemption soit annulée par un tribunal. Ça prouve déjà la fragilité juridique de la préemption.

Est-ce que cette préemption n'était pas assez motivée ? Parce qu'une préemption, il faut qu'elle ait un but, qu'elle ait une motivation. Donc, ça m'interpelle.

Ensuite, vous avez fait un protocole transactionnel en 2020 avec le candidat acquéreur, puisque qui dit préemption, c'est qu'il y avait un acte au départ entre particuliers, donc je voudrais savoir le montant de cette transaction que vous avez faite en 2020. Donc, vous voyez que c'est un parcours assez chaotique juridiquement.

Et malgré cela, il y a eu une acquisition en 2021 par l'intermédiaire de l'Office foncier, comme vous l'avez dit, pour le compte de la Collectivité. Cette opération, si vous voulez, moi, je la mets en parallèle avec la préemption que vous avez faite sur Cavallo, je m'explique, car sur le fond, elle relève d'une même logique, celle que je qualifierais d'achat compulsif, au nom d'un principe qui est devenu pour vous presque intouchable : celui de préserver des biens attachés à notre histoire.

Mais oui, alors posons-nous la question, une question simple et ayons une réponse honnête : le but est-il atteint aujourd'hui concernant ce bâtiment ?

Cet achat devait permettre de maintenir ce bien dans le giron public afin d'éviter, comme vous le dites, de la spéculation foncière et immobilière. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Un bâtiment dégradé, des travaux d'urgence à engager, vous venez de le dire, à hauteur de 100 000 € et une restructuration pour une première tranche estimée à 1,7 M€.

Alors, je me pose la question : est-ce que cet achat était un achat qu'il fallait faire ?

Est-ce que ce bâtiment, malgré sa majesté, aujourd'hui, ne rencontre-t-il pas des contraintes importantes, notamment des contraintes liées à l'accès et d'autres contraintes fortes, concernant le bâtiment ?

Alors, je vous pose les questions suivantes : vous vous revendiquez respectueux de notre histoire, pensez-vous avoir fait ce qu'il fallait réellement pour protéger le château de Stoppielle ? Pour ma part, la réponse est non !

Non, parce qu'aucune étude sérieuse n'a été menée au départ quand vous avez envisagé d'acheter. Rien n'a été budgétisé dans cette opération.

Non, également parce que nous nous trouvons aujourd'hui avec un bien auquel la Collectivité de Corse n'est manifestement pas en capacité de donner l'attention qu'il mérite.

C'est pourquoi je voudrais que vous répondiez à ces questions suivantes :

Pouvez-vous me préciser le motif exact de l'annulation du droit de préemption ?

Pouvez-vous m'indiquer les conditions et le coût du protocole transactionnel en 2020 avec les acquéreurs évincés ?

Et surtout, comment justifier que la Collectivité de Corse ait poursuivi cette opération sans établir au départ un véritable projet pour le devenir de ce château, son investissement, son financement et surtout un calendrier des travaux ?

Alors je vais m'adresser au président, quand on n'est pas en capacité d'aller au bout, il faut savoir renoncer, car préserver un patrimoine, ce n'est pas accumuler, c'est être capable de l'entretenir, de le protéger et de lui donner un avenir.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive,

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit pleinement dans la politique volontariste que mène la Collectivité de Corse en matière de préservation et de valorisation de notre patrimoine, n'en déplaise à Madame Pieri, bien évidemment.

Le Palazzu di Stoppielle à Centuri constitue un élément remarquable de notre héritage, à la fois architectural, historique et symbolique. Il témoigne de cette histoire singulière des Corses, partis aux Amériques et revenus construire sur leur terre natale.

Ainsi, comme beaucoup d'édifices patrimoniaux de notre île, il nécessite une intervention rapide pour éviter une dégradation irréversible. C'est tout le sens de la démarche proposée dans ce rapport.

La mise à disposition du site par l'Office foncier de la Corse permet donc à la Collectivité d'intervenir sans attendre dans un cadre juridique sécurisé, afin d'engager des travaux conservatoires indispensables sur les toitures et les structures les plus fragilisées.

Ces travaux d'urgence, ciblés et maîtrisés, constituent une première étape essentielle, mais ils s'inscrivent surtout dans une vision plus large. Car l'action de la Collectivité en matière patrimoniale ne se limite pas à la sauvegarde, elle vise aussi à donner un avenir à ces lieux. C'est un point fondamental.

Le patrimoine que nous restaurons a vocation à être habité, animé, transmis. Il doit devenir un lieu de vie, un lieu de partage, un lieu de culture. C'est le sens des projets que nous portons.

Nous l'avons démontré avec la rénovation du couvent Saint-François en Alta Rocca, qui est aujourd'hui un lieu vivant.

Nous nous sommes engagés dans cette même logique à Merusaglia et c'est cette ambition que nous devons poursuivre sur l'ensemble de notre territoire.

Le projet envisagé pour le Palazzu di Stoppielle va dans ce sens, avec la perspective de créer un espace dédié à la mémoire des palazzi d'Americani et à l'histoire de l'immigration corse, en lien avec le développement culturel et touristique du Cap Corse.

A travers ce rapport, nous affirmons une méthode en intervenant lorsque l'urgence l'impose, en préparant dans le même temps des projets structurants et en inscrivant chaque opération dans une stratégie globale de valorisation. C'est ainsi que notre

patrimoine pourra continuer à témoigner de notre passé, tout en étant pleinement acteur de notre avenir.

C'est donc pour toutes ces raisons, Madame la Conseillère exécutive, que nous soutenons ce rapport.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Altre prese di parola ? Più nimu ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

J'étais président de l'Office foncier, en lien bien sûr avec le Conseil exécutif et en son sein, quand nous avons décidé d'acquérir ledit bien.

On ne va pas faire de vrais faux suspense, on votera le rapport, mais je pense qu'il faut effectivement qu'on profite de l'opportunité qui nous est donnée pour susciter d'autres types de questionnements.

J'entends les principes qui sont annoncés, qui font un peu écho au débat que l'on vient d'avoir sur la « Giustificazione », je les partage, mais je pense en même temps qu'on ne peut les décliner à l'infini, notamment aux plans technique et financier, et que ça nous renvoie de manière pratique à au moins deux types de débats.

Premier débat, quel type de limite peut-on fixer à cette stratégie d'acquisition et de conservation dans le patrimoine collectif d'un certain nombre de biens, tantôt de nature artistique, tantôt de nature immobilière ou foncière, tantôt d'une nature différente ? La Collectivité, en l'état du droit qui guide ses délibérations et qui conduit, ou qui lui permet de conduire son action, ne peut bien malheureusement tout acquérir et « tout » planifier ou régenter.

Donc, il y a peut-être une notion de priorité, de hiérarchie. Il y a un débat.

Non pas que nous regrettons, tout au contraire, l'acquisition de Stoppielle, nous l'assumons complètement, comme chacune des décisions qu'on a pu prendre, soutenir ou partager à l'époque. Mais nous disons aujourd'hui, quelque dix ans après peut-être, qu'effectivement, on doit considérer la cartographie de ces biens de manière objective et rationnelle, et en profiter pour poser un débat stratégique sur cette volonté de la Collectivité, qu'elle s'exprime en propre, qu'elle s'exprime à travers un office ou une agence, qu'elle s'exprime à travers un droit de préemption, qu'elle s'exprime à travers

une acquisition : en l'état du droit et des ressources budgétaires et financières de notre collectivité, quelle est notre stratégie ?

Il y a dans ma région, celle que je connais le mieux, quantité de biens qui tous les jours sont mis en marché. On essaye, dans le cadre des prérogatives et ressources dont nous disposons, de les incorporer dans le domaine public de la Ville ou de la communauté de communes. Mais au rythme où vont les choses, on ne peut décemment pas le faire tout le temps et pour tout. Alors certes, ce sont des biens avec une valeur patrimoniale plus discutable, mais des biens qui souvent sont chers au cœur des Porto-Vecchiaïes et qui aujourd'hui, nous mettent dans une vraie difficulté.

Je vous donne un exemple, je me tourne vers Georges Mela et vers d'autres ici : si demain on devait vendre l'usine à liège, moi, en tant que maire de Porto-Vecchio, je ne peux pas la laisser filer. En même temps, je n'ai pas les moyens de l'acheter. Et si je me tourne vers vous, et c'est bien normal, ce n'est pas un reproche, vous ne les aurez pas davantage.

Alors, on a créé un fonds de dotation, qu'on est en train de mettre en mouvement. Mais il faut qu'on s'interroge aujourd'hui en l'état du droit et demain peut-être en l'état, dirons-nous, d'une collectivité de Corse autonome sur ce que l'on est en mesure de faire et sur ce que l'on peut fixer comme limite à cette stratégie, même si le rapport tel qu'avancé par le Conseil exécutif, de notre point de vue, ne suscite pas de débat particulier, même si tout débat est légitime et celui-là l'est naturellement.

Deuxièmement, et j'en aurai terminé. La question de l'Office foncier, sous le contrôle du président, est une question complexe.

L'Office porte des biens fonciers immobiliers pour le compte de la collectivité tant que les collectivités locales qui ont conventionné avec lui n'ont pas les moyens de réaliser. Donc ma question est simple : peut-on proroger à l'infini la stratégie de portage ? Ou bien, et c'est le cas au moment de la signature de la convention et par ailleurs, de son déploiement dans le temps administratif, peut-on ou doit-on fixer une limite, là-aussi, qui rejoint notamment la question de la destination du bien ?

Quand on a acheté Stoppielle, l'idée, et je sais qu'Anne-Laure Santucci, outre le fait qu'elle est au Conseil exécutif, connaît la région mieux que beaucoup, en tous les cas mieux que moi-même, c'était peut-être d'y installer le siège du parc marin, peut-être d'y créer un lieu, Frédérique et d'autres l'ont dit, dédié à la valorisation des palazzi des Américains du Cap, peut-être de réfléchir à une stratégie de mise en tourisme du territoire avec un réceptacle qui soit adapté... Il y a un débat qui a été ouvert.

Donc, j'en aurai terminé, pour ne pas être trop long.

Premièrement, cette stratégie d'acquisition que l'on peut, en son principe, partager et soutenir, qu'elle émane de la Collectivité en propre ou bien de ses offices et agences, quel cadre lui donne-t-on à droit constant et dans le cas d'une évolution statutaire et constitutionnelle ?

Sinon, dans une économie mondialisée où le marché, bien qu'on puisse le déplorer, règne en maître, notre collectivité, que fait-elle face à la mise en marché, là-aussi, de biens qui, à un rythme très soutenu, échappent au patrimoine collectif, où met-on le curseur ? Est-ce que c'est parce qu'on connaît, et ce n'est pas un reproche, mieux un élu qu'un autre ? Est-ce parce qu'on connaît mieux un vendeur qu'un autre ? Comment évalue-t-on... Je ne parle pas de la « Giustificazione », on a voté et là, la valeur du bien, elle est indéniable. Mais pour tout le reste, on est un peu demandeur ici d'un débat sur la manière dont on peut éclairer les décisions qui sont prises, même si chaque décision, comme c'est le cas pour celle que vous nous proposez, est soumise à débat politique et à délibération.

Deuxièmement, et pour finir donc, dans le cadre de l'Office foncier, on a cette difficulté sur la stratégie de portage et sur le refinancement de l'Office qui, très vite, quand il acquiert des biens à un rythme soutenu, arrive à terme en termes de ressources et est obligé soit d'emprunter, soit, avec les collectivités avec lesquelles il a conventionné, de trouver des solutions. Pour Stoppielle, ça n'est manifestement pas encore le cas, et ce n'est pas un problème, ni un reproche. Mais je pense qu'il faut qu'on cartographie ces biens, que l'on voit avec les collectivités partenaires ce qu'il en est.

Et je terminerai par là. Grâce à l'Office foncier, la commune que j'ai l'honneur d'administrer, dont je suis maire, elle a acquis 7 M€ de biens. C'est un peu d'argent. On en a délibéré. On a décidé que ces biens allaient servir de support au déploiement d'une stratégie de création de logements, avec principalement, pour ne pas dire quasi exclusivement, du BRS, du bail réel solidaire, auquel à tout Seigneur, tout honneur, Maria nous a très tôt rendu attentifs et vigilants, de la location à loyer maîtrisé, etc., etc. Mais j'ai des échéances et si nous ne les respectons pas, vous aurez beau jeu de nous tirer par la manche, en disant « vous arrivez au terme de vos conventions de portage, comment fait-on ? ».

Donc, vous l'aurez compris, on soutient la délibération, on va voter le rapport, mais demandeur d'un débat au fond, et pourquoi pas ici, sur la stratégie d'acquisition de la Collectivité au travers de ses divers organismes et de ce qu'elle peut générer en propre. Et sur ces biens-là, quelle destination ? Quelle période de portage ? Quelle stratégie de refinancement ? Et in fine, quelle politique pour un pôle foncier qui déborderait le cadre du seul office et qui permettrait, dans une mutualisation réussie, d'appréhender tous ces sujets-là de manière plus transversale et, à mon avis, plus efficace ?

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Marie-Anne Pieri.

Mme Marie-Anne PIERI

Je voudrais répondre à Mme Densari.

En fait, la critique que je porte, c'est qu'en 2017, il y a eu donc cette préemption qui est tombée. L'achat se fait en 2021. Le reproche que je fais, c'est en fait que cet achat, il n'a pas été maîtrisé. Vous n'avez pas mesuré la chose.

Aujourd'hui, on ne sait pas où on va sur ce château. On va faire des travaux là, d'urgence. Je le sais, je siège à l'Office foncier, je connais le dossier. Je sais que ce château il a été ouvert, il y a des inondations, il a fallu mettre des seaux d'eau, c'est même je dirais... Enfin, moi, ça m'afflige un achat pareil.

Au départ, si en 2021, quand vous avez décidé d'acheter, à ce moment-là, il fallait maîtriser la situation, faire un diagnostic complet : où on va ? Qu'est-ce que ça va coûter ? C'est ce reproche là que je vous fais.

Après, je comprends le symbole. Moi aussi, vous savez, je suis corse comme vous, je sais ce que c'est la terre et la valeur des choses, mais à un moment donné, il faut savoir compter. Et sur le château de Stoppielle, je pense que vous n'avez pas compté.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Più nimu ùn dumanda a parolla ? Rumanu Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Moi, j'ai l'impression que ce débat, finalement, qui intervient à l'instant, prolonge utilement le débat précédent et s'en fait largement l'écho.

Ce sont deux sujets différents, mais déjà rappeler, c'était le sens de nos interventions précédentes, une partie en tout cas de nos interventions, que de manière générale, la culture et le patrimoine sont pourvoyeuses de sens collectif, on l'a dit. Mais on n'a pas dit jusqu'à présent que la culture et le patrimoine, s'ils étaient bien gérés, bien aménagés, étaient pourvoyeurs aussi d'économie.

On a l'impression que la culture n'engendre aucune retombée pour les territoires qui vivraient de la culture.

J'ai eu la chance, à titre personnel, de me rendre à Bilbao. J'ai découvert le musée de Guggenheim et j'ai découvert aussi qu'au niveau mondial, maintenant au niveau mondial, pas au niveau du Pays basque, au niveau mondial, on parlait de l'effet Guggenheim. C'est-à-dire qu'on avait un territoire où il ne se passait pas grand-chose, qui était dépourvu de toute attractivité, on a implanté un musée, le musée Guggenheim, et maintenant c'est un des territoires les plus visités au monde par le biais de ce musée.

Donc, je ne voudrais pas comparer le château de Stoppielle au musée Guggenheim, mais vous avez compris la logique.

Et dire que finalement, quel que soit l'élément culturel que l'on met en avant, que l'on essaye d'acquérir, ou de préserver, ou de développer, si cela est fait dans les bonnes conditions, il peut être pourvoyeur à la fois de sens et à la fois de prospérité pour le territoire qui en a la jouissance.

Mon voisin, le dénommé Hyacinthe Vanni, me disait, scusatemi "Mais, à les écouter aujourd'hui, on ne fait l'acquisition de rien, on vend tout, on vend les églises, on vend les musées, on n'achète pas les livres..."

Et oui, Messieurs-dames, excusez-moi, vous vous en prendrez à Hyacinthe après...

Brouhaha.

S'il vous plaît, on a deux dossiers : on a un dossier sur la Giustificazione, qui est la matérialité livresque d'un pan intellectuel et politique important de la Nation corse. Ensuite, là, on a une bâtisse architecturale patrimoniale. Pour avoir lu le dossier et avoir suivi les travaux de commission, et je crois que c'est pour ça que l'Office foncier en a fait l'acquisition en 2017, je voudrais rappeler qu'à l'époque, c'est la mairie, la commune

de Centuri qui a sollicité cette acquisition, d'une part, ce n'est pas que la Collectivité, il y a aussi une démarche qui est portée par la commune.

Deuxièmement, cette bâtisse a toutes les caractéristiques, des caractéristiques uniques en la matière sur e case di l'Americani. Donc, c'est quand même quelque chose d'assez particulier.

Et enfin, de ce que j'ai compris dans le projet, on va dire politique et d'exploitation, c'est aussi en faire l'épicentre d'un parcours patrimonial au sein de l'intercommunalité. Donc on retombe un petit peu sur ce que je disais au niveau économique.

Bon, moi je veux bien, à chaque fois il y a des difficultés, on peut toujours opposer d'autres arguments. Vous avez raison de poser vos questions. Mais nous, je pense aussi qu'on a raison de faire l'acquisition de biens patrimoniaux, parce que, et je terminerai là-dessus, il y a une donnée qui est fondamentale, c'est que ce qui a du sens collectif pour nous, on veut que ça reste dans le giron public, avec toutes les difficultés que ça a. Et si on ne fait pas cet effort, nous, publiquement, c'est livré à des intérêts privés et possiblement des intérêts spéculatifs.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, d'altre dumande di parolla ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je partage avec ceux qui ont le souci, lorsqu'on fait un achat de préservation patrimoniale, de vérifier que l'achat a une fonctionnalité culturelle ou fonctionnelle.

Moi, sur ce château, je vous le dis franchement, si c'était à refaire, j'aurais une position bloquante sur l'achat.

Aujourd'hui, on l'a, comme on a le Château de la Punta, où j'aurais, dans une période contemporaine aussi, une vision bloquante.

On n'a pas les moyens de patrimonialiser une demeure de luxe qui, au final, va arriver à 10 M€. On va être sur du 40 à 50 000 € le mètre carré reconstruit, refait, parce qu'on est dans de l'art. Et nous, on n'a pas les moyens, j'en suis conscient.

Mais derrière, est-ce qu'une fois qu'on l'a acheté, pour 1,1 M€ je crois, est-ce qu'on ne va pas mettre le million ou le million et demi pour le faire hors d'eau, hors d'air ? Je crois qu'on est obligé aujourd'hui. On est dans une logique économique, c'est peut-être une mauvaise spirale, mais on est techniquement obligé.

Par contre, moi, je voudrais que, y compris nous, collectivement, on ait la vision de la notion de coût et d'intérêt patrimonial. Là, c'est le maire de Sartène qui vous parle.

Ici, la CdC, elle a eu en main des projets de vente pour acheter un site de menhirs à plus de 2 M€. C'est cher, mais c'est cher sur quelle échelle de valeur ? C'est la vraie question.

On va peut-être revenir avec une demande, parce que je n'ai pas de droit de préemption, je n'ai pas de PLU, donc il y aura subrogation de la Collectivité de Corse. Mais cela, pour beaucoup d'objets et il faut qu'on ait une vision collective et qu'on ait même un traceur et une feuille de route des achats. Moi, je l'accorde. Qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on ne fait pas ? Et qu'on le fige de manière globale et permanente.

Et pareil à Sartène, des maisons de maîtres, de praticiens de l'Empire français qui ont fait fortune et qui ont fait des belles demeures, qui pour certaines sont dans des états de délabrement avancés, je peux en proposer deux ou trois...

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Hyacinthe Vanni !

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu una parolla pè cumplettà, pour être un peu provocateur.

Je pense qu'Annette voulait parler techniquement, mais on l'a bien compris. Après, vous le savez, moi je suis très attaché au patrimoine, à ce qu'on va laisser comme héritage.

Nous, l'héritage qu'on a reçu, en termes d'environnement, en termes de patrimoine, il est énorme. Est-ce qu'on devrait aujourd'hui le sacrifier pour des personnes qui arrivent fortunées nous déposséder ? Je sais que ce n'est pas le sens de votre intervention.

Moi, je pense le contraire quelquefois. Quelles que soient les difficultés qu'on traverse, et je pense que la Collectivité, on peut la critiquer sur tout, sauf sur sa politique sociale, sauf sur sa politique sociale et même au-delà des personnes qui résident ici, puisque n'importe quelle personne qui arrive, elle va taper à la porte et elle a ce dont elle a besoin, ce qui, personnellement, ne me convient pas, mais bon... Je pense qu'il faudrait être un peu plus restrictif, mais c'est personnel.

Je pense que tout ce qui fait notre patrimoine, tout ce qui fait notre richesse et tout ce qu'on a hérité, des gens qui se sont battus pour la protéger, que ce soit le littoral, que ce soit l'intérieur, que ce soit ces maisons où il y a dans chaque maison une histoire, dans ce château, eh bien il ne faut pas qu'on les laisse partir, il ne faut pas qu'ils sortent de notre patrimoine puisque c'est l'héritage qu'on va laisser à nos enfants, à nos petits-enfants.

C'est dans ce sens-là que je disais à Romain, quantunqua, oghje sò contr'à i libri, sò contr'à e case, presque, presque ce matin, on nous présente la question orale importante sur une question technique des WC de Propriano... Bon, je pense que, quand même, donnons une autre image de la Collectivité. On ne va pas discuter ici ce qui peut être discuté techniquement avec le DGS.

Après, je sais, pour vous connaître tous les uns, les autres, que vous êtes tous attachés autant que moi à ces choses-là. Donc bon, a pulitica hè passata, a campagna hè passata avà. Je pense que nous, notre devoir aujourd'hui, c'est de sauver ce qui nous reste et on le verra demain sur le dossier du logement. Des logements pour qui ? Pour les primo-accédants ? Lesquels ? On aura une grande discussion et là, ça sera peut-être nos divergences et nos différences, mais c'est la politique, c'est ce qu'on est.

Mais sur des sujets comme celui-là, je pense qu'on peut tous se rejoindre.

Est-ce que parce qu'on a aujourd'hui un passage difficile financièrement, il faudrait tout brader ? Il faudrait passer à côté de tout ? Il faudrait ne plus acquérir ce qui fait notre richesse, ce qui fait de nous cò simu corsi, pò esse certi naziunalisti, ma quelli ch'un sò micca naziunalisti sò corsi dinù, quant'è noi. Quant'è noi, et je le dis et très tranquillement.

È allora hè vera ch'è 180 000€ sò soldi ma nantu à un bugettu cum'è u nostru, pensu ch'è pudemu fà u sforzu quantunque di fà la. Pensu ch'è stu castellu, magnificu, pensu ch'è ci vole ch'èllu fermessi qu'è, ind'è noi per i corsi. È micca per un Emirat ch'è hà da ghjunghje cù a muneta è noi, l'indiani, guarderemu da quaghjò, l'elicottari ch'è ghjunghjenu è ch'è partenu...

Hè quessa a Corsica ch'è no vulemu? Noi ùn hè micca quessa a Corsica ch'è no vulemu, noi vulemu ghjè a Corsica per i corsi. È s'èlli ghjunghjenu a ghjente cù a muneta s'èllu si ferma qualcosa per elli, bon ch'èlli andessi à Cavallu ma ancu à Cavallu avà simu andati! Emu fatu vede ch'è ancu cust'è simu in casa nostra. Ancu cust'è simu in casa nostra.

È ghjè quessa a Corsica ch'è no vulemu noi. Voilà, et donc a sò dinù ch'è voi, site attaccati à stu patrimoniu, site attaccati à sta cultura è ci vole à difende la in seme.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazia vi. Marie-Thé Mariotti.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Mon Cher Hyacinthe, ce qu'il faut déjà, c'est s'atteler à laisser aux générations futures des situations les plus saines possibles. Éviter de leur laisser, comme cela se passe au niveau national également, des montants de dettes faramineux et des situations compliquées.

On n'est pas là pour dire « il ne faut pas », mais à un moment donné, il va falloir faire des choix. Paul Félix l'a dit, ça fait des années que l'on demande dans cet hémicycle un état des lieux de l'immobilier, au sens large du terme, de notre collectivité.

Quels sont les biens qui nous appartiennent ? Dans quel état sont-ils ? Qu'est-ce que l'on en fait et doit-on les conserver ?

En parallèle, quels sont les biens que nous louons ? Doit-on continuer à les louer ? A quels prix ? Pour en avoir discuté même avec des agents de la Collectivité, on me dit « on continue à louer des bureaux qui sont vides ». C'est compliqué parce que c'est lourd et c'est long.

Donc, à un moment donné, le Château de Stoppielle, et moi, j'avais eu le bonheur de le visiter, mais malheureusement, on va en trouver plusieurs de maisons, de châteaux qui ont un intérêt patrimonial aussi évident, voire peut-être plus que celui de Stoppielle.

Chez nous, on a des maisons, je ne vais pas ici faire parler de notre famille, mais on a également des biens d'exception... enfin, on avait. Il y a des couvents aujourd'hui qui ont un intérêt historique également, qui sont en état de délabrement, donc on va être obligé de faire des choix.

La fameuse fondation, Romain Colonna, tout à fait d'accord. Mais alors, comme dirait Jean-Martin, attirons des privés. « Privés », ça ne veut pas forcément dire spéculation et brader le patrimoine.

Moi, Stoppielle, j'aurais bien aimé pouvoir l'acquérir pour moi. Bon, ça aurait été un peu loin de chez moi, mais quand même...

Mais à un moment donné, il faut qu'on soit capable, aujourd'hui, bien par bien, qu'il soit beau, qu'il ait un intérêt patrimonial ou historique, de dire : est-ce qu'aujourd'hui, il est opportun pour moi de le conserver ? Je dois faire des choix.

Est-ce que demain on va réhabiliter tel couvent ? On va parler d'Orezza... On ne va pas pouvoir tout faire. Et ça ne veut pas dire qu'on veut brader le patrimoine, c'est qu'à un moment donné, on a un principe de réalité qui nous rattrape. Voilà.

Alors, chaque fois qu'on entend investissement privé, on pense méchant spéculateur, j'en passe et des meilleurs. J'ai vu récemment ces derniers jours dans le journal local, qu'il y a également des Corses qui ont investi dans des hôtels de luxe, je dis bravo ! Aidons éventuellement à ce type, je dirais, d'entrepreneuriat. Mais il faut faire des choix et on n'aura pas, malheureusement... J'aurais été ravie que l'on puisse aujourd'hui tout restaurer. Il va falloir choisir et choisir c'est renoncer.

On est tout à fait d'accord pour participer avec vous à un groupe de travail, encore faut-il qu'on ait les informations ; informations que l'on n'a pas, alors c'est vrai que c'est compliqué. On en a longuement parlé, c'est compliqué parce qu'il y a eu fusion de collectivités, il faut reconstituer les titres de propriétés, Chère Maître, etc. Mais à un moment donné, le principe de réalité va nous rattraper et ce n'est pas pour ça qu'on n'est pas attaché à notre patrimoine et à ce qu'on va laisser à nos enfants ou nos neveux.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Juste un petit commentaire.

Ce même débat avait eu lieu au Conseil général de Corse-du-Sud, il y a quelques années, autour du Château de la Punta, à savoir s'il fallait le restaurer à minima. Et beaucoup étaient contre, parce que ça coûtait beaucoup de sous. Et la majorité a obtenu finalement gain de cause, et heureusement, parce que sinon aujourd'hui, le Château de la Punta, il se serait effondré, il n'y aurait plus eu de toit et on sait quelle est la suite à partir du moment où il commence à pleuvoir à l'intérieur...

Donc, il y a aussi des politiques qui peuvent se faire par étape, à savoir le château de Stoppielle, hors d'eau, hors d'air, et on peut voir venir. On n'est pas obligé aujourd'hui de dire que c'est un achat qui ne convient pas.

Donc, l'exemple du Château de la Punta, qui est quand même un de nos joyaux de l'histoire corse, est peut-être à prendre en exemple.

Mme Santa DUVAL

Deux petites minutes, pour répondre à Hyacinthe Vanni.

Je ne sais pas si vous connaissez le Château Rouher, qui a été construit en 1856 pour Eugène Rouher, qui était ministre de Napoléon, qui a été racheté par quelqu'un de ma famille. Ce quelqu'un s'est endetté, lui, ses petits-enfants, et ses arrière-petits-enfants quant'à me, pour pouvoir le garder à Propriano et pour en faire quelque chose de magnifique. Et je vous invite à aller le visiter, parce que c'est quelque chose de somptueux.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement, juste pour recentrer les choses.

Il n'y a pas d'un côté ceux qui seraient les défenseurs invétérés du patrimoine, de l'art et de la culture, et de l'autre côté des incultes, des gens désintéressés par le patrimoine et l'art. Ça ne peut pas se passer comme ça.

Vous avez une sensibilité politique, vous êtes attachés à certaines œuvres, vous faites des choix. Le précédent rapport en a témoigné, celui-ci en témoigne. Mais, des châteaux, des retables, des tableaux, des tableaux de maîtres, et il y a l'art contemporain qui est en gestation dans un hangar à Furiani, il y a deux millions d'œuvres d'art contemporain, on semble l'oublier. Sur ces sujets-là, on est tous parties prenantes, on a tous en partage une certaine sensibilité.

La question, en effet, puisque vous voulez faire le lien entre les deux rapports, c'est la question du coût et la question des moyens que cette collectivité s'est donnée pour satisfaire cette ambition de conservation du patrimoine. Ça passe par deux considérations : celle des choix, vous les faites, Stoppielle, A Giustificazione. Mais A Giustificazione, derrière des livres, moi qui suis un peu bibliophile, comme d'autres ici, je vous en trouve, et des Stoppielle, je parle à ceux qui couvrent le territoire parce qu'ils sont maires, on vous en trouve. Des retables dans les églises, on vous en trouve, s'il faut. Donc ça, c'est le vrai sujet qui est celui des choix.

Et le deuxième sujet, et vous avez très bien fait, à votre corps défendant, de choisir Guggenheim. Il y a trois Guggenheim dans le monde, il y a New York, il y a Venise et il y a Bilbao. Vous citez Bilbao. Bilbao, c'est un financement public/privé. Oui, la Collectivité a pris sa part de l'effort, elle s'est rapprochée de la Fondation Guggenheim.

Donc, chiche ! Chiche ! Prenez votre part de l'effort et rapprochez-vous de Guggenheim, et à ce moment-là, on aura Stoppielle, on aura la Giustificazione et tout le reste. Mais c'est cet effort-là vers lequel il faut tendre.

Et si ces sursauts aujourd'hui de réaction peuvent vous conduire précisément à prendre ces initiatives et à créer les conditions pour fonder ce qu'on appelle un pôle de mécénat.

Vous visitez tous les monuments de Paris, j'exclus les plus grands, le Louvre, Versailles et Notre-Dame, ce sont des cas d'exception parce qu'on frise le milliard, vous visitez tous les monuments de Paris, vous savez très bien que vous avez à l'entrée un grand panneau avec tous les mécènes. Ça s'appelle des pôles de mécénat et Paris n'a rien inventé. Vous allez dans les grandes régions de province, toutes les grandes régions de province ont organisé des pôles de mécénat et essaient de sauver le patrimoine.

Eh bien, nous, encore une fois, sur ce point-là, on est en rade et donc on a des dossiers qui arrivent au coup par coup et sur lesquels vous vous positionnez pour des raisons qui vous appartiennent, mais ce n'est pas ça qui est discutable. Ce sont les dossiers qui pourraient arriver en sus de ceux que vous choisissez par option idéologique ou par goût et les goûts ne se discutent pas en matière d'art.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, pour vos interventions riches et complémentaires.

Je vais essayer de répondre précisément aux questions très précises de Madame Pieri, en faisant un petit historique.

Donc, la commune de Centuri en 2017 a sollicité l'Office foncier pour l'acquisition par préemption de la parcelle A1196, support du Château de Stoppielle, à forte valeur patrimoniale et culturelle, pour un projet mêlant valorisation touristique, recherche scientifique et préservation environnementale. À l'époque, Jean-Christophe Angelini était président de l'Office foncier de la Corse.

A la suite à une promesse de vente conclue entre une SCI, la vente a instauré puis délégué à l'Office foncier un droit de préemption renforcé. L'Office foncier a exercé ce droit délégué en mai 2017, mais le tribunal administratif de Bastia a annulé en 2018 les décisions de préemption. L'OFC a interjeté l'appel avant de conclure en 2020 un protocole transactionnel avec ladite SCI mettant fin au contentieux.

La commune de Centuri n'étant plus en mesure de porter le projet, la Collectivité de Corse a repris l'opération, via une acquisition amiable et le portage par l'Office foncier des parcelles cadastrées A1192 et A1196 supportant le château, au prix de 1,1 M€, conforme à l'évaluation de France domaine, majoré de 10 % en vue d'un portage foncier d'une durée de 5 ans.

Une convention de portage a été conclue ensuite entre la Collectivité de Corse et l'Office foncier de la Corse le 21 janvier 2021 et l'Office foncier a acquis le château le 20 octobre 2021.

Alors, Monsieur Angelini n'est plus là, mais je pense qu'effectivement, après ce petit historique, la question, elle va au-delà du rapport que nous vous présentons. La question, et le président complétera mes propos largement, la question, elle est celle de la stratégie d'acquisition à travers une série d'actions dont la cartographie et surtout les objectifs, et en troisième lieu des destinations de ces monuments patrimoniaux exceptionnels.

Pour cette destination, pour ce monument-là, il y a un projet de territoire qui a du sens, nous vous avons dit que nous vous le présenterons, qui a du sens et qui est économiquement viable.

Et je voudrais conclure aussi en disant que le château de Stoppielle est aussi inscrit au PTIC.

Je laisse le président porter des éléments complémentaires à cette intervention.

Merci, Madame la Présidente.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Sgiò Presidente !

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, je pense que beaucoup de choses qui ont été dites, y compris sur des bancs différents, ne sont pas antagonistes.

La question de Stoppielle, c'est, on va le dire, un héritage de 2017.

Au-delà de l'explication juridique qui a été rappelée, très concrètement c'est quoi l'affaire de Stoppielle ? Moi aussi, si je devais l'acheter aujourd'hui, probablement que je ne l'achèterais pas et je vais plus loin, si je pouvais le vendre, sans regret, peut-être que je le vendrais. Mais c'est la même problématique que vendre le Château de la Punta.

Economiquement aujourd'hui, et peut-être plus structurellement pour le Château de la Punta que pour Stoppielle, parce que Stoppielle, il y a effectivement un projet derrière qui peut être viable, y compris au plan économique, aujourd'hui, malgré tous les travaux qui ont été faits autour du Château de la Punta, on ne sait pas comment faire, une fois qu'on aurait investi tout ce qu'il faut mettre, et je rappelle qu'en termes de volumétrie, c'est autre chose que Stoppielle, une fois qu'on aurait remis le château en l'état, comment on fait pour lui trouver un sens d'un point de vue économique ? Personne ne le sait et je pense même qu'il n'y en a pas. Donc, est-ce que ça veut dire qu'aujourd'hui on va prendre la décision de vendre le Château de la Punta ? Décision qui est très lourde.

Donc, je reviens un instant sur Stoppielle.

Stoppielle, à l'époque, c'est quoi ? C'est une maison d'Américains emblématique qui surplombe le village, qui surplombe la mer. Et le début de l'affaire, c'est que c'est un tiers fortuné qui veut l'acquérir, dans une logique qui est, grosso modo, je ne dirai pas une logique spéculative puisque l'intérêt c'est d'en faire une résidence secondaire.

Et à l'époque, non pas la Collectivité, mais c'est la commune qui ne veut pas de cette vente et c'est pour cette raison que la commune met en place un droit de préemption qui n'existait pas au moment où la vente se conclut. Elle met en place un droit de préemption qu'elle va ensuite déléguer à l'Office foncier. Et il y a effectivement un contentieux.

Et donc fondamentalement, c'est vrai que cette décision, elle ne s'inscrit pas dans un schéma global d'acquisition et c'est sans doute un péché originel. Mais c'est une décision qui est prise au visa de l'urgence, à la demande d'une commune qui dit : on a un projet et on ne veut pas laisser partir un bâtiment immobilier qui est un fleuron de l'histoire de la commune et plus largement, un fleuron de l'histoire du Cap Corse. Ensuite, il y a un contentieux. Ce contentieux se solde par un compromis avec la SCI.

Élections municipales, changement de majorité municipale. Le nouveau maire ne veut pas assumer ce projet. Nous nous retrouvons donc avec l'Office foncier qui porte et désormais, on n'a qu'un choix : ou on vend à un tiers, et à l'époque, ce tiers ne peut être... Non, mais c'était déjà fait à ce moment-là... Oui, mais à ce moment-là, où on renonce à l'acquisition et ça veut dire que le bien est remis sur le marché privé et qu'on accepte que ça soit un tiers. Il peut y avoir des bâtiments patrimoniaux qui sont effectivement acquis, remis en valeur et exploités, y compris selon une logique privative. Donc ça, c'est la politique d'ensemble dont il faut se doter, tel cahier des charges, etc., etc.

A l'époque, on n'a pas voulu laisser partir le bien dans le domaine privé et aujourd'hui, on gère effectivement notamment les frais de conservation qu'il faut engager, étant précisé qu'il y a un projet de territoire qui pourrait avoir une dimension de valorisation économique et touristique. Si ça marche, tant mieux. Si ça ne marche pas, on se posera la question, qu'est-ce qu'on fait de ce bien ? Est-ce qu'on préfère qu'il reste en l'état quitte à se dégrader ou est-ce qu'on préfère le vendre ? Est-ce qu'on trouve un tiers qui a un projet et à ce moment-là, on est dans un cahier des charges, etc. Ça, c'est la question de Stoppielle.

La question plus globale, pour répondre à Marie-Thé, il est en cours l'inventaire, il est complexe à mettre en œuvre.

On a pris des AMO, après on a renoncé aux AMO, c'est un travail qu'on fait en interne.

Je rappelle que le redéploiement qui peut paraître facile à mettre en œuvre d'un point de vue technique et théorique, implique de longues discussions avec les organisations syndicales, etc., etc. Mais objectivement, là, on a quelque chose à faire, on a des éléments de rationalisation qui font défaut et c'est vrai, il y a du retard qui a été pris. Alors après, nous, on peut en justifier, mais c'est du retard et il faut le faire.

Et l'instruction claire qui est donnée au DGS et aux services, c'est : faites-nous un inventaire complet et prenons des décisions. Il faut renoncer à des locations, il faut sans doute peut être vendre des biens, y compris à des privés, notamment des biens qui n'ont plus d'utilité. Il faut discuter avec les communes, etc., etc. Donc cette stratégie immobilière globale, nous en avons besoin.

Troisième et dernier point, on ne pourra pas acquérir tous les biens qui ont une valeur patrimoniale, c'est une évidence, et nous ne le faisons pas, remarquez-le bien. Combien de fois nous avons croisé le fer sur ce type de question ? Il y a eu l'affaire de Cavallu, on s'est expliqué longuement, il y a Stoppielle aujourd'hui, mais je ne crois pas que la Collectivité de Corse se lance dans une politique d'acquisition tous azimuts. On sait bien qu'on ne peut pas le faire et on va pouvoir de moins en moins le faire, même si on souhaitait le faire.

Je vous prends un exemple : le mécénat. Eh oui, mais Guggenheim, ce n'est pas Morosaglia. La difficulté est là. On a une liste de mécénat qui travaille de façon active. On a le couvent d'Orezza, haut lieu de l'histoire de la Corse, vous l'avez vu, qui a été retenu, y compris pour la Fondation du patrimoine, on porte un projet, etc. Mais pour l'instant, malgré tous nos efforts, on n'arrive pas à trouver un mécénat à concurrence des besoins qui existent. Donc forcément, il va falloir faire des choix. Et là-dessus, nous sommes d'accord.

Sur l'affaire de Stoppielle, très sincèrement, c'est un coup parti, il faut essayer de le gérer au mieux. Je comprends vos critiques, mais si aujourd'hui vous étiez à notre place et qu'on vous disait que le seul choix, c'est essayer de continuer puisque, trenta, trent'unu, on va le dire comme ça. S'il y a un projet porté à titre principal par les collectivités publiques et qui permet d'être un élément de dynamisation économique et touristique du Cap Corse, je pense qu'il faut jouer le coup à fond.

Est-ce que vous préféreriez vendre aujourd'hui à un tiers, par exemple, extérieur à l'île, qui ferait de cette maison d'Américains une résidence secondaire ? Je ne pense pas que ce soit un bon choix non plus.

Alors, si l'ultima ratio, plutôt que d'éviter la disparition du bien, c'est ça, peut-être qu'on sera conduit à le faire, mais essayons quand même d'explorer toutes les pistes avant.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Allora passemu à votu.

Non-partecipazione ? Astensione ? Vote contru ? Vote à favore ? Vi ringraziau.

(Le rapport est ADOPTE.

Pour : Groupes « Fa Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte », « Una Altra Strada », Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Vote contre : Groupe « Un Soffiu Novu »

Absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vannina LE BOMIN, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI).

Passemu à u cartulare nant'à u numericu.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE

Raportu n° 069 : Strategia Cibersicurit  di a Corsica CyberCorsica.

Rapport n° 069 : Strat gie Cybers curit  de la Corse CyberCorsica.

M. le Pr sident Gilles SIMEONI

Il a paru au Conseil ex cutif important de pr senter ce rapport dans la mesure o  il est constitutif du troisi me pilier de notre strat gie globale, au plan num rique et au plan de l'intelligence artificielle.

Les 3 piliers, quels sont-ils ?

Le premier, c'est le d veloppement et la ma trise des infrastructures num riques souveraines, c'est- -dire essayer de d velopper le plus possible nos infrastructures num riques et nous permettre d'avoir les moyens de notre souverainet  en la mati re. Vous savez qu'on a d j  conclu une DSP sur le tr s haut d bit, qu'il y a une autre d l gation de service en cours de finalisation ; DSP visant   d ployer et exploiter un socle d'infrastructures souveraines compl mentaires du tr s haut d bit.  a, c'est le premier pilier.

Le deuxi me, pilier  voqu  notamment dans le cadre de la strat gie Smart Isula et ayant fait l'objet d'un rapport qui a  t  pr sent  il y a quelques sessions devant votre Assembl e, c'est la question de l'intelligence artificielle et de la ma trise de la gouvernance des donn es recueillies.

  ce titre, nous avons mis en place une m thode qui doit nous permettre d'atteindre notre objectif, c'est- -dire d'avoir le plus large degr  possible de souverainet  sur nos donn es sensibles et strat giques, notamment connect es et g r es   travers l'intelligence artificielle. C'est un enjeu majeur, y compris dans le domaine culturel, mais aussi dans le domaine  conomique. Et donc, nous avons construit les fondements de ce deuxi me pilier.

Le troisi me pilier de notre strat gie num rique, c'est la cybers curit . Comment, aussi bien pour les collectivit s publiques que pour les acteurs  conomiques priv s et l'ensemble des acteurs en fait du territoire, construire un  cosyst me num rique s curis  ? Et donc c'est le sens de la strat gie CyberCorsica qui s'est nourrie d'un constat et d'une exp rience.

Les cyberattaques se multiplient. On a en t te y compris une tentative de chantage contre l'Office hydraulique, apr s une attaque de hackers, ce qui avait donc confisqu , enfin plus exactement p n tr  le syst me informatique et qui mena aient de faire

disparaître l'ensemble des données. Donc, ils nous ont demandé le paiement d'une rançon que nous n'avons pas payée. Mais on sait qu'il y a des exemples quotidiens, notamment de cyberattaques organisées tantôt par des groupes criminels, mais également par des États, dans un contexte international où la souveraineté passe par le militaire, mais passe également par l'économique.

Donc, nous avons inclus cet objectif de sécurisation des données numériques dans notre stratégie Smart Isula et ce rapport vous propose la formalisation de cette stratégie en plaçant la Collectivité de Corse au cœur d'un réseau d'acteurs qui ont vocation à travailler ensemble.

Donc, premier objectif, fédérer : collectif CyberCorsica, structuration d'une gouvernance partagée où chaque acteur public et privé peut trouver sa place. L'idée centrale, c'est que la cybersécurité est plus efficace lorsqu'elle se construit en perméation, articulation et synergie que lorsqu'elle se développe en silos. Premier objectif, donc, fédérer.

2e objectif, protéger : déployer un accompagnement de proximité, puisque beaucoup d'acteurs économiques, notamment par rapport à la structuration de notre territoire, il y a beaucoup de TPE, vous le savez, d'associations, mais également des collectivités locales de petite taille qui n'ont pas forcément les moyens de développer leurs propres services en matière de cybersécurité. Et donc l'idée, c'est d'impulser une dynamique d'ensemble dans laquelle la Collectivité de Corse joue un rôle fédérateur, notamment pour aider l'ensemble des acteurs à développer des outils adaptés à leurs besoins.

Des outils adaptés à leurs besoins donc, c'est le troisième volet, c'est la formation avec la création d'un campus cyber de la Corse. L'idée, dans ce domaine comme dans les autres, c'est de faire de la Corse un pôle d'excellence en Méditerranée, en s'appuyant bien sûr sur l'université de Corse, mais également sur l'ensemble des acteurs privés. Un lieu donc où se croiseront formation, recherche et entrepreneuriat, puisque la cybersécurité peut également être un levier de développement.

Alors, pour porter cette dynamique, nous lançons dès 2026 la marque territoriale CyberCorsica et nous mettons en œuvre un certain nombre de moyens financiers et humains dédiés. Donc, grâce à une réponse à une AMI, nous bénéficions d'un financement de 400 000 € pour les 3 prochaines années. Alors, l'idée, c'est de répartir ces sommes entre le recrutement d'un chargé de mission dédié à la mise en œuvre et l'animation de la stratégie CyberCorsica, déployer une campagne de communication, lancer les premières études.

Alors, on active la pompe, un peu comme dans tous les programmes où il y a un appel à manifestation d'intérêt. Et après, comment on fait, puisque souvent, après, on n'a plus les financements extérieurs, donc on sait qu'on aura aussi cet enjeu-là. Mais je dirais qu'à chaque jour suffit sa peine.

Je crois qu'aujourd'hui, nous devons engager cette dynamique, c'est essentiel, y compris pour notre souveraineté numérique et plus globalement pour un développement économique et social sécurisé.

Et c'est donc dans ces conditions et au visa de ces explications que je vous demande d'approuver la délibération qui vient organiser la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie CyberCorsica.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Allora, Assemblea di a Giuventù, avvisu riservatu. Elle s'interroge par conséquent sur l'utilisation prévisionnelle de 100 000 € sur les 400 000 de subventions de l'ANSSI jusqu'en 2028, consacrés à la mise en œuvre de la stratégie de communication autour de la marque territoire Cybersecurità. Elle suggère de faire basculer l'ensemble des outils numériques de la Collectivité de Corse sur des logiciels souverains, en inspiration du futur plan interministériel de réduction des dépendances extra-européennes de la DINUM.

Ensuite, le CESEC a émis un avis favorable.

A cummissione di u sviluppu economicu hà datu un avvisu favurevule (non-partecipazione di i gruppi Un soffiu novu, Avanzemu è di Josepha GIACOMETTI-PIREDDA ; assenza di Un'altra strada è Julia Tiberi.

In fine, a cummissione di e finanze hà datu un avvisu favurevule (non-partecipazione di i gruppi Un soffiu novu, Avanzemu è Core in fronte)

Allora, quale hè chì dumanda a parolla ?

Mme Danielle ANTONINI

In u mondu d'oghje, a supranità ùn si ghjoca più nant'à a terra o nant'à u mare, si ghjoca nant'à i reti, i dati, l'algoritimi.

Cù stu rapportu dedicatu à a strategia CyberCorsica, femu un passu impurtantissimu in a custruzione di a supranità numerica di a Corsica. U numericu ùn hè più solamente un arnesu. Hè diventatu un scopu strategicu maiò, un spaziu di putere, ma dinò di vulnerabilità. In stu cuntestu, a nostra rispunsabilità hè chjara : prutege u nostru territoriu, e nostre istituzioni, e nostre imprese, ma dinò i nostri isulani.

La stratégie CyberCorsica répond précisément à cette exigence. Elle s'inscrit dans la continuité de Smart Isula et vient compléter notre ambition d'un numérique maîtrisé, éthique et au service du développement de la Corse.

Cette stratégie repose sur une vision forte : celle d'un pays capable de se protéger, de former, d'innover et de rayonner dans le domaine de la cybersécurité.

D'abord, elle organise la coordination des acteurs. Aujourd'hui, les compétences existent, mais elles sont dispersées. Demain, avec CyberCorsica, nous disposerons d'une gouvernance claire, d'un observatoire des risques et d'une capacité collective de réponse face aux cybermenaces.

Ensuite, elle structure une véritable filière économique. La cybersécurité est un secteur d'avenir. En accompagnant les entreprises, en attirant les talents et en soutenant l'innovation, nous faisons le choix de créer de l'emploi qualifié sur notre territoire.

La stratégie met également l'accent sur la formation. Former nos jeunes, accompagner les reconversions, développer des filières diplômantes : c'est garantir que les compétences restent en Corse et participent à son développement.

Autre point essentiel : la sensibilisation. La cybersécurité n'est pas seulement une affaire d'experts. Elle concerne les collectivités, les entreprises, les associations, mais aussi chaque citoyen. La culture du risque numérique doit devenir une culture partagée.

Enfin, cette stratégie porte un projet structurant : la création d'un Campus Cyber de la Corse. Ce campus constituera un véritable pôle d'excellence, capable de fédérer formation, recherche, innovation et développement économique. Il permettra également à la Corse de rayonner à l'échelle méditerranéenne.

Aldilà di l'azzione pruposte, stu rapportu porta un'ambizione chjara : quella di a supranità numerica. L'avete capita, ùn hè micca un documentu tecnicu. Ghjè una dichjarazione pulitica. Un'affirmazione di a nostra vulintà d'esse maestri di u nostru destinù numericu cum'è no vulemu esse maestri di u nostru destinù cullettivu.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Alimentariu è energeticu dinù.

Quale hè chì dumanda a parolla ? Più nimu ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je conçois nos bonnes intentions, qu'on prenne des logiciels made in Corsica et qu'on ait des logiques de protection sur la cybersécurité. Mais à la fin, moi je voudrais, quand je lis un rapport, voir des équilibres d'ensemble.

Cette même assemblée a voté en formation professionnelle, à un organisme privé compétent, des formations spécifiques en cybersécurité et je n'ai pas vu de liens. Ça veut dire que d'un côté, on forme des hommes par des initiatives privées et d'un autre côté, on a une action publique qui va peut-être se servir de ces mêmes hommes, mais je ne vois pas les liens croisés.

Et moi je pense qu'on doit être le réceptacle de toutes ces formations, que ce soit les formations professionnelles sur des organismes institutionnels ou sur de la formation privée. Parce qu'à la fin, la compétence formation, c'est la compétence exclusive de la Collectivité de Corse et on a un rôle tout autant d'arbitrage que d'accompagnement et, je dirais, de stagiatisation des projets. Et dans ce cadre-là, moi je pense qu'il y a matière à avoir une réflexion d'ensemble. En tout cas, on est en haut du système et on doit avoir cette projection descendante et transversale.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Jean-Michel SAVELLI !

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Deux mots, parce que Smart Isula, c'est un projet que vous portez, Monsieur le Président, depuis des années, effectivement, sur différents volets.

Moi, simplement, il y a un mot non pas qui me dérange, mais je pense que parler de souveraineté... Alors on a l'impression que la souveraineté, c'est pour vous, c'est le Graal quel que soit le domaine dont on parle. Mais de parler de souveraineté, on voit bien qu'aujourd'hui dans le monde, quand on observe la géopolitique, les conflits, etc., il n'y a plus de souveraineté en transport maritime international, il y a très peu de souveraineté quel que soit le domaine sur lequel on se place. Et de parler de souveraineté dans le domaine du numérique, c'est, je dirais, encore plus compliqué.

Je vais prendre un exemple très simple.

Quand on a un data center pour héberger des données, on sait très bien que même si ces données sont localisées en première intention en Corse, à Ajaccio ou Bastia, on sait très bien qu'à un moment donné, il faut avoir des répliques de ces données sur des

data centers dont on ne sait pas où ils se trouvent, puisqu'ils sont par définition sur un cloud.

Donc moi, juste un mot, je m'attarde sur ce détail, mais moi je pense que plutôt que de parler de souveraineté, je parlerais plutôt de résilience. Ce qui est important aujourd'hui, c'est d'être résilient et d'être capable de réagir à un moment donné, parce que la souveraineté dans ce domaine-là n'existe pas.

Voilà, c'est juste une petite réflexion que je voulais partager avec vous.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Rumanu Colonna !

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je ne comptais pas intervenir, mais juste pour faire écho à ce que vient de dire notre collègue Jean-Michel Savelli.

Le mot « souveraineté » est le mot qui est consacré dans le cadre du numérique pour parler de souveraineté numérique. Et l'un des premiers qui emploie ce mot-là, c'est le gouvernement français, en termes de souveraineté numérique, avec une stratégie qui, pour le coup, se veut plutôt, je vais la qualifier de décentralisatrice, avec des stratégies de cybersécurité, de stockage de la donnée qui sont proches des territoires et de ce que nous essayons de faire en Corse.

Donc là, pour le coup, s'il y a bien un endroit qui fait cause commune, au moins d'un point de vue conceptuel, d'un point de vue de sa dénomination, c'est celui de la souveraineté numérique. Mais bon, aujourd'hui, on n'est pas à un désaccord près.

Vous avez dit, lorsque l'on parle de cybersécurité, elle est stockée à Bastia ou à Ajaccio, il faut des répliquions, vous avez dit ailleurs. Eh bien non, justement, c'est tout l'intérêt. Je m'attarde une seconde sur ce point-là.

L'enjeu de la cybersécurité, il est indissociable avec un autre enjeu qui est celui du stockage de la donnée. Et aujourd'hui, le problème, moi je l'ai souvent dit en ma qualité de président de la SITEC dans cet hémicycle, le problème aujourd'hui, c'est qu'une grande partie des données de la Corse et des Corses sont stockées à l'extérieur et que tout l'enjeu, et c'est ce à quoi nous travaillons ardemment à la SITEC et également avec les services de la Collectivité, parce que je rappelle que le cloud de la SITEC, son capital est majoritairement détenu par la Collectivité de Corse. Donc c'est le cloud de

la Collectivité de Corse et des Corses, avec la dimension publique. Il y a d'autres capitaux aussi.

Tout l'enjeu est justement de pouvoir stocker la donnée, ce que nous faisons. Et Cher Jean-Michel, il y a un niveau, mais je sais que vous le savez, il y a un niveau de labellisation et de certification qui est important. On ne fait pas n'importe quoi en la matière, et par exemple à la SITEC, on a toutes les labellisations et certifications requises en la matière.

Donc, justement l'enjeu, ce n'est pas de répliquer à l'extérieur, là où on ne sait pas, c'est justement de pouvoir stocker en Corse, là je parle pour la SITEC, vous l'avez compris, mais la réflexion engage d'autres acteurs et un écosystème qui est plus large, mais justement, tout l'enjeu est de pouvoir stocker en Corse avec le niveau de certification requis pour qu'il y ait une sécurité.

Alors, en matière numérique, il y a des spécialistes dans cet hémicycle, notamment dans les services, la cybersécurité ou la sécurité optimale n'est jamais acquise, mais il faut essayer d'atteindre les niveaux les plus satisfaisants possibles pour qu'aujourd'hui, à la fois les entreprises corses, à la fois les particuliers, à la fois dans le domaine de la santé, à la fois les institutions de la Corse, que ça aille de la petite mairie de village à des plus grosses mairies ou des intercommunalités, puissent fonctionner et tout ça de manière parfaitement sécurisée, pour construire, parce que c'est l'enjeu du 21^{ème} siècle, l'un des enjeux en tout cas concernant la Corse, la souveraineté de la Corse, au moins d'un point de vue numérique, pour ne pas parler des autres pans de la société.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Jean-Michel, torna.

M. Jean-Michel SAVELLI

Une petite réponse avec un cas pratique, un phénomène qui s'est produit dans l'après-midi, au moment où on parle : l'Agence nationale des titres numériques nationale, bien sûr, s'est fait pirater. Plusieurs centaines de milliers de titres numériques, dont les cartes d'identité, ont été piratés.

Je pense qu'à l'heure qu'il est, l'Agence nationale des titres numériques a besoin d'être beaucoup plus résiliente que souveraine. Elle n'a pas été souveraine malheureusement parce que selon moi, ça n'existe pas, mais par contre, elle a besoin d'être résiliente pour pouvoir relancer tout le système pour que dans quelques jours ou quelques heures, tout ça soit rétabli.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Pudete risponde, o Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Bon, après, c'est vrai que « souverain », ça nous plaît comme terme de façon générale, mais c'est vrai qu'on n'en a pas la paternité.

La souveraineté numérique, c'est un concept qui est évoqué également par des régions de droit commun qui pourtant n'aspirent pas à l'autonomie. Encore que maintenant, même les régions de droit commun aspirent à l'autonomie, je le rappelle quand même, largement en tout cas. Mais il faut aussi une résilience, donc on ne va pas s'écharper sur les termes. Je pense que l'important, c'est le contenu qu'on veut donner.

Après, ce qu'a dit Paul-Félix ou d'autres, c'est vrai, et c'est bien pour ça aussi qu'on veut proposer une démarche de synergie et de convergence. Il y a des initiatives qui sont prises pour répondre aux besoins du terrain et qui sont souvent prises en silos, de façon compartimentée : l'État en matière de protection des données et de cybersécurité développe des outils, des formations, invite les maires, etc. Les maires essayent eux-mêmes, les entreprises également.

La formation, c'est vrai qu'on discute prioritairement avec la Collectivité de Corse. La Collectivité de Corse peut avoir d'autres priorités, donc il y a un certain nombre de dispositifs qui sont mis en place, on les accompagne, mais il faut essayer de donner une cohérence d'ensemble et à mon avis, c'est l'objectif de cette stratégie.

Après, on peut nous dire « oui, mais est-ce que vous allez y arriver ? ». C'est sûr, à chaque fois qu'on commence quelque chose, surtout comme c'est quelque chose de difficile, on peut se dire on va avoir du mal à y arriver, mais il faut commencer. C'est le premier pas, le deuxième ou le troisième qui conditionnent le quatrième, le cinquième, le sixième.

Le rapport du CESEC, globalement, il est plutôt positif vis-à-vis de ce rapport, mais ils nous disent « il faut aller vers les autres îles parce qu'elles ont des problématiques identiques à la nôtre ». Mais si on ne fédère pas d'abord chez nous, on ne peut pas aller parler avec les îles et leurs différents acteurs publics et privés. Donc voilà, je pense que les choses se mettront en place.

Et après, je dis aussi quelque chose qui fait écho à beaucoup de nos débats : on est sous-dimensionné dans beaucoup de domaines qui sont des domaines nouveaux. On a des besoins qui sont des besoins, j'allais dire classiques, où il y a des carences : je vais prendre les routes et les FORSAP. Et puis il y a des secteurs où les besoins augmentent, je vais prendre l'exemple des services sociaux. Et puis il y a des besoins nouveaux qui

n'étaient pas identifiés avant, où il faudrait normalement recruter et renforcer et nous, on est dans une équation budgétaire qui est extrêmement complexe, donc on est renvoyé à ça.

Et puis on verra aussi que dans d'autres domaines, et y compris par exemple ceux de la mise en œuvre des dispositifs relatifs à la lutte contre la corruption, etc., on aura l'occasion d'en parler, il y a un volontarisme politique, il y a un engagement de l'administration, mais il y a aussi des moyens qui sont insuffisants. Donc, on fait aussi avec cette réalité-là.

Et donc merci, y compris aux services qui s'engagent beaucoup pour faire que la Corse soit quand même montrée en exemple.

Et je rappelle, c'était une façon aussi de présenter une sorte de rapport final par rapport au déploiement du très haut débit. Je rappelle quand même que lors des réunions récurrentes qui se passent une fois par an, les congrès récurrents où on fait un peu un parangonnage de tout ce qui se fait en France et en Europe, la Corse apparaît quand même globalement comme un territoire résilient et qui essaie de marcher vers une forme de souveraineté numérique.

Mme Nadine NIVAGGIONI

(Vote inaudible)

(RAPPORT ADOPTE)

(POUR : Groupes « Fa Populu Inseme », « Un Soffiu Novu », « Avanzemu », « Core in Fronte », « Una Altra Strada », Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, BENEDETTI, BICCHIERAY, BORRI, Vanina BORROMEI, CASANOVA-NICOLAI, DUVAL, FILIPPI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, GIABICONI, Vannina LE BOMIN, LE MAO, LUCCHINI, MELA, PANZANI, PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI, VALDRIGHI).

Pigliemu u raportu annant' à u sviluppu è a cummercialisazione di a rete altu flussu per a Corsica.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 073 : Raportu d'infurmazione nantu à u sviluppu è a cummercializazione di a reta à assai alta velocità pè a Corsica.

Rapport n° 073 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est, je le disais, un rapport quasiment final, mais pas totalement final parce que je commence par la fin.

99 % du réseau est déployé et au-delà de l'engagement contractuel initial, mais les 1 % qui restent, ce sont aussi les 1 % qui posent le plus de difficultés techniques. Donc il va falloir être vigilant sur la complétude et la qualité des dernières livraisons.

Il y a également un point de vigilance sur la résolution des blocages et les quelques mises en conformité qui demandent à être finalisées.

Alors, un mot pour dire, mais vous le savez maintenant, qu'en 2018, on a signé cette convention de délégation de service public avec XpFibre qui est ex-SFR Collectivités.

Dire aussi en un mot que ce qui se passe actuellement, en termes de restructuration dans le marché des opérateurs de téléphonie, n'affectera pas et ne peut pas affecter la mise en œuvre de la délégation de service public, puisque même si SFR est vendue aux autres opérateurs qui se sont portés acquéreurs, la structure qui est chargée de commercialiser le réseau de débit que nous avons construit, XpFibre n'est pas touchée par cette vente. Et donc au lieu d'avoir 4 clients potentiels, il n'y en aura plus que 3 avec la disparition de SFR. Donc c'est important de le préciser.

Donc, je vous rappelle, 327 M€ d'investissements privés sur la durée du contrat, 52 M€ de subventions, une aide d'État de 34,8 M€ et 17,2 M€ en fonds propres. Et donc un ratio entre l'euro investi par notre collectivité et le retour sur investissement qui est considérable.

Je rappelle que ce projet a aussi été un levier fort d'inclusion et d'emploi et que nous avons construit le contrat comme ça, puisque 300 apprentis ont été diplômés et plus de 250 ont été recrutés en contrat à durée indéterminée.

62 000 heures de formation et 66 000 heures d'insertion ont été dispensées et il y a eu également la sensibilisation aux usages du numérique, via le soutien d'un fonds dédié

aux usages numériques qui était prévu au contrat, qui a permis de toucher directement plus de 2 500 personnes.

De la même façon, nous avons accompagné 330 communes pour qu'elles puissent réaliser leur adressage, ceci dans le cadre d'un financement dédié de 3,3 M€ au titre du Comité de massif ; l'adressage étant le corollaire du déploiement de la fibre.

Je termine pour vous dire que le contrat initial prévoyait 170 069 prises, qu'on avait une clause qui permettait d'augmenter ce nombre de prises par rapport aux besoins et qu'au final ce sont donc 192 000 prises qui ont d'ores et déjà été construites, et que le 1 % restant sera construit dans les mois à venir.

100 % des NRO, les fameux nœuds de duplication, les nœuds principaux NRO et secondaires, les PM, sont construits et opérationnels. Donc, ce sont en tout 4 300 km de câbles fibres optiques qui ont été posés, dont 2 600 km en souterrain. Donc, on a fait du souterrain chaque fois que possible et on est resté en aérien là où le souterrain aurait été trop coûteux.

Donc 22 000 prises supplémentaires et 183 armoires de rue en plus que ce qui était contractuellement prévu.

Au-delà du quantitatif, le qualitatif : sur la qualité du réseau, comme nous nous y étions engagés, nos équipes ont renforcé les audits. 130 000 prises ont été contrôlées, 35 000 fiches d'actions ont été produites. Et en gros, on a un réseau qui, d'un point de vue qualitatif, est très au-dessus de la moyenne nationale.

Un dernier mot pour dire qu'avec le déploiement de ce projet tel qu'il est d'ores et déjà, la Corse est un des territoires où le très haut débit, malgré les contraintes liées à l'insularité et au caractère d'île montagne de la Corse, est un des territoires le mieux couvert en termes de déploiement du très haut débit.

Une comparaison avec la moyenne européenne, c'est environ 70 % et c'est la même moyenne pour un territoire voisin insulaire, la Sardaigne, qui pourtant a moins de contraintes en termes de relief. Donc nous, on est à 100 % du territoire, moins 1 % restant à faire qui est couvert. Je crois qu'on a tenu ce pari et ce pari relevait largement, sinon d'une gageure, en tout cas, on savait que c'était un pari difficile à mettre en œuvre et à réaliser. Aujourd'hui, je crois qu'on peut dire qu'il est en passe d'être gagné. Tant mieux.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Allora quale hè chì vole... Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci.

Monsieur le Président, c'est un sujet que vous avez également traité directement. On vous avait alerté tout au long de la phase de déploiement, bien sûr, sur la qualité.

Sur les taux de réseaux enterrés et aériens, il semblerait qu'effectivement, à la lecture du rapport, vous ayez fait un effort et qu'aujourd'hui, la partie enterrée est quand même largement, enfin en tout cas il semblerait, au-dessus de la moyenne nationale. Donc ça c'est un premier point positif.

Ensuite, on est en fin de déploiement, mais comme on n'y est jamais tout à fait, la question que je me pose c'est quand est-ce qu'on va réceptionner cette infrastructure ? Parce que l'infrastructure, si je me trompe, la concession, est-ce qu'elle a déjà commencé depuis le début du déploiement ? Ou est-ce qu'elle part à partir du moment où cela est réceptionné ? Ça, c'est une première question.

Alors, si elle a déjà commencé, du coup, il va falloir qu'à un moment donné on se décide à réceptionner. Pourquoi ? Parce que du coup, dans à peu près 25 ans, on va devoir récupérer cette infrastructure là et ça veut dire qu'il va falloir être vigilant à ce que la maintenance se fasse correctement, parce que forcément, il va y avoir un vieillissement des infrastructures.

Donc a priori, si j'ai bien compris, il faudrait que cette infrastructure soit recédée dans un état qui soit comparable, en tout cas équivalent à ce qu'il serait aujourd'hui. Donc ça, c'est la première question.

Ensuite, j'ai une question aussi, vous l'avez évoqué, concernant la pérennisation des emplois, puisqu'effectivement, il fallait s'y attendre. Enfin, c'était prévu, j'imagine depuis longtemps qu'à un moment donné, en fin de migration, il y aurait forcément une partie du personnel qui serait affectée à la maintenance. Mais j'imagine que malheureusement, peut-être qu'un certain nombre de ces salariés vont devoir peut-être chercher un nouvel emploi. Donc c'est une seconde question.

Et enfin, il faut toujours finir par une petite note négative, vous le savez... Bon, vous avez bien travaillé sur la partie haut débit, en revanche, on est loin du compte sur la téléphonie. Ce n'est pas vous, mais quand même, vous devrez vous emparer de ce sujet. Vous ne pouvez pas botter en touche, vous ne pouvez pas continuer à botter en touche, non ? Quand même, quand on fait un Bastia-Ajaccio, on a à peu près 1/3 du temps où on ne peut pas téléphoner, et c'est même dangereux parce qu'on perd de la concentration et il peut y avoir des accidents.

Donc on vous invite à travailler aussi dans ce sens. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pour l'éprouver tous les jours, il y a de moins en moins de zones blanches.

Vi lasciu risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous me faites irrésistiblement penser à la publicité pour « Orangina rouge : mais pourquoi est-il si méchant ? » Surtout à la fin.

Donc la date de réception, je pense qu'elle doit être le plus près possible et dès qu'on a fini l'ensemble des réalisations, j'attends les notes.

Oui, on a commencé la commercialisation. Les CDI, ceux qui sont en CDI sont en CDI, donc ils vont rester sur leur emploi.

Et sur la téléphonie, c'est un bras de fer, vous le savez. On a diligenté une étude ou même une application pour inviter les Corses à signaler les micro-zones blanches pour qu'on puisse recouper entre notre propre analyse des données et celles fournies par les opérateurs de téléphonie. Et vous savez que quelquefois, ils sont trop optimistes, donc nous, on a développé notre propre cartographie des zones qui ne sont pas couvertes. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, on a réussi à mettre en place une instance dans laquelle il y a les maires, la Collectivité de Corse, l'État et les opérateurs. Donc on essaie de pousser au maximum.

Troisièmement, je vous rappelle qu'on n'a pas réussi à faire évoluer des règles qui sont pensées pour le réseau national et notamment un seuil d'intervention basé sur le flux de circulation que nous n'atteignons pas, y compris dans des zones qui sont extrêmement fréquentées à l'échelle de la Corse. Donc là, vraiment, on pousse, on pousse au maximum. C'est vrai qu'il y a un mécontentement dont nous nous faisons l'écho, mais on est confronté à la difficulté à se faire entendre.

Donc 2 500 prises restent à construire. Réception attendue pour 2026. Et c'est à partir de là, je pense, que partira le compte à rebours. 30 ans à partir de 2018. Voilà.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, ùn ci hè micca votu, ci hè solu una prisa d'attu.

(L'Assemblée PREND ACTE à l'unanimité)

Ci hè un raportu è pudemu piantà.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 075 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in u Cunsigliu d'Amministrazione di l'Agenzia di u Turisimu di a Corsica.

Rapport n° 075 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ci hè un votu pè a numinazione à l'Agenzia di u turisimu di u rimpiazzamentu di Charles VOGLIMACCI da Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Passemu à u votu subitu.

Quale hè chì ghjè à favore ? Tuttu u mondu. À l'unanimità. Vi ringraziau.

(Rapport ADOPTE à l'unanimité :

POUR : Groupes « Fa Populu Inseme », « Un Soffiu Novu », « Avanzemu », « Core in Fronte », « Una Altra Strada »

Absents : Mesdames et Messieurs Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-MarcBORRI, Vanina BORROMEI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan' Santu LE MAO, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI)

Avemu compiu ! Bona sera !

La séance est suspendue à 18 h 50.



RESUCONTU IN EXTENSO 2026 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2026



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
20 è 21 d'APRILE di u 2026**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
20 et 21 AVRIL 2026**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
20 è 21 d'APRILE DI U 2026
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
 20 et 21 AVRIL 2026

SUNTA di u MARTI u 21 d'APRILE di u 2026
SOMMAIRE du MARDI 21 AVRIL 2026

<p>Reprise de la séance à 10 h 30 Présidence : M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse Secrétaire de séance : Mme Anna Maria COLOMBANI</p>	
<p><u>ALLOGHJU / LOGEMENT</u></p>	
<p>Raportu n° 068 : Revisione di u regulamentu d'aiuti per l'alloghju è u casamentu « Una casa per tutti, una casa per ognunu » 2026-2031. Rapport n° 068 : Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031. Rapport présenté par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif</p>	8
<p>Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2026/O1/003) par M. François SORBA</p>	22
<p>Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2026/O1/010) par M. Joseph SAVELLI</p>	26
<p>Prise(s) de paroles : M. Paul QUASTANA</p>	27
<p>Mme Françoise CAMPANA</p>	29

<u>FUNDARIU / FONCIER</u>	
Raportu n° 071 : Raportu d'infurmazione relativu à u quaternu di e cariche contru à a speculazione per l'attribuzione di l'alloghji in prima accessione di l'Uffiziu Fundiaru di a Corsica.	
Rapport n° 071 : Rapport d'information relatif au cahier des charges anti-spéculation pour l'attribution des logements en primo-accession de l'Office Foncier de la Corse.	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	86
<i>Prise(e) de paroles :</i>	
Mme Marie-Anne PIERI	90
En réponse, M. le Président Gilles SIMEONI	91
<u>ALLOGHJU / LOGEMENT (SUITE)</u>	
Raportu n° 068 : Revisione di u regulamentu d'aiuti per l'alloghju è u casamentu « Una casa per tutti, una casa per ognunu » 2026-2031.	
Rapport n° 068 : Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031.	
Examen et vote des amendements	93 à 97
VOTE RAPPORT amendé	98
<u>INTERVENTION du Président du Conseil Exécutif</u>	
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	99
<i>Suspension de séance à 18 h 45 / Reprise à 19h18</i>	

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS	
Raportu n° 074 : Raportu d'infurmazione nant'à i cuntratti di cuncessione di serviziu di trasportu aereu à destinazione di a Corsica 2025-2029 è 2026-2030.	
Rapport n° 074 : Rapport d'information sur les contrats de concession de service de transport aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030.	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	109
PRISE d'ACTE	112
<u>DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</u>	
VOTE	112
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
M. Romain COLONNA : retrait motion n° 2026/O1/004	113
Motion n° 2026/O1/005 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Association de la Collectivité de Corse aux missions parlementaires relatives au prix des carburants et à la cherté de la vie.	
Présentation de la motion par M. Don Joseph LUCCIONI	115
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	116
VOTE MOTION	116
Motion n° 2026/O1/007 déposée par l'ensemble des groupes politiques, Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Marie-Antoinette MAUPERTUIS : Soutien au développement des politiques publiques immersives et associatives.	
Présentation de la motion par Mme Nadine NIVAGGIONI	117

<i>Prise de parole(s) :</i>	
Mme Véronique PIETRI	118
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	118
VOTE MOTION	
 <i>La séance est levée à 19h45</i>	
 <p style="text-align: center;">-----</p>	
ANNEXES	
-Recueil des amendements (rapport 068)	120
-Motions	126

La séance est reprise à 10 h 30 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Si tout le monde veut bien regagner sa place, merci, on va commencer.

Salute à tutte è à tutti.

Donc on va commencer cette session avec le rapport 68, si vous en êtes d'accord, donc la révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

ALLOGHJU / LOGEMENT

Raportu n° 068 : Revisione di u regulamentu d'aiuti per l'alloghju è u casamentu « Una casa per tutti, una casa per ognunu » 2026-2031.

Rapport n° 068 : Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031.

M. Julien PAOLINI

Merci, Monsieur le Vice-président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
 Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères conseillers exécutifs,
 Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères de l'Assemblée de Corse,
 Salute à tutti.

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, la question du logement est une préoccupation centrale pour de nombreux Corses, car derrière la question du logement se cachent des sujets concrets pour l'avenir de notre territoire : la question du foncier, la question de l'indivision, la question de l'urbanisme, la question de la constructibilité des terrains, la question agricole aussi, et bien sûr, la question du pouvoir d'achat des Corses, et donc la question de l'argent.

Derrière la question du logement se cache aussi une inquiétude profonde des Corses sur des problématiques qui aujourd'hui se conjuguent, se cumulent, se renforcent, s'alimentent mutuellement : la question de la croissance démographique, la question bien sûr de la spéculation foncière et immobilière, et la question du paracommercialisme.

Derrière la question du logement se cache aussi une dimension plus sentimentale, plus profonde : celle d'un peuple, un peuple attaché de manière indéfectible à sa terre. Un attachement à la terre qui est profondément ancré, je crois, dans l'inconscient collectif de chacun d'entre nous, quel que soit le côté où l'on siège dans cet hémicycle.

Et enfin, derrière la question du logement, il y a la lutte contre la dépossession qui est une part importante de notre histoire ancienne ou plus contemporaine. C'est la poursuite d'un combat engagé déjà il y a longtemps, plus de 50 ans, par ma famille politique, et c'est une réalité qui touche de nombreux Corses. Ce n'est pas que la difficulté d'accès au logement, c'est plus qu'un ressenti, c'est de ne plus pouvoir vivre et se loger dignement sur leur propre terre.

Et ces dernières années, je crains qu'on soit en train de basculer ; basculer dans un nouveau modèle mondialisé, ubérisé, Airbnbisé, si le terme existe, « burgerisé », un modèle qui favorise le logement saisonnier, qui favorise la résidence secondaire et dont l'onde de choc aujourd'hui touche les résidents permanents, les Corses qui reculent inexorablement dans la capacité d'accéder au logement ou au foncier.

Alors, vous avez compris, ce petit préambule pour vous dire que la situation est grave, en tout cas elle est tendue et que face à cette situation, le Conseil exécutif, celui d'aujourd'hui, mais celui d'hier également, n'est pas resté les bras croisés.

La Collectivité de Corse a agi comme n'a jamais agi une collectivité sur la question du logement, ni ici, ni ailleurs, notamment depuis 2019. Et ça s'est traduit par l'adoption d'un règlement « Una casa per tutti, una casa per ognunu ». Et avant d'aller dans le cœur de la révision de ce règlement, je voudrais en présenter rapidement les premiers éléments de bilan.

Tout d'abord, les volumes financiers.

Sur les 5 dernières années, 67 M€ ont été engagés par la Collectivité de Corse sur cette question du logement.

67 M€ qui ont permis de créer ou de réhabiliter près de 6 000 logements. 6 000 logements, c'est énorme ! 4 000 logements sociaux. Et je vous renvoie à certaines campagnes électorales où on parlait de la création ou de la réhabilitation de 8 000 logements.

Sur les 5 dernières années, 4 000 logements sociaux ont été créés ou réhabilités. C'est 26 M€ au profit des bailleurs sociaux, publics et privés, qui ont été mobilisés, dont 70 %, et je crois que c'est important aussi, 70 % de ces 26 M€ au profit des bailleurs publics, des offices publics de l'habitat de la Corse et de la CAPA.

Près de 700 logements communaux répartis sur l'ensemble du territoire, notamment dans les petites communes, destinés à la location, j'y reviendrai par la suite. Donc, 29 M€ fléchés sur les communes, notamment sur les communes de l'intérieur et de montagne, mais pas seulement.

1 000 ménages aidés dans le parc privé, notamment en partenariat avec les intercommunalités, à travers les OPAH et les POPAC, 4 M€.

Et enfin près de 400 primo-accédants accompagnés pour l'accès à la propriété, donc dans leur projet d'achat, pour un montant de 9 M€ sur les 5 dernières années.

Donc, vous le voyez, une moyenne d'intervention de la Collectivité de Corse de 12 M€ par an sur les 5 dernières années, avec des pics sur certaines années à près de 20 M€, 19 M€ plus exactement. Et vous dire d'ores et déjà que cet effort financier, la Collectivité de Corse va le maintenir sur les 6 prochaines années dans le cadre de la révision de ce règlement d'aides au logement.

Donc, vous voyez, le bilan, il est très positif en matière de politique du logement, mais pour autant, je crois que face aux enjeux et face à la problématique, on se doit de rester à la fois humble et lucide.

Rester humble et lucide, car les déséquilibres dont je parlais en préambule, ils persistent, voire ils s'intensifient. Et ça se traduit par des chiffres simples, mais qui n'ont pas d'équivalent ailleurs.

Exemple, les logements vacants : 3 % de logements vacants en Corse, lorsqu'on en a près de 10 % en moyenne française. Donc, ça traduit quand même une tension extrême sur le marché, sachant que des logements vacants, le plus grand nombre, il reste quand même dans les zones de l'intérieur et de montagne.

Le prix du logement, le chiffre, vous le connaissez, mais c'est toujours utile de le rappeler : le prix du logement, il a progressé de 68 % en Corse contre 36 % sur le continent.

Le foncier a augmenté de 138 % ; il a augmenté 4 fois plus vite qu'en France.

Donc vous voyez que les chiffres de notre île n'ont pas de commune mesure avec ce qui se passe ailleurs en matière de dynamique spéculative.

Mais restez humble et lucide aussi, car malheureusement le marché, ou les lois du marché, continue d'orienter naturellement, j'ai presque envie de dire, si tant est que ce soit un phénomène naturel, les logements vers des usages secondaires ou touristiques. Et ça se traduit également par une réalité que vous connaissez : près de 40 % des logements sont des résidences secondaires, c'est une moyenne Corse. Mais ces chiffres-là, ils atteignent plus de 50 % dans les communes littorales et touristiques, c'est-à-dire dans les communes où les prix sont les plus élevés.

Et enfin, malgré un bilan positif, il faut rester lucide parce qu'aujourd'hui, on est touché bien sûr par l'inflation : l'augmentation des taux d'intérêt, la hausse des coûts de construction, la hausse de l'énergie, notamment des prix des carburants, des filières aussi du bâtiment qui connaissent des difficultés. Et donc tout ça aggrave la situation. Une situation déjà compliquée, mais qui l'est encore plus aujourd'hui et qui touche tous les territoires. Les territoires qui étaient, il y a encore quelques années, préservés de ces logiques spéculatives sont aujourd'hui fortement impactés.

Et pendant que ces phénomènes continuent de croître, eh bien, les jeunes, les familles monoparentales, les ménages modestes peinent de plus en plus à se loger dignement. Les bâtis anciens continuent de se dégrader, notamment dans les territoires de montagne et de l'intérieur, qui continuent de se vider.

Une Corse à 2 vitesses : d'un côté les zones urbaines, périurbaines, les zones littorales et touristiques, et enfin les territoires de montagne et de l'intérieur, et les communes, ces communes de montagne et de l'intérieur qui ne cessent de perdre des résidents à l'année, alors qu'elles connaissent une demande d'achat pour les biens sur leur territoire, mais malheureusement pas pour des gens qui vivent et qui s'installent durablement sur ces territoires.

Donc, vous le voyez, cette révision, elle était nécessaire, pour ne pas dire indispensable.

Une révision bien sûr, sur des volets techniques, j'y reviendrai. Mais surtout une révision qui vise à répondre à des enjeux stratégiques pour notre famille politique.

Ces enjeux stratégiques, je vais les rappeler. Ça fait longtemps qu'on porte ce message, et je crois qu'il est utile, lorsqu'on parle de la question du logement, de les rappeler.

Les enjeux stratégiques, c'est la lutte contre la pauvreté, l'exclusion. Cela paraît évident. C'est d'endiguer ou de faire reculer la spéculation foncière et immobilière, c'est de réduire les inégalités, à la fois sociales et territoriales, et c'est aussi, bien sûr, de réguler le marché du logement, réguler le marché du logement au bénéfice des Corses qui résident à l'année sur le territoire, parce que sans régulation, le marché lui, répond à des logiques de rentabilité et non d'intérêt général. Et je crois que c'est à nous, la puissance publique, en premier lieu bien sûr la Collectivité de Corse, mais en cascade également les intercommunalités, les communes, de reprendre la main sur les mécanismes du marché.

Et donc cette révision, elle vise à apporter un soutien renforcé à l'ensemble des acteurs qui créent du logement, mais qui créent du logement encadré : les bailleurs sociaux, bien sûr, publics et privés, mais aussi les communes et les intercommunalités.

Alors, les communes jouent un rôle essentiel. Les maires aujourd'hui, qu'est-ce qu'ils cherchent ? En tout cas, moi, les maires avec qui j'ai pu discuter, notamment dans cette période de campagne électorale, eh bien ils cherchent à maintenir la vie dans leur territoire et à apporter des réponses concrètes en matière de services, bien sûr, de services publics, d'infrastructures, d'emplois et bien sûr donc de logements.

Et donc, c'est pour cette raison que parmi les principaux dispositifs qu'on propose, le premier dispositif qu'on propose de réviser, c'est celui qui permet de soutenir les projets de logements communaux : l'acquisition foncière ; la maîtrise du foncier dont je pense

qu'elle est essentielle lorsqu'on souhaite créer du logement et même au-delà, bien entendu ; la question de la réhabilitation des logements ; et la question de la construction, parce qu'on sait qu'on a besoin de construire du logement, on ne pourra pas faire que de la construction au vu de la demande.

Alors, parmi ces dispositions, la création de logements communaux destinés à la location est une disposition qui existait déjà dans l'ancien règlement.

Aujourd'hui, on les modifie. Alors, je vais vous dire en quoi ce dispositif est modifié.

On maintient l'obligation de louer pendant 9 ans. Les communes qui bénéficiaient des subventions avaient l'obligation de louer le bien, le logement communal donc, pendant une durée minimum de 9 ans, à des prix encadrés, de type logement social, donc à des prix inférieurs au prix « classique ».

Parmi les principales modifications, ne sont aujourd'hui éligibles plus que les travaux lourds et non pas les travaux accessoires d'esthétique : changer une cuisine, mettre un coup de peinture... Donc, les travaux d'entretien courant sont exclus. Par contre, dès qu'on engage des travaux d'une certaine dimension, pour améliorer de manière conséquente l'habitat, c'est pour ça qu'on a des montants-plancher qui sont proposés en fonction des strates des communes, bien entendu, les dispositifs sont maintenus pour le volet réhabilitation.

Les taux d'intervention restent inchangés : 80 % pour les plus petites communes de moins de 1 000 et c'est dégressif en fonction du nombre d'habitants. 50 % au-delà de 3 000 habitants.

En termes de volume financier, c'est 100 000 € par logement créé. C'est-à-dire que, chaque fois qu'une commune crée un logement, elle peut bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 100 000 € dans une limite d'intervention de 80 % du montant global de l'investissement, que ce soit pour de la réhabilitation ou pour de la création de logements, ou construction.

Donc les taux restent inchangés. Les volumes par logement créé restent globalement inchangés, ou modifiés à la marge.

Le type de travaux éligibles : on reste sur des opérations qui permettent d'améliorer de manière significative le logement et non pas sur des travaux accessoires qui consisteraient juste à changer un chauffage, d'autant qu'il y a d'autres aides qui permettent de le faire, et pas sur fonds propres de la Collectivité de Corse.

Et parmi les principales nouveautés, un système de bonification ; un système de bonification qui s'élève à 20 % du montant de la subvention.

Donc, je vous disais 100 000 € par logement créé, maximum, qu'on va porter à 120 000 € par logement créé sous certaines conditions.

Alors je vais énumérer ces conditions qui permettent de bénéficier de cette bonification :

Premier élément de bonification : si la commune met en œuvre des outils de régulation du marché, notamment la limitation des meublés de tourisme, les servitudes de résidences principales dans les PLU ou encore les dispositifs d'encadrement des usages, de compensation en matière de meublés de tourisme ; disposition, vous l'avez remarqué, analogue à celle qu'on a proposée lors de la dernière session dans les règlements d'aide aux communes. J'y reviendrai également.

Donc, sur les communes qui s'engagent fortement dans la régulation du marché locatif et de la résidence secondaire, on portera le montant maximum de la subvention à 120 000 € par logement créé.

Également, lorsqu'il s'agit de biens sans maître et vacants destinés à la location, destinés à être réhabilités pour de la location, pour les opérations qui visent l'atteinte de performances énergétiques ou encore pour les projets qui intègrent une dimension architecturale et paysagère conforme aux recommandations du Conseil de l'aménagement et de l'urbanisme de la Corse.

Sur ces dispositifs d'aide aux communes, vous dire également que les principales modifications, c'est qu'on procédera via des appels à projets annuels qui viendront préciser ces différents éléments.

Donc, les logements communaux destinés à la location, ces dispositifs existaient, on les améliore, je crois, et on les conforte.

Dans cette révision, on vous propose de créer un nouvel axe, un axe spécifique, toujours sur le soutien aux communes, mais celui-ci ne vise pas à faire du logement locatif, mais qui vise à faire du logement destiné à l'accession à la propriété. Donc, c'est sur cet axe là que les modifications du règlement antérieur sont les plus significatives.

Alors, ça signifie concrètement que les communes peuvent être aidées pour l'acquisition et la viabilisation de terrains destinés à la construction de lots pour de la résidence principale, j'insiste, ce qui n'était pas toujours le cas sur le règlement précédent.

Aujourd'hui, dans les modifications qu'on vous propose, l'acquisition de terrains, la viabilisation de terrains ne sera aidée que si les logements sont en résidence principale

- premier point - avec des taux d'intervention aux alentours de 40 %, vous avez tout ça en détail, je ne rentre pas sur les détails des volumes financiers.

Les communes pourront aller jusqu'à la création de lotissements communaux, c'est-à-dire bâtir eux-mêmes, soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit en faisant appel à des opérateurs. C'était déjà le cas précédemment. On maintient ce dispositif-là avec également des plafonds qui tournent autour des 400 000 € de subvention sur ces 2 volets : acquisition, viabilisation ou construction de lotissements communaux.

Mais ce n'est pas à ce niveau que réside la principale nouveauté. La principale nouveauté, je vais vous la détailler à présent : elle réside dans l'acquisition et la réhabilitation de bâtis anciens, que ce soit des biens vacants, que ce soit des biens sans maître, que ce soit des biens en état d'abandon manifeste, que ce soit des acquisitions par voie de préemption ou des acquisitions de gré à gré. Dès qu'une commune veut acquérir un bien, qui est en vente sur son territoire, nous allons l'accompagner, mais pas pour faire du locatif, pas pour faire de la résidence secondaire et pas pour faire du meublé de tourisme. Je sais que les communes ne sont pas friandes de faire eux-mêmes des meublés de tourisme, bien au contraire. Mais pour acquérir du bâti ancien pour pouvoir le vendre à des gens qui font le choix de s'installer durablement sur leur territoire.

La condition pour qu'on aide ces communes à acquérir ces biens, c'est qu'elles puissent les revendre à des prix fortement décotés, bien en-dessous des prix qui sont pratiqués aujourd'hui dans le marché libre, et donc sortir ces biens, qui sont les biens patrimoniaux des Corses dans les villages, des logiques spéculatives ou de dépossession.

Alors, ce dispositif, donc d'acquisition de biens destinés à la revente à prix décotés, ne va pas s'appliquer à toutes les communes de Corse. Il ne peut malheureusement pas s'appliquer à toutes les communes de Corse et pas que pour des questions budgétaires. Il faut qu'il y ait un intérêt général pour pouvoir justifier de cette aide publique pour la revente de biens, sinon on pourrait dire c'est un avantage indu que vous offrez à tel ou tel administré, dans une forme de clientélisme revisité. Mais on n'est pas du tout là-dessus parce qu'on va, je dirais, sécuriser les choses.

Déjà, ce dispositif il ne s'adresse qu'aux communes de moins de 1 000 habitants, c'est-à-dire celles qui peinent à maintenir de la vie sur leur territoire.

Les taux d'intervention pourront aller jusqu'à 80 % pour l'acquisition du bien et jusqu'à 100 000 €. Donc c'est-à-dire que les communes pourront acheter des biens qui sont en bon état général, pas forcément que des ruines.

Et puis on va les accompagner aussi pour les travaux lourds de réhabilitation, jusqu'à 100 000 € également. Pourquoi les accompagner sur les travaux lourds de réhabilitation lorsque ce sont des biens qui sont très dégradés ? Parce que souvent, c'est un frein majeur à l'achat.

Beaucoup de ménages, notamment des jeunes ménages ou des familles monoparentales, fuient lorsqu'on a des travaux très lourds à réaliser dans les biens, et donc on propose d'aider les communes pour qu'elles réalisent elles-mêmes ces travaux de sécurisation des biens : refaire le toit, refaire les fondations, reprendre les dalles, et là encore jusqu'à 100 000 €.

Donc en gros, on va accompagner les communes jusqu'à 200 000 €, à des taux allant jusqu'à 80 % pour à la fois acheter le bien, le réhabiliter afin de pouvoir le revendre à prix réduit ; un prix réduit qui peut aller jusqu'à 1 € pour un ménage, pas à n'importe quelle condition. Mais l'idée c'est bien de s'inspirer du modèle italien de la maison à 1 €, même si on sait, on a regardé de près ce qui s'était passé en Italie, il y a eu un certain nombre de dérives et c'est pour ça qu'on va vous proposer un certain nombre de garde-fous de manière à éviter que le dispositif ne dérive.

Alors, quelles sont les conditions à respecter pour pouvoir bénéficier de cette aide, vous en conviendrez, je pense, exceptionnelle ? Tout d'abord, répondre au cahier des charges anti-spéculatif mis en œuvre par l'Office foncier sous la présidence du président du Conseil exécutif, en collaboration étroite avec l'ensemble des groupes qui ont travaillé à la rédaction de ce cahier des charges anti-spéculatif, qui a fait l'objet, je sais, de nombreuses discussions, notamment avec les services de l'État, pour sécuriser le dispositif. Et le président, je pense, le présentera plus en détail par la suite.

Qu'est-ce qu'il y a dans ce cahier des charges ? Quelles sont les obligations qu'on reprend dans ce dispositif destiné aux communes ?

Premièrement, interdiction de revendre du bien pendant 15 ans, sauf cas de force majeure. Si tant est que le cas de force majeure intervienne (un décès, un divorce, une maladie, perte d'emploi...), un droit de retour pour la commune du bien, ou bien revente à un ménage qui remplirait les mêmes conditions que le ménage qui a acquis au départ. Première disposition.

Deuxième disposition, bien sûr, obligation d'être en résidence principale. L'idée, c'est bien de fixer les populations sur le territoire. Sinon, vous imaginez bien qu'au contrôle de légalité, ils vont nous dézinguer tout de suite en nous disant « mais ça, ce n'est pas possible ». L'objectif, c'est bien de maintenir de la vie et d'attirer des populations sur ces territoires où on sait que les contraintes sont fortes, ne serait-ce qu'en matière de transport ou d'emploi.

Bien sûr, des conditions de revenus. Ce dispositif ne va pas être ouvert à tous les ménages, mais il va être destiné à ceux qui en ont le plus besoin.

Et peut-être ce qui est pour nous le plus important, et je regarde la famille nationaliste : l'introduction d'un lien avec le territoire.

Ces biens seront proposés à des personnes qui peuvent justifier d'un lien avec le territoire depuis au moins 6 ans, conformément au cahier des charges de l'Office foncier validé par la préfecture. Ce lien avec le territoire, il peut s'établir de différentes manières et c'est une forme, vous l'avez compris, de statut de résident qui ne dirait pas son nom, ou en tout cas les prémices de la mise en œuvre concrète d'un statut de résident.

Alors je le disais, en France, il n'y a pas d'expérience analogue.

Ce dispositif, il est nouveau, on va l'expérimenter, on va le mettre en œuvre. On aura peut-être aussi à le réinterroger. Mais je crois que c'est une avancée majeure ou une réponse très concrète à de nombreux objectifs qui sont aujourd'hui largement partagés sur les bancs de cet hémicycle, mais également par de nombreux Corses.

Le seul exemple qu'on ait trouvé en France, vous l'avez probablement lu dans le Corse-Matin, c'est Roubaix. Mais je crois que Roubaix n'a pas beaucoup de points communs avec la Corse... La Corse, vous le savez, c'est une terre attractive, c'est une terre touristique, c'est une terre profondément meurtrie par les mécaniques spéculatives. On ne peut pas dire que Roubaix soit une ville confrontée par une forte pression sur le logement ou sur la concentration des meublés de tourisme. Et c'est en ça que ce dispositif appliqué à la Corse est aussi quelque chose d'important.

Mais ce n'est pas la seule chose qu'on va faire pour les primo-accédants, parce que ce dispositif il est dédié, vous l'avez compris, avant tout pour favoriser l'accession à la propriété pour des gens qui ne peuvent pas aujourd'hui accéder à la propriété.

Ces primo-accédants, on va les aider également, et ce sont les autres évolutions significatives de ce règlement, par la prise en charge, le remboursement, pour être plus exact, de 100 % des frais de notaire. 100 % des frais de notaire, c'est-à-dire qu'on va rembourser dans le bâti ancien jusqu'à 7 à 8 % du montant du bien, pour l'ancien, et 2 à 3 % dans le neuf. Et là encore, vous voyez que l'effort de la Collectivité de Corse sera plus important en faveur du bâti ancien que du neuf, avec une subvention maximum plafonnée à 15 000 €, donc un montant d'achat, vous le voyez, relativement significatif.

Donc finalement, aujourd'hui, avec les dispositifs qu'on vous propose de mettre en œuvre, dès demain, si vous adoptez ce règlement, c'est permettre à des jeunes Corses d'acquérir des maisons dans les villages à 1€ ou à des prix bien en-dessous de tout ce qui se vend aujourd'hui sur notre territoire.

C'est de prendre en charge 100 % de leurs frais de notaire, notamment pour des gens qui n'arrivent pas à accéder aux prêts immobiliers. Quand un jeune ménage ou un ménage modeste va voir la banque, vous savez ce que dit leur banquier ? « Est-ce que vous avez les 10 % pour couvrir les frais de notaire et les frais bancaires ? ». S'ils ne les ont pas, le prêt sur 20 ou 30 ans qui va leur permettre de réaliser l'achat, ça ne passe pas, même si on a 30 % d'endettement, etc., etc.

Et nous, il faut que notre dispositif, et on travaille avec l'administration, arrive suffisamment tôt pour que cette aide soit considérée par les banques comme un apport personnel.

Donc, on a à discuter avec le secteur bancaire, on a, pourquoi pas, à conventionner avec eux pour leur dire : vous avez un client qui est un ménage modeste, il n'a pas l'apport personnel pour les frais de notaire, la Collectivité de Corse l'accompagne et prendra en charge. Et comme ça, on débloque le prêt sur 20 ou 30 ans, à des taux avantageux, et les Corses deviennent propriétaires.

Et enfin, les primo-accédants, bien sûr, une fois qu'ils auront acheté leur bien, qu'on les aura accompagnés sur les frais de notaire, ils pourront bénéficier, au même titre que tous les ménages, du dispositif ORELI pour la rénovation énergétique et donc pour que leur maison, où la commune aura réalisé l'essentiel des travaux de gros œuvre, puisse avoir des performances énergétiques tout à fait avantageuses.

Je le rappelle, le dispositif ORELI, c'est 25 000 € par ménage pour la réhabilitation de leur maison.

Et donc un triple niveau d'aide : à la fois à l'achat de la maison, à la prise en charge des frais de notaire, et l'aide à la rénovation énergétique qui peut couvrir jusqu'à 5 % des coûts dans certains cas.

Donc, voilà pour ce qui est proposé pour les communes.

Pour les bailleurs sociaux :

Vous le savez, la Corse accuse un déficit structurel en matière de logement social, une offre insuffisante au regard des besoins. Ce qu'on propose, au travers de cette révision, c'est de concentrer notre effort encore davantage sur les bailleurs publics. Ça va se traduire par des conventions d'objectifs et de moyens qui seront présentées avant la

clôture estivale, c'est-à-dire avant la fin juillet à l'Assemblée de Corse. Conventions d'objectifs et de moyens avec les offices publics de l'habitat pour la construction neuve, bien sûr, et pour la réhabilitation, avec des volumes financiers équivalents à ce qui a été fait sur les 5 ou 6 dernières années, aux alentours de 25 M€.

Bien sûr, elles vous seront présentées à la fois en matière d'engagement financier, les types d'opérations, le calendrier de ces opérations et la répartition territoriale de l'offre de logement.

On maintient les dispositifs de garantie d'emprunt, aussi bien pour les bailleurs publics que privés. C'est un levier essentiel pour permettre la réalisation des opérations de construction.

Et enfin, on proposera aux bailleurs privés des conventions pluriannuelles pour la réhabilitation des logements sociaux en mobilisant exclusivement, et j'insiste, exclusivement, les fonds dédiés à la rénovation énergétique, les fameux 200 M€ du protocole Borne, les fonds du cadre territorial de compensation, les fonds européens. Et donc ces opérations de rénovation énergétique dans le parc privé, j'insiste, dans le parc privé, seront accompagnées par des fonds dédiés et pas sur des fonds propres de la Collectivité de Corse, de manière à mobiliser l'essentiel des fonds propres de la Collectivité de Corse sur les dispositifs, notamment pour les communes, que je viens de vous présenter et les primo-accédants.

Nouveauté également, le dispositif d'aide au bail réel solidaire.

Donc, la Collectivité de Corse se propose d'accompagner les organismes fonciers solidaires pour l'acquisition de terrains jusqu'à 75 000 €, pour une dépense plafonnée à 500 000 €. Un office foncier solidaire qui peut être une commune, je rappelle, la commune de Pietrosella, ou un office public de l'habitat.

L'Office public de l'habitat de la Corse, sous la présidence de Juliette Ponzevera, a d'ailleurs fait acte de candidature pour être office foncier solidaire, pour faire du bail réel solidaire. Ça bloque un petit peu, pour ne rien vous cacher, parce qu'elle a instauré, dans son règlement, la notion de résident, donc on a quelques difficultés à faire passer le règlement au niveau de l'État, mais on est en discussion.

Donc, les organismes fonciers solidaires seront accompagnés pour l'acquisition de terrains. Montant maximum 500 000 € pour l'acquisition du terrain, 15 % de subventions, c'est-à-dire 75 000 € maximum de la Collectivité de Corse pour l'acquisition des terrains, à certaines conditions toujours : la réservation d'au moins 50 % des lots à l'accession à bail réel solidaire, la maîtrise des coûts de l'opération, une décote bien sûr pour les acquéreurs (le but d'avoir une subvention, c'est qu'il y ait une décote pour les acquéreurs) qui achètent le bâti et pas le terrain, bien sûr, vous le savez.

Et la mise en place de garanties pour que le logement soit occupé en résidence principale.

Donc, vous voyez que tous les dispositifs qui permettent de créer du logement permanent seront accompagnés de manière plus forte.

S'agissant des opérations publiques d'amélioration de l'habitat qui sont mises en œuvre avec des intercommunalités, on va adapter simplement les niveaux de financement pour tenir compte des évolutions réglementaires de l'ANAH. Vous le savez, l'ANAH, tous les ans, révisé ses règlements, MaPrimeRénov', etc., les « Stop and go », on arrête, on reprend, on n'a plus d'argent, etc. Donc ça crée, je dirais, beaucoup d'incertitudes sur ce marché de la rénovation.

La Collectivité de Corse sur les opérations OPAH prendra en charge tout ce qui est lié à la perte d'autonomie, les travaux liés à la perte d'autonomie. Elle prendra en charge tous les travaux de lutte contre l'habitat indigne. Et l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie s'occupera de tous les travaux liés à la rénovation énergétique, là encore, pour optimiser les plans de financement et utiliser les fonds propres de la Collectivité de Corse uniquement sur les opérations qui ne peuvent pas bénéficier d'autres types de crédits.

Je pense, par exemple, aux crédits européens. Il y a une mesure pour le logement abordable qui a été créée par l'Europe. On l'a mobilisée de manière forte justement pour pallier les carences de l'ANAH sur MaPrimeRénov' ces dernières années.

Et enfin, nouveauté également, le déploiement des packs territoriaux qui sont en fait des OPAH, des opérations publiques d'amélioration de l'habitat, mais qui peuvent couvrir l'ensemble du territoire insulaire. Donc, c'est ce qu'on propose aux intercos, des conventions pour que l'offre de service à l'amélioration de l'habitat puisse se déployer non pas seulement sur le territoire des OPAH, mais sur l'ensemble du territoire insulaire. Et c'est un principe d'équité, notamment pour les territoires de l'intérieur et de montagne qui ne bénéficiaient pas jusqu'à présent de ces dispositifs-là, même si bien sûr le dispositif ORELI, lui, se déployait sur l'ensemble du territoire.

Donc, je vais conclure, pour laisser la place bien sûr au débat et aux questions.

Donc cette révision, vous l'avez compris, elle s'inscrit pleinement dans les cadres stratégiques définis par le Conseil exécutif, et ça dans de nombreux secteurs.

Donc cohérence sur les différentes politiques publiques, sur la rénovation énergétique avec la bonification, sur la maîtrise du foncier par les collectivités de Corse, avec l'Office foncier de Corse.

Je rappelle qu'on va prioriser, pour l'octroi de subventions, les opérations qui sont sous portage de l'Office foncier de Corse. Pourquoi ? On voit que beaucoup de communes qui ont été accompagnées par l'Office foncier de Corse pour acquérir des biens sur leur territoire qui ont du mal à sortir de ce portage. Souvent, il y a des prorogations, des délais, etc., des difficultés.

Donc, on va prioriser l'accompagnement de ces communes-là d'un point de vue financier pour qu'elles sortent du portage et pour régénérer ainsi les crédits de l'Office foncier, et pour pouvoir accompagner, bien entendu, d'autres communes en cascade.

Cohérence aussi, bien sûr, avec les axes stratégiques de la révision du PADDUC, notamment en matière de lutte contre la spéculation foncière et immobilière.

Donc, vous l'avez compris, on est dans une période de disette budgétaire, et pas seulement au niveau de la Collectivité de Corse, et l'argent public, je crois que ça a même fait l'objet de débats hier après-midi, doit aller prioritairement là où il sert l'intérêt général des Corses ; là où il sert l'intérêt général des Corses et non là où il accompagne des logiques de profit.

Et en comparaison des autres régions et départements français, en matière de politique du logement, parce que souvent on dit « la Collectivité de Corse ne va pas assez vite, ils ne font pas assez, etc., etc. », en comparaison des autres territoires sur le continent, départements et régions, on a essayé de faire un petit benchmark de ce qui se passait ailleurs, les taux plafonnent à 45 %, quand nous, on va jusqu'à 80 % d'aide à la création de logements. Le plus souvent, on est plus entre 20 et 30 % en moyenne. 45, c'est le max.

Les aides sont souvent plafonnées à 150 000 €, lorsque nous, on propose ici d'aller jusqu'à 360 000 € sur certains volets.

Et l'État ? On peut s'interroger aussi sur le rôle de l'État. L'État qui garde l'essentiel des compétences en matière de logement. Est-ce qu'ils accompagnent les communes, notamment les communes corses ? Au mieux 20 %, via la DETR.

Donc, on voit bien que la Collectivité de Corse, dans le cadre de la clause de compétence générale, a fait le choix de soutenir la création de logements de manière très forte. Et le choix qui est devant vous, c'est de dire « oui, on va continuer ». On va même accentuer cette aide. En tout cas, on va la rendre plus efficace.

Donc, je crois que notre responsabilité collective à nous, élus de la Corse, mais aussi celle des maires, des présidents d'intercos, lorsqu'elles en ont la compétence, c'est d'agir pleinement dès aujourd'hui, comme on l'a fait par le passé, comme on l'a fait en tout

cas depuis 10 ans, avec les moyens dont nous disposons ; les moyens dont nous disposons à droit constant.

On propose aujourd'hui tout simplement aux bailleurs, aux communes, des leviers pour s'engager pleinement, pour que le logement ne soit pas réduit à un simple produit financier et qu'elles sortent, je dirais, de l'emprise des mécanismes spéculatifs.

Et je terminerai en vous disant, à vous élus de l'Assemblée de Corse, élus de la Corse, que le logement est un droit. C'est une question de dignité, une condition de maintien d'un peuple sur sa terre. Et à travers cette révision, je crois qu'on fait un choix fort : défendre le droit des Corses à vivre et à se loger dignement sur leur terre.

Aujourd'hui, se contenter d'accompagner les acteurs ne suffira pas. On doit réguler le marché immobilier, soutenir les communes qui s'engagent fortement dans la création de logements, au bénéfice exclusif de la résidence principale, et protéger les Corses, notamment les plus fragiles, les plus impactés, des logiques spéculatives.

Vous le savez, dans quelques jours va s'ouvrir un débat essentiel pour l'avenir de la Corse, un débat sur l'autonomie à l'Assemblée nationale. Et je crains que nos adversaires politiques, peut-être pas ici mais ailleurs, vont une nouvelle fois nous dire ou nous répéter plusieurs choses.

Qu'est-ce qu'ils vont nous dire ?

Ils vont nous dire : exercez vos compétences avant d'en demander de nouvelles.

Ils vont nous dire, ou nous reprocher plutôt, de ne pas répondre aux préoccupations quotidiennes des Corses.

Ils vont aussi nous dire que l'autonomie ne remplit pas les frigos des Corses, ou les caddies.

Moi, au nom du Conseil exécutif, je voudrais leur répondre, à ces adversaires politiques, dire aux députés de l'Assemblée nationale, et aux Corses qui nous écoutent, qu'en l'absence d'un véritable pouvoir législatif et réglementaire en matière de logement et d'urbanisme, eh bien le marché continuera d'exclure les Corses.

Leur dire que sans un véritable statut fiscal pour réguler ces phénomènes, eh bien le marché continuera de déposséder les Corses.

Et enfin que, sans un statut de résident qui nécessite bien sûr une évolution constitutionnelle, eh bien le marché continuera de vider la Corse de ses forces vives, à défaut de remplir les frigos.

Sans évolution institutionnelle, il ne nous restera peut-être qu'une chose : le droit naturel. Le droit naturel d'un peuple à résister.

Et comme l'a écrit Don Gregorio Salvini : « *Quand l'intérêt supérieur du peuple est menacé, le peuple a le droit et même le devoir de défendre sa terre* ».

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, il y a un avis favorable du CESEC, un avis favorable de l'Assemblea di a Giuventù, un rapport de la commission du développement, M. le Rapporteur.

M. François SORBA

Merci, Monsieur le Président.

Donc, je vais vous lire les observations des commissaires.

La présidente Nadine NIVAGGIONI, avant de passer la parole aux commissaires, a rappelé que les modifications portent essentiellement sur l'axe 3, avec la mise en place de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens et sur l'introduction du soutien au Bail Réel et Solidaire (BRS).

Sur la question des primo-accédants, elle a souhaité savoir si le dispositif était inchangé.

En réponse, **Monsieur Christian ZUCCARELLI**, *Chef du service Habitat et Logement*, a indiqué que si les règles d'éligibilité demeurent inchangées, le mode de calcul de l'aide est pour sa part modifié, notamment en axant les aides sur les frais notariés, avec une prise en charge totale possible, dans la limite de 15.000 euros. Il a également précisé qu'il s'agissait d'appréhender ce dossier dans le cadre budgétaire contraint que connaît la Collectivité de Corse.

Il a par ailleurs insisté sur le maintien d'une mesure visant à considérer que les personnes possédant déjà un terrain restaient éligibles au dispositif primo-accédant, limité à 5.000 euros dans la mesure où il n'y aurait pas de frais notariés.

Sur ce point spécifique, **Madame Marie-Anne PIERI**, en sa qualité de notaire, a souhaité d'une part préciser le terme « frais notariés », indiquant sa préférence pour le terme « frais d'acte », et précisant d'autre part que les propriétaires de terrain peuvent également être tenus au paiement de frais d'acte, dans la mesure où ils recourent à un

emprunt pour la construction donnant lieu à garantie hypothécaire dont le montant peut représenter 5 ou 6.000 euros.

Elle s'est par ailleurs réjouie que le Bail Réel Solidaire, qu'elle a porté devant l'Assemblée de Corse depuis 2018, soit au centre du rapport présenté.

Elle a également souhaité que soient apportées des précisions sur les modalités d'attribution de l'aide.

Sur le point de la garantie hypothécaire, **Monsieur Christian ZUCCARELLI** a admis méconnaître cette subtilité notariale et a précisé que les éventuels ajustements ne pouvaient relever du service mais bien de l'Assemblée souveraine.

Concernant le Bail Réel Solidaire, il a précisé que l'aide de la Collectivité s'appuyant uniquement sur les acquisitions foncières nécessaires aux opérations, elle serait versée directement aux organismes fonciers solidaires, de manière à diminuer le coût de la location.

En tant qu'acteur de terrain, **Madame Marie-Thérèse MARIOTTI** a indiqué sa préférence pour une approche plus opérationnelle, avec une présentation comparative du rapport mettant en avant les nouvelles dispositions au regard des anciennes.

Elle a fait part de son souhait de simplification, estimant que l'ancien dispositif était très confus et compliqué à mettre en œuvre.

Son questionnement s'est axé autour de plusieurs points et s'est attaché à savoir en quoi les appels à projets diffèrent du règlement de 2021 et s'ils sont de nature à faciliter les demandes des élus ou des porteurs de projets.

Elle a par ailleurs fait observer que les critères de bonification ne sont pas précisés dans le règlement et a souhaité savoir qui y est éligible - rappelant que précédemment une confusion avait porté sur ce sujet - et avoir des précisions quant à la mention d'un projet par an (nombre de logements ou bien nombre de projets).

Enfin, avec **Monsieur Jean-Noël PROFIZI**, elle a souhaité savoir si la mise en œuvre d'un guichet unique était envisagée, au regard de la complexité des dossiers qui fait intervenir un grand nombre d'organismes partenaires, et si les montants alloués connaîtraient une baisse.

En réponse, **Monsieur Christian ZUCCARELLI** a indiqué que la mise en place d'un guichet unique est effectivement envisagée, notamment dans la mesure où une collaboration avec l'AUE est utile pour favoriser les projets de rénovation énergétique d'ampleur.

Il a par ailleurs confirmé que les opérations concernées peuvent contenir plusieurs logements et que la collectivité souhaite procéder par appels à projets de manière à cadrer des périodes en termes de calendrier de dépôt, dans un souci de cohérence budgétaire.

Il a enfin considéré que les montants alloués ne sont pas à la baisse, seule une simplification du dispositif ayant été souhaitée en supprimant la bonification pour les biens sans maître ou état d'abandon.

Interrogé par ailleurs par **Monsieur Antoine POLI** sur la baisse de l'aide pour les primo-accédants, il a confirmé que le montant, qui était précédemment proportionnel au coût global de l'opération est désormais axé sur les frais notariés et plafonné à 15.000 euros au lieu de 28.000 euros, voire 31.000 euros maximum pour les communes de moins de 350 habitants.

Ce choix a été dicté par un contexte budgétaire contraint, mais également au regard des montants très généreux distribués par la Collectivité, bien supérieurs à ceux qui se pratiquent dans les autres régions.

Faisant observer qu'il s'agit d'une forte baisse, **Monsieur POLI** a souhaité savoir si l'économie budgétaire avait fait l'objet d'une estimation. En réponse, les services ont indiqué que le budget alloué à la primo-accession pouvait être diminué de moitié, tout en augmentant le nombre global de bénéficiaires à moyen constant.

Cette réponse a toutefois suscité des inquiétudes chez **Monsieur POLI** et **Madame MARIOTTI**, qui redoutent qu'une modification des règles applicable aux dossiers en cours d'élaboration ne fragilise le montage financier des ménages primo-accédants. Cette crainte s'explique notamment par les délais d'obtention des prêts bancaires, dans un contexte marqué par la hausse du coût de la construction, et ce malgré la précision selon laquelle les dossiers réputés complets avant l'adoption du nouveau texte seraient instruits sur la base de l'ancien règlement.

Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité mettre l'accent sur le caractère exceptionnel de ce dispositif, qui n'existe dans aucune autre région de France et qui a démontré son utilité et son efficacité auprès de nombreuses communes permettant la préservation d'une partie du patrimoine insulaire.

Il a salué le fléchage de l'aide uniquement sur l'habitat, rappelant que précédemment il n'était pas possible de vérifier la destination des montants alloués.

Il a enfin souhaité se voir préciser si l'aide accordée aux primo-accédants était soumise à des conditions de revenus.

Monsieur Christian ZUCCARELLI a précisé que seule l'éligibilité est soumise à conditions de revenus (inchangés depuis 2021), le montant alloué dépendant ensuite des seuls frais notariés.

A l'interrogation de **Madame Marie-Anne PIERI** sur le caractère forfaitaire (15.000 €) ou proportionnel au montant des frais d'acte (sur présentation d'une attestation préalable du notaire), il a ensuite confirmé que le notaire sera sollicité pour ajuster le montant de l'aide aux frais d'acte réels, dans la limite de 15.000€.

Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA a indiqué que la sécurisation du fléchage de l'aide sur l'habitat ne venait en aucun cas justifier la baisse de l'aide, qui semble répondre davantage à une contrainte budgétaire qu'à une volonté de mieux encadrer le dispositif et qui va immanquablement influencer sur le niveau d'emprunt.

Rejointe par la présidente de la commission, elle a appelé de ses vœux la transmission d'un document, avant la session, qui permette d'identifier, axe par axe, les éléments d'évolution et leur impact.

Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI, très intéressé par ce dispositif, y a vu comme évolution notable mais peu significative, le plafonnement à 15.000 euros d'aide, versée directement aux offices, ce qui évite toute avance pour les primo-accédants. Il a rappelé que l'AUE proposait également des aides conséquentes sur des dispositifs qui ont fait leurs preuves (12 millions d'euros en moyenne annuelle), très utilisés par les maires pour la rénovation de vieilles bâtisses, même si un apport supplémentaire peut être envisagé en termes d'ingénierie, via un guichet unique, notamment pour les plus petites communes.

Enfin, **Madame Marie-Anne PIERI** a regretté que le déblocage de l'aide en faveur des primo-accédants soit trop long, ce qui n'est pas sans poser problème dans le cadre très contraint des procédures d'achat, alors même que les offices ne sont pas autorisés à en faire l'avance. Elle a par ailleurs indiqué que, si les fonds étaient bien débloqués avant ce délai de trois mois, et non six ou sept mois comme c'est le cas, cela permettrait de s'assurer qu'ils sont bien affectés au paiement des frais d'acte.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a indiqué qu'une anticipation dans les procédures, une programmation des individualisations et un déblocage rapide des fonds étaient de nature à favoriser l'entrée dans un cercle vertueux.

Intervenant sur l'équilibre général du règlement, **Madame Marie-Ange LANFRANCHI**, *Adjointe DGA Aménagement et développement des territoires*, a confirmé qu'il y a effectivement une baisse pour les primo-accédants, mais que toutefois la volonté de la Collectivité est bien de maintenir un niveau très élevé d'intervention.

Elle a fait savoir que toutes les remarques seraient relayées auprès des conseillers exécutifs concernés, de manière à ce que des réponses soient apportées le plus rapidement possible.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Core in Fronte », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (*Non-inscrite*).

Absence du groupe « Un'Altra Strada » et de Mme Julia TIBERI (*Non-inscrite*).

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

M. Georges MELA observe qu'en page 6 du rapport, il est précisé qu'une moyenne de 12 millions d'euros par an étaient engagés dans le cadre de ce règlement d'aides. Il souhaite connaître le volume prévu pour la période 2026-2030 et disposer du prévisionnel budgétaire.

En effet, cela permettrait de disposer d'une structuration claire et adaptée en termes d'investissements.

M. Christian ZUCCARELLI, Chef du service « habitat et logement », précise que, pour 2026, le budget est de 13 millions d'euros en AP, ce niveau ayant vocation à être maintenu.

Mme Audrey ANTONETTI GIACOBBI, Directrice Générale Adjointe à l'aménagement et au développement des territoires, confirme le chiffre de 13 millions d'euros pour 2026, en AP et CP. La projection pour les années suivantes, sous couvert des débats budgétaires, est portée à 12 à 13 millions d'euros annuels.

M. Hyacinthe VANNI tient à rappeler l'importance du dossier et le travail réalisé en amont.

Il précise que son groupe présentera des amendements, non techniques mais politiques, afin que ces aides soient destinées aux résidents, dans la droite ligne de ce qui est réalisé, à titre d'exemple, dans les communes de Moncale ou Lavatoghju.

Il conviendra de déterminer la durée de la résidence, la proposition étant d'une période de 10 ans ; il sera possible de s'accorder sur le rapport de l'Office Foncier et ses clauses anti-spéculatives, et les dispositions déjà validées par le contrôle de légalité.

En effet, il n'est plus possible de financer encore aujourd'hui des logements pour des personnes n'ayant aucun lien avec la Corse, et les amendements présentés en session iront donc dans ce sens.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu/Un Nouveau Souffle pour la Corse », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Avant de donner la parole à Paul Quastana qui l'a demandé en premier, je tiens à vous informer que les temps de parole ont été doublés, suite à la décision de la commission permanente.

Paul Quastana a la parole.

M. Paul QUASTANA

Merci, Président.

La longue introduction du président Paolini était intéressante, bien détaillée, mais la conclusion était très brève. Elle a résumé à elle seule tout le problème : c'est-à-dire que sans pouvoir législatif, sans pouvoir fiscal, etc., ça ne sert à rien.

Alors ce plan-là, il serait idéal dans une région française urbaine, sans tensions particulières démographiques, sans tensions spéculatives, etc. D'ailleurs, c'est pour ça qu'elles n'existent pas là-bas, il ne doit pas y avoir ce genre de problème.

En Corse, on a un phénomène et plusieurs phénomènes qui se cumulent, qui font qu'on est dans une situation radicalement différente.

La Corse est très attractive, beaucoup plus que le Limousin, ce qui implique des résidences secondaires spéculatives par centaines, pour ne pas dire par milliers. Celles-là, on ne peut pas les raser, elles y sont, elles y restent.

Si on n'a pas de pouvoir législatif, on ne pourra rien modifier.

La Corse est victime d'une véritable invasion – je pèse mes mots, parce que je n'ai pas envie de me retrouver à mon âge devant un tribunal - victime d'une invasion de 5 000 personnes par an depuis 20 ans.

Julien Paolini a dit « la Corse est en recul », altru ché en recul ! On n'est plus en recul, on est en voie de disparition. On devrait nous mettre en espèce protégée.

Alors, le règlement d'aides aux communes, mais bien sûr, rénovation du bâti ancien, rénovation, achat, préemption des biens sans maître, etc., etc., tout ça est très intéressant.

Le phénomène dont j'ai parlé, d'invasion, impacte la totalité du territoire, il impacte le réseau routier qui est insuffisant, il impacte les bâtiments scolaires qui sont insuffisants, il impacte les services de santé qui sont insuffisants, il impacte les aéroports et les ports qui ne sont pas assez dimensionnés. Donc, on va directement à la catastrophe.

Et pour terminer, parchì ùn m'aghju micca d'allungà tutt'a ghjurnata, tout ça, ces règlements, ces logements, et tout, on va loger qui et sur quels critères ? La question de fond, elle est là.

Et quand Julien Paolini dit qu'il va essayer de contourner en créant un statut qui ne s'appelle pas résident, mais qui est un statut de résident, il rêve. On va se retrouver immédiatement devant le contrôle de légalité et au tribunal administratif.

Donc moi, je pense que, malheureusement, il faut faire ça, il faut un règlement, il faut essayer de faire quelque chose, mais je pense qu'on n'a pas vocation.

Parchì avà atteppani. Innanzu si cuntentavani di stà ind'i villi, avà attippegghjani, pigliani a muntagna

Demandez à tous les maires où les appartements se vendent comme des petits pains et les vieilles maisons, mais pas des Corses, si vendeni à i stragneri, i frusteri.

Donc, j'ai bien l'impression que tout ça ne va pas servir à grand-chose si on n'arrive pas, comme tu l'as dit, à arracher un certain nombre de pouvoirs. Mais maintenant, on est en soins palliatifs. Bientôt, on aura disparu.

Scuseti ma aghju finitu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

D'astre dumande ? Françoise Campana.

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport pose les bases d'une politique du logement plus cohérente et plus volontariste. Mais soyons lucides : nous sommes encore loin de répondre à l'ampleur du problème.

Aujourd'hui, la question n'est plus seulement de produire du logement.

La vraie question, c'est : **pour qui construisons-nous ?**

Car pendant que nous débattons, la pression continue d'augmenter.

Chaque année, comme disait Paul, ce sont environ **5 000 arrivées supplémentaires** sur notre territoire. Ce n'est pas neutre. Cela transforme en profondeur notre marché immobilier, nos équilibres sociaux et notre capacité à loger les Corses.

Dans le même temps, la spéculation continue de s'amplifier

Les résidences secondaires explosent, les meublés touristiques captent une part croissante du parc, et les prix s'envolent.

Résultat : nos jeunes, nos familles, nos actifs sont progressivement exclus de leur propre territoire.

Alors oui, nous devons réviser notre politique du logement. C'est un fait. Mais cela ne suffira pas si nous ne posons pas clairement des limites.

Les aides publiques, aussi importantes soient-elles, ne peuvent pas compenser à elles seules un marché dérégulé.

Elles doivent impérativement s'articuler avec des **mesures réglementaires et législatives fortes**.

Je le dis clairement : la question du **statut de résident** n'est plus un sujet théorique.

C'est une nécessité politique, sociale et territoriale.

Sans outils de régulation, nous continuerons à financer, indirectement, un système qui nous échappe.

Et j'ajoute un point : nous devons aussi interroger certaines visions qui nous sont parfois opposées.

Un préfet nous avait dit et répété à l'envie que l'avenir de la Corse passerait essentiellement par le renforcement des grandes agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et de leurs périphéries, comme si le reste du territoire devait se résigner à la marginalisation.

Nous le disons clairement, nous ne partageons pas cette vision de l'avenir de notre pays.

Ce serait acter l'abandon de nos villages, de notre intérieur, de ce qui fait pourtant la richesse, l'identité et l'équilibre de notre île.

Ce serait reproduire des logiques que l'on observe ailleurs, avec concentration urbaine, désertification rurale et fracture territoriale.

Ce n'est pas notre projet.

Par ailleurs, nous devons anticiper.

Avec le développement du télétravail, des nouveaux modes de vie et les effets du changement climatique, il est évident que les dynamiques territoriales vont évoluer.

Le retour vers les villages, vers l'intérieur, est une perspective réelle. Mais si nous n'anticipons pas, nous reproduirons les erreurs du passé par notamment une urbanisation diffuse, des constructions anarchiques et une artificialisation des sols.

C'est pourquoi nous devons faire un choix clair :

Rénover plutôt que construire n'importe où et n'importe comment.

Réinvestir dans nos villages, mobiliser le bâti existant, redonner vie à nos territoires.

Nous ne pouvons plus subir.

Nous devons choisir.

Choisir pour qui nous construisons.

Choisir comment nous aménageons notre territoire.

Choisir de protéger les intérêts des résidents permanents.

Ce rapport va dans la bonne direction et nous le soutiendrons.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'astre dumande ? Iè, Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Monsieur le Président.

Le but de ce rapport, le président l'a évoqué : maintenir la vie dans nos territoires.

Acte 3, après le règlement initial adopté en septembre 2019, puis la modification intervenue en avril 2021, nous voilà avec la révision de l'aide aux communes en fin d'année 2025, un changement de régime et une tendance lourde à la restriction.

J'entends le constat sur la pression foncière liée aux résidences secondaires, l'augmentation des prix dans l'immobilier, même si, attention, et c'est reconnu dans le rapport : parmi les 37 % de résidences secondaires, il y a les maisons dites patrimoniales dont la distinction ne peut être faite à ce jour, à moins d'introduire dans le droit une classification liée à l'origine de propriété à mon sens.

A la lecture de ce nouveau règlement, j'ai le sentiment, je le dis avec regret, de régression par rapport à l'état d'esprit qui avait prévalu jusqu'alors dans ce domaine.

67 M€ ont été mobilisés depuis 2019 pour créer ou réhabiliter 6 000 logements.

Je ne pense pas qu'on n'aura le même bilan en 2031, bien que les services aient confirmé qu'on resterait, en termes d'autorisations de programme, sur un volume de 12 à 13 M€ annuels. Il faudra voir comment cela se traduit en crédits de paiement.

Le changement de logique se voit dans les détails. Et on ne sent plus la même implication en faveur de l'intérieur et des réalités du monde rural.

Vous faites le choix de passer par des appels à projets avec pour limitation un projet par an et par commune, vous l'avez dit, 100 000 € et vous pouvez aller jusqu'à 120 000 €. Mais, vous avez dit qu'il y avait des restrictions, notamment sur des travaux un peu plus conséquents que de la rénovation.

Je n'ai pas retrouvé la majoration de 10 % pour le village-souche, le principe d'augmentation du prix au m² (1 500 au lieu de 1 000 euros) pour la réhabilitation du bâti ancien... Là on est passé à un stade plus politique, avec notamment la bonification de 20 % : si le bien a été récupéré par la commune via une procédure de préemption, ou de bien sans maître ou état d'abandon manifeste (avec un surcoût), ou si les communes ont mis en place des mesures de régulation des résidences secondaires ou des meublés de tourisme, ou si l'OFC a participé via une opération de portage (attention

à la formulation qui dit en page 9 "à l'une ou plusieurs des conditions suivantes", une seule d'entre elles suffit à mobiliser la bonification) qui constitue un entonnoir visant à faire adhérer les communes aux options politiques formulées par la CDC. Non pas qu'elles soient mauvaises, mais il était bien important de les préciser dans le rapport.

La modification substantielle concerne la primo-accession.

Vous reconnaissez vous-même des temps d'attribution trop long qui font que lorsque l'aide est perçue, elle sert finalement à autre chose.

Initialement, cet accompagnement oscillait entre 15 000 et 28 000 €, avec une majoration de 3 000 € en cas de projet dans les communes de moins de 350 habitants. Ce qui veut dire que pour un ménage investissant dans le rural profond, l'aide pouvait dépasser les 30 000 €. Ce qui était significatif et porteur.

Le dispositif évolue vers un soutien ciblé sur les frais notariés, capé à 15 000 euros, mais j'imagine dans la limite de ces frais d'acquisition. Si le coût de l'acte est à 3 000 €, le foyer touchera dans la limite de ce qu'il paye.

Et lorsqu'il n'y a pas d'acquisition, c'est-à-dire dans le cas où le primo-accédant a déjà le terrain, ça prendra la forme d'un versement d'une aide forfaitaire de 5 000 €. J'ouvre une parenthèse pour vous dire qu'il est courant, dans l'intérieur, où le prix du foncier est moindre, que des jeunes bénéficient de donations de parcelles en vue de construire leurs maisons. Les considérer comme propriétaires en limitant le soutien à une aide forfaitaire revue à la baisse est dommage.

Autant, je peux comprendre qu'on réduise la voilure en volume parce que la CDC connaît comme toutes les collectivités des difficultés, mais l'évolution du dispositif manque à mon sens de marqueurs en faveur du rural, de la réhabilitation du foncier bâti existant ; des réalités rencontrées par ceux qui veulent s'y implanter... Et là, je le regrette, c'est bien dommage.

Malgré cela, le règlement comprend quelques avancées, notamment l'intégration du Bail Réel Solidaire ou le maintien d'engagements sur les OPAH et le parc social où on devrait avoir désormais des conventions d'objectifs et de moyens. J'en conviens.

Enfin, Hyacinthe Vanni a annoncé en commission des finances des amendements liés à l'ancrage territorial pour que le lien avec la commune devienne un critère d'éligibilité des dossiers, en considérant que le contrôle de légalité avait validé le cahier des charges anti-spéculatif pour 6 ans. Je rappelle que cette durée de 6 ans avait été un point d'équilibre entre les 10 ans que l'OFC proposait et les 3 ans souhaités.

Est-ce que vous pensez réellement que 6 ans, ça montre un lien fort avec le territoire ?

Brouhaha.

Je le dis car c'est important de le dire.

Je vous pose la question, vous avez dit 6 ans, est-ce que...

Je peux comprendre cette disposition mais je pense que vous devez être précis quant au périmètre que vous entendez y donner. Le lien avec la commune au sens strict ? Ou sur le territoire intercommunal ? Ou sur le bassin de vie ?

Ce n'est pas évident de définir ce type de condition et je vous appelle collectivement à la prudence sur cette condition qui doit être claire et ne pas être sujette à interprétation.

Nous attendons donc d'avoir connaissance des différents amendements que vous pourrez proposer.

En conclusion, et pour reprendre ce qu'a dit mon collègue tout à l'heure, on ne peut pas dire que le logement en milieu rural ne relève pas seulement d'une question financière, mais surtout d'un enjeu d'aménagement du territoire et de maintien de la vitalité locale.

La révision du règlement évoquée relève une tendance à la restriction et à la rationalisation budgétaire. Mais cette orientation risque d'affaiblir les dynamiques de peuplement des communes rurales, si elle ne s'accompagne pas de dispositifs adaptés à la réalité : faible pression foncière, mobilisation du bâti ancien, accès des jeunes à la propriété et besoins particuliers des petites communes, alors que le soutien à la primo-accession et la réhabilitation constituent un levier essentiel pour fixer les populations et redonner vie aux villages.

Il importe que les politiques publiques restent attentives aux spécificités rurales : coûts moindres mais des revenus souvent faibles, dépendance à l'aide locale, fragilité démographique.

Ensemble, pour répondre durablement aux besoins de logement en milieu rural, il faut maintenir une politique différenciée, tournée vers la proximité, la souplesse et l'encouragement à la réhabilitation du bâti ancien existant, plutôt qu'une logique normalisée qui risquerait d'uniformiser et d'affaiblir les territoires de l'intérieur.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Oui, Marie-Thé Mariotti.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Déjà 6 ans, 10 ans, 3 ans, je pense que, au risque de jeter un pavé dans la mare, « le résident » ne résout pas le sentiment de partager des codes culturels que nous avons. Donc là aussi, il faudra peut-être qu'on y réfléchisse aussi.

Donc, Cher Julien, nous avons eu un avant-goût de votre appétence pour la complexité dans le cadre du règlement d'aides aux communes. Et là, vous transformez l'essai dans le cadre de ce règlement dédié au logement.

Que c'est compliqué ! Que c'est confus et que c'est si peu opérationnel !

Alors, vous avez coutume de dire que c'est en commission que le travail se fait et que ce n'est pas dans cet hémicycle que l'on doit poser les questions techniques. Nous les avons posées en commission, les questions techniques, mais nous allons être obligés de vous les reposer ici puisqu'effectivement, c'est tellement compliqué que nous n'avons pas forcément obtenu les réponses escomptées.

C'est tellement compliqué que nous avons du mal à évaluer concrètement les avancées de ce règlement qui est censé apporter un soutien renforcé à l'ensemble des acteurs, et en particulier aux maires et aux communes qui ont un rôle majeur.

Je partage en partie l'intervention de Paul Quastana. Vos précisions, loin d'apporter des clarifications, sèment le doute, entre autres sur la revente à prix décoté, voire à 1 €, dans un environnement juridique très insécure. C'est le tribunal administratif qui attend les maires, et croyez nous, on s'en passe, parce qu'on est déjà scrutés à bien des égards.

Je ne voulais pas rentrer dans le détail technique, qui est un travail de commission, Cher Julien, mais il y a quand même beaucoup de points à préciser.

Vous introduisez la notion de travaux lourds. Il y a des travaux lourds, des travaux qui sont moins lourds. Quel casse-tête pour les élus qui vont devoir déposer des demandes de subventions !

Un exemple concret : une commune qui a acquis un logement, sans d'ailleurs avoir recours à une aide de la Collectivité, parce que je vais revenir là-dessus un peu plus tard, qui doit le remettre en état pour le mettre en location à des prix encadrés, en résidence principale et si possible à des locaux. Il y a des travaux, alors on n'est pas une émission de home staging, j'allais dire, mais électricité, plomberie, peinture, ouvrants, équipements intérieurs, est-ce qu'on va pouvoir vous demander une aide pour pouvoir remettre ce logement sur le marché ?

Une commune qui souhaite engager un projet de lotissement communal, vous connaissez entre autres mon projet et le casse-tête auquel je dois faire face avec l'accession à la propriété, sur un terrain communal que la commune a acquis sans demander d'aide à la Collectivité de Corse, est-ce qu'on va pouvoir bénéficier de la fongibilité des aides entre acquisition et viabilisation ?

Au-delà des mots et des enjeux que l'on peut partager, l'accès au logement, la lutte contre la précarité, la régulation du marché, la préférence locale à périmètre équivalent par rapport à 2021, est-ce que les aides et les efforts que consent la Collectivité sont en hausse et à la hauteur des enjeux ? Nous pensons que non.

Si le règlement de 2021, que notre groupe avait abondamment amendé, apparaissait structuré, celui-ci donne une impression contraire. Alors, à vous de nous le démontrer par le comparatif que l'on demandait et que l'on n'a pas.

Il semblerait que les assiettes subventionnables soient en baisse, entre autres sur les lotissements communaux, que les critères de bonification demandent à être clarifiés, que la politique d'aide aux primo-accédants, on en a énormément parlé en commission, soit en net recul. Auparavant quand même, un couple pouvait avoir droit à une aide entre 15 000 et 28 000 €, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les aides aux EPCI en repli... Et le tout, mes Chers collègues, et ça je ne l'ai pas entendu, dans un contexte quand même de flambée des prix des matériaux et de hausse des taux.

Je vous rappelle quand même que l'indice de la construction a augmenté de 17 % en 4 ans et on n'a toujours pas à ce jour les impacts, je dirais, catastrophiques des conflits dans le Golfe.

Donc, on n'est plus déjà sur le même périmètre que 2021, tout a flambé depuis et on se retrouve à périmètre pas forcément équivalent avec des aides en diminution. On peut le comprendre eu égard aux finances de notre collectivité. Mais je pense qu'il faut quand même être plus clair là-dessus.

Ensuite, il y a une autre petite précision, sans vouloir porter offense à l'Office foncier qui a une valeur ajoutée que personne ne remet en cause. Il est écrit dans le rapport que priorité serait donnée aux projets qui sont prioritairement portés par l'Office foncier. Donc ça veut dire qu'une commune, excusez-moi, qui s'est crevée le cerveau pour valider un plan de financement, qui n'a pas demandé de portage à l'Office foncier, qui a joué sur ses fonds propres, qui a pu avoir accès à l'emprunt et qui n'a, à la limite, même pas demandé d'aide à la Collectivité pour financer le bien qui doit être rénové, donc elle ne serait pas prioritaire. Ça, il faut vraiment le revoir, parce que c'est quand même un manque d'équité pour les communes qui ont effectivement fait cet effort.

Alors, vous l'avez compris, nous avons toujours les mêmes réserves que celles à l'égard du règlement d'aides aux communes qui, je vous le dis, a laissé un goût amer, parce qu'entre le travail de plusieurs heures en commission et ce que l'on constate aujourd'hui sur le terrain, il y a quand même un fossé énorme.

Je rappelle quand même, petit aparté, que des demandes d'aide de début 2025 ne sont toujours pas individualisées et nous n'aimerions pas que ce règlement d'aides prenne le même chemin.

Vous l'avez dit, les communes sont en première ligne sur le dossier du logement, mais les communes, pour être productives, dans le bon sens du terme, elles ont besoin de clarté, de confiance et d'engagement.

Vous l'avez dit, il semblerait, mais à vous de nous apporter la réponse contraire, que la collectivité se désengage, que l'État se désengage, que les dotations sont en baisse et que les taux flambent.

Donc, ce n'est pas dans ce contexte d'incertitude que les élus locaux vont pouvoir se mobiliser.

Je vous l'ai dit, je le répète, nous avons besoin de clarté, de confiance et d'engagement.

Certes, comme l'a dit ma collègue Cathy Cognetti et comme va vous le repréciser Me PIERI, il y a effectivement des avancées.

Le règlement d'encadrement anti-spéculatif, dont je remercie ma collègue Annette de l'avoir porté, est intégré enfin, ainsi que le bail réel solidaire. Mais je vous l'ai dit, les acteurs locaux ont besoin de clarté, de confiance et d'engagement. Et nous avons plus que jamais des doutes. Et nous constatons surtout le fossé de plus en plus profond entre la théorie et la pratique.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? M. Lucchini et Annette.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Vous ne tournez jamais la tête vers la gauche !

M. Hyacinthe VANNI

On me critique toujours parce que je suis trop à gauche, donc c'est quand même incroyable, Josépha...

Donc, Jean-Jacques, Annette et Josépha.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Moi, je pense au règlement des aides au logement, « Una casa per tutti », qui a été voté en 2019, aujourd'hui, il est révisé à la marge et moi, je pense que c'est vraiment un de nos rapports phares de la mandature nationaliste, puisqu'il touche aux Corses et il touche au logement. Et aujourd'hui, on sait que la préoccupation majeure des Corses, ça reste plus que jamais le logement.

Alors, « Una casa per tutti », c'est un dispositif qui a été très utilisé, 70 M€. Alors moi, quand j'entends que c'est un dispositif qui n'est pas clair et qui est complexe à utiliser, je me pose des questions. Quand un dispositif est aussi utilisé sur une période de 5 ans, ça veut dire qu'il y a beaucoup de maires qui en ont consenti et qui l'ont utilisé.

Donc, il y a quand même des résultats qui ont été acquis aussi, puisqu'il y a quand même 6 000 logements qui ont été rénovés ou qui ont été créés, et qui pour beaucoup ont été mis à disposition de nos primo-accédants, soit par l'accès à la propriété, soit par l'accès à la location, à des prix souvent très attractifs.

Alors aujourd'hui, il ne faut pas se cacher la réalité. La réalité aujourd'hui, c'est que les Corses sont de plus en plus pauvres et qu'ils ne peuvent plus se loger chez eux.

5 000 arrivants par an, ça augmente la demande et ça met en pression le marché du logement, ça, c'est la réalité. La spéculation sur les résidences secondaires et les meublés de tourisme ont fait exploser les prix en quelques années.

Moi, je vais vous prendre pour exemple ma commune, Monaccia d'Aullène, qui est une commune littorale. Aujourd'hui, plus aucun jeune ne peut avoir accès à la propriété, ou à minima une location à l'année. En un peu plus de 10 ans, le prix du terrain constructible est passé de 30 ou 40 € le mètre à plus de 200 €.

Nos maisons de village qui, il y a une quinzaine d'années en arrière, étaient estimées entre 50 000 et 150 000 € pour les plus grandes, sont aujourd'hui estimées à des valeurs fluctuant de 300 à 500 000 €, voire même beaucoup plus.

Quand nous, parents, nous voulons léguer nos maisons de famille à nos enfants, nous n'avons plus les moyens pour payer les frais de succession.

Souvent, on parle de 50 000 €, voire de plus de frais de succession, sachant que bientôt on ne va plus bénéficier des arrêtés MIOT.

Aujourd'hui, si on fait le constat, on va être obligés de vendre nos maisons patrimoniales à des étrangers. Nos jeunes de village vont devoir aller habiter dans des HLM en périphérie des agglomérations.

Nos villages doivent-ils devenir des villages fantômes l'hiver pour survivre sans nous deux mois de l'été ? C'est la question qu'on se pose.

Quand nous demandons aux maires de se doter d'un PLU pour privilégier des lois à bâtir pour nos jeunes Corses, pour se réapproprier tous ces biens vacants ou sans maître qui sont aussi notre patrimoine collectif, pour empêcher l'implantation et la spéculation sur des résidences secondaires avec la loi Le Meur, par exemple, pour limiter les meublés de tourisme... Un PLU, c'est un document d'urbanisme qui détermine avant tout une vision de développement et d'aménagement affilié à un vrai projet de société.

Aujourd'hui, le constat il est quand même dur aussi. Certains maires, malheureusement, et c'est déplorable, nous le constatons encore trop souvent en commission CTPENAF, restent souvent figés sur des modèles de l'ancien monde qui privilégient toujours la résidence secondaire, pour augmenter soi-disant les rentrées fiscales de la commune. Mais surtout, on le sait, pour gonfler les listes électorales de personnes qui résident 15 jours l'été et qui loue en Airbnb le reste de l'année, et tout cela sans respecter les terres agricoles.

Mme Angèle CHIAPPINI

Il faut faire attention à ce qu'on écrit...

M. Jean-Jacques LUCCHINI

J'assume ce que je dis.

Nous, les maires vertueux, dans leur vision d'aménagement de leur territoire, nous les accompagnons avec le dispositif « Una casa per tutti », pour permettre à nos jeunes de se loger, de vivre et de travailler dans leur village accant' à i soi.

Par exemple, pour les communes de moins de 1 000 habitants, c'est 80 % d'aides plafonnées à 120 000 € pour l'achat des vieilles maisons de villages souvent répertoriées en biens sans maître ou en biens vacants. Julien l'a bien précisé tout à l'heure.

Il en est de même pour la rénovation de ces vieilles bâtisses.

Les 2 aides cumulées peuvent atteindre pour l'achat et la rénovation d'un logement 240 000 €.

Moi, je pense que là, c'est très clair pour ceux qui veulent l'utiliser.

Vous noterez que le montant des aides n'a pas diminué depuis 2019, dans un contexte budgétaire qui est très contraint et que vous connaissez tous.

« Una casa per tutti... », c'est clair là-aussi, finance le gros œuvre et la rénovation de l'habitat, hors d'eau/hors d'air, avec plomberie et électricité compris. Donc ça c'est clair. Le reste, on sait qu'il peut être complété avec les aides à la rénovation énergétique de l'AUE, ça a été dit aussi par Julien.

Alors, dans ce cadre-là, pour simplifier les démarches administratives, des petites communes, comme l'avait souligné Jean-Noël en commission, qui ont peu d'ingénierie, aimeraient qu'on aille sur un guichet unique. Mais là-aussi, je pense qu'on va y travailler.

Mais il faut rappeler aussi que « Una casa per tutti » concerne aussi l'achat et la viabilisation de terrains pour les primo-accédants qui veulent construire leur maison.

Alors, j'ai entendu mes collègues, lors de la commission CDENATE, et puis là, je viens de l'entendre encore, nous reprocher d'avoir baissé cette aide de 28 000 à 15 000 €. Ça a été un des sujets de la CDENATE. Il faut savoir que souvent les primo-accédants n'ont pas les moyens de payer les frais de notaire, sachant que les banques ne financent pas ce type de frais.

L'aide qu'ils percevaient dans le dispositif de 2019 arrivait souvent plusieurs mois après la vente et ne servait plus à l'objet premier qui était l'achat du logement ? Dès maintenant, nous allons mettre en place une méthode anticipative, qui va nous permettre de prévoir le versement de l'aide au primo-accédant au moment du passage chez le notaire ; chose qui n'existait pas.

Sur l'ancien dispositif, on a eu des cas précis, certains jeunes n'ont pas pu avoir accès à la propriété alors que leur prêt était accordé, car ils n'avaient pas l'argent pour payer le notaire.

De plus, avec une aide plafonnée à 15 000€, nous allons pouvoir aider deux fois plus de jeunes. Et ça, c'est un choix que nous assumons.

Alors aujourd'hui, par an, c'est 5 000 nouveaux arrivants. Ils sont souvent en situation précaire et avec un statut de primo-accédant. Nous, nous avons le devoir de privilégier avant tout les nôtres qui vivent sur leur commune ou sur leur territoire.

À droit constant, ça a été dit, on ne pourra pas faire plus pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière. Même avec un PADDUC conforté et révisé.

Il est urgent et impératif d'avoir une révision constitutionnelle pour un statut d'autonomie, avec la reconnaissance d'un statut de résident à 10 ans. Mais malgré ces freins institutionnels et le contexte budgétaire et financier que nous subissons, aucune région de France, et je pense même d'Europe, ne peut se prévaloir du dispositif d'aide au logement de la Collectivité de Corse.

De plus, il faut le dire aussi, la Collectivité de Corse est trop souvent obligée de se substituer à l'État, qui a pourtant les prérogatives sur le dossier de l'habitat. Pour nous, c'est une priorité, un vrai choix politique en faveur du logement pour les Corses.

Speru chì stu cartularu sarà purtatu par tutti. Oghje ferma u solu mezu par permette à i Corsi di pudessi allughjà si è campà ind'è i so paesi.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Josépha !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Alors les objectifs, puisque dans cette discussion, on est allés bien au-delà de ce rapport, et pour cause, les objectifs sont partagés : la lutte contre la spéculation, le soutien aux communes pour la création de logements, de résidences principales, la rénovation du bâti ancien, le soutien aux foyers les plus modestes, le soutien à l'accès des Corses à la propriété, et je vais y revenir.

Mais moi justement, face à ces questions fondamentales et de fond, ma première interrogation, c'est celle de la nature du rapport qui nous est présenté aujourd'hui, puisqu'il est présenté déjà sous forme de révision.

Vous me permettrez d'être un peu réservée sur cette question. Moi, je vois plus un avenant au rapport précédent, avec quelques toilettages et quelques mesures qui ont été ajoutées. Et par un avenant, ça conditionne beaucoup de choses dans la manière d'aborder des questions de fond, par la nature même de ce rapport aujourd'hui.

Je vais donner quelques exemples.

Il y a des très bonnes mesures, le BRS par exemple, le bail réel et solidaire, qui a été défendu par beaucoup et qui est une bonne mesure. Mais vous y venez en soutien aux communes, en soutien financier, par un accompagnement et dans cette dite révision, on y vient qu'à côté, par accompagnement.

Je veux parler de la question du portage par cette collectivité et par l'activation et la coordination de l'ensemble de ses outils, à travers la Collectivité en propre et ses satellites, que nous avons en notre possession. Vous avez un peu devancé la question que j'allais vous poser : quid de l'Office de l'habitat et de son agrément pour être un office solidaire ? Parce que la question du portage, elle est déterminante à plusieurs égards. Parce que le BRS, en effet, il est très important, d'abord parce qu'il vient répondre à l'accès à la propriété pour des foyers modestes et parce qu'il vient maîtriser la destination du bien jusqu'à sa transmission. Donc effectivement, c'est un dispositif qui vient sécuriser.

Or, j'en viens à mon autre questionnement qui reste toujours un questionnement de fond du positionnement de cette collectivité dans la façon de porter sa politique. L'ingénierie et l'assistance technique aux communes, on y vient chaque fois. Dans la commission, la semaine dernière, il y avait des maires présents et tous, vous directement dans un dialogue avec vous-même, vous connaissez la réalité des maires, y compris dans nos petites communes rurales.

La question de l'assistance technique est normalement une obligation, d'ailleurs, obligation à laquelle vous faites référence à la page 16 du rapport, elle n'est pas assurée aujourd'hui. L'assistance technique, ce n'est pas le Conseil par Paes'Idei. Le Conseil par Paes'Idei est intéressant, mais il n'est pas un soutien à une commune qui a besoin d'ingénierie et qui n'a pas les moyens d'investir dans une véritable ingénierie pour faire de l'acquisition de biens, pour faire de la rénovation de bâtis anciens, pour faire tout ce que vous nous dites.

Et un bailleur que vous vous proposez d'accompagner par le financement, s'il vient à intervenir en BRS, en bail réel et solidaire, certains bailleurs pour 4 ou 5 logements, ils ne vont pas venir parce que ça ne va pas être rentable. Même si vous les financez, ils ne vont pas venir dans les petites communes. Or, pour une petite commune, 4 à 5 logements à caractère social, c'est fondamental.

Et là, je viens aussi sur la question de l'aménagement qui n'est pas assurée par l'AUE, sa politique d'aménagement. Je rappelle que l'AUE, ce n'était pas seulement faire le PADDUC et le réviser, c'était aussi accompagner les communes, aménager et accompagner en aménagement. L'AUE ne joue pas aujourd'hui ni son rôle d'aménageur, ni son rôle d'ingénierie malheureusement. Et Dieu sait pourtant qu'il y a les compétences.

Ça, c'est problématique. Pourquoi ? Parce que ça permet aussi à la collectivité une vision double sur son territoire. D'abord l'accompagnement et le portage d'opérations d'envergure. Ensuite, puisqu'on parle aussi beaucoup de ruralité, on parle di i nostri territorii muntagnoli, moi, la ruralité, ça ne me plaît pas beaucoup.

Qu'est-ce qu'elles font les communes ? Elles font où elles peuvent et souvent, elles lotissent en plaine quand elles ont une façade de plaine. Alors que l'opération aurait été beaucoup plus vertueuse, si on montait ind'è i nostri territorii muntagnoli.

Et pourquoi je dis une double vision pour la collectivité ? De faire de la vraie assistance technique et de l'ingénierie, ça permet d'avoir une vision sur l'ensemble des communes. Avec l'activation de l'obligation d'assistance technique, vous pourriez accompagner 345 communes sur 360. Donc, c'est une vision à 360 du territoire de la Corse. Ça vous permet de recenser et de savoir là où est le besoin. Vous avez parlé des biens vacants, vous avez parlé des biens sans maître, ça permet d'intervenir directement, d'avoir une action offensive sur ces questions-là et d'avoir une action maîtrisée. Ça, je crois que ça manque cruellement.

Sur la primo-accession, alors on est venu nous dire « on intervient plus que n'importe quelle région de France ». Moi, je ne suis pas une région de France, ni n'importe laquelle, ni une tout court. Mais au-delà de ça, si on prend les données objectives, y compris pour ceux qui pensent être une région de France, on n'est pas une région de France lambda, on a des prix du foncier qui explosent, on a une situation que tout le monde a rappelée et on ne peut pas dire, « mais on intervient plus que les autres ».

Et puis ensuite et surtout, je pars d'où je suis, ça fait du bien, souvent, c'est bien. A un moment donné, c'est un choix politique d'intervenir plus sur certaines questions, et sur la question du foncier, intervenir plus, eh bien c'est un choix politique tout simplement qui doit être assumé.

Et aujourd'hui, les primo-accédants, vous le prenez à l'envers, on sait très bien ce que c'est la question : souvent, le paiement intervient 8 mois après l'achat. Donc évidemment, on nous dit, parce qu'on nous l'a dit en commission, oui, mais parfois ça ne vient pas financer l'achat. Évidemment, 8 mesi dopu, ùn po micca vene à finanzà, mais ça ne justifie pas de baisser. Ça justifie simplement de revoir les critères d'attribution, les temporalités, notamment sur la question, et Marie-Anne Pieri l'a évoqué, du financement des actes notariés, que vous avez évoquée également. Mais ça ne vient pas nous dire pourquoi la prime baisse, l'aide baisse dans sa somme.

On pourrait même l'envisager, je vais aller au bout, si en amont, on a fait tout ce que je disais et que d'autres ont dit, on met une véritable politique du logement offensive en place. On peut envisager bien évidemment ensuite de moins intervenir sur certains dispositifs quand les contraintes budgétaires doivent être prises en compte.

Et là, j'arrive à la fin, je vais conclure.

Moi, ce que j'attends, c'est un vrai rapport sur la politique du logement, où remet l'AUE à sa place, je ne parle pas de manière péjorative, où on la redote pour être une vraie agence d'urbanisme, d'aménagement, d'accompagnement, où on remet l'Office foncier à sa place et où on articule cet outil comme il doit l'être, où on crée peut-être un office de l'habitat solidaire, mais une agence foncière, très clairement, pour de l'acquisition foncière, pour de la mobilisation de foncier, où on a une véritable stratégie et une coordination des outils déjà à notre disposition et peut-être à créer. Et là, on aurait eu une autre visibilité.

Après, vous parlez des garde-fous, évidemment. Vous avez essayé de pousser à cadre constant les curseurs au maximum. Je vois que les négociations, elles ont déjà été revues à la baisse.

La question des garde-fous, elle nous enferme dans un paradoxe aujourd'hui, parce qu'au fond, elle est venue s'inviter, cette question, c'est la question du « pour qui ? », pour qui nous faisons tout ça ? Pour qui ? Et quand bien même, même du côté droit, elle s'est invitée aussi, parce que je crois qu'elle nous intéresse à tous cette question du « pour qui ? », collectivement.

Cette question du « pour qui ? », Monsieur le Conseiller, c'est que si ce dispositif-là, comme je vous l'ai dit, pas au détour d'un amendement, si on met derrière les objectifs louables une vraie politique en place, avec une stratégie, avec des outils coordonnés, elle risque d'avoir un effet pervers d'accélération de mécaniques de dépossession. Il faut se le dire aujourd'hui.

Et je ne vais pas conclure sur quelque chose de négatif.

Vous savez ce que je pense des Ecritures constitutionnelles telles qu'elles s'annoncent et le débat constitutionnel tel qu'il s'annonce. Pour moi, on a déjà renoncé au statut de résident, on a glissé sur la résidence. Je ne vais pas refaire le débat ici, vous connaissez mes positions, on n'est plus sur le « pour qui ? ». On n'est plus sur le « pour qui ? » ! Le statut de résident, on n'est pas sur le « pour qui ? », on est sur le bien, on protège le bien, on ne protège pas celui qui l'acquiert.

Alors moi je vous le dis, sinon aujourd'hui on valide quelque chose qui va créer des effets pervers, tout louables soient-ils. Il faut créer une situation de blocage et de rapport de force sur cette question qui est fondamentale, qui est celle de notre survie en tant que peuple.

Beaucoup l'ont dit avant moi, il y a des arrivées massives qui déstructurent socialement, économiquement, culturellement.

Si on ne crée pas la situation de blocage et de rapport de force politique sur cette question, en disant qu'elle est fondamentale pour lever la question politique, qu'elle est fondamentale, qu'on ne trouve pas un langage commun pour le dire, andemu à a nostra perdita, è quessa ne sò sicura.

V'aghju da dì chì nimu ùn la vole quì, ma ci vole à mette in piazza, mi ricunnescerete cusì è aghju da compie cusì, un raportu di forza puliticu à l'altezza di u periculu, è ùn ci simu micca.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, Annette.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Monsieur le Président.

Mon Cher Julien, la révision donc de ce règlement d'aides au logement et à l'habitat pour la période 2026-2031, dans un contexte que tout le monde reconnaît comme critique en matière de logement, je ne reviendrai pas sur ce constat puisqu'il est partagé par tout le monde.

Aujourd'hui, je voudrais apporter un éclairage sur différents thèmes que vous avez abordés, notamment la primo-accession, la spéculation. Alors moi, je vais faire une redite, mais depuis 2018, j'ai défendu dans cet hémicycle des outils qui permettaient de lutter contre la spéculation immobilière et foncière, et j'ai porté des motions, notamment une motion sur le bail réel solidaire. Et je me rappelle qu'à l'époque, il y avait des contradictions, quand on porte une motion, il y a une contradiction, et on m'avait dit « oui, mais il va y avoir de la spéculation », de la spéculation sur l'accession à des logements pour des gens à revenus modestes.

Aujourd'hui, vous reconnaissez l'utilité de cet outil et vous l'intégrez donc dans ce règlement, et je m'en réjouis, parce que c'est un outil très intéressant qui est utilisé depuis un certain nombre d'années, puisqu'il date de 2017 sur tout le territoire national et il y a des résultats.

Donc, je résumerais cette approche en disant que j'avais peut-être tort d'avoir raison trop tôt.

Ensuite, je voudrais parler de la réhabilitation et je ne peux pas parler de la réhabilitation sans parler de l'indivision, puisque c'est lié. Alors, je regrette un peu quand même que dans ce rapport, en parlant d'indivision, vous n'avez même pas évoqué cette loi qui a été votée et promulguée le 7 avril 2026 sur la sortie d'indivision à la

majorité qualifiée. C'est un texte majeur pour la Corse, pour les Corses, pour sortir de l'indivision. Et pour y avoir participé grandement, puisque depuis 2017, il y a eu beaucoup d'allers-retours entre la Corse et Paris pour prêcher la bonne parole, pour permettre cette sortie d'indivision, je trouvais ça... Je ne sais même pas comment l'expliquer. On allait toujours en disant « non, mais ce n'est pas possible, il faut la règle de l'unanimité », alors que c'était la prime en fait à l'héritier, au coindivisaire taisant. Et ça a donné pour la Corse des biens qui se détériorent, des maisons qui étaient fermées.

Alors aujourd'hui, on va pouvoir réouvrir ces maisons de village et pouvoir donner aux Corses la possibilité de se loger grâce à cette loi, je le dis et je le répète, qui est majeure pour la Corse et qui va inspirer également les sorties d'indivision au niveau national, il faut le savoir. Donc, c'était un combat, mais c'est un combat qui n'a pas été vain.

Ensuite, l'aide aux primo-accédants. Alors, un primo-accédant, ce n'est pas forcément un jeune, parce que j'ai l'impression que quand on parle de primo-accédant, on pense que c'est un jeune. Non, ce sont des personnes qui ont des revenus modestes et qui peuvent bénéficier d'une aide.

Alors, cette aide, j'y tiens beaucoup, en tant que notaire, je ne supporte pas qu'on parle de frais de notaire. Je ne suis pas là pour prêcher pour ma paroisse, mais « frais de notaire », ça voudrait dire que la totalité des frais que payent la personne qui franchit un office notarial va dans la poche du notaire, alors que le notaire sur des frais d'acte qui sont de 2,5 % sur du neuf à 8 % sur de l'ancien, c'est 0,825 %. Je ne vais pas me plaindre, mais je le dis. Je le dis pour que ce soit clair. Donc, ce sont des frais d'acte et non pas des frais de notaire.

Donc ces frais d'acte, aujourd'hui, pour les primo-accédants, vous les avez limités à 15 000 €. Donc 15 000 €, mais en fait ce sont des frais réels.

Je prends un exemple : l'achat d'un terrain de 70 000 €, les frais d'acte vont s'élever à 4 000 €. Donc, l'aide du primo-accédant sera de 4 000 €, c'est ce que vous voulez dire ? C'est ça ? Très bien, d'accord.

Donc, le suivi aujourd'hui de cette aide, sur le précédent rapport, en 2019, nous sommes rendus compte qu'effectivement, ces aides aux primo-accédants arrivaient très tardivement. Et vous n'aviez pas la traçabilité de cette aide. Et pour cause. Et pour cause. Parce que quand il y a un projet, c'est un projet de vie pour un primo-accédant, ce projet de vie, il doit se faire dans un délai. On ne peut pas attendre 6, 7, 8 mois à 1 an pour avoir l'aide, alors que le dossier a été déposé à la Collectivité pour avoir cette aide. Moi, j'ai vu des jeunes et des moins jeunes qui sont venus à l'étude et qui m'ont dit « je n'ai pas l'aide de la collectivité ».

Donc, aujourd'hui, cette aide, que vous ciblez donc sur les frais d'acte, il va falloir qu'elle arrive au moment, puisque vous avez même parlé presque d'un apport personnel au niveau de la banque... C'est-à-dire que demain, quand le primo-accédant a son projet de vie et aura besoin du concours d'une banque, cette aide de la Collectivité sera considérée comme un apport personnel, puisque les frais d'acte ne sont pas financés, comme vous le dites si bien, par les banques.

Je vais faire un petit peu de pratique : j'ai un primo-accédant qui vient à l'étude, qui envisage d'acheter un terrain et signe donc un compromis de vente.

Dans le cas de ce compromis de vente, les frais d'actes sont toujours budgétisés. Toujours. Donc, je suppose que dans le cadre de cette aide, vous allez demander une attestation du notaire qui justifie le montant de l'aide allouée au primo-accédant et que cette aide sera débloquée dans les 3 mois de la signature de l'achat pour le primo-accédant. C'est-à-dire que pour vous assurer de la traçabilité de cette aide, je pense qu'il faut que ce soit le notaire qui vous fasse l'appel de fonds, comme un notaire fait un appel de fonds à une banque, pour avoir une traçabilité. Traçabilité/efficacité.

Ensuite, donc, vous financez uniquement les achats de terrains ou de biens. Mais quid des primo-accédants qui ont la chance d'avoir une donation d'un terrain ou d'une maison de leurs auteurs communs, de leurs parents ? Là, je vois qu'il n'y a pas une aide. Pourtant, et je m'explique, quand vous avez la chance d'avoir un terrain qui vous est revenu par donation, voire même par succession, vous allez avoir besoin du concours d'une banque pour financer votre projet.

La banque, quand elle finance le projet, elle va prendre une hypothèque, une affectation hypothécaire. Cette affectation hypothécaire, elle arrive chez le notaire, elle a un coût. Donc là, vous voyez, vous créez une inégalité entre celui qui va aller vers l'achat d'un bien et celui qui, en fait, est un peu plus chanceux, il a un terrain ou une maison qu'il veut réhabiliter, il a besoin du concours d'une banque et celui-là, vous ne l'aidez pas, bien qu'il soit primo-accédant.

Alors, juste une petite parenthèse également, c'est sur ces ventes pour l'euro symbolique, moi, ça m'interpelle. Ça m'interpelle dans la mesure où, si vous voulez, il est dit que le prix d'un bien, il doit être réel et sérieux. Je sais que votre exemple, c'est l'Italie, mais l'Italie, ce n'est pas la France. Il y a un encadrement. Il y a un article, 1591 du Code civil, qui vous dit que le prix ne doit pas être un vil prix, mais un prix réel et sérieux. Le prix à 1 €, j'ai peur qu'on ne soit pas dans les clous. Donc, prudence. Prudence.

Ensuite, j'avais besoin de comprendre : en fait, quand vous parlez de biens vacants, de biens sans maître, cet accompagnement pour les communes. Une commune, quand elle fait une procédure de biens vacants ou de biens sans maître, elle a un outil à portée de

main qui est le GIRTEC, le groupement pour la reconstitution des titres de propriété, qui va lui permettre de s'assurer que cette procédure de biens vacants ou de biens sans maître, elle pourra s'opérer avec toutes les garanties et toutes les sécurités.

À quel moment vous allez intervenir ?

Vous dites « on va financer les opérations de GIRTEC » ; le GIRTEC, c'est gratuit.

La recherche de la généalogie, c'est gratuit.

S'il faut l'intervention d'un géomètre, c'est gratuit.

Dites-moi exactement. C'est une question que je vous pose, c'est tout, juste pour savoir. Un éclairage.

Alors, vous avez parlé des clauses anti-spéculatives, juste un mot, effectivement, c'est un véritable accompagnement.

Ce cahier des charges et ces clauses anti-spéculatives, elles sont attachées effectivement à tout portage de l'Office foncier, parce que ça a été un travail, et on en parlera cet après-midi probablement, qui a été fait en commission avec des élus de tous les groupes et un travail sérieux dont on parlera tout à l'heure. Mais vous l'évoquez, je le développerai tout à l'heure.

Donc, je terminerai par vous dire, Cher Julien, que donc la protection de notre terre, moi je ne la proclame pas, mais je la pratique. Je la pratique au quotidien, je la pratique par mes actes que je fais dans ma profession, par des travaux que j'ai faits au sein de cette assemblée.

Donc, si vous voulez, je terminerai en disant qu'il faut aujourd'hui dépasser les postures, parce qu'au fond on a un même objectif : c'est permettre aux Corses de vivre et de vivre bien sur leur terre.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Christophe, Paul-Félix et Pierre GHIONGA, et moi j'interviendrai après.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Caru Presidente, Cari tutti,

L'essentiel, je crois, a été dit à cette heure avancée de la matinée.

On a, Mon Cher Julien, examiné avec attention ce rapport. Tony Poli a participé aux commissions dédiées, d'autres également ont contribué aux débats et, bien sûr, on a regardé attentivement le sujet au sein du groupe.

Je vais vous le dire assez rapidement, le débat ayant déjà été assez long, même si j'aurais moi-même beaucoup à dire, et ça ne sera pas sur le ton du reproche et moins encore de l'accusation. Mais je pense que si durant cette session, voire même peut-être durant ce trimestre qui s'achève et qui s'est achevé, il y avait un rapport à retirer, ce serait celui-là.

Je pense que vous n'en ferez rien et que vous le maintiendrez, mais je ne comprends pas ce que vous faites, vraiment ! Et je ne pense pas que ce soit un sujet intellectuel ou de mauvaise compréhension du sujet. Mais je pense que complexifier à ce niveau, un dispositif qui, intrinsèquement, l'était déjà un peu, ne peut obéir qu'à un objectif qui n'est pas dans le débat et qui, pour notre part, est l'objectif suivant : vous voulez que de moins en moins de gens aient accès au dispositif, parce que ça ne peut pas être autrement.

Et pour le dire en d'autres termes, qui seront des termes plus politiques : je pense que vous complexifiez à dessein parce que vous n'avez plus les moyens de répondre à la demande. Point. Je ne dirai pas, pour paraphraser de grands auteurs, que le reste n'est que littérature, mais on s'approche dangereusement de cet objectif-là, Julien, et je le dis avec beaucoup d'amitié, beaucoup de respect.

C'est une usine à gaz qui, dans l'histoire de cette collectivité, et Dieu sait qu'elle en a connu, est à mon avis sans précédent.

Et il y a un peu de George Orwell dans ce débat. Vous connaissez « 1984 » ? Et vous connaissez la novlangue ? Les gentils/les méchants, l'État français/les pauvres Corses, les riches, les pauvres, le monde et la réalité, que vous connaissez aussi bien que nous, et pourquoi pas par certains aspects encore mieux, ce n'est pas ça.

Je prends un exemple : quand vous excluez au titre des dispositifs sur l'accession à la propriété à prix maîtrisé, les EPCI et communes de plus de 3 000 habitants, on en a

discuté en aparté vite fait avec Paul-Fé, de fait, vous allez à l'encontre des objectifs que vous dites vouloir atteindre.

Sur d'autres plans, et je fais une parenthèse par rapport aux propos de Josépha, vous convoquez plus que de raison le statut de résident. Il ne nous a pas échappé qu'on ne l'a pas demandé. Et que même si à la faveur, et on a des points de vue différents sur le processus, nous, on y est favorables, quand Josépha, c'est un doux euphémisme, l'est beaucoup moins. Mais on sait tous ce qu'on a voté. Et pour être tout à fait clair, même si l'Assemblée nationale d'abord, le Sénat ensuite, devait consacrer à la virgule le texte qui a reçu 80 % des suffrages ici, la situation demeurerait pour l'essentiel inchangées, et c'est un partisan de la réforme qui le dit.

Donc, vous en appelez à des solutions qui, à ce stade, n'ont même pas été formulées en tant que problèmes. Et si je me trompe ou que je mens, vi vecu capizzà, dites-le-moi, parce que je suis ivre de mots ce matin, et Dieu sait qu'on en a reçu. Mais de grâce, disons-nous les choses.

Si vous nous expliquez sobrement, et on pourrait même vous rejoindre, que le dispositif de 2019 était un toboggan budgétaire et qu'aujourd'hui, on n'a plus les moyens de répondre, c'est un principe politique, même si, et vous auriez eu raison de le dire, on peut nous être d'accord, il le fallait. On assume notre vote de l'époque, on était encore dans la majorité, et quand bien même aurions-nous déjà été dans l'opposition qu'on l'aurait voté. Donc, il n'y a pas de problème avec ça.

Le problème aujourd'hui, c'est que ce que vous nous proposez complexifie tellement, et je l'ai déjà dit, que je ne vois pas en quoi on améliore le dispositif ancien, sinon pour en réduire l'accès à un certain nombre de communes ou d'EPCI, je l'ai dit, et à un certain nombre de ménages.

Vous avez un concours d'acronymes : les COM, les PIG, les OFS, les POPAC... O zité, on en lit tous des rapports, et je ne vais pas faire de populisme ou de démagogie avec ça, mais là, pour le coup, vous battez tous les records, c'est illisible ! C'est illisible ! Et moi, je vous le dis parce que je porte des projets et tout ce que vous nous dites là, en dehors de l'Office foncier, j'en ai parlé hier, qui nous a considérablement aidés, en quoi pour un maire qui administre une commune touchée de plein fouet par la spéculation et qui veut non pas continuer mais y mettre un terme, ce rapport vient aider en quoi que ce soit ?

Et je pointerai également 3 autres sujets.

Le premier, sur les primo-accédants. On peut penser que la logique en entonnoir que vous proposez d'instituer pour réduire le périmètre d'éligibilité des demandeurs, il tend à, dirons-nous, accréditer la mise en œuvre d'un statut de résident, je crois que vous

l'avez un peu dit, qui ne dit pas son nom. La vérité, c'est que dans l'application, c'est ceux-là que vous allez toucher les premiers et ceux que vous voulez privilégier, vous allez les exclure mécaniquement. Premièrement.

Deuxièmement, sur les frais d'acte. C'est marrant, parce que ce que vous diminuez, ce n'est pas l'attente, c'est l'identité du mec qui attend. Jusqu'à présent, c'était le ménage qui demandait ; dorénavant, ce sera le notaire, mais il attendra pareil. Ou, parce qu'il y a là-aussi un principe de réalité, il ne passera pas l'acte.

S'il ne passe pas l'acte l'histoire, elle est simple, vous excluez également, et pour cause, du périmètre, le demandeur de l'aide.

Enfin, parce que ça, pour le coup, ça m'a frappé, au titre du 2.1, quand vous dites « aide à la création de logements locatifs sociaux », vous faites disparaître les logements financés par le prêt locatif à usage social, les PLUS. Et vous nous dites que la subvention maximale qui, elle, demeure inchangée, la subvention en général, dirons-nous, ne pourra plus concerner désormais que les logements financés par le PLAI.

Je vous le dis, dans une commune comme la mienne, ça pose un problème majeur. Majeur. Et on est en contradiction avec là-aussi des objectifs édictés par un certain nombre de financeurs ou de partenaires, l'État, les bailleurs, etc., et par ceux-là même contenus dans le rapport de 2019 qu'aujourd'hui vous vous proposez, non pas de modifier, mais de remettre en question d'une manière assez fondamentale.

Alors, il y a une bonne nouvelle : la question du BRS, même si ce n'est pas simple pour porter un projet sur la commune, je vois un peu par quoi l'on passe. Là, on est en dossier de demande d'agrément OFS avec l'idée d'en créer un l'année prochaine, vi pregu salute ! Vi pregu salute.

Mais pour une bonne nouvelle, il y en a 100 mauvaises.

Alors moi, je ne serai pas beaucoup plus long et je terminerai sur 3 idées.

Bien sûr qu'il y a une situation politique, et je le dis en tant que nationaliste, qui, après 1/4 de siècle au moins, sans stratégie de régulation des prix, nous conduit à des équilibres difficiles. C'est vrai. C'est vrai qu'à l'époque où nous l'avions demandé, le statut de résident, ou toute autre mesure, s'il avait été mis en œuvre, on ne serait pas là à discuter dans ces termes-là.

Mais en même temps, il y a un principe de réalité : on ne l'a pas obtenu.

Donc aujourd'hui, on ne peut pas faire semblant. Il faut faire avec le réel.

Péguy disait, j'aime beaucoup cette phrase, « *Il faut toujours dire ce que l'on voit ; surtout il faut toujours, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit* ».

Moi, ce que je vois, ce n'est pas ce que vous dites, et je le dis encore une fois avec beaucoup de respect.

Donc, premièrement, ce rapport en l'état, il pose une difficulté, il aggrave l'opérationnalité des dispositions de 2019 et il va le conduire à restreindre l'accès aux mesures pour, à mon avis, mieux absorber budgétairement les dispositions futures.

Deuxièmement, sur l'articulation que vous abordez un peu en fin de rapport avec l'AUE et avec ORELI, on est typiquement dans une stratégie en tuyaux d'orgue. Vous avez un outil, qui est la PPE, et un certain nombre de dispositions dédiées. Vous avez obtenu, on a regardé de près et là, pour le coup, c'est à votre actif, des niveaux d'aide que beaucoup de régions ou de territoires de droit commun rêveraient d'obtenir.

Question : où en sommes-nous ? Et en quoi la rénovation thermique, la rénovation énergétique, les primes dédiées, qu'elles soient nationales au sens français ou au sens corse, conjuguées, etc., aboutissent à un résultat qui pourrait être articulé à celui du rapport que vous nous présentez ? Or, ça n'est pas le cas. Ou alors à la marge.

Troisièmement et enfin. Vous dites Roubaix, l'exemple n'est pas très heureux, c'est un doux euphémisme. 40 % de taux de pauvreté, voire davantage et, vous l'avez dit vous-même, une situation sociale sans commune mesure avec celle que nous vivons. Mais je terminerai par ça.

A force de procéder de manière manichéenne, d'opposer le rural et l'urbain, les territoires les uns aux autres, les catégories sociales, les donneurs d'ordre, etc. Vous créez une situation qui aujourd'hui, de mon point de vue, ne peut pas aller dans le sens des objectifs que vous décrivez.

Alors moi, je vais conclure par là où j'ai commencé.

Je pense à ce stade qu'il n'y a plus beaucoup de solutions. Si vous le soumettez au vote, on ne le votera pas et en démocratie, il faut savoir s'incliner, sauf si une majorité nous rejoint, acceptons-en l'augure.

Si vous voulez qu'on aille travailler en commission, pas de difficulté, mais je pense qu'on n'aura pas trop de la journée. Et je ne suis pas certain que tout un chacun ici soit prêt, mais le jeu en vaut la chandelle. Donc s'il faut y aller, on y va.

Et si vous voulez le retirer pour qu'on se donne un peu plus de temps, voir à l'aune de ce qui sera examiné en mai, en juin ou en septembre, pourquoi pas, nous, on serait partants.

Mais dans tous les cas de figure, la balle est dans votre camp avec, vous l'aurez compris, pour ce qui nous concerne, un jugement qui n'est pas un jugement, dirons-nous, sur le travail réalisé ou sur vos capacités propres, mais sur le rendu politique et administratif qui aujourd'hui interpelle et déstabilise tant il me paraît aux antipodes de ce pourquoi nous avons rédigé ensemble un document un jour de 2019.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

J'ai lu le document avec circonspection et amabilité.

Sur le fond, l'objectif est d'essayer d'aider des habitants insulaires, supposés si possible corsophones, à acquérir un bien et à patrimonialiser un petit peu de cet espace devenu complètement fou et spéculatif.

La réalité pratique, elle est tout autre.

C'est un programme existant qui a vécu pendant 10 ans et vous dites « on a aidé pour 6 000 logements et pour 70 M€ ». Ça fait 12 000 € par logement. D'entrée de jeu, on a le contour du problème : est-ce que 12 000 € par logement permet d'endiguer un flot spéculatif ? Impossible ! On est dans l'infiniment petit de la réalité économique qui est adossée à ces logiques d'achat, revente, spéculation et autres.

Par contre, on peut cibler : qu'est-ce qu'on priorise ? Est-ce qu'on priorise les zones qui sont le plus en tension ? Non. Vous priorisez le rural. Vous écarterez d'entrée de jeu, dans l'exposé du règlement, les communes de plus de 3 000 habitants, c'est-à-dire toutes les communes qui ont un patrimoine de logement social important, celles qui sont le réceptacle des 2/3 des habitants de la Corse et qui sont le plus soumises à l'invasion de la spéculation.

Donc même politiquement, à partir du moment où c'est dans votre préambule du règlement d'aides, je ne suis pas d'accord. Le seuil à 3 000, il faut que vous l'enleviez parce qu'en plus, c'est incompatible avec le corps de votre rapport où vous avez les mesures 1.1, 1.2 pour l'aide à l'acquisition ou l'aide à la restructuration, je crois de mémoire page 18 et page 19, où là vous avez des seuils à plus de 3 000.

Donc, il ne va pas le rapport. Donc déjà, il faut le reformater.

Ensuite, sur les taux d'aides. Les taux d'aides doivent être compatibles avec les taux d'aides qui ont été définis dans le règlement d'aides aux communes. C'est-à-dire que vous devez reprendre les 4 strates : 350, 350 à 1 000, 1 000 à 10 000 et au-delà de 10 000. Il faut une logique politique. Ça ne va rien changer à votre enveloppe, mais ça permet d'accompagner des projets politiquement.

Ensuite, la partie des logements sociaux. Vous ne faites pas l'inventaire réel de ce qui se passe. Aujourd'hui, il y a faillite des deux opérateurs publics corses, que ce soit celui qui est géré par la CAPA ou celui qui est géré par vous-même. Je suis gentil, allez, « par nous-mêmes ».

Sur ces 4 dernières années, il s'est construit en Corse 1 150 logements sociaux.

150, sous maîtrise d'ouvrage des OPH et 1 050 sous maîtrise d'ouvrage des entreprises sociales d'habitat, qui sont toutes étrangères à la Corse.

Où est-ce qu'il est le levier politique pour essayer de donner les moyens, à nos établissements publics qui sont en Corse, de construire ? Rien. L'an dernier, ils ont fait 21 logements, je crois, quand les autres en ont fait 300.

Dans un règlement, il doit y avoir les leviers pour prioriser nos outils.

Ensuite, toujours dans la partie logement-accession, il y a un levier qui n'est même pas abordé au niveau philosophique : ce sont les prêts sociaux de location-accession ou carrément les contrats privés de location avec option d'achat qui sont autorisés en France depuis la loi, je crois, de décembre 1984.

Il n'y a rien, même pas une allusion et même pas une ligne en face pour essayer de bonifier ces opérations.

Donc moi, on va changer de président, mais je voudrais qu'on change de gouvernance, qu'on change de méthode.

Moi, je souscris à la proposition de Jean-Christophe pour que l'on retravaille. Je sais qu'on ne va pas bouger l'enveloppe. On va travailler que sur des petits principes, mais je voudrais qu'on intègre le bras de levier, je ne suis pas avocat, pour qu'on favorise nos établissements publics d'habitat et pour que l'on puisse entrevoir ces dispositifs de location avec option d'achat de manière claire. Et qu'il y ait des bonifications pour ceux qui en font l'usage.

S'il n'y a pas une ligne en face, on ne le fera pas.

Et ensuite, que vous me disiez que vous allez revoir les taux et que la commune de Sartène, entre autres, ne sera pas écartée du dispositif... D'autant plus que j'ai une commune qui est un paradoxe en Corse : j'ai 450 logements vacants sur un parc de 2 800 logements. J'ai 15 % de logements vacants sur mon parc global, alors que la Corse est à 3 %.

Donc, si on veut résorber, si on veut que les Corses accèdent au logement, il faut que j'aie des lignes où je peux taper en face. Si vous me dites non d'entrée, on va passer à 600 logements vacants dans les 3 années qui viennent.

Donc, il faut qu'il y ait une corrélation entre l'action politique et la réalité de terrain.

Et je ne partage pas l'idée que la lutte contre la spéculation, elle doit se faire exclusivement sur la montagne. La plus grande spéculation qu'on a, elle est au contraire dans les zones tendues qui sont des zones littorales et c'est là où il faut qu'on ait une contraction politique pour permettre à nos jeunes Corses ou à nos primo-accédants de rentrer en voie de patrimonialisation.

C'est compliqué avec une enveloppe de 70 M€, mais... on attend.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre Ghionga et Tony Peraldi.

M. Pierre GHIONGA

O Sgiò Presidente, vi ringraziu.

Ste pruposte di mudificazione di u regulamentu d'aiutu à l'alloghju di i Corsi, pone una quistione pulitica esistenziale per u populu corsu; ghjè una risposta suciale di spartera di pettu à e risposte liberale chì sò à a moda ancu in Francia avà, ripresentate da e risposte di u Presidente Milei in Argentina. Mi pare chì ancu quì, ancu quì à certe persone li piacenu isse pulitiche, pulitiche chì sò di caccia tutti l'aiuti. Mi pare chì certe persone quì sò d'accusentu dunque... Ùn hè micca u mo casu.

Mi parenu un principiu ste pruposte, è chì ci permetterà di dà ci una speranza di salvà a Corsica chè no tenimu tutti cari.

Vogliu ricurdà chì in l'anni 60, ci vulia 5 % di i so rivenuti per cumprà, o piglià a pigiò, un alloghju. Oghje, ci ci vole 45 % di i so rivenuti. È, sapiendu chì a magiurità di i Corsi ùn sò micca ricchi, dunque hè necessariu di piglià misure per permette à tutti di pudè campà in una casa di qualità.

Stu pianu hè u principiu chì v'andà in una bona direzione. Pigliu 2 esempi : l'aiuti per e piccule cumune, è u principiu di u statutu di residente.

Dunque, stu regulamentu, a ripetu, hè un bon'principiu; è spergu chì a riforma, u scambiamentu istituzionale ci derà i mezi d'andà più luntanu per fà smarrisce issu cancheru ripresentatu da a speculazione turistica.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Tony Peraldi hà a parolla.

M. Antoine PERALDI

Merci, Monsieur le Vice-président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Conseil exécutif,

Je vais concentrer donc mon intervention uniquement sur le bloc communal en matière de politique du logement, mais auparavant, je tenais à dire quand même que si le dispositif "Una casa per tutti, una casa per ognunu" a été largement utilisé, c'est aussi sans doute parce que les enjeux liés à ces problématiques avaient été clairement identifiés, d'une part, que les objectifs retenus et que les moyens pour les atteindre ont répondu à l'attente non seulement des personnes en quête de logement, mais également à l'attente des acteurs du logement locaux que sont les propriétaires privés, les bailleurs sociaux et les communes.

Pour ce qui concerne les communes, et là, c'est l'expérience d'un maire d'une petite commune du rural.

Aujourd'hui, quand je veux acquérir du foncier en vue de la construction d'un logement, je n'ai que pour seul financeur la Collectivité de Corse.

Quand je veux rénover des logements communaux, je n'ai que pour seul financeur la Collectivité de Corse.

Quand je veux construire un logement communal, je n'ai pour seul financeur que la Collectivité de Corse.

Ensuite, et là, je ne partage pas tout à fait l'avis de Josépha Giacometti concernant l'aide apportée en matière d'ingénierie territoriale. Moi aujourd'hui, petite commune du rural, je peux dire que j'ai bénéficié de l'ingénierie de l'Office foncier de la Corse, notamment dans l'acquisition de biens qui étaient soumis à spéculation foncière, et je suis

actuellement accompagné fortement par le CAUE dans les procédures de péril et dans la procédure d'état d'abandon manifeste.

Aujourd'hui, dans la révision donc du règlement, vous proposez de nouveaux outils qui s'ajoutent à la palette des aides dont bénéficient donc les communes, notamment le bail réel et solidaire pour lequel, je le rappelle, les intercommunalités peuvent être agréées comme office foncier solidaire. Mais aussi la deuxième mesure, qui est pour moi une mesure choc, c'est la possibilité pour les communes d'être financées pour l'acquisition de biens vacants sans maître. Ça nous permet non seulement de créer une réserve foncière, de sauvegarder notre patrimoine, mais aussi d'installer des jeunes ménages sur nos territoires à des prix qui défient toute concurrence.

Je voudrais dire également que cet effort, il est d'autant plus conséquent qu'en matière de compétences, les compétences qui sont détenues par la Collectivité de Corse sont celles héritées par les anciens départements, à travers le FSL et le plan d'action en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Il faut quand même rappeler que la compétence générale en matière de logement, c'est celle de l'État. Or, aujourd'hui, l'État, c'est lui qui fixe les normes en matière de logement, c'est lui qui définit les aides et les montants des aides, et c'est lui qui fixe la réglementation en termes de zonage.

Certes, aujourd'hui, confronté à des contraintes, à ses propres contraintes, à ses limites budgétaires, à ses limites techniques, parce qu'aujourd'hui les services d'ingénierie de l'État sont complètement démantelés, l'État consent non pas à décentraliser, mais à territorialiser une partie infime de ses attributions, notamment en permettant donc aux intercommunalités de s'ériger en autorité organisatrice du logement et de pouvoir adapter aux réalités locales une partie de ses attributions.

Pour nous, c'est largement insuffisant. Je crois qu'il va falloir qu'on repense sérieusement à une répartition des compétences entre la Collectivité de Corse notamment et le bloc communal. On ne peut pas s'inscrire dans une vision purement communaliste de la politique du logement. Je crois que la politique du logement, elle doit s'appréhender au niveau d'un territoire. Il faut une action résolument décentralisée, parce qu'une politique efficace en matière de logement ne peut se concevoir que dans un projet de territoire.

Elle ne peut se concevoir que si elle est accompagnée d'une politique en faveur des mobilités, d'une politique d'accessibilité des services au public et d'une politique de développement économique qui renforce l'attractivité de nos territoires, qui permet et qui incite des jeunes ménages à venir s'y installer.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

V'aghju da dì duie parolle à l'accorta, juste pour rappeler déjà que pour nous, c'est quand même et, de ce que j'entends, pour nous tous, une priorité quand même majeure de pouvoir loger les gens qui résident ici, au-delà de la technique, je le disais et Romain Colonna le rappelait dans l'amendement qu'on devait présenter, c'est un amendement politique. La technique, il y a toujours moyen de l'améliorer, d'aller plus vite, etc. Je fais confiance aux services pour mettre en œuvre avec les gens de l'art, les gens de du métier.

Je pense que la question qui nous est posée aujourd'hui, c'est : des logements pour qui ? Per quale ? È guardu à Paul, sò d'accunsentu cun tè à 100 %, è pensu ch'ùn hè micca una sorpresa...

Aujourd'hui, on disparaît. On disparaît. Serge me faisait remarquer qu'il y a 8 000 personnes qui arrivent et 5 000 qui restent. 5 000 qui restent et qui se logent. Et nous, je pense qu'aujourd'hui, notre rôle, c'est que ces gens-là ne puissent pas bénéficier d'une aide d'argent public, mais que l'argent public soit fléché pour les résidents, pour les personnes qui résident ici.

Après, si c'est 10 ans, Cathy, pour moi, ça peut être même 20 ans. Mais bon, je pense qu'on va aller dans le consensus.

Après, je voudrais prendre un exemple précis de ce qui se fait et dire aussi que nous, on a renoncé à rien. On n'a renoncé ni au statut de résident, ni à la langue, ni à la culture. A rien, on a renoncé !

Et ce matin, en écoutant RCFM, j'ai entendu un jeune maire, Jean-Baptiste Filippi, le maire di u Mucale, un amicu, un militante, qui a fait des études de notaire, qui était expert immobilier, è oghje hè pastore ind'è u so paese, è merre, è naziunalistu. Mais je prendrai un autre exemple après d'un maire qui n'est pas nationaliste. È ellu, oghje, hà allugiatu i so paisani, à pocu pressu 40 famiglie, paisani di u Mucale, di Calenzana, ind'è un locu induve u metru quadratu vale 250 €, ellu l'hà fattu à 40 €. 40 € le mètre carré, 40 familles logées dans un territoire où la spéculation, induve i ghjunghjiticci scalanu tutti i ghjorni et nous dépossèdent sans qu'on s'en aperçoive.

Je regarde Jean-Marc, dans son village, biens sans maître, rénovation pè i paisani.

François Croce à côté, listess'affare.

Alors, on a renoncé à rien, bien au contraire ! Bien au contraire ! Sans attendre l'autorisation de je ne sais pas qui, di a Francia, di chî ne sò, noi femu è femu, è sò co vi dicu, ùn sò micca chjachjare, ce sont les faits. 40 familles de Balagne, Corsi, paisani, oghje anu una casa, anu un tettu.

È nunda ùn sarebbe statu pussibile senza l'aiutu di a Culletività, a dice Jean-Baptiste. L'acquisition du terrain, un terrain qu'il avait acheté il y a quelques années. Bien entendu, je vous passe les contraintes administratives, il ne pouvait pas revendre, il dépossédait la famille... Et sa réponse au sous-préfet était de dire « aujourd'hui j'appauvris ma famille si ces 40 familles s'en vont, pas si je perds 1 M€ sur la vente de mon terrain », et c'est ça qui est le plus important. Et avec l'argent qu'il a récupéré, il construit une école neuve pour ces 40 familles qui sont aujourd'hui fixées sur ce territoire.

Voilà l'exemple qu'on a concrètement.

Voilà à quoi aujourd'hui doivent être destinées ces aides. Et on le dit très tranquillement, puisqu'on est dans la majorité, aucune aide ne doit aller aux nouveaux arrivants. Aucune aide ne doit aller aux nouveaux arrivants. Que ce soit pour construction ou acheter tout ce qu'on veut, je pense qu'il faut flécher en termes de logement, di terra, toutes ces aides pour les personnes qui résident ici.

Je pense que là-dessus, on peut tous se rejoindre.

Et je vais prendre un autre exemple d'un maire qui n'est pas nationaliste dans ma commune, que Marie-Thé connaît bien et Cathy aussi. Le maire qui n'est pas nationaliste, aujourd'hui, fait des biens sans maître, il en a fait 4 ou 5. Tous ces biens sans maître ont été vendus à un prix défiant toute concurrence aux jeunes du village. Tous ! 2 permis de construire, 2 jeunes du village.

Les autres qui arrivent, eh bien ce n'est pas possible de construire ce n'est pas possible d'avoir des biens sans maître. Il n'est pas nationaliste, ma ghjè un paisanu, ghjè corsu, è sa chî ind'è u so paese, oghje, i ghjunghjiticci, ci anu da lampà fora. Ci anu da lampà fora ! Ci simu guasi. Ci simu guasi ! È cum'ellu dicia Paul Quastana, atteppanu ! Et ils arrivent dans nos villages et ils achètent des maisons vendues 2 à 3 fois. Ils arrivent, ça ne leur plaît pas, ils se disputent avec un voisin ou deux, ils repartent, ils revendent aux cousins, aux copains. C'est ça aujourd'hui, c'est le turnover des ghjunghjiticci qui ne s'intègrent pas.

C'est ça la réalité aujourd'hui, Paul, et tu l'as bien expliqué.

Alors voilà, je ne vais pas être plus long. Nous, on ne renonce à rien, ni au statut de résident, ni à la langue, ni à la culture, ni à la corsisation des emplois.

Voilà, on est toujours là, on est debout, on le sera. Et moi, je suis content et ravi d'entendre aujourd'hui des discours comme j'ai entendu Cathy, Marie-Thé, Marie-Anne Pieri, Maître.

Je pense que simu tutti d'accunsentu et on a tous les yeux ouverts à ce qu'on tient. Mais si on continue à accueillir 5 000 personnes par an, on disparaîtra. Et ça, nimu ùn ci ferà spari, saremu sempre arritti, in faccia à elli è fate chì st'aiuti andessinu à i nostri, à a ghjente chì sò quì, a ghjente chì campanu quì, a ghjente chì custruiscenu quì è chì mandanu i so figlioli à a scola quì.

Nadine et Romain.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pour continuer dans la même veine.

Moi, j'ai 2 villages, comme tous les Corses qui sont de père et de mère de villages différents : un à Calacuccia et un à Sotta. Donc, on a vraiment les 2 territoires complètement différents.

A Sotta, on est passé de 800 habitants, on flirte aujourd'hui avec les 2 000 en 15 ans. C'est ce qui s'est passé. C'est-à-dire qu'on accepte tout, tous ceux qui arrivent. Comme Porto-Vecchio est plus cher, Figari en bord de mer est plus cher, Sotta nous n'avons pas de bord de mer, tuttu u mondu sbarca. Sauf que ça crée des problèmes sociaux aujourd'hui incroyables. Le maire est obligé d'essayer de développer des relations sociales, parce qu'on en est là : c'est une maison, une barrière, une piscine. Parce que c'est ça en bas ! Et on est proche des 2 000 habitants.

Alors, c'est sûr que c'est compliqué, parce qu'on est face à un défi aujourd'hui... Alors on ne vit pas du tout la même chose au Niolu et c'est bien pour ça qu'on essaye aujourd'hui de trouver un équilibre.

A Calacuccia, on essaie chaque année d'avoir 2 élèves de plus pour essayer de maintenir l'école. On essaie d'acheter des biens sans maître pour essayer que la maison ne tombe pas.

Ce sont deux mondes complètement différents ! Complètement différents ! Et ça, vous le vivez tous, parce que ce que je vis, moi, vous le vivez tous, c'est-à-dire avoir un pied dans une commune de bord de mer et avoir un pied dans une commune de l'intérieur, c'est celle-là la réalité.

Donc entre une région, un intérieur qui est dans la continuité de la désertification et de l'autre côté, c'est une explosion, un bouillonnement, un bouillonnement de gens dont

on ne sait même plus d'où ils viennent. Ils ne savent plus prononcer nos noms de famille.

Quand on va dans un magasin à Portivechju, vous dites « Nivaggioni », ils croient que c'est un nom d'origine maghrébine. Le « dge », ils ne savent pas l'écrire. Et je n'ai rien contre les Maghrébins, rien du tout. Mais ils ne savent pas écrire Luciani, ils ne savent pas écrire Nivaggioni, ils ne savent pas écrire Gattaceca, ils ne savent pas écrire Quastana, ùn ne parlemu !, ùn ne parlemu !

Vi rendite contu à chì ne simu oghje! Vi rendite contu ! È Scola Corsa quì era nanzu in traccia di fà una cunferenza di stampa pè pudè mantene a so lingua. Ne simu à issu puntu.

Perchè chì, sin' à avà issu discorsu, in 25 anni, sò eletta quì dapoì 25 anni, ùn l'emu mai intesu. Perchè ne simu à i punti rossi! Ne simu oghje chì o si vince, per ùn more! Si vince oghje per ùn more, ne simu quì oghje!

Allora ghjè perquessa chì issu raportu ùn po micca cunvene à tutti di sicuru sicondu a dimensione di a cumuna, è possu capisce chì Paul-Félix si trova in una situazione cumplicata perchè chì di sicuru Sartè hè à l'inverciu di tutte l'astre cumune chì sò in bord' di mare. Chì sò trà 2 000 è 3 000, chì sò ingiru à issi cosi quì. Ma ùn si pò micca, ùn si pò micca aiutà oghje! Ch'asinnò, ghjè finitu! Aprimu e porte! È tandu, ùn sò più 5 000 persone, sò 10 000 persone ch'anu da ghjunghje tutti l'anni, chì s'anu da stallà. Ùn pudemu più!

Dunque eiu pensu chì u raportu chì hè trasmessu oghje hè presentatu oghje da a maiurità, ma di sicuru ghjè una sfida tamanta, senza u statutu di residente, senza a ricunniscenza di u populu, senza a ricunniscenza di a lingua, senza l'autunumia, pruvemu di parà ciò chè no pudemu parà. Ma di sicuru chì ci vole à fà torna i sforzi. Noi dinù vulemu chì à un mumentu datu ch'elli sianu i Corsi è solamente i Corsi chì sò quì, chì anu qualcosa di noi, ancu ghjente chì sò ghjunti parechji anni fà ma chì oghje ommancu anu u stintu, u nostru, perchè chì oghje, o ghjente, o si vince o si more!

Ùn si pò più campà cusì !

Eccu, aghju dettu.

M. Hyacinthe VANNI

Romain Colonna !

M. Romain COLONNA

Très rapidement, Monsieur le Président.

Je vais terminer, je ne sais pas si ce sera la dernière intervention, mais terminer par là où on a commencé le débat et reprendre les propos de Paul Quastana lorsqu'il disait grosso modo, sans trahir sa pensée, en essayant d'être le plus fidèle possible : grosso modo, s'il n'y a pas un changement statutaire et si en filigrane on n'a pas l'autonomie, tuttu u restu sò chjachjare, les paroles qui ont été employées.

On peut dire et comprendre, Paul, il n'y a pas de souci avec ça. Mais en même temps, on nous dit que s'il n'y a pas un changement profond statutaire, ce que l'on fait ne sert à rien, pas à grand-chose et en même temps, ce que l'on essaie de faire, et je dirai deux mots sur le bilan, grosso modo, on critique, on nous dit ce n'est pas suffisant et ce n'est pas bien.

Donc j'ai envie de dire que d'un côté comme de l'autre, on est coupable ou on est victime, ça dépend de quel côté on se place et d'un côté ou de l'autre, on ne fait jamais suffisamment ou jamais bien. Mais a-t-on les moyens de faire autrement aujourd'hui ? C'est une question que je pose.

Et devra-t-on faire autrement demain ? C'est une autre question que je pose, mais le titre là du document, c'est « révision ». Donc, si on parle d'une révision, il faut quand même qu'on fasse un petit élément de bilan.

L'élément de bilan, je le mets aussi au regard des discussions que l'on a eues hier sur la priorisation, sur les choix que l'on devait faire.

Le bilan, Cher Julien, c'est 70 M€ qui ont été investis sur le territoire, auprès des communes, auprès des jeunes et des moins jeunes pour l'accession à la propriété, pour essayer de juguler le marché, pour essayer de rénover, c'est 70 M€. Et là, dans cet hémicycle, on fait jusqu'à présent comme si cette somme-là n'avait pas été orientée, n'avait pas été investie, n'avait pas été en plus distribuée et contractualisée en fonction de règles et de critères. Alors certes, ils sont peut-être trop complexes, je ne remets pas ça en cause. Mais qui ont été, à un moment donné, faits en fonction de critères précis et de critères qui sont équitables pour l'ensemble des communes. Ça aussi, et je sais que d'aucuns dans cet hémicycle le disent assez souvent, l'aide aux communes, c'est un changement que l'on doit à notre majorité depuis 2015, qui est important. C'est-à-dire qu'on n'a pas regardé dans cette enveloppe des 70 M€ sur l'ensemble des dispositifs qui ont été mobilisés, la couleur politique des communes, je tiens à le rappeler.

Est-ce que le dispositif précédent a été efficace ? Oui, il a été efficace.

Est-ce qu'il a été suffisamment efficace pour juguler un problème de fond dans un territoire, vous l'avez dit, à l'échelle française où la Corse est le territoire le plus pauvre ? M. Paolini a rappelé les chiffres de la spéculation qui n'ont pas commune mesure en Europe, avec des chiffres qui ont été avancés. On a quadruplé les prix quand ailleurs la moyenne française doublait, par exemple, ses prix. Donc, on est sur une tension foncière immobilière du parc locatif qui n'a pas d'équivalent ailleurs en France.

Et donc, oui on est d'accord avec Paul Quastana. S'il n'y a pas une réforme profonde et s'il n'y a pas un fort statut d'autonomie et un statut de résident qu'on peut décliner ou appeler de différentes manières, oui, on va vers de graves problèmes et vers une aggravation des problèmes plus qu'ils ne posent aujourd'hui.

Mais est-ce que dans le cadre des compétences de cette collectivité, et Tony a bien fait de le rappeler, et des fois bien au-delà de ses compétences, est-ce qu'on a réussi à mobiliser des choses qui sont profitables, des dispositifs profitables aux Corses ? Oui !

Est-ce qu'on doit continuer à le faire et intensifier nos démarches ? Oui, dans le dispositif actuel.

Donc nous, il ne s'agit pas d'enlever ce rapport pour le présenter dans plusieurs mois.

Nous, on est tout à fait prêt à aller en commission, en revanche, pour discuter, il n'y a aucun souci et nous-mêmes nous déposerons des amendements, notamment pour les primo-accédants, Cher Julien, pour introduire la notion de statut de résident, et Hyacinthe le disait, auquel on n'a pas renoncé, auquel on n'a pas renoncé. On est arrivé sur un point d'accord avec le gouvernement qui, au moment où on a trouvé ce point d'accord, nous a semblé satisfaisant pour pouvoir, selon une étape, avancer sur cette problématique là et ne pas retourner à la maison sans rien.

Mais dire enfin, et je terminerai, je ne serai pas plus long, est-ce que nous avons eu la prétention une seule seconde, à travers ce dispositif, de régler, d'arriver dans cet hémicycle et de dire « nous avons réglé le problème de la spéculation en Corse » ? Non. Nous avons bien conscience qu'il faut aller plus loin, qu'il faut aller sur d'autres terrains et c'est tout l'enjeu de la réforme constitutionnelle des mois à venir.

Donc, puisqu'au moins sur ce point, on est une majorité à être d'accord, moi, j'invite l'ensemble de cet hémicycle à suivre le Conseil exécutif et la majorité à obtenir une réforme constitutionnelle dans les semaines à venir, pour revenir dans cet hémicycle là et pouvoir régler ou compléter le dispositif à droit constant par une évolution statutaire et prendre des lois en faveur des Corses, de la Corse, des résidents et de la primo-accession pour asseoir un statut de résident en Corse.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

Je serai très court compte tenu du temps et de l'heure tardive.

Moi, je m'interroge, puisqu'on arrive à la fin d'un cycle, sur la façon dont, sur ce sujet comme sur tant d'autres, on berce d'illusions les Corses et dont, à bien des égards, je crois, vous vous bercez d'illusions.

Vous mettez en perspective un rapport qui n'en est pas un. On pourrait appeler ça un addendum à un rapport existant, lequel rapport a été voté à l'unanimité et auquel nous avons contribué, il y a 5 ans maintenant de cela, pour ce qu'il était et pour les objectifs qu'il se fixait. Et vous mettez ce rapport en perspective avec ce que d'aucuns ici considèrent comme un fléau, et en tout cas avec un problème anxiogène que nous avons tous en partage. Vous pouvez appeler ça les envahisseurs, vous pouvez qualifier ça d'invasion, vous pouvez qualifier ça de drames, de fléau, de vagues.

Il y a un sujet, il y a un sujet qui est très profond, qui dépasse très largement le cadre du logement, qui est celui de la disparition, du sentiment d'appartenir à quelque chose qui s'éteint, qui disparaît, qui est presque ontologique. Très bien.

Première illusion, on ne va pas se faire croire, je crois que Romain a modéré le propos, que ce n'est pas cette affaire-là, ce n'est pas cet addendum qui va régler le fléau. Il faut qu'on soit très clair là-dessus parce que le débat a très largement débordé.

Deuxième sujet et deuxième élément de modération, on va se heurter à un principe de réalité, je parle rapidement sur l'insécurité juridique, qui est le problème des moyens. On ne va pas régler le fléau dont on parle avec 10 M€ par an, si on arrive à individualiser les 10 M€ et si on arrive à dépasser l'immense complexité du rapport tel qu'il est formulé.

Mais je vais plus loin sur le thème de la grande illusion. On a voté, y compris nous-mêmes, à l'unanimité, les premiers termes de la révision constitutionnelle, en conscience ! Darmanin, lorsqu'il sort le soir sur le perron de son ministère, lorsqu'il est interviewé par les premiers journalistes, il dit lui-même que, voté en l'état, tout cela ne correspondra pas ou ne sera pas corrélé à un statut de résidence.

Donc, quand bien même les choses se passeraient comme beaucoup le souhaitent ici, au regard des navettes parlementaires et du travail parlementaire qui va s'initier dans

quelques semaines, il ne faut pas imaginer qu'on aura un statut de résident. Deuxième sujet de la grande illusion.

Troisième déclinaison de la grande illusion. Moi, je suis d'accord avec beaucoup de propos qui se sont tenus ici, mais en particulier avec celui de Josépha. Le statut de résident qui découlerait de l'écriture institutionnelle si toutes les portes s'ouvraient, il dirait quoi ? Il dirait qu'au bout de 6 ans, 5 ans, 10 ans, on fabriquerait du Corse. Mais de quel Corse on parle là ? Pour être un bon Corse, il faut être résident depuis 10 ans ?

Et d'aucuns pensent ici que quelqu'un qui serait resté 6 ans en Corse, 7 ans, 10 ans, nourrirait un sentiment d'appartenance qui, d'une certaine façon un peu mythifiée, redonnerait vie au sentiment d'appartenance à un peuple ? Mais c'est la grande illusion.

En réalité, ce qui est réclamé et ce que je peux entendre, même si je n'en partage pas ou si nous n'en partageons pas les grands principes, ce qu'il faut arriver à faire pour aller dans la logique de Paul Quastana, et aller jusqu'au bout de cette logique, c'est dresser un mur sur les 1 000 km de côte et faire en sorte qu'on interdise l'accès aux 5 000 personnes qui arrivent chaque année. C'est de ça dont on parle !

Quand, en fragilisant un peu le dossier, Hyacinthe dit « i ghjunghjiticci, ùn ne vulemu più », à ce moment-là, il faut fermer les frontières. Mais à ce moment-là, ce n'est pas un statut de résident qu'il faut, ce n'est pas un statut d'autonomie, c'est un statut d'indépendance, et il faut le dire.

Faire Nation, c'est vouloir un statut d'indépendance qui vous permette, en tant qu'État membre de l'ONU, de fermer les frontières et faire en sorte que les ghjunghjiticci n'arrivent plus. Mà mancu Trump ùn ci hè ghjuntu, avec son mur au nouveau Mexique ! Ùn ci hè micca ghjuntu ellu.

Donc attention, en partant d'un dossier qui est quand même mineur au regard des implications qu'il va avoir et en posant le fléau tel que vous le posez, en tout cas pour certains, de laisser croire une nouvelle fois, par une dimension symbolique exacerbée, que ce dossier, y compris les avantages qu'on pourrait tirer de l'écriture institutionnelle, pourra résoudre ce problème, ce n'est pas vrai ! Et il faut le dire aux Corses qui nous écoutent, Hyacinthe et d'autres. Il faut le dire !

Voilà, c'est juste cette mise au point, me semble-t-il, qui devrait nous conduire à retirer ce dossier parce que je pense que les travaux de commission, si on devait y aller au bout et travailler sérieusement, nous conduiraient à une charge de travail à mon avis incompatible avec le temps qu'il nous reste pour finir cette session. On est prêt en tout cas à y contribuer pour notre part.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions, sachant que vous n'avez plus de temps de parole ? Vous avez épuisé tout votre temps de parole. Il reste un peu de temps de parole à Fà Populu in seme...

M. Paul QUASTANA

Juste un mot pour terminer.

Ce que tu as dit sur les 40 familles du côté de Calenzana, etc., c'est quelque chose qu'on retrouve dans beaucoup de villages. Même le maire de mon village, il a fait ça. Il donne les appartements à ceux du village d'abord, à ceux des villages alentours aussi, et ça ne va pas plus loin. Mais, malheureusement, c'est une goutte d'eau. C'est une goutte d'eau, si on multiplie ça par 200 ou 300 communes qui le font, ça fait dans les 10 000. Il nous en reste combien derrière ?

Par contre, les autres, ils arrivent à dizaines de milliers !

Alors qu'on appelle ça indépendance, qu'on appelle ça comme on veut, je dis qu'il faut arrêter ça et, comme on ne peut pas l'arrêter, il faut trouver un biais pour ne pas se croire obligé de les loger. C'est aussi simple que ça.

Je peux quand même refuser de vendre ma maison et la vendre à qui je veux. Donc, il y a peut-être un sentiment collectif à développer là-dessus.

M. Hyacinthe VANNI

Je suis toujours d'accord avec Paul Quastana. Et d'une façon ou d'une autre, il faudra bien qu'on change les choses et que ces gens-là restent où ils sont.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y a plus de temps de parole, tout est épuisé.

Monsieur le Conseiller exécutif, avete a parolla.

M. Julien PAOLINI

Merci, tout d'abord pour les différentes interventions.

Beaucoup de choses ont été dites. Je vais d'ores et déjà m'excuser pour ne pas répondre dans les détails à chacune des interventions, en tout cas sur le volet technique, mettre d'ores et déjà fin au suspense et vous dire qu'on ne va pas retirer le rapport, bien entendu. Vous, vous en doutiez.

En revanche, pour celles et ceux qui souhaitent travailler, faire des propositions, comme je crois que c'est le rôle des élus de l'Assemblée de Corse, on est tout à fait disposé à aller en commission pour revoir tel ou tel dispositif, améliorer certaines choses comme on le fait habituellement.

Globalement, qu'est-ce que j'ai entendu, comme souvent d'ailleurs ? « Ce règlement, il est trop complexe », je crois que c'est Marie-Thé Mariotti et Jean-Christophe Angelini, en parlant d'une usine à gaz. Déjà dire que, en grande partie, les dispositifs votés, je crois, à l'unanimité en 2019 sont toujours partie prenante de ce règlement-là, en très, très grande partie.

Donc en 2019, notamment sur les bancs de nos opposants de la famille nationaliste, je n'ai pas entendu des propos nous taxant d'usine à gaz. Et si c'était réellement une usine à gaz, puisqu'à 80 % le règlement et globalement, en termes de dispositifs techniques, il n'aurait probablement pas mobilisé près de 70 M€ et créé ou réhabilité près de 6 000 logements.

Mais moi, je vous donne rendez-vous dans un an ou deux, et on fera le point pour savoir, comme le règlement d'aides aux communes d'ailleurs, s'il n'est pas pleinement opérationnel et que les maires ne s'en saisissent pas et que ça ne conduise pas, même peut-être, à être sous une forme de tension budgétaire sur ces politiques-là. Mais ça, on verra. Mais moi, je suis très tranquille sur la capacité des maires, quels qu'ils soient, à mobiliser ces fonds, même si ce que disait Josépha en matière d'ingénierie, bien sûr, est nécessaire en matière d'accompagnement des petites communes.

En réalité, ce n'est pas ça qui gêne, ce n'est pas la complexité supposée du règlement telle qu'elle est évoquée. Ce qui gêne aujourd'hui, c'est que le Conseil exécutif assume de mettre en place une conditionnalité des aides. Une conditionnalité des aides liée à l'atteinte d'objectifs politiques. Que les aides aux communes ou aux autres bénéficiaires ne soient pas une simple ligne de tirage, une forme de droit acquis naturel de puiser sur l'argent public pour faire comme on le souhaite, même si ce n'est pas en accord avec le projet politique que nous, on défend.

Et donc oui, on assume cette conditionnalité des aides. On peut en discuter, si vous le souhaitez, en commission.

Je rappelle que ce rapport-là, il est prêt depuis un certain temps. On l'a suspendu dans le cadre de la campagne municipale, pour ne pas interférer sur cette campagne et je crois qu'il est urgent de mettre en place ces dispositifs-là.

Et je vais quand même vous donner quelques chiffres.

Tout d'abord, revenir sur l'aide aux communes, puisque ça a été évoqué, les fameux 20 % de réserve stratégique conditionnés à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs en matière de régulation des meublés de tourisme.

Je rappelle : taxation des résidences secondaires pour les communes de plus de 3 000 habitants, bien sûr ; servitude de résidence principale dans les PLU ; mesures compensatoires pour débloquent les 20 % de réserve stratégique. J'avais entendu beaucoup de personnes dans l'hémicycle, dans les groupes d'opposition, nous dire « c'est illégal, on ne vous laissera pas faire », etc., etc.

Aujourd'hui, on a reçu un courrier du préfet sur ce règlement d'aides aux communes, une forme de recours gracieux, on va dire comme ça, je ne sais pas d'un point de vue juridique si c'est réellement un recours gracieux. Aucune de ces dispositions en matière de conditionnalité des aides sur la réserve stratégique, sur la régulation des marchés du logement et de lutte contre les spéculations n'a fait l'objet d'observations du contrôle de légalité. La seule observation qui a été faite, elle concerne la langue et les dispositions liées à la mise en œuvre de la charte sur la langue par les communes. Chacun d'entre vous appréciera ce courrier.

Et oui, il y a urgence à le mettre en place, ce règlement, à le réviser, parce qu'on n'a pas beaucoup parlé... On a parlé de la question démographique, des flux, des difficultés que ça engendre en termes d'intégration, la pression sur nos infrastructures, etc., etc. Mais une question qui a été moins abordée dans vos interventions, c'est la question de l'usage du logement.

L'usage du logement aujourd'hui en Corse, comparé à il y a 10 ans ou même à 2019, il a été profondément modifié, avec une partie des logements qui sont aujourd'hui transformés, et de plus en plus, en meublés de tourisme.

Et je vais répondre à Jean-Christophe. On ne cherche pas à opposer les territoires, mais il y a quand même une réalité. Les phénomènes à l'œuvre, ce ne sont pas les mêmes dans l'urbain, le périurbain, des zones d'Ajaccio et de Bastia qui concentrent en grande partie du logement principal, et je reviendrai d'ailleurs sur le cas d'Ajaccio, des zones littorales et touristiques qui sont soumises à une forte pression foncière et immobilière

et où le nombre de résidences secondaires, et en corollaire de meublés de tourisme explose, avec des taux qui montent à 50 % mais qui ne sont pas des maisons patrimoniales, des maisons qui appartiennent à des Corses, en tout cas pas dans la grande partie, mais qui répondent à d'autres logiques, à d'autres besoins que nous on veut encadrer, que nous on veut réguler.

Et de l'autre côté, il y a les villages, les zones de montagne et de l'intérieur. Et ce n'est pas opposer que de dire que cette réalité-là, elle existe. Et ce sont des zones qui peinent à se maintenir, où il faut qu'on arrive à fixer des populations, parce que ces populations sont vieillissantes, et où les jeunes ne souhaitent plus s'y installer ou peinent à s'y installer.

C'est cela qu'on propose aujourd'hui. Et ce n'était pas une usine à gaz. Des problèmes complexes, on ne va pas les régler avec des dispositifs simples. Ne faites pas croire ça aux gens. Il n'y a pas de baguette magique pour dire « la spéculation, on va l'arrêter d'un coup de baguette magique ». D'ailleurs, même pas avec un statut de résident et une réforme constitutionnelle, probablement. Ça va passer par une autre capacité de réaction qui est collective.

Et je ne suis pas d'accord non plus sur le constat sur le statut de résident et la réforme constitutionnelle, vous le savez.

La réforme constitutionnelle, elle ouvre une porte, notamment en constitutionnalisant, je dirais, le lien entre les Corses et leur terre, qui nous ouvre à minima non pas un statut de résident qui touche à la citoyenneté, avec un droit de vote par exemple pour le corps électoral corse, avec une notion de résidence qui s'appliquerait dans tous les secteurs. Mais elle ouvre une perspective certaine pour conditionner l'accès au logement et au foncier à une durée effective de présence sur le territoire et avec des liens matériels et moraux entre les Corses et leur terre. Mais ça, ça va faire l'objet des débats, bien sûr, dans le cadre de la réforme constitutionnelle et derrière, dans le cadre de sa déclinaison dans la loi organique.

Et donc, je ne partage pas, vous le savez, les propos de Jean-Christophe Angelini sur cette question.

Et donc je disais le parc de logements qui se modifie, l'offre de logements, de manière importante.

Sur la région ajaccienne, puisqu'il y a eu une étude récente, c'est pour ça que j'en parle, qui dit que finalement, les meublés de tourisme sur Ajaccio, ça ne pose pas de difficulté parce qu'il n'y en a que 6 % ; 6 %, c'est une proportion.

Dans la première ville de Corse, 6 %, c'est plus de 2 000 logements qui sont sortis du marché pour des gens qui vivent et qui travaillent à l'année sur ce territoire, pour être destinés uniquement à de la location saisonnière.

Alors, dans notre commune, c'est sûr, c'est 30 ou 40 % en taux, mais sûrement des communes de taille plus petite. Et puis après, il y a ce que ça rapporte aussi, notamment en taxe de séjour. Sur Ajaccio, 19 M€ !

Alors, vous n'allez pas me faire croire que ce qui est proposé aujourd'hui, l'obligation d'enregistrement, ça va enrayer cette mécanique-là, où de plus en plus de logements sont transformés en meublés de tourisme et en locations saisonnières. Il va falloir utiliser des outils un peu plus puissants et c'est ce qu'on propose aujourd'hui à droit constant pour essayer de réguler ces mécaniques-là.

350 % d'augmentation en 8 ans sur les meublés de tourisme. Et vous avez vu récemment les hôteliers, qu'est-ce qu'ils disent ? Ils disent qu'ils sont en difficulté, qu'ils ont du mal à faire face à cette concurrence-là. Et ce sont souvent des Corses et des familles, ce ne sont pas des grands groupes dont on parle lorsque je parle des hôteliers insulaires.

Après, c'est faux, je le dis, c'est faux d'affirmer que l'investissement de la Collectivité reste le même. On est sur 12 M€ par an. C'est sûr, ça ne va pas régler le problème de la spéculation foncière et immobilière sur l'ensemble du territoire corse. Mais alors, qu'est-ce qu'on fait ? On ne fait rien ? On jette l'éponge, on rentre tous à la maison et on se dit « bon allez, on laisse faire, ce n'est pas grave, on verra bien » ? Ce n'est pas ça qu'on propose.

Vous nous dites, les primo-accédants vont baisser de 28 000 à 15 000 €, oui on baisse de 28 000 à 15 000. Oui, l'aide, probablement qu'elle arrive trop tardivement et bien sûr qu'on est preneur d'un travail avec les notaires pour savoir comment on peut faire en sorte que l'aide elle arrive plus vite, avec les banques aussi. Aujourd'hui, on peut essayer de mettre en place, nous, au sein de l'administration, un certain nombre d'outils pour que l'aide arrive au meilleur moment. S'il y a un travail et une voie de passage avec les notaires, bien sûr qu'on est preneur. Mais nous de dire que parce qu'on baisse d'un montant plancher de 28 000 € maximum à 15 000 €, on n'aiderait plus les primo-accédants, c'est faux, parce que ce qu'on vous propose aussi, c'est de mieux aider les primo-accédants.

Premièrement, l'aide à la maison à 1€. Alors 1€ c'est un élément de langage, vous l'avez bien compris, c'est une manière de faire comprendre qu'on va accompagner pour l'acquisition de biens à des prix maîtrisés, fortement décotés. Decotés de quoi ? Decotés du montant de la subvention de la Collectivité de Corse qui pourra aller jusqu'à 200 000 €.

Alors, est-ce que ce sera 20 000 €, 30 000 € à la fin ? Ça je ne peux pas vous le dire, mais c'est destiné aux primo-accédants ça, comme l'aide aux lotissements communaux. Alors, on aide pour les frais d'acte, on aide pour l'acquisition du bien, on aide pour la réhabilitation du bien et on nous dit « vous ne faites pas assez ».

On met en place des mesures à droit constant pour que les aides aillent à destination de la résidence principale avec un lien avéré au territoire. Et encore une fois, on nous dit que le compte n'y est pas.

Pour répondre à Paul-Félix, sur les bailleurs publics, et je noterai une contradiction avec l'intervention de Jean-Christophe qui nous dit « pour moi, sur ma commune, c'est très embêtant, il y a plus les PLUS, les PLAI qu'il y avait dans le règlement précédent ». Je rappelle que ces aides, PLUS, PLAI, etc., s'adressent aux bailleurs sociaux privés, essentiellement aux bailleurs sociaux privés.

Brouhaha.

Pas forcément, mais je termine. Je termine.

Là encore, c'est un choix politique. Ce qu'on dit, nous, les bailleurs publics, on va les accompagner dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, comme on l'a fait précédemment. C'est pour ça que je ne suis pas d'accord avec l'analyse de Paul-Félix.

Je rappelle : les logements sociaux, donc les bailleurs, qu'ils soient publics ou privés, 25 M€, dont 20 M€ au profit des bailleurs publics, des offices publics de l'habitat de Corse et de la CAPA, 70 % du montant des aides. Et là, ce qu'on vous propose de faire, c'est de maintenir les conventions d'objectifs et de moyens à des montants équivalents. Sur les 6 prochaines années, ce sera 30 M€ rien que pour l'Office public de la Corse, pour la construction et la réhabilitation.

Et ce qu'on dit également : les bailleurs privés, on va les accompagner aussi, mais plus comme on l'a fait précédemment, à travers une aide forfaitaire sur le PLUS et le PLAI, c'est-à-dire pour la construction neuve. Mais on va les aider dans le cadre de la réhabilitation de leur parc de logements, qui est fortement dégradé, parce qu'on ne peut pas laisser des populations dans ces habitats qui sont souvent des habitations dans des états de dégradation avancée, en mobilisant dans le contexte budgétaire actuel des fonds dédiés et non pas des fonds propres de la Collectivité qu'on souhaite flécher à titre principal sur les communes.

C'est faux également de dire que les communes de 3 000 habitants ne peuvent pas bénéficier de ces aides.

Je rappelle, Paul-Félix, sur les logements locatifs, l'aide aux communes pour le logement locatif communal, donc jusqu'à 120 000 € par logement créé, les aides sont opérationnelles.

La seule disposition qui n'est pas opérationnelle, c'est l'achat de bâtis anciens pour de la primo-accession, tout simplement parce que ça va être difficile pour une commune, peut-être pas pour Sartène, je ne sais pas, tu le sais mieux que moi, de vendre des biens à des prix hors des prix du marché dans des secteurs qui ne peuvent pas justifier d'une telle mesure en raison, je dirais, de la difficulté à maintenir des populations sur leur territoire et de lutter contre la désertification. Mais on est tout à fait ouvert pour en discuter.

Et c'est faux également de dire que les aides, elles ont baissé.

Ce qu'on propose aux communes pour les 6 prochaines années :

C'est 360 000 € pour la création de logements communaux, soit neufs, soit en réhabilitation. 360 000 € sur la durée de la mandature, ce n'est quand même pas rien.

C'est entre 200 et 400 000 € pour la création de lotissements communaux en maîtrise d'ouvrage ou via des opérateurs.

C'est 200 000 € pour l'achat de biens et de la réhabilitation.

Et bien sûr que pour tout ce qui est gratuit, on ne va pas aider la commune. Mais si elle achète de gré à gré... Parce qu'il n'y a pas que des biens vacants sans maître dans les communes de l'intérieur et de la montagne. Ce qu'on voit, ce sont des maisons qui sont dans un état moyen et qui sont vendues au plus offrant, et notamment à des gens qui n'ont aucun lien avec la Corse. Et nous les maires qu'on voit, et Hyacinthe a témoigné, et je pourrais vous en citer des dizaines, ils nous disent : « Moi je suis arrivé acheter un bien, une maison, 2, 3, j'ai fait du logement locatif, mais je n'y arrive plus, je ne peux pas acheter toutes les maisons de ma commune pour faire du locatif, il faut que je gère les locations, il faut que j'entretienne, etc., ça rentre dans le patrimoine, c'est compliqué ».

Donc quand la maison est gratuite, on ne va pas aider, maintenant quand la commune va acquérir le gain de gré à gré, bien sûr qu'on va l'accompagner pour qu'elle puisse le céder.

Répondre aussi que la bonification c'est répondre à au moins l'un des critères. Et on priorise l'Office foncier, tout simplement parce que si les communes ont fait appel à l'Office foncier, c'est qu'à un moment donné elles n'avaient pas la capacité d'agir seules.

C'est pour ça qu'on dit « on priorise l'Office foncier » et puis on récupère de l'argent public qui a été investi dans ces communes-là pour l'investir à nouveau sur des communes. C'est une mécanique, à mon avis, qui est vertueuse que de prioriser les opérations qui ont été sous portage de l'Office foncier, pour répondre à Marie-Thé Mariotti.

Ceux qui ont déjà un terrain, là-aussi, vous avez dit, « ils ont eu la chance... », oui, ils ont eu la chance, c'est pour ça qu'on décide de les aider un peu moins que les autres, mais on les aide quand même puisqu'on prévoit une aide forfaitaire de 5 000 €. Alors, ce n'est peut-être pas assez, mais on ne les oublie pas non plus. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, avoir un terrain constructible en Corse, c'est un avantage important et ça permet souvent de régler le problème de l'accession aux prêts bancaires, puisque la banque a une garantie puisqu'elle a du foncier généralement constructible.

Josépha, l'ingénierie, bien sûr qu'il faut qu'on renforce l'ingénierie, c'est même un droit. On a modifié les statuts de l'Agence d'urbanisme et d'énergie à cet effet. On développe les activités commerciales, notamment sur l'aide à la rédaction de documents d'urbanisme et aussi des projets d'aménagement. Et on a différencié ce qui relevait des actions de la Collectivité de Corse, notamment sur le PADDUC ou sur les avis PPA, de ce qui relevait vraiment des missions d'ingénierie et d'accompagnement des communes sur ces dispositifs.

Après, je veux bien l'entendre, « tout flambe, les prix de la construction, les prix des matériaux, les prix des carburants, etc., et vous ne suivez pas », mais parce que les recettes, elles ne suivent pas.

Comment on peut suivre ces inflations et ces mécaniques là à recettes constantes ? La condition sine qua non de pouvoir atténuer, je dirais, ces coûts, ou en tout cas les amortir, c'est qu'on trouve des recettes en face. Et les recettes en face, elles ne vont pas tomber du ciel. Ça passe par un statut fiscal, ça passe par une réforme constitutionnelle et ça passe par un statut d'autonomie, sauf à attendre encore de l'État des plans exceptionnels d'investissement et autres dispositifs analogues, même si bien sûr il y en a également besoin.

Alors, je n'ai pas cité la question des problèmes d'indivision. Bien sûr que ça participe aussi à améliorer les sorties d'indivision.

Le rapport a été rédigé avant le 7 avril, puisqu'il a été examiné en Conseil exécutif à cette même date et donc on n'a pas pu l'intégrer, mais bien sûr qu'on a bien pris date de cela, même si je dis que les sorties d'indivision, ça ne règle pas tous les problèmes du logement. On a aujourd'hui des biens qui se vendent et qui se vendent partout, et à des prix auxquels les Corses ne peuvent pas acquérir, et qui ne sont pas dans des situations d'indivision.

Donc voilà, moi je pense avoir essayé de répondre aux principales questions.

Vous dire que, moi, j'assume totalement les choix qui sont faits aujourd'hui, mais totalement, et le Conseil exécutif, je pense, dans son ensemble. Et je remercie la majorité territoriale de nous soutenir.

On ne peut pas aller plus loin, je crois. On a poussé les curseurs, et Josépha qui nous appelait souvent à le faire l'a reconnu dans ses propos, au maximum, et on l'assume. On assume la prise de risque. Si demain le contrôle de légalité, la préfecture nous dit « non, mais votre disposition, notamment en lien avec le cahier des charges anti-spéculatif de l'Office foncier, on va l'attaquer, il est illégal, etc. », Si la loi ne convient pas, c'est à la loi de changer, ce n'est pas au peuple. Ce n'est pas de ne pas pouvoir répondre aux besoins du peuple avec les lois actuelles.

Donc on va assumer, on va aller au bout, on verra bien ce qu'il en est, comme on l'a fait d'ailleurs sur le règlement d'aides aux communes. Et sur cette question-là, on ne lâchera pas, on ne lâchera pas. On va essayer de passer dans les conditions actuelles et si demain, on a de nouvelles opportunités, notamment dans le cadre du statut d'autonomie, on viendra devant vous pour réviser les modalités de ce règlement et pour avoir des dispositifs plus efficaces en matière de régulation des marchés du logement.

Donc moi, je voudrais remercier les services.

Vous dire que dans cette session qui est un peu particulière, parce que c'est aussi la dernière du président du Conseil exécutif, je suis un peu ému et surtout très fier d'avoir l'occasion de présenter ce rapport-là, de le défendre, parce que je crois qu'il répond à tous les points fondamentaux sur lesquels on s'est battus ensemble, nous les nationalistes, et j'espère que vous nous rejoindrez pour le soutenir. Et je suis à votre disposition, bien sûr, pour y travailler en commission.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je voudrais parler quelques minutes avant que nous allions en commission, d'abord pour remercier Julien Paolini qui, avec son engagement et sa passion habituelle, a travaillé ce dossier et l'a présenté devant l'Assemblée ; remercier également les services qui l'ont accompagné dans cette construction.

Je voudrais ensuite, très brièvement, avant que nous n'allions travailler et essayer de faire améliorer ce rapport par l'échange, réinscrire ce débat qui a été aussi, et c'est normal, largement technique, dans une perspective politique synthétisée.

Puisqu'il s'agit d'un rapport sur le règlement d'aides au logement, parlons d'abord en une phrase du logement. La crise du logement, elle est partout en Europe et en France. C'est une crise multiforme. C'est une crise profonde et c'est une crise complexe, tellement complexe qu'un grand État comme la France, parmi les premières puissances mondiales, a identifié le problème depuis des années, voire depuis des décennies et n'arrive pas à le régler, ne fût-ce qu'en partie.

Donc, nous sommes déjà partie prenante totalement d'un ensemble global qui est confronté à une difficulté majeure, avec une singularité pour la Corse, c'est que ce problème global, qui est majeur, est aggravé chez nous par des facteurs cumulatifs qui viennent lui donner une dimension sans équivalent. Et nous, nous toutes et nous tous, dans cette Assemblée, comme les maires des communes de Corse, 360 communes et chacune d'entre elles avec des problématiques à la fois communes mais quelquefois différentes, ces problèmes-là, nous essayons de les résoudre avec les moyens qui sont les nôtres.

Et donc je dirais que nous sommes pris en étau dans la nécessité d'essayer d'arbitrer entre 3 axes et 3 dimensions.

La première dimension, c'est, on l'a dit, une crise de logement, et ça a été souligné par plusieurs des intervenantes et intervenants, qui n'est en fait que la partie émergée d'une problématique beaucoup plus profonde, existentielle et ontologique. Parce que chez nous, la crise du logement, elle est une déclinaison de la spéculation immobilière et foncière, d'une évolution démographique que l'on subit, y compris si, comme nous toutes et nous tous ici, on l'approche avec humilité et avec des valeurs humanistes. Il ne s'agit pas de rejeter les gens, pour personne, même si quelquefois les mots ou les réactions peuvent être passionnés.

Non, au contraire, et je crois notamment que lorsque nous avons abordé le prisme, Jean-Martin, pour vous répondre, le prisme de la réponse, y compris aux enjeux démographiques, à travers celui du statut de résident, combiné avec la capacité renforcée d'intégration, notamment à travers la langue et la culture, et la capacité à

s'approprier ce qui est notre identité collective, nous avons, les uns et les autres, montré que nous n'étions pas dans une approche ethniciste de la question démographique ou plus généralement de la question de l'identité.

Donc, d'un côté, premier axe du triangle, cette logique violente de dépossession, de spéculation, de perte du sens qui se traduit aussi par une difficulté multiforme pour accéder au logement de toutes et de tous, des classes moyennes comme des plus pauvres. Et ça, ça touche la quasi-totalité de notre société, en ville comme dans les villages.

Le deuxième axe à prendre en considération est un axe qui est aussi une contrainte, c'est que nous avons des moyens extrêmement limités, budgétaires d'abord, et vous nous l'avez rappelé à plusieurs reprises. Quand on ne peut pas tout faire, il faut essayer d'identifier des priorités et chaque fois que possible, d'aider mieux plutôt que d'aider plus. Et cette logique-là, nous l'avons intégrée dans le règlement, non pas en diminuant globalement l'enveloppe de l'aide qui est considérable, mais en essayant de définir des critères d'attribution, y compris à travers la conditionnalité, par exemple, qui nous permettent de mieux corréliser l'argent investi avec les objectifs recherchés.

Donc, premier niveau, une volonté politique partagée de répondre à une logique de difficultés, voire d'exclusion concernant la mise en œuvre d'un droit fondamental qui est le droit au logement, avec en arrière-plan la spéculation, la perte du lien à la terre.

Deuxième difficulté, des limites budgétaires considérables.

Troisième difficulté, un environnement juridique qui ne nous permet pas d'agir, souvent qui nous paralyse, par exemple, dans la mise en œuvre d'une notion, y compris dégradée du statut de résident ; confier les efforts que nous avons fait ensemble à l'unanimité dans le cadre du périmètre de l'Office foncier pour définir un cahier des charges qui tire les leçons, je me tourne vers le groupe Core in Fronte, d'une difficulté dans un village où un maire, sans doute de bonne foi, avait construit un logement communal et où, au moment où le bénéficiaire initial est parti, ce logement communal a servi à une opération spéculative. Et nous nous sommes dit, nous ne pouvons pas continuer à aider dans ces conditions, il faut créer les conditions qui sécurisent les maires qui, pour la plupart d'entre eux, souhaitent effectivement que les logements, qu'ils construisent ou qu'ils louent, bénéficient prioritairement à la population de leur village, à i paisani o à quelli chì ghjunghjenu è chì volenu diventà paisani. Et là-dessus, on est tous d'accord.

Concernant le volume global de l'effort, on ne peut pas passer rapidement, trop rapidement sur ce qui a été fait : 70 M€ investis, des milliers de logements créés ou réhabilités.

Je vous rappelle que ça n'existait pas avant, mais ça ne suffit pas puisque l'effort considérable et vertueux que nous avons réalisé ensemble ne permet pas de compenser le différentiel entre ce qui est fait et les besoins, parce que les efforts que nous faisons courent après un besoin qui va sans cesse grandissant. Et c'est ça aussi qui crée le sentiment d'angoisse et qui peut-être alimente aussi des critiques.

Mais je vous rappelle quand même que la Collectivité de Corse, aujourd'hui, même si elle cumule les compétences des conseils départementaux et des régions, est la Collectivité qui aide le plus en France le bloc communal et intercommunal, et de très loin ! Et que c'est également la Collectivité qui a développé, sur le fondement de la clause générale de compétence, c'est-à-dire en dehors de ses compétences obligatoires, toute une batterie d'aides et de dispositifs. Peut-être que leur adjonction est complexe. Mais comme l'a dit Julien Paolini, cette complexité répond, d'une part, à la complexité du problème et d'autre part, à la multiplicité des besoins.

Vous ne pouvez pas avoir un seul dispositif lorsque vous proposez d'aider, et je me tourne vers Tony Peraldi qui a ce vécu, comme d'autres ici, de maire d'une petite commune de l'intérieur, qui a peu de moyens, qui a peu de personnel communal, qui a peu d'ingénierie, qui n'est pas une commune du littoral et qui pourtant voit ses maisons les unes après les autres être guettées et tantôt acquises, ou en tout cas avec la volonté d'être acquises, par des gens qui sont extérieurs au village et qui arrivent avec une logique spéculative, y compris quelquefois sans être eux-mêmes des spéculateurs.

Le Belge qui arrive dans un village du Taravu et qui est prêt à payer très cher pour nous ce que nous ne pouvons pas payer, parce qu'il considère, et il a raison, que la maison qu'il se propose d'acheter est pour lui le paradis, par rapport à l'endroit qu'il va quitter, n'est pas un spéculateur, c'est quelqu'un qui a de l'argent et qui trouve un cadre de vie qu'il recherchait. Sauf que l'addition de l'ensemble de ces comportements, ajouté à des logiques spéculatives sur un certain nombre de terrains, notamment du littoral, mais maintenant plus seulement du littoral, ajouté à la précarité des Corses, ajouté par exemple au problème de l'indivision et aux difficultés à en sortir dans des conditions hors spéculatives, créent une situation dans laquelle nous sommes dépossédés collectivement et souvent individuellement.

Et donc, je rappelle quand même que la Collectivité de Corse, aujourd'hui, c'est 50 ou 60 M€ d'aides au bloc communal, hors les compétences obligatoires. C'est-à-dire que dans un monde théorique qui n'existe pas et dont nous ne voulons pas, si nous étions dans une logique d'égoïsme institutionnel, c'était la proposition qu'avait fait Paul-Félix Benedetti, je vous demande de vous en rappeler, quand le préfet Lelarge avait dit « j'inscris les fameux 90 M€ pour une dépense d'office obligatoire », Paul-Félix Benedetti avait dit, sûrement en partie sur le ton de la provocation pour montrer le caractère irréaliste de la situation vers laquelle le préfet voulait nous amener, à ce

moment-là, on se rabat sur nos compétences obligatoires et on dit notamment aux communes « on ne vous aide plus » sur tout ce qui est compétences facultatives.

Si aujourd'hui il y avait un président du Conseil exécutif, quel qu'il soit, qui faisait le choix de dire "Mais moi, je ne finance que les compétences obligatoires de la Collectivité de Corse", il récupérerait 50 ou 60 M€ de marge, qui feraient que la Collectivité de Corse serait sur une trajectoire budgétaire non seulement sécurisée, mais euphorique. Sauf que ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible parce que nous nous tenons les uns les autres et que cette aide de la Collectivité de Corse, elle est indispensable pour des communes et des intercommunalités qui elles-mêmes n'ont pas les ressources propres indispensables pour exercer leurs compétences, à tel point que dès que nous diminuons parce que nous y sommes contraints, les maires s'en inquiètent et l'opposition nous le reproche, et c'est le jeu démocratique.

Sauf que nous arrivons au bout du système et c'est pour ça qu'il faut le changer, le système. Et c'est bien pour ça que nous nous battons pour une révision constitutionnelle, dans le domaine du foncier pour un statut de résident. Et c'est vrai, je suis très surpris. Alors autant je ne suis pas surpris de l'attitude ou de la position de Josépha, qui a toujours été avec son mouvement en retrait, mais que, par exemple, le groupe de droite ou le groupe Avanzemu, par la voix de leurs présidents qui se sont exprimés, viennent nous dire que la révision constitutionnelle telle que nous l'avons voulue et faite valider en son principe par le gouvernement, ne permet pas le statut de résident dans le domaine immobilier, vous savez que c'est inexact. Ça a été le sens même de nos discussions pendant des mois. Ça a été l'accord politique qui a conduit à la rédaction que nous avons validée, cette rédaction qui doit permettre, sous réserve de la validation du texte par le Parlement, qu'une loi organique vienne poser un statut de résident dans le domaine immobilier.

Et nous, je ne sais pas si vous avez évolué, c'est votre droit, si c'est le cas, nous allons continuer à nous battre pour l'obtenir. Et je pense que c'est de très mauvaise politique tactique et sans doute stratégique, au moment où nous nous apprêtons dans quelques semaines à expliquer aux parlementaires, députés et sénateurs, pourquoi nous avons validé cette écriture constitutionnelle et quels étaient les objectifs recherchés, parmi lesquels un statut d'officialité de la langue corse et un statut de résident dans le domaine immobilier, je pense que c'est malvenu de la part de celles et ceux qui ont soutenu le processus, qui ont signé la déclaration politique solennelle et qui ont validé le projet d'écriture que de dire qu'il ne permet pas cela. Je referme la parenthèse.

Nous, d'un côté, une volonté politique forte de lutter contre la spéculation, de l'autre, des limites budgétaires incontestables et enfin, des limites juridiques, nous faisons un choix politique à travers ce règlement, mais qui lui-même s'inscrit dans un dispositif global, y compris le règlement des aides. Nous avons choisi quelquefois de diminuer, c'est vrai, mais globalement de maintenir les enveloppes.

L'enveloppe d'aide aux communes, qu'elle est-elle de façon globale ?

D'abord aider prioritairement, en tout cas de façon bonifiée, vous le savez, les communes de l'intérieur et de la montagne, les petites communes, parce que nous considérons aujourd'hui que le cœur de l'âme Corse continue de battre dans ces communes. Il bat aussi ailleurs, mais qu'il bat faiblement dans ces communes et que si nous ne sommes pas là pour les aider et les accompagner à retrouver un élan vital qui les quitte, elles vont disparaître. Et que si ces communes et celles et ceux qui y vivent, y travaillent, les représentent, disparaissent, c'est une partie fondamentale de ce que nous sommes collectivement qui va disparaître.

À côté de ça, nous continuons d'aider, vous le savez, tout le monde, et nous continuons d'aider dans une logique d'équité qui est incontestable.

Dans ce périmètre-là, nous avons un règlement qui, pour l'essentiel, n'est pas modifié. La complexité, elle est le reflet de la complexité des situations et de notre volonté de nous en approcher au plus près. Et nous avons essayé effectivement d'intégrer les contraintes.

Exemple : le primo-accédant. Nous avons fait ce que personne ne fait, mais enfin, je le rappelle quand même, il faut que les Corses l'entendent, aujourd'hui avec nos dispositifs, certes complexes mais accumulés, une commune, elle est aidée pour acquérir un bien sans maître, elle est aidée pour établir son diagnostic et son DOCOBAS, elle est aidée et accompagnée pour ses documents d'urbanisme, elle est aidée quelquefois à concurrence de 80 % lorsqu'elle veut acquérir un terrain, elle est aidée lorsqu'elle veut construire, quelquefois à concurrence de 80 %, du logement. Et désormais, ça sera du logement réservé aux résidents grâce au cahier des charges de l'Office foncier.

Et puis en bout de chaîne, quand il arrive un jeune couple de primo-accédants, sur tout ce dispositif où on a aidé quelques fois à 80 % à toutes les étapes, on vient encore donner 30 000 € sous conditions de revenus et même avec une bonification dans l'intérieur.

Il se trouve qu'on ne peut plus le faire. C'étaient des dispositifs qui n'étaient pas capés, qui sont inflationnistes, puisqu'au fur et à mesure que la population augmente et que les dispositifs sont connus, il y a de plus en plus de demandeurs et nous, nous n'avons pas de planche à billets. Donc, nous n'avons pas voulu supprimer le dispositif. Nous en avons fait évoluer les règles, mais aussi en l'améliorant qualitativement, parce qu'on s'est rendu compte, pas de notre fait, c'est important de le dire. Ce n'est pas parce que la Collectivité de Corse traîne dans l'instruction des dossiers que le dispositif n'était pas efficace, c'est parce que la façon d'intervenir dans la gestion juridique du dossier de prêt nous faisait intervenir a posteriori, c'est-à-dire à un moment où l'acquisition est

déjà réalisée et donc à un moment où l'aide ne permet pas, en tout cas n'aide pas directement.

Et donc nous avons voulu intégrer les besoins et notamment le fait que, souvent, ce qui bloque, notamment pour les jeunes ménages, etc., c'est la capacité à payer les frais, notamment les frais d'acte, pour ne pas dire les frais notariés, qui ne sont pas pris en charge, vous le savez, par les banques. Et donc nous avons voulu optimiser ce dispositif en faisant, c'est vrai, une démarche qui vise à limiter les effets inflationnistes.

Donc, dernier élément, oui, aujourd'hui nous voulons aller vers une conditionnalité.

Je vous prends un exemple pour les bailleurs sociaux et j'essaie de répondre notamment à Paul-Félix Benedetti et à Jean Christophe Angelini. Moi, j'ai fait ce choix politique avec le Conseil exécutif que je propose à l'Assemblée de Corse. Aujourd'hui, nous aidons prioritairement les offices publics, parce que nous savons que ce sont eux qui ont le plus besoin. Vous connaissez les uns et les autres la situation qui s'est construite et sédimentée au fil des années. Ce sont des situations qui sont difficiles d'un point de vue budgétaire, d'un point de vue des ressources humaines, d'un point de vue de l'état des parcs immobiliers.

Nous aidons prioritairement les offices publics et nous aidons de la même façon l'Office public de l'habitat de la Corse et l'Office public de la CAPA.

Nous conventionnons avec ces offices publics. Nous conventionnons à travers des conventions d'objectifs et de moyens qui nous permettent d'avoir une vision pluriannuelle de la répartition entre la production de logements neufs et la rénovation de logements.

On ne peut pas les uns et les autres avoir été, soit en campagne directement, soit en campagne municipale, soit avoir accompagné des gens de nos familles politiques respectives dans les campagnes municipales, s'entendre dire, notamment par les gens qui vivent dans les logements sociaux : j'y vis depuis 10 ans, depuis 20 ans, depuis 30 ans, ça s'est dégradé. Je paye des factures d'électricité trop chères, les parties communes sont dégradées, etc. On ne peut pas entendre ça et ne pas prioriser, notamment sur la rénovation, comme nous le proposons dans ce règlement. Donc ça, c'est la convention d'objectifs et de moyens avec les offices publics.

Les bailleurs privés, vous savez que nous devons avoir des discussions fortes avec les bailleurs privés. Les bailleurs privés aujourd'hui ne vont pas souvent dans l'intérieur de l'île. Les bailleurs privés restent dans des opérations qui ont une rentabilité économique forte. C'est leur logique du bailleur privé.

Est-ce qu'il est normal que la puissance publique continue à financer, sans avoir un droit de regard sur la priorisation des objectifs ? Nous disons non ! Et donc très clairement dans ce règlement, nous posons le principe d'un conventionnement, y compris avec les bailleurs privés, et nous leur disons, premièrement, nous souhaitons que soient priorisées les opérations de rénovation, parce qu'il y a des gens, et ceux-là pour le coup, ce sont des résidents... Les gens qui vivent depuis des années, quelquefois depuis des décennies, dans des logements qui n'ont pas été rénovés, ceux-là, quel que soit leur nom de famille, qu'ils parlent corse ou qu'ils ne parlent pas corse, ils vivent ici et depuis plusieurs années, et ceux-là, ils doivent être prioritaires.

Et deuxièmement, nous disons : lorsque vous allez produire, nous voulons savoir ce que vous allez produire, comment vous allez produire, sous quel délai vous allez produire, et je termine, pour qui vous allez produire.

Parce que la réserve stratégique pour les communes, elle n'a pas imposé la vision de la majorité territoriale ou du Conseil exécutif. La réserve stratégique pour les communes, validée juridiquement sur l'essentiel par le préfet, elle a repris des priorités que nous avons votées ensemble à l'unanimité, notamment en ce qui concerne l'application des lois françaises, nationales qui protègent aujourd'hui contre la spéculation, la lutte contre la non-régulation des meublés de tourisme qui a fait l'unanimité dans cette Assemblée, ou encore les dispositifs sur la langue corse qui ont toutes été votés à l'unanimité.

Et donc il n'y a pas de pression politique de la part de la Collectivité de Corse, ou en tout cas du Conseil exécutif ou de la majorité. Il y a le constat d'une unanimité.

Et ce que nous disons aujourd'hui, et je termine, ce que nous disons aux bailleurs sociaux : le bail réel solidaire, il est venu à l'époque de Maria Guidicelli, il a été repris à plusieurs reprises par la droite. Vous avez considéré qu'on n'était pas suffisamment attentifs à cette proposition. A votre demande, nous l'avons mis et nous l'avons mis en bonne place, mais nous disons aussi : est-ce que nous avons le moyen de transposer ce qui a été accepté pour le cahier des charges de l'Office foncier ? On l'a fait ensemble. Nous aussi on aurait préféré 10 ans, mais à un moment donné, on fait le choix de l'efficacité. Est-ce qu'on va continuer à être au risque d'un recours du préfet qui nous dit que 10 ans c'est trop long ? Ou est-ce qu'on va sur 6 ans parce que, même si c'est insuffisant, est-ce que c'est bien 6 ans ? Moi, je pense que oui, mais maintenant je soutiens l'Office public de l'habitat qui dit : nous, on met en place un bail réel solidaire, mais on souhaite avoir une clause de résident. Le bail réel solidaire, on veut qu'il soit pour les gens qui, dans la commune concernée par le logement, sont là depuis au moins 5, 6 ou 7 ans. Et je pense que vous en êtes d'accord aussi. Et donc c'est ça qu'il faut faire.

Et je termine. Bien sûr, on avance à petits pas, mais on avance à petits pas en se rapprochant d'un objectif constitutionnel qui est dans quelques mois. Et c'est pour ça que je pense qu'il faut qu'on arrive à avoir cette révision constitutionnelle, que ce soit pour la langue ou que ce soit pour la terre.

Donc, en l'état de ces explications, ouverts pour la discussion et l'amélioration du règlement, mais nous souhaitons vraiment essayer de vous faire partager les objectifs politiques qui structurent cette proposition de règlement des aides.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Avant de suspendre, veuillez faire parvenir vos amendements au secrétariat général pour que la commission puisse se réunir à 15h00, sachant qu'il y a un rendez-vous avec les membres de Scola corsa pour les présidents de groupes ou leurs représentants à 14h30.

15 heures, donc commission. Il est 14 heures, donc en suspens jusqu'à 15 heures. On reprend en commission à 15h00.

Entre-temps, avant de suspendre, j'ouvre le délai pour les candidatures de la commission permanente. Aux présidents de groupes de se rapprocher et de voir si on peut trouver un point d'équilibre ou pas.

Donc je peux suspendre. 14h30, Scola corsa ; 15h00, commission et l'élection pour la commission permanente est ouverte.

À dopu !

La séance est suspendue à 14 h 05 et reprise à 17 h 10.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 065 : Rinnovu di a Cummissione Permanente.

Rapport n° 065 : Renouvellement de la Commission Permanente.

M. Hyacinthe VANNI

J'interroge les présidents de groupes : est-ce qu'il y a un accord sur la commission permanente ?

M. Romain COLONNA

Monsieur le Président, oui, il y a un accord sur la commission permanente. Simplement dire qu'il nous semblait important, pour notre part, que l'ensemble des groupes puissent être représentés et donc nous déposerons une liste unique à l'Assemblée avec l'ensemble des groupes.

Après, je laisse chacun s'exprimer, mais pour notre part, il y a un accord.

M. Hyacinthe VANNI

Alors, si vous êtes d'accord, je peux dire les noms, et après chaque président de groupe peut s'exprimer ou pas.

M. Hyacinthe VANNI
Nadine NIVAGGIONI
Romain COLONNA
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Paul Joseph CAITUCOLI
Françoise CAMPANA
Jean-Martin MONDOLONI
Véronique ARRIGHI
Pierre GUIDONI
Cathy COGNETTI-TURCHINI
Saveriu LUCIANI
Josephina GIACOMETTI-PIREDDA
Paul-Felix BENEDETTI
Charlotte TERRIGHI

Est-ce que c'est ça ? Est-ce que tous les groupes valident la liste que je viens de lire ? Si c'est le cas, elle prend effet immédiatement, me dit Serge, dans l'ordre que j'ai énuméré, que je peux répéter si vous voulez.

Donc je répète :

M. Hyacinthe VANNI
Nadine NIVAGGIONI
Romain COLONNA
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Paul Joseph CAITUCOLI
Françoise CAMPANA
Jean-Martin MONDOLONI
Véronique ARRIGHI
Pierre GUIDONI
Cathy COGNETTI-TURCHINI
Saveriu LUCIANI
Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
Paul-Felix BENEDETTI
Charlotte TERRIGHI

Donc, la liste est **VALIDEE**.

Maintenant, on va passer au vice-président, acte de candidature parmi les membres de la commission permanente.

Rapport n° 066 : Elezzione di i Vici Presidenti di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 066 : Election des Vice-Présidents de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, Hyacinthe VANNI et Nadine NIVAGGIONI font acte de candidature.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Serge me dit qu'il faut voter à bulletin secret, mais on peut aussi déroger. Au pire des cas, on invalidera le vice-président, mais ce n'est pas trop grave...

Si tout le monde est d'accord, on vote à main levée. Et s'il y a un problème, on sera invalidé, on revotera, on ne prend pas trop de risques.

Donc, je mets aux voix les candidatures de : Hyacinthe VANNI et Nadine NIVAGGIONI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Président, explications de vote !

Vous ne changez pas, je ne change pas. Vous n'avez fait aucune proposition d'ouverture.

Donc je ne vous dis pas que j'aurais été candidat, mais il y aurait pu y avoir quelqu'un d'autre de l'opposition. Ça fait partie de la règle de gouvernance des assemblées.

Donc, vous ne changez pas, donc nous allons nous abstenir.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, on ne peut pas réussir sur tout, sur la commission permanente...

Oui, Romain !

M. Romain COLONNA

Monsieur le Président, je ne voulais pas le dire par courtoisie précédemment, vu les changements politiques qui sont intervenus dans l'hémicycle, nous avons, Cher Paul-Félix, à Fà Populu Inseme, le groupe, 8 voix à la commission permanente, alors que lors de la dernière mandature de la commission permanente, nous avions 7 voix.

Là, nous pouvions déposer une liste avec 8 noms et gagner une personne pour Fà Populu Inseme. Nous avons pris la décision, parce que ça nous semblait la bonne règle démocratique de cet hémicycle, que l'ensemble des groupes puissent être représentés. Donc, nous avons fait une proposition et nous sommes allés voir l'ensemble des groupes pour que nous puissions trouver un accord, et c'est ce qui a été fait et ce qui permet notamment au groupe Un'Altra Strada et à Charlotte Terrighi de siéger à la commission permanente, ce qui n'était pas le cas.

Donc moi je m'étonne quand on dit qu'on n'a pas bougé ; je pense qu'on a été les premiers à bouger et à faire une proposition qui puisse satisfaire tout un chacun ici.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Président du groupe, c'est important de le préciser.

Donc je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Très bien.

Donc si c'est invalidé, on discutera.

Donc, sont élus Hyacinthe VANNI et Nadine NIVAGGIONI vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

Donc si les amendements sont revenus, on peut continuer sur le dossier du logement.

Alors, en attendant les amendements, on peut passer le rapport d'information de l'Office foncier, si vous en êtes d'accord.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n° 071 : Raportu d'infurmazione relativu à u quaternu di e cariche contru à a speculazione per l'attribuzione di l'alloghji in prima accessione di l'Uffiziu Fundariu di a Corsica.

Rapport n° 071 : Rapport d'information relatif au cahier des charges anti-spéculation pour l'attribution des logements en primo-accession de l'Office Foncier de la Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

Présentation donc d'un rapport d'information directement corrélé au rapport sur le logement présenté tout à l'heure par Julien Paolini. On va revenir sur les différentes problématiques que nous avons évoquées longuement pendant la présentation du précédent rapport.

Ce rapport d'information rappelle quand même la tension foncière et immobilière structurelle dont les effets se sont fortement accentués au cours de la dernière décennie, avec à la fois une rareté du foncier disponible, une attractivité croissante, une augmentation drastique des résidences secondaires, près de 40 % du parc immobilier insulaire, et également des logiques spéculatives marquées ; le tout concourant donc pour entraîner une hausse rapide et durable des prix du foncier et de l'immobilier.

Je rappelle que la Corse est aujourd'hui un des territoires dans l'ensemble français où la progression a été la plus forte. Mais ce qui est singulier, c'est que l'effet d'insularité vient rendre encore plus prégnant ce phénomène, puisque y compris dans des régions très exposées à la spéculation ou à la forte hausse des prix immobiliers, comme la région PACA ou certaines zones de Bretagne, ou du Pays basque, ou d'Ile de France, lorsque vous prenez votre voiture, vous pouvez trouver à quelques kilomètres ou à quelques dizaines de kilomètres des zones où les prix sont plus bas. Tandis qu'en Corse, par contagion aujourd'hui, c'est l'ensemble du territoire insulaire qui est menacé par cette logique de spéculation.

Alors, dans ce cadre-là, l'Office foncier a mené un travail spécifique. Vous avez et nous avons en tête les différentes modalités d'intervention de l'Office foncier de Corse, et notamment le rôle actif qu'il joue en soutien des politiques immobilières menées par les communes et les intercommunalités.

L'idée de ce travail commun, dont il faut souligner la qualité, est venu, je l'ai dit ce matin, mais je le répète, d'une opération qui avait été menée dans un village du sud de la Corse avec une intention louable, c'est-à-dire construire un logement réservé à l'accession à la propriété, mais dans un cadre juridique insuffisamment sécurisé puisqu'au moment de la revente de ce bien, ça avait fait l'objet d'une revente à un tiers extérieur à la Corse et avec également une recherche pas forcément d'un gain spéculatif, mais en tout cas d'une forte plus-value immobilière.

Et donc, on s'est rendu compte que de façon générale, d'une part, les communes et notamment les petites communes qui portaient des opérations de ce type n'avaient pas forcément les moyens de la sécuriser, et d'autre part, que l'Office foncier ne pouvait pas se contenter de financer des opérations sans s'assurer que, in fine, elles s'inscriraient dans un cadre global cohérent avec nos orientations stratégiques.

Et donc, dans ce cadre-là, nous avons décidé en 2023 de mettre en place un groupe de travail. Un groupe de travail donc, qui a rassemblé toutes les sensibilités représentées au sein de cette assemblée et également au sein du conseil d'administration de l'Office foncier. Un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises. Je rappelle qu'étaient membres de ce groupe de travail, y compris des maires présents au sein du conseil d'administration et je veux bien sûr souligner le soutien technique permanent et de qualité qui a été apporté par les équipes de l'Office foncier, qui sont aujourd'hui représentées par la directrice, Madame da Costa, et par Monsieur Leonetti.

Au terme de ce travail approfondi, l'Office foncier a donc voté à l'unanimité un cahier des charges que nous proposerons d'adopter aux communes désireuses de solliciter et d'obtenir un portage par l'Office foncier des opérations de construction de logements qu'elles entendent mettre en œuvre. Et ce cahier des charges a défini des critères dont la combinaison permet de garantir l'accession à la propriété des résidents insulaires les plus modestes.

Alors, il y a, vous le savez, plusieurs critères : primo-accession, jeune famille, revenus modestes.

Le plus intéressant, le plus novateur de ces critères, c'est le lien avec la commune, l'EPCI de référence ou le territoire. C'est-à-dire que nous avons proposé que dans ce cahier des charges, le cumul des critères donnant lieu à un barème et à une addition de points, il y ait un critère qui permette de favoriser les demandeurs qui ont un lien de résidence durable et effective avec la commune. Et donc, comme on l'a dit un peu ce matin, c'est une sorte de statut de résident par le bas, puisque le paradoxe du système juridique actuel en France, c'est que le statut de résident n'est pas permis à l'échelle d'une région ou d'un territoire comme la Corse, tandis qu'il est de facto autorisé, au moins sous un mode, je ne dirais pas dégradé, mais moins accompli que celui que nous

envisageons de mettre en place. Il est permis par la loi au niveau des communes et intercommunalités.

Et donc, ce critère a été introduit. Vous l'avez et nous l'avons rappelé ce matin, il a fallu de longues discussions avec le contrôle de légalité, avec le préfet de Corse pour nous assurer que ce règlement ne serait pas déferé.

Et je vais le dire aussi directement. Moi d'abord, je salue le choix in fine du préfet de Corse de valider ce cahier des charges, ce qui nous sécurise juridiquement et nous permet à la fois de le mettre en œuvre dans le cadre de la politique de l'Office foncier et également de le répercuter, sous réserve du vote à intervenir de l'Assemblée de Corse dans le cadre du rapport général consacré à l'évolution du règlement des aides au logement. Mais ce qu'il est intéressant de noter, c'est que le préfet de Corse avait conscience, me semble-t-il, que d'un point de vue du droit positif, ce rapport ne posait pas de difficultés. Mais simplement, ce qui le gênait, en tout cas, c'est ce que nous avons compris des différents échanges, c'est que, en quelque sorte, il permettait d'accomplir, ce dispositif, un pas supplémentaire vers la démonstration factuelle et juridique qu'un statut de résident peut être mis en place au niveau global.

Et donc, c'est vrai qu'on fait une politique des petits pas en attendant la révision constitutionnelle que, pour notre part, nous espérons et pour laquelle nous allons nous engager.

Nous avons donc acté ce statut de résident sous une forme communale et intercommunale dans le cadre du cahier des charges. Nous le mettons en avant dans le cadre de la politique de l'Office public de l'habitat en faveur du bail réel solidaire. Et aujourd'hui, il vous est proposé de prendre acte de ce rapport d'information. C'était important de le présenter devant l'Assemblée de Corse, à la fois par la méthode qui a permis de le valider, et par le fond et l'avancée qu'il représente.

La méthode, on l'a dit, c'est un travail qui a associé l'ensemble des groupes de l'Assemblée. Alors bien sûr, je salue notamment nos collègues membres du Conseil d'administration de l'Office foncier. Je pense qu'ils prendront la parole tout à l'heure. Mais rappeler également que d'un point de vue juridique, nous avons travaillé à l'obligation d'affecter le bien à la résidence principale, à son inaliénabilité, c'est-à-dire une interdiction de revente durant les 15 premières années.

Nous avons mis en place des dérogations, notamment liées à des cas de force majeure. À ce moment-là, il y a un pacte de préférence, puisque l'obligation repose sur le vendeur de proposer en priorité le bien au porteur de projet et puis à la Collectivité de Corse ou à l'Office foncier. C'est-à-dire dans le cas où la commune ne souhaiterait pas ou n'aurait pas les moyens de racheter le bien, c'est l'Office foncier ou la Collectivité de Corse qui le fera, et tout nouvel acquéreur devra être désigné selon les mêmes critères que

l'attributaire initial, c'est-à-dire que les clauses anti-spéculatives seront réappliquées pour une nouvelle durée additionnelle de 15 ans, étant précisé que l'acquéreur initial ne pourra percevoir aucune plus-value, il bénéficie d'un avantage dans le cadre de l'opération initiale. Si pour une raison X ou Y, il doit revendre le bien, il n'en retire aucune plus-value et le bien est réaffecté dans le cadre de l'opération générale qui prend en compte l'intérêt général. Et puis tout manquement aux obligations entraîne la révocation de la vente au bénéfice du porteur de projet.

Donc, nous avons proposé ce dispositif.

Il a été validé avec une dernière difficulté sur la définition des liens intergénérationnels, puisque nous voulions mettre en œuvre un critère qui permette à des gens, qui sont originaires du village mais qui n'y ont plus de domicile effectif, de pouvoir y revenir en bénéficiant de ce dispositif. Et donc nous avons mis en œuvre un critère supplémentaire qui permet de rentrer dans le cadre défini par le cahier des charges pour un demandeur ou des demandeurs dont l'un des parents réside depuis au moins 6 ans sur la commune du programme, ou y a résidé pendant au moins 6 ans ; le parent étant soit le père, soit la mère.

Donc dans le cadre de ce cahier des charges, nous avons validé ensemble un dispositif juridique innovant qui sécurise ce type d'opération et qui permet d'être, je termine, dans le recentrage de nos politiques publiques par rapport à nos objectifs prioritaires : accompagner les communes sans se substituer à elles dans leur volonté de mettre en place des programmes immobiliers, leur permettre de les réserver aux résidents de la commune, entendu de façon large, et sécuriser pour qu'il n'y ait pas la place derrière pour des dérives spéculatives.

Je crois que, à travers l'adoption à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'Office foncier de ce cahier des charges désormais sécurisé juridiquement, nous avons à la fois renforcé notre dispositif global et également fait un pas vers un statut de résident plus global à l'échelon de la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Président.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport d'information ? Mme PIERI.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Monsieur le Président.

Alors, Monsieur le Président, moi je vais refaire un peu la chronologie des faits et plutôt la mémoire des faits. Je parlerai seulement des clauses anti-spéculatives, pas du cahier des charges qui a été rédigé en 2023, mais uniquement des clauses anti-spéculatives.

Je vous en avais parlé à l'occasion du conseil d'administration de juillet 2020. Je vous avais dit, Monsieur le Président, dans le cadre justement du conseil d'administration, qu'il serait judicieux que pour les portages faits par l'Office foncier, qu'on prévoit un cadrage pour éviter justement des effets d'aubaine, éviter qu'il y ait une spéculation sur des biens qui ont fait l'objet d'un portage par l'Office foncier. A l'époque, je n'ai pas eu, je dois dire, trop de retours de votre part.

Donc, j'ai pris mes responsabilités, j'ai rédigé des clauses anti-spéculatives et je les ai mises à disposition de tous les élus de Corse, Monsieur le Président, je l'ai fait. Donc, à force de prêcher, de demander, on a eu enfin une commission en 2023 ; commission qui a été composée de tous les groupes de cette assemblée. Et je me réjouis du travail qui a été fait, c'est un travail sérieux qu'on remet aujourd'hui. Marie-Claude Branca en fait partie, Vanina Le Bomin, qui n'est pas là aujourd'hui, en faisait partie également, Ghjuvan'Santu Le Mao.

Il y a eu vraiment un travail très important qui a été fait, qui est à saluer.

Mais je tiens également à saluer la disponibilité de Madame la Directrice, Madame Da Costa, qui est là, de Monsieur Leonetti et de l'ensemble du personnel dans le cadre de ce travail. On a fait même des réunions qui ne se passaient pas sur Ajaccio. Ils sont venus à notre rencontre. On a fait une réunion à Aleria pour travailler. Donc, on ne peut que se féliciter aujourd'hui de ce travail.

Mais je dirais, pour donner une image, ça a été pratiquement le temps d'un portage pour rédiger ce cahier des charges et ces clauses anti-spéculatives.

Donc, effectivement, c'est quelque chose qui est important, qui sera adossé, en ce qui concerne des clauses anti-spéculatives, comme vous les avez nommées, à tous les actes de mutation, c'est-à-dire que ces clauses seront reprises dans les actes notariés et publiées à la conservation des hypothèques pour éviter que ces clauses ne soient oubliées. Et le cahier des charges, d'ailleurs, sera annexé à toute mutation pour être sûr justement que ces clauses anti-spéculatives soient respectées.

Je ne parle pas de la première partie, c'est le véritable cahier des charges, c'est-à-dire le système de notation, d'attribution.

Là, je parle véritablement, je dirais, de ce qui concerne le juridique, à savoir : l'interdiction de vendre pendant 15 ans ; l'affectation de la résidence principale ; l'interdiction de sous-louer ; en cas de donation en pleine propriété en démembrement, le cahier des charges se poursuit pendant 15 ans ; s'il y a un accident de la vie, effectivement, il y a le pacte de préférence qui peut jouer. S'il y a une plus-value éventuelle, il y a une clause express qui est intégrée et qui permet à la Collectivité de récupérer 20 % de la plus-value. Donc, on voit que véritablement ce sont des clauses fortes et qui vont permettre effectivement d'éviter toute spéculation ou tout effet d'aubaine, comme on a pu le rencontrer au préalable.

Donc oui, c'est un beau travail et moi je salue cette commission. J'aurais souhaité que sur d'autres dossiers, on ait pu constituer ce même principe de travail en commun, parce qu'on voit que quand on travaille ensemble, on réussit et on réussit bien.

Alors moi, je remercie ce groupe de travail et je remercie les membres de l'Office foncier, sa directrice et Monsieur Leonetti.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, très bien. Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il faut toujours croiser la mémoire.

Simplement vous rappeler que, de mémoire justement, je n'ai été président de l'Office foncier qu'à partir de juin 2021, donc période 2020-2021 et puis ensuite, je pense que oui, on a commencé à travailler en décembre 2022, vous l'avez dit, et vous avez eu un rôle important comme beaucoup d'autres membres du Conseil d'administration, mais je ne pense pas qu'on ait été très long. On a été long aussi parce que vous avez rappelé comment on a travaillé, mais je vous rappelle aussi, y compris en ma qualité de président de l'Office foncier, mais vous l'avez fait aussi de votre part, j'ai rencontré à plusieurs reprises, notamment les associations de maires, les maires, etc. et qu'il y avait un travail de conviction. Il n'y avait pas seulement le travail entre nous, mais il y a également un travail de conviction et d'explication à faire auprès des maires, parce qu'on ne peut pas prétendre leur imposer ça.

Donc ce qui est important et je termine, mais je vous redonnerai la parole, c'est que nous ayons réussi et que nous l'ayons fait ensemble.

Brouhaha.

On essaiera de faire mieux.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. C'est déjà beaucoup, c'est déjà très bien.

Et merci pour ce rapport d'information.

Donc, est-ce que les amendements sont revenus ?

Donc, si vous êtes d'accord, on peut commencer par l'examen des amendements.

ALLOGHJU / LOGEMENT (SUITE)

Raportu n° 068 : Revisione di u regulamentu d'aiuti per l'alloghju è u casamentu « Una casa per tutti, una casa per ognunu » 2026-2031.

Rapport n° 068 : Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031.

(SUITE – EXAMEN DES AMENDEMENTS – V. Recueil des amendements en annexe)

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce que tout le monde a reçu les amendements ? Il y a une petite erreur sur un amendement, le temps de rectifier et vous le recevrez.

- **Amendement n° 1 du groupe Core in fronte**

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est pour rendre compatible le document avec les autres dispositions financières du règlement et de ne mentionner que le mot générique « communes » et pas « communes inférieures à 3 000 habitants ».

M. Hyacinthe VANNI

Il y a un avis favorable à l'unanimité de la commission.

Avis de l'Exécutif ?

M. Julien PAOLINI

Favorable !

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, donc je vais le mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Amendement adopté (non-participation d'Un Soffiu novu).

- **Amendement n°2 de Core in Fronte**

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est pour rendre éligible au dispositif d'aide les communes supérieures à 3 000 habitants. Il y a eu des sous-amendements et il a été défini deux autres catégories, une qui va jusqu'à 5 000 et une autre, au-delà.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, vous avez le tableau. Donc, l'amendement a été sous-amendé, avec un avis favorable à l'unanimité de la commission.

Avis de l'exécutif ?

M. Julien PAOLINI

Favorable !

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, donc je mets aux voix l'amendement sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Amendement sous-amendé adopté (non-participation d'Un Soffiu novu).

- **Amendement n°3 de Core in Fronte**

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est pareil, c'est pour que le dispositif d'aide puisse être élargi avec, pareil, une tranche qui va jusqu'à 5 000 et une tranche complémentaire suite à un sous-amendement.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, l'amendement a été sous-amendé, avec un avis favorable à l'unanimité de la commission.

Avis de l'exécutif ?

M. Julien PAOLINI

Favorable !

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je mets aux voix l'amendement sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement sous-amendé est adopté (non-participation d'Un Soffiu novu).

- **Amendement n°4 de Core in Fronte** (avec une petite modification)

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pareil, c'est pour permettre aux communes supérieures à 3 000 habitants de pouvoir bénéficier d'aides pour la création de lotissements communaux. Là aussi, il a été sous-amendé avec une tranche qui va jusqu'à 5 000 et une autre au-delà, avec des taux différenciés suite à des sous-amendements.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, l'amendement a été sous-amendé, avec un avis favorable à l'unanimité de la commission.

Avis de l'exécutif ?

M. Julien PAOLINI

Favorable !

M. Hyacinthe VANNI

Donc je mets aux voix l'amendement sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Amendement sous-amendé adopté (non-participation d'Un Soffiu novu).

- **Amendement n°5 de Fà Populu in seme**

M. Romain COLONNA

Merci.

Dans le contexte d'extrême spéculation que l'on a décrit depuis hier et face à ce qui vient d'être dit par le président de l'Exécutif, notamment dans le cadre des clauses anti-spéculatives et du rapport d'information développé par l'Office foncier, il nous semblait important d'introduire un niveau complémentaire à la notion de résidence pour l'obtention d'un certain nombre d'aides. On l'a attribué là aux primo-accédants.

Et donc je vous lis le sous-amendement : « justifier d'une résidence fiscale en Corse d'une durée minimale de 6 années précédant la date du dépôt de dossier, et ce sous-amendement a été voté à l'unanimité des présents.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de l'exécutif ?

M. Julien PAOLINI

Bien sûr, favorable, en rappelant que le dispositif d'aide à la primo-accession pour les frais d'acte conditionnait déjà cette aide directe aux ménages à des conditions de revenus, à des conditions de localisation des biens.

S'ajoute aujourd'hui un nouveau critère qui est lié à la notion de présence effective sur le territoire pendant une durée minimale de 6 ans, dont le bénéficiaire doit justifier par une attestation fiscale type imposition sur le revenu ou taxe foncière.

Dire aussi qu'on est bien conscient que ce dispositif-là peut présenter une certaine fragilité d'un point de vue juridique et qu'on pourrait être amené à le modifier ou à le réétudier en fonction des retours qu'on pourrait avoir du contrôle de légalité sur ce dispositif.

Mais bien sûr, il me semble essentiel que, comme sur les autres dispositifs, c'est-à-dire par exemple l'accession à la propriété via les lotissements communaux, on puisse conditionner l'aide au primo-accédant à cette notion également de résidence.

Donc, avis favorable de l'Exécutif.

Alors, on n'a pas pu examiner l'amendement de Jean-Martin Mondoloni qui envisageait de construire un mur, si j'ai bien compris, tout autour du littoral corse pour atténuer le

flux migratoire. Ça nécessite a priori et une modification du PADDUC, voire une modification de la loi « littoral » et donc probablement un statut d'autonomie.

Voilà, ça c'était pour la petite boutade, et merci à tous pour le travail très fructueux qu'on a eu en commission.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc je mets aux voix l'amendement sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Amendement sous-amendé adopté (non-participation d'Un Soffiu novu).

• **Amendement n°6 de Fà Populu Inseme**

M. Romain COLONNA

Ajouter parmi les bénéficiaires en page 5, au point 1.1.2, « les sociétés foncières lorsqu'elles sont majoritairement détenues par les communes ».

M. Hyacinthe VANNI

Il a été sous-amendé et avec un avis favorable à l'unanimité de la commission.

M. Julien PAOLINI

Favorable !

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Sociétés foncières à capitaux majoritaires d'une commune » !

M. Hyacinthe VANNI

Ça a été sous-amendé en ce sens, « majoritairement détenues par les communes ». C'est écrit ! Donc je mets aux voix l'amendement sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Amendement sous-amendé adopté (non-participation d'Un Soffiu novu).

Tous les amendements sont adoptés.

Donc, je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé et sous-amendé.

Donc qui est contre donc ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport amendé est ADOPTE.

(Vote Contre le groupe Un Soffiu Novu
Abstention groupe Avanzemu)

On peut donc passer au rapport suivant, qui est le rapport sur les infrastructures de transport, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je voudrais, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, dire d'abord quelques mots en m'adressant à l'Assemblée de Corse et aux Corses qui nous écoutent, et au-delà.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole.

**INTERVENTION de M. Gilles SIMEONI
Président du Conseil exécutif de Corse**

M. le Président Gilles SIMEONI

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de Corse,

Comme vous le savez, je cesserai ce soir, à 23h59, mes fonctions de président du Conseil exécutif de Corse.

Cette décision est la traduction d'un engagement que j'ai pris devant les électrices et les électeurs bastiais, et plus globalement devant les Corses. J'entends respecter strictement cet engagement, sans user de la faculté qui me serait accordée, par l'introduction d'un recours électoral dans le cadre de l'élection municipale bastiaise, de rester dans une situation de cumul de fonctions que je ne souhaite pas, pour des raisons éthiques et politiques.

Et donc, au moment de quitter ces fonctions que j'ai eu l'honneur d'exercer depuis le 17 décembre 2015, je voudrais en quelques mots m'adresser d'abord à vous, mes chers collègues et amis, et ensuite aux Corses.

Mes premiers mots seront bien sûr des mots de remerciement, des mots de remerciement pour la présidence de l'Assemblée de Corse, le président Jean-Guy Talamoni, de 2015 à 2021, la présidente Marie-Antoinette Maupertuis depuis 2021, des mots de remerciement vers les conseillères et conseillers exécutifs, ceux d'aujourd'hui, ceux d'hier, toutes celles et tous ceux avec qui j'ai eu la chance et l'honneur de travailler.

M'adresser ensuite aux élus de cette assemblée, cette assemblée qui est le cœur battant de la démocratie corse, et vous dire, à vous qui êtes élus aujourd'hui et à celles et ceux qui ont siégé hier et avant-hier, là encore, l'immense privilège qu'a été le fait de pouvoir siéger à vos côtés, échanger avec vous, vous écouter, quelquefois vous convaincre, souvent nous opposer, toujours, je crois, nous respecter et nous estimer.

À ringrazià vi à tutte è à tutti di core.

Je voudrais ensuite, bien sûr, remercier du fond du cœur et bien au-delà des formules protocolaires, les fonctionnaires de la Collectivité de Corse, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui, me tournant d'abord vers Serge Tomi, le Secrétaire général de l'Assemblée de Corse, qui fait partie de celles et ceux qui incarnent la mémoire vivante de cette institution, mais m'adressant à vous, m'adressant également à l'ensemble du

Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, à celles et ceux qui nous écoutent et qui retranscrivent nos propos, à celles et ceux qui sont là, à celles qui vont partir bientôt, elles m'ont fait promettre de ne pas dire qui elles sont, mais elles se reconnaîtront et nous les avons reconnues.

Vous dire là-encore que ça a été un honneur de travailler avec vous, et je me retourne, bien sûr, vers le DGS, vers les DGA, directrices et directeurs, toutes celles et tous ceux qui sont et qui font cette institution. Et je veux vous remercier pour tout ce que vous m'avez appris.

Avoir aussi forcément un souvenir fort et ému des tempêtes budgétaires et politiques que nous avons traversées :

Du COVID, auquel il a fallu faire face.

De ces journées et quelquefois nuits de session où élus et fonctionnaires, au comble de la fatigue quelquefois, réussissent à trouver de façon quasi-miraculeuse sur des gros dossiers, des points d'équilibre et des points d'accord.

Associer à cet hommage, bien sûr, les personnels des agences et offices, et des différents organismes qui sont d'une façon ou d'une autre rattachés à la Collectivité de Corse.

Les élus passent, les fonctionnaires restent et les institutions grandissent.

Merci donc, à toutes et à tous.

Merci également au Secrétariat général du Conseil exécutif, hier Norbert Pancrazi qui nous écoute peut-être et qui, à l'instar de Serge, incarne la mémoire de cette institution, et me tournant vers Anna Ducreux qui a pris sa suite, la remerciant bien sûr et disant à l'un et à l'autre qu'ils incarnent à la fois la continuité et le renouvellement de nos institutions, avec un enjeu qui, je crois, nous tient à cœur à toutes et à tous, qui est celui de la transmission, qu'elle ait à s'appliquer au plan administratif dans les institutions, avec des jeunes fonctionnaires qui se confortent et se renforcent au contact des plus anciens, ou qu'elle se mette en œuvre à travers les élus, et les militantes et militants.

Enfin, bien sûr, un mot particulier pour les cabinets, on ne peut pas parler au nom de la présidente de l'Assemblée de Corse, mais je souhaite remercier son cabinet, bien sûr, et me tournant vers le mien, les remercier de leur engagement constant, de leur patience. Jean-Baptiste Calendini, hier mon directeur de cabinet, aujourd'hui mon directeur général des services, avant-hier, comme d'autres ici, mon compagnon de jour et de nuit en Corse et ailleurs.

Merci pour le travail que vous avez fait, Monsieur le Directeur général des services.

Merci à Fanfan Torre, à John Brach-Secondi, à Yannick Bertolucci, à Mathieu Pompa, à Nicolas Bertolucci, à ceux qui faisaient partie du cabinet avant.

Et puis là aussi, un mot, notamment pour, j'ai cité Anna Ducreux, qui était membre du cabinet, penser à Lesia Sargentini, qui fait partie du cabinet de la présidente de l'Assemblée de Corse, à Maria-Dumenica Cesari, qui a intégré désormais l'administration de l'Assemblée de Corse, ou à Alexia Villanova, qui est aux côtés du DGS.

Des jeunes femmes, des jeunes Corses qui ont fait le choix de travailler au service des institutions de la Corse. Et je crois qu'elles sont aussi un exemple de cette politique que nous avons souhaité mettre en œuvre au niveau des ressources humaines, qui est à la fois, je le dis, le respect des engagements que nous avons pris en 2015, y compris en ce qui concerne la Maison de Cristal.

Oui, nous avons essayé de faire au mieux.

Comme je le dis systématiquement à celles et ceux, quel que soit le niveau de l'administration dans lequel ils sont recrutés, ils ne doivent leur recrutement qu'à leur qualité, à leur volonté, au fait qu'ils ont démontré qu'ils méritaient d'être membres de cette Collectivité de Corse. Ils ne le doivent à personne, à personne, qu'à eux-mêmes.

Donc, merci à toutes et à tous, même si bien sûr nous continuerons sous des formes différentes, je vous rassure, notamment la droite, à travailler ensemble.

Merci également aux journalistes, parce qu'il ne peut pas y avoir de pays libre sans une presse libre. Et donc vous êtes des serviteurs précieux de cette liberté fondamentale qu'est la liberté de la presse.

Après les remerciements, forcément, lorsqu'un cycle se clôt, c'est le moment de se retourner, mais je vous le dis très sincèrement et très directement, au moment où je m'appête à quitter ces fonctions, j'ai certes un pincement au cœur, mais je n'ai pas de nostalgie ou de tristesse, tout simplement parce que l'immense honneur que m'ont fait les Corses en me témoignant leur confiance à 3 reprises, m'a permis d'exercer ces fonctions.

Je reste un militant animé, comme beaucoup d'autres ici, d'un idéal, et j'essaye de servir cet idéal, quelle que soit la fonction que j'occupe ou quelle que soit la place qui est la mienne, à tel ou tel moment de ma vie.

Donc, ni tristesse, ni nostalgie.

Quand même, bien sûr, car le doute est toujours salutaire, une interrogation : est-ce que j'aurais voulu faire mieux ? Oui.

Est-ce que j'aurais voulu faire plus vite ? Oui.

Est-ce que je suis satisfait de ce que j'ai fait et de ce que nous avons fait ? Non, pas totalement.

È cum'è a dicu sempre, a prima volta ch'aghju parlatu di sta piazza, à l'epica c'eranu assai ghjente ch'eranu vinuti è chì certi, ùn ci sò più, aghju dettu « tamanta strada ». È quandu aghju parlatu, pinsava à a strada ch'era stata fatta, ma forse averia megliu fattu di pinsà à a strada chì firmava da fà.

Iè, tamanta strada da ghjunghje sin'à 2015.

Tamanta strada trà 2015 è oghje.

È tamanta strada chì ci resta à fà.

Allora, di sicuru chì ci vularia avè fattu megliu è di più, è più in furia.

Mais lorsque je dis ça, je le tempère aussi et je veux m'ouvrir devant vous d'une autre remarque.

A chaque fois que je m'interroge en essayant de me replacer dans les conditions qui étaient celles de la décision et que je me dis, en tout cas sur les décisions importantes ou essentielles, est-ce que je ferai différemment ? Je vous dis très sincèrement, je pense avoir essayé de faire au mieux. Et donc le regret que je ressens de ne pas être allé pour l'instant, avec vous, collectivement, jusqu'où je souhaiterais que nous allions, est tempéré par la conviction d'avoir toujours essayé de faire au mieux autour de 4 volets, qui sont pour moi complémentaires.

Le premier, c'est que depuis le 17 décembre 2015 jusqu'à aujourd'hui, avec ma part de faiblesse, de limite, d'erreur, j'ai à chaque instant et pour chaque décision, de la plus fondamentale à la plus quotidienne, essayé de placer l'intérêt de la Corse, les intérêts collectifs du peuple corse, l'intérêt général au cœur de mes choix.

Je me suis peut-être trompé, mais si je me suis trompé, je me suis trompé de bonne foi et en essayant toujours de défendre ces intérêts : intérêts de la Corse, intérêts collectifs du peuple corse, intérêt général.

Le deuxième volet de cette action que nous avons menée ensemble a été d'essayer de renforcer le souffle démocratique de cette société insulaire.

La démocratie est un bien précieux dont nous avons été historiquement trop longtemps privés.

Nous avons essayé de renforcer cette démocratie, là aussi certainement avec notre part d'erreur, mais y compris depuis là où nous venons, là où nous venons les uns et les autres, de cette société corse divisée, fragmentée, traversée par des conflits terribles, je crois que nous avons réussi à construire, certes de façon encore imparfaite, mais à construire la paix. C'est essentiel à nous permettre, les uns et les autres, de continuer à nous opposer et quelquefois à nous disputer, mais dans le périmètre d'un respect démocratique réciproque qui est, à mon sens, quelque chose de précieux et d'intangible.

Premièrement, l'intérêt de la Corse.

Deuxièmement, la démocratie.

Troisièmement, j'ai essayé, et particulièrement à la place qui est la mienne, celle de président du Conseil exécutif de Corse, avec vous, de défendre et de faire grandir nos institutions.

Je l'ai dit tout à l'heure, me tournant vers les fonctionnaires, me tournant vers les élus, me tournant vers les Corses, les femmes et les hommes passent, les institutions demeurent et la Corse a besoin d'institutions fortes capables de défendre cette terre, capables de défendre les Corses, capables de susciter en eux la confiance et la fierté.

Quatrième et dernier volet de cette action, expliquer, faire respecter, faire comprendre et faire aimer la Corse. Nous le savons comme citoyen, nous le savons comme élu. Souvent à l'extérieur de la Corse les gens ne savent pas, ne savent pas qui nous sommes, ne savent pas ce que nous sommes, ne savent pas ce qu'a été notre histoire, ne savent pas ce qu'est notre pays. Et pendant ces 10 années, nous avons essayé, je dis bien, nous avons essayé d'expliquer, de mieux faire comprendre, de dissiper les malentendus, c'est vrai, avec l'État, même si la relation a été éminemment difficile.

Je rappelle quand même que depuis le 17 décembre 2015, nous avons porté avec constance cette revendication, cette quête de reconnaissance, de justice, de dignité devant deux présidents de la République et 9 premiers ministres ; 2 présidents de la République et 9 premiers ministres devant lesquels, dans des configurations différentes, nous sommes allés avec nos dossiers, nos délibérations, nos livres, nos prisonniers, nos morts, notre histoire pour expliquer ce à quoi nous aspirons dans la paix et dans la démocratie.

Et nous sommes allés aussi vers nos voisins, nos cousins et amis de Méditerranée et d'Europe.

Et je suis fier me tournant vers celles et ceux avec lesquels nous avons commencé et qui l'ont en mémoire autant que moi que, en janvier 2016, le premier voyage que nous ayons fait ait été celui pour se rendre en Sardaigne, cette île sœur et ce peuple frère auquel pendant si longtemps, parce que la géographie est aussi de la politique, nous avons tourné le dos, ne regardant que vers le nord et vers Paris.

Voilà donc ce que j'ai essayé de faire.

Le moment n'est pas celui du bilan. Le bilan a commencé à être dressé, quelquefois avec sévérité, d'autres fois avec bienveillance. Il nous manque certainement le recul.

Simplement dire que tout ce que nous avons fait pendant ces 10 ans a été animé d'une tension dialectique constante entre la nécessité de résister et la volonté de construire.

Résister, c'est notre culture politique, c'est notre culture et c'est notre histoire.

Et oui, nous nous sommes battus pendant ces 10 ans, le dos au mur, nous en avons parlé ce matin, contre des agressions évidentes qui génèrent la révolte et qui risquent de la générer toujours plus si nous n'apportons pas des réponses politiques : la violence de la spéculation immobilière, la violence de la dépossession foncière, la violence de nos villages qui meurent, la violence de notre langue qui disparaît, la violence d'un système économique dominé par une croissance appauvrissante, un système économique qui, mêlé à certains traits ataviques, culturels et sociologiques, donne aussi les logiques mafieuses contre lesquelles nous sommes élevés, et enfin, la violence d'un monde qui est brutal, bien plus encore en ce 21^{ème} siècle qu'il ne l'a été lors des décennies précédentes. Et nous avons parlé par exemple ce matin de ce choc démographique qui nous inquiète et auquel nous devons répondre sans démagogie et sans logique d'exclusion.

Résister d'un côté par la voie de la démocratie, construire de l'autre, nous avons essayé de le faire avec des moyens budgétaires limités, avec des moyens juridiques contraints, mais avec, je crois, une volonté politique constante. Et les conseillères et conseillers exécutifs qui sont ici ont porté le dossier d'une agriculture de production, le dossier d'un système de santé résilient, d'une logique de solidarité sociale, d'infrastructures énergétiques ou hydrauliques, ou numériques capables d'inscrire la Corse dans le 21^{ème} siècle, le réseau routier, l'éducation, le tourisme, l'environnement, la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la culture, le patrimoine.

Avons-nous fait suffisamment ? Certainement pas.

Faut-il continuer à faire ? Oui et nous allons continuer.

Et je termine, que va-t-il se passer désormais ? Troisième et dernière partie des quelques mots que je voulais vous adresser.

D'abord, rappeler que nous avons œuvré avec le Conseil exécutif, avec l'administration à garantir la continuité du fonctionnement des institutions de la Corse dans un contexte institutionnel atypique et que nous n'avions pas connu jusqu'alors.

Continuité politique d'abord. Mes fonctions prendront fin donc ce soir à 23h59. À partir de minuit, Bianca Fazi sera présidente du Conseil exécutif de Corse. Je lui exprime publiquement ma confiance, ma gratitude, mon émotion aussi.

Je ne peux pas ne pas penser à nos pères et, au-delà de nos pères, à toutes celles et tous ceux qui, depuis des générations, se sont battus pour que les rêves fous hier encore, deviennent au moins en partie et toujours plus réalité.

Je suis fier aussi, Chère Bianca, que vous deveniez ainsi la première femme présidente du Conseil exécutif de Corse. C'est un signe aussi de ce que notre société évolue. Et nous avons en tête, Mesdames et Messieurs, les photographies de l'Assemblée de Corse exposées à l'occasion du 40^{ème} anniversaire, et je me tourne vers celles et ceux qui, y compris dans l'administration, ont connu une partie de cette période, une assemblée de Corse où, je crois, il n'y avait qu'une seule femme et quelquefois même aucune.

Et donc, oui, la loi sur la parité a précipité des évolutions nécessaires. Il y a une part de chance, mais il y a aussi une part de décision politique que ce mandat de nationaliste sera celui où, pour la première fois, une femme a été présidente de l'Assemblée de Corse, pour la première fois, une femme a été présidente du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse, et pour la première fois, une femme va être présidente du Conseil exécutif de Corse. Je suis bien sûr fier, comme vous l'êtes certainement, que nous puissions contribuer à ce moment.

Continuité politique également, puisque vous le savez, le Conseil exécutif de Corse, après une large consultation, d'abord bien sûr de la présidente de l'Assemblée de Corse et du groupe majoritaire, Fà Populu Inseme, mais une consultation que, pour ma part, j'ai élargi à d'autres élus et à d'autres sensibilités politiques, vous le savez, c'est donc Gilles Giovannangeli qui sera présenté par le Conseil exécutif de Corse et par le groupe majoritaire pour conduire la liste du nouveau Conseil exécutif à l'occasion de la session extraordinaire qui sera convoquée par la présidente de l'Assemblée de Corse, dès après que ma cessation de fonction sera devenue effective à la date du 4 mai.

C'est la règle de nos institutions : une liste conduite par une femme ou par un homme qui se présente devant l'Assemblée de Corse, une liste ou plusieurs, un vote de l'Assemblée de Corse, et donc votre Assemblée de Corse aura à définir et à voter pour

désigner un nouveau président du Conseil exécutif et un nouveau Conseil exécutif de Corse.

Nous vous proposons que ce nouveau président du Conseil exécutif de Corse, ce soit Gilles Giovannangeli.

Comme, je l'ai fait pour Bianca Fazi, je lui exprime, en mon nom et au nom du Conseil exécutif, notre confiance, notre certitude qu'il est et qu'il sera à la hauteur des fonctions qu'il sollicite. Et je voudrais lui dire aussi que de la même façon que je suis fier que Marie-Antoinette Maupertuis ait été la première femme présidente de l'Assemblée de Corse, de la même façon que je suis fier que Marie-Jeanne Nicoli ait été la première présidente du Conseil économique, social, culturel et environnemental de la Corse, de la même manière que je suis fier que Bianca Fazi soit la première femme présidente du Conseil exécutif de Corse, je suis fier, si votre Assemblée en décide ainsi, que Gilles Giovannangeli soit à nouveau un président du Conseil exécutif nationaliste, mais aussi le premier prisonnier politique corse à briller, et je l'espère, à être investi comme président du Conseil exécutif de Corse.

Il n'aime pas qu'on le dise, bien qu'il assume, comme chacune et chacun d'entre nous, la totalité de nos engagements politiques. Mais oui, Gilles Giovannangeli a été un prisonnier politique, condamné à 5 ans de prison dont 2 ans avec sursis, ayant effectué sa détention de près de 30 mois alors qu'il n'avait que 19 ans en entrant en prison, purgeant donc plus de 2 ans et demi de prison à Ajaccio, à Bastia, puis aux Baumettes. Et cela a du sens pour nous, et singulièrement au moment où nous nous apprêtons à aller à Paris pour expliquer qui nous sommes et ce que nous voulons.

Nous venons toutes et tous, mais singulièrement nous qui sommes nationalistes, de quelque côté de l'hémicycle que nous nous trouvions, d'une histoire forte dont nous pouvons être fiers, mais aussi d'une histoire tourmentée, douloureuse, avec sa part d'ombre, avec sa part de sacrifice, avec sa part d'engagement.

Aujourd'hui et demain, Gilles, vous aurez donc, si l'Assemblée de Corse en décide ainsi, à porter notre voix et nous serons à vos côtés, le Conseil exécutif et celles et ceux qui le souhaiterons, nous y travaillerons.

Continuité politique, avec forcément l'adaptation aux nouveaux enjeux, mais nous y reviendrons.

Continuité administrative. Je remercie le DGS et l'ensemble de l'administration pour avoir intégré cette contrainte dans les différents marchés publics, dans l'organisation du fonctionnement au quotidien de notre institution, qui continue donc à travailler normalement.

Je termine en vous disant que les hasards du calendrier ont fait qu'hier nous avons acquis ce document fondateur de l'histoire de la Corse, qui incarne à la fois l'aspiration à la liberté de notre peuple et sa capacité à incarner, y compris aux yeux de l'Europe des Lumières, ce que les peuples produisent de meilleur.

Dans le même temps, à quelques jours près, nous avons confirmation, après mon déplacement à Paris, que le Parlement français, Assemblée nationale et Sénat, aura à examiner dès le mois de juin le projet de réforme constitutionnelle et le statut d'autonomie.

En ce qui nous concerne, nous serons dans la continuité des engagements qui ont été les nôtres et qui ont permis de valider à une très large majorité un projet d' « écritures », désormais projet de loi constitutionnelle qui doit poser les bases juridiques à la fois d'une solution politique globale et d'un statut d'autonomie, qui aura ensuite à être précisé par une loi organique.

Cet enjeu est fondamental. Il se prolonge et se complète de tous les autres grands rendez-vous politiques, économiques, sociaux qui attendent la Corse.

Nous ne pouvons pas dissocier le combat historique, le combat pour l'autonomie du combat pour le quotidien, celui qui nous conduit à entendre, à écouter, à partager les difficultés des entreprises, les difficultés des artisans, les difficultés des salariés, des chômeurs, de celles et ceux qui souffrent et qui s'inquiètent. Le combat va continuer.

En ce qui me concerne, je continuerai de prendre ma part, en tant que maire de Bastia, bien sûr, en tant que membre du Conseil exécutif de Corse, si l'Assemblée en décide ainsi, peut-être demain ou après-demain en tant que simple militante ou militant.

J'aimerais dire aux Corses que nous devons avoir confiance. Nous pouvons avoir confiance, quelles que soient les difficultés, quelquefois, les inquiétudes.

Je pense que notre combat est dans le sens de l'histoire et que nous allons réussir. Et si nous ne réussissons pas, nous, ce seront les générations à venir, celles de demain et d'après-demain, qui accompliront le rêve.

Vi ringraziu.

(Applaudissements dans l'hémicycle et les tribunes)

M. Hyacinthe VANNI

Je propose qu'on suspende 15 minutes.

La séance est suspendue à 18 h 45 et reprise à 19 h 17.

M. Hyacinthe VANNI

Je pense qu'on peut continuer. Beaucoup sont partis, me semble-t-il, mais ça ne nous empêche pas de continuer puisqu'on a le quorum. Monsieur le Président, vous avez la parole.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 074 : Raportu d'infurmazione nant'à i cuntratti di cuncessione di serviziu di trasportu aereu à destinazione di a Corsica 2025-2029 è 2026-2030.

Rapport n° 074 : Rapport d'information sur les contrats de concession de service de transport aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un rapport d'information. Dunque, un raportu d'infurmazione nant'à i cuntratti di cuncessione di serviziu di trasportu aereu à destinazione di a Corsica 2025-2029 è 2026-2030.

Donc, je pense qu'on ne va pas revenir sur ce dispositif dit d'achat de flux aériens mis en place par la Collectivité de Corse. C'est un dispositif innovant.

Nous avons travaillé donc à l'époque, notamment avec la CCI, devenue depuis Etablissement public de l'industrie et du commerce de Corse, avec également les professionnels du tourisme, la Collectivité de Corse, l'ATC bien sûr, l'ensemble des partenaires concernés, avec une sécurisation juridique importante et notamment l'intervention précieuse de plusieurs cabinets d'avocats spécialisés, avec bien sûr un gros travail en interne des services de la Collectivité de Corse.

Et donc, vous vous en rappelez, nous avons mis en œuvre ce dispositif qui a fait l'objet de 3 délibérations votées à l'unanimité.

Un dispositif qui prévoit donc, dans sa forme plénière, 30 silos desservant à la fois des métropoles françaises et des métropoles européennes. C'est un dispositif innovant qui repose sur une logique de marchés publics et non pas d'aide d'État, que nous avons commencé à mettre en œuvre de façon partielle et, comme le rappelle le rapport, avec une phase de mise en œuvre certes partielle, mais extrêmement encourageante, puisque le dispositif a d'ores et déjà produit des effets significatifs et mesurables, puisque les données consolidées sur la période allant de novembre 2025 jusqu'à début janvier 2026 font apparaître la génération de plus de 15 000 visiteurs supplémentaires, autrement dit 83 000 nuitées sur le territoire insulaire.

Je rappelle, c'est un rapport à peu près de 1 à 100 entre l'investissement, à travers ce que nous coûte le marché public, et les retombées pour la Corse.

Je rappelle que là, nous sommes d'ores et déjà pour 400 000 € à environ 40 M€ de retombées et que le dispositif dans sa totalité, lorsqu'il sera activé, nous permettra de compter pour une mise de d'environ 7 à 8 M€, sur environ 260 à 270 M€ de retombées directes pour le territoire, sans même compter les recettes fiscales générées.

Le problème, vous le savez, on nous avait dit à l'époque qu'il y avait une discussion avec les services de l'État, que nous, nous étions sûr de ce que le dispositif est conforme, non seulement au droit interne, mais également au droit européen.

La difficulté, c'est que c'est un dispositif qui, pour l'instant, n'a pas d'équivalent, que manifestement, il heurte aussi non seulement certains tenants de l'orthodoxie juridique, mais également certaines logiques économiques puissantes. Et que donc, les mois qui ont passé ne nous ont pas permis de convaincre l'État. Pourtant, il y avait eu en amont des discussions approfondies. Il y en a eu également dans le cadre d'échanges qui ont été mis en œuvre, y compris après les votes de l'Assemblée de Corse. Et je pense que la durée entre le moment où le la délibération a été votée, le moment où elle est entrée en vigueur et le moment où le recours contentieux est intervenu montre bien que l'État n'est pas tout à fait certain du bien-fondé de sa position.

Je pense, sans ne rien cacher, qu'il y a eu également des discussions internes sans qu'on puisse savoir exactement quelle est la part du lobbying, y compris extérieur. Mais le fait est que le préfet a introduit un recours, un recours qui, certes, n'est pas suspensif. L'honnêteté intellectuelle me conduit à rappeler que le représentant de l'État, donc l'État, aurait pu compléter son recours d'un recours en suspension, ce qui aurait, si ce cette demande avait abouti, conduit à permettre au tribunal administratif de suspendre l'exécution des contrats pendant le temps de la procédure. Mais cette petite concession qui nous est faite ne permet pas de sécuriser le dispositif, dans la mesure où l'existence d'un contentieux fait peser objectivement un risque, même si nous considérons que ce risque est mesuré, d'annulation. Et donc ce qui va se passer, c'est que bien sûr, comme nous l'avons d'ailleurs permis dans le contrat, c'était un élément de sécurisation également, on va faire jouer, en accord avec les compagnies aériennes, la clause de suspension du contrat pendant la durée du contentieux.

Donc, c'est extrêmement dommageable, surtout dans le contexte actuel, vous l'avez vu, où il y a une crise géostratégique mondiale qui se répercute sur l'activité économique et touristique.

Vous avez certainement vu que beaucoup de destinations touristiques sont aujourd'hui en berne, que ce phénomène, qui est généré notamment par le conflit en Iran, est également aggravé par le coût du carburant et la fiscalité environnementale, les fameux ETS qui ne prennent pas en compte la spécificité des territoires insulaires comme le nôtre.

Donc, la décision de faire un recours est déjà dommageable par elle-même, mais elle vient en plus aujourd'hui aggraver un contexte économique et touristique qui est extrêmement difficile, alors même que le dispositif a fait la démonstration qu'il était non seulement une bouffée d'oxygène, mais même un véritable levier de développement.

Et je reviens un instant. Le problème, c'est que, à considérer par impossible ou par hypothèse que le texte actuel, les textes actuels ne permettent pas la mise en œuvre de ce dispositif, il faut impérativement faire évoluer les textes, parce que la taille de la Corse, la structure de son marché, ne nous permettra pas d'avoir des effets de seuil générant de l'activité de flux aérien sans avoir des dispositifs qui permettent de l'accompagner.

Et les dispositifs actuellement validés sont totalement insuffisants, y compris lorsqu'on se place dans une situation de concurrence avec des destinations touristiques qui sont sur le même secteur et sur le même segment que le nôtre.

Donc aujourd'hui, eh bien, toute notre construction économique qui était en train de se développer et de se fortifier, c'est-à-dire une annualisation de l'activité touristique, sortir de la logique de saisonnalité, mieux répartir la fréquentation touristique, aller chercher une clientèle touristique qui a un fort pouvoir d'achat, à partir de bassins de population identifiés en amont, notamment à travers le travail de l'ATC, qui également développe un soutien en termes de promotion de marketing territorial aux listes qui sont mises en œuvre, tout cela ne va pas se faire, et alors même que cette activité hors saison nous permet d'aller vers une CDIisation des emplois, qui fait écho elle-même à la montée en gamme de notre offre de formation, un tourisme à l'année qui permet également aux zones traditionnellement non touristiques de s'orienter vers un tourisme durable qui vient renforcer, par exemple, l'agriculture de production, donc on était vraiment dans un cycle vertueux qui est aujourd'hui remis en cause.

Donc moi, je l'ai dit à plusieurs reprises, y compris à mes interlocuteurs gouvernementaux ou à Monsieur le préfet de région, je pense que cette décision est malvenue. Je la regrette profondément.

Nous allons aller devant la juridiction administrative.

Je pense qu'on a aussi un problème de fond avec la Commission européenne, non seulement sur les textes européens, mais également sur leur interprétation par la Commission, parce que les textes et leur interprétation sont en train de nous mettre un véritable garrot qui nous étouffe et qui menace à la fois le service public maritime et aérien et à la fois les dispositifs innovants que nous mettons pour développer des flux en dehors des délégations de service public, avec les conséquences catastrophiques que cela peut avoir pour une économie comme la nôtre qui a vocation à se diversifier.

Donc, une démonstration aussi supplémentaire, me semble-t-il, qu'un territoire insulaire comme le nôtre doit bénéficier d'un statut d'autonomie.

Bien sûr, le statut d'autonomie n'aurait pas permis directement de sécuriser le dispositif, mais il nous aurait placé dans une situation beaucoup plus favorable pour négocier directement avec Bruxelles, pour solliciter l'appui de notre État de rattachement qui est la France et pour expliquer que nous avons des spécificités qui ne se retrouvent pas ailleurs.

Donc, on est dans une situation aujourd'hui, malheureusement, de blocage administratif et politique. On va aller vers ce contentieux en se donnant les moyens de le gagner. Et on va aller aussi expliquer aux socioprofessionnels du tourisme et à l'ensemble des secteurs économiques, y compris l'agriculture, qui comptaient beaucoup, notamment dans l'intérieur, sur ce levier pour réussir eux aussi, ces secteurs, à profiter d'une manne touristique qui s'inscrit dans une logique durable, que nos efforts, pour l'instant, ne sont pas couronnés de succès, mais que l'on va continuer sur le chemin qui a été ouvert.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non.

Donc, l'Assemblée **PREND ACTE de ce rapport d'information**, très important quand même et du comportement de l'État inquiétant, mais on se défendra.

Donc je pense qu'on a fini les rapports.

Donc, il y a, bien entendu, une proposition de dérogation au régime du temps de travail.

DEROGATION AU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL POUR LES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

M. Hyacinthe VANNI

Donc, qui est pour ? Tuttu u mondu, à ringrazià vi.

(ADOPTE à l'unanimité).

On peut passer aux motions donc.

MUZIONE / MOTIONS**M. Hyacinthe VANNI**

Je crois que 2 motions sont retirées.

Monsieur le Président du groupe, vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président.

Avec le groupe, j'avais déposé une motion pour réaffirmer la volonté de l'Assemblée de Corse de voir l'inscription du projet de loi constitutionnelle à l'Assemblée nationale, comme le Gouvernement en a la possibilité, puisque l'annonce du report était tout à fait nuisible au bon déroulé du processus pour lequel cette Assemblée, dans sa diversité, s'est largement impliquée.

Nous voulions rappeler la force politique du processus, de ses attendus et des enjeux pour le peuple Corse.

Dans la mesure où le nous avons pris acte des déclarations médiatiques du président du Conseil exécutif, Gilles Simeoni, à la suite de ces rendez-vous respectifs avec le Premier ministre, la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Sénat, qui avaient donné leur accord pour une inscription au mois de mai, fin mai-début juin, au calendrier parlementaire, en débutant par l'Assemblée nationale, il ne nous semble plus utile dans ces conditions de déposer la motion, même si nous restons politiquement tout à fait attentifs et vigilants à la suite du déroulé du processus et du calendrier parlementaire.

Mais Cher Président, au nom du groupe, bravo, ça sera le mot de la fin pour nous, bravo pour cette inscription au calendrier.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci.

Donc, il y a une autre motion d'Avanzemu qui est retirée.

Donc, il y a 2 nouvelles motions, une motion de Fà populu in seme relative au prix des carburants déposée par le groupe, et une motion de l'ensemble des groupes, plus Josepha Giacometti-Piredda, sur le soutien au développement de la politique publique immersive et associative.

Et la présidente s'associe à la motion.

Donc, on commence par la motion de Fà Populu In seme, Don Joseph LUCCIONI a la parole.

Motion n° 2026/O1/005 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Association de la Collectivité de Corse aux missions parlementaires relatives au prix des carburants et à la cherté de la vie.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Monsieur le Président.

Une motion qui fait écho à l'actualité des dernières semaines et des derniers jours.

Vous savez que deux décrets ont été publiés au Journal Officiel, en date du 9 avril 2026, chargeant respectivement le député de la 1^{ère} circonscription du Cismonte et le député de la 2^{ème} circonscription du Pumonte, de missions relatives à la cherté de la vie en Corse et au prix des carburants.

On sait que ce sont des questions économiques et sociales au cœur de nos préoccupations et des préoccupations de notre peuple au quotidien.

Ce sont des questions qui nécessitent bien sûr des réponses durables, des réponses structurelles, des réponses pérennes et de fond. Mais il y a aussi une situation d'urgence aggravée par le contexte, notamment géopolitique internationale.

Et dans ce cadre-là, compte tenu du fait que l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse, conformément au règlement intérieur de notre Assemblée, sont les garants des intérêts matériels et moraux du peuple Corse, il nous paraissait important, du côté de Fà Populu Inseme, que la Collectivité de Corse, dans son ensemble, soit associée, dans le respect des prérogatives de chacun, à ces missions parlementaires notamment, et au visa du projet de motion, un certain nombre de textes et de travaux sont rappelés, notamment au regard des propositions qui ont été faites par la Collectivité de Corse, qu'il s'agisse du Conseil exécutif ou de l'Assemblée de Corse, ou même de la conférence sociale depuis plusieurs décennies et notamment depuis 2018, pour la période la plus récente de manière à ce que les travaux et les conclusions des missions parlementaires prennent en compte effectivement les spécificités de notre pays en matière de prix des carburants et en matière de cherté de la vie.

C'est une question essentielle. Donc, nous vous proposons, à travers cette motion, que l'Assemblée de Corse affirme la nécessité absolue d'apporter des réponses structurelles et durables à la question des prix du carburant et plus largement à celle de la cherté de la vie en Corse.

Nous demandons que la Collectivité de Corse soit pleinement associée aux travaux des missions confiées aux deux députés, Castellani et Colombani, sur la cherté de la vie et sur les prix des carburants.

Nous souhaitons, bien évidemment, que cette association, dans le respect des prérogatives des missionnés, permettent de garantir la prise en compte des spécificités de notre île et des propositions déjà formulées par l'Assemblée de Corse.

Et nous mandatons le président du Conseil exécutif pour engager toute démarche utile auprès du gouvernement et des parlementaires à cette fin.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Intervention contre ? Il n'y en a pas.

Avis de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable, mais simplement une information à l'Assemblée de Corse.

J'ai écrit au député Colombani et au député Castellani pour leur dire que le Conseil exécutif et la Collectivité de Corse se tenaient à leur disposition pour que nous puissions travailler ensemble.

Je n'ai pas encore eu le député Colombani, j'ai envoyé un texto, il m'a dit qu'il était absent pendant quelques jours.

Donc, nous allons essayer de nous voir pour, comme vous l'avez dit, dans le respect des prérogatives des parlementaires qui sont missionnés, essayer d'être le plus efficace possible.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je mets la motion aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

ADOPTÉE à l'unanimité. À ringrazià vi.

Motion suivante de l'ensemble des groupes, de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA et de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse

Qui la présente ? Nadine.

Motion n° 2026/O1/007 déposée par l'ensemble des groupes politiques, Mmes **Josepha GIACOMETTI PIREDDA** et **Marie-Antoinette MAUPERTUIS** : **Soutien au développement des politiques publiques immersives et associatives.**

Mme Nadine NIVAGGIONI

De façon synthétique, juste pour reposer le cadre brièvement.

Donc, Scola Corsa, c'est aujourd'hui 200 enfants scolarisés sur 5 sites, ce sont 13 enseignants, dont 2 postes qui ont été contractualisés un an avant les 5 ans habituellement nécessaires pour obtenir la contractualisation dans l'enseignement associatif.

Cette année, 11 postes ont été demandés pour une contractualisation généralisée.

Aujourd'hui, pour ces 11 postes, l'obtention semble très, très difficile, ce qui met en péril, et vous l'avez dit hier, Monsieur le Président de l'Exécutif, en danger de mort cette association, qui aujourd'hui obtient des résultats probants.

Parallèlement, la convention de financement a été attaquée par le contrôle de légalité à deux reprises.

Aujourd'hui, il y a un article 40 qui a été déposé, considérant que nous ne pouvons pas financer les salaires des personnels.

Donc, nous avons échangé aujourd'hui longuement avec l'association. Nous avons décidé de dénoncer les attaques publiques contre l'enseignement immersif et notamment les propos de l'ancien ministre Jean-Michel Blanquer.

Nous soutenons et nous le répétons depuis le début, depuis plusieurs années maintenant, nous soutenons la généralisation de l'enseignement immersif public et associatif de la langue corse, et nous exigeons qu'une définition négociée avec l'État et le Rectorat d'un cadre juridique pérenne permette de cofinancer le réseau immersif associatif sur le modèle de toutes les écoles de ce type en Corse et sur le continent, puisque c'est déjà le cas sur le continent et ça ne pose pas de problème.

Nous demandons aussi la contractualisation généralisée des 11 postes du réseau d'enseignement Scola Corsa.

Et nous vous mandats, Monsieur le Président de l'Exécutif, à cet effet, si vous en êtes bien d'accord, pour organiser dans les plus brefs délais une réunion quadripartite entre la Collectivité, l'État, le Rectorat de l'Académie et Scola Corsa pour pérenniser de façon pérenne ce dispositif.

Et on imaginait la rédaction d'un courrier en direction du Premier ministre.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il n'y a pas d'intervention contre, puisque c'est l'ensemble des groupes.

D'autres interventions pour exceptionnellement ? Oui, Véronique.

Mme Véronique PIETRI

Moi, je voudrais juste rajouter la nécessité d'avoir, Monsieur le Président, un courrier aussi pour interpeller, vous aussi, de votre côté, le Premier ministre. Mais surtout, on a essayé aussi dans cette motion de rajouter l'idée de notre réaction forte devant cette attaque, parce que c'est une attaque spécialement à l'encontre de notre institution et de la langue corse, puisque dans tout le réseau des langues régionales qui sont enseignées dans le même système, je dirais, nous sommes les seuls, malgré que le financement soit le même, nous sommes les seuls à avoir été contrés de cette manière.

Donc, nous avons essayé aussi de rajouter cette notion de réaction forte devant cette attaque.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Torn' à duie parolle ? Nò. L'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc je la mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

ADOPTÉE à l'unanimité. À ringrazià vi.

Emu compiu. Dunque à prestu, o Sgiò Presidente ! À prestu è bon travagliu !

La séance est levée à 19 h 45.

ANNEXES

RECUEIL DES AMENDEMENTS



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031

RAPPORT N° 2026/O1/068

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

En Page 5 - CADRE GENERAL DU DISPOSITIF

Bénéficiaires : Les communes et les EPCI

SUPPRIMER « de moins de 3000 habitants (population DGF 2024)



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031

RAPPORT N° 2026/O1/068

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Article 1.1 (page 17)

MODIFIER les taux d'intervention sur les dépenses éligibles pour qu'ils soient identiques à ceux adoptés lors de la délibération N°25/07 AC dans le règlement d'aides aux communes, à savoir :

Catégorie INSEE	Taux
<350	80%
De 351 à 1000	70%
De 1001 à 10 000	60 %
>10000	50 %



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031

RAPPORT N° 2026/O1/068

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Article 1.2 (page 19)

MODIFIER les taux d'intervention sur les dépenses éligibles pour qu'ils soient identiques à ceux adoptés lors de la délibération N°25/07 AC dans le règlement d'aides aux communes, à savoir :

Catégorie INSEE	Taux
<350	80%
De 351 à 1000	70%
De 1001 à 10 000	60 %
>10000	50 %



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031

RAPPORT N° 2026/O1/068

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Article 1.3 - Création de lotissements communaux

MODIFIER la tranche en la passant de 1000 à 10 000 et non plus de 1000 à 3000



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031

RAPPORT N° 2026/O1/068

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

EXPOSE DES MOTIFS :

Face aux phénomènes de dépossession et aux dynamiques spéculatives qui affectent le marché immobilier insulaire, il apparaît indispensable de réaffirmer la priorité donnée à l'accès au logement pour les résidents corses.

Dans ce contexte, le présent amendement vise à renforcer les conditions d'éligibilité aux aides publiques, afin de garantir qu'elles bénéficient en priorité aux personnes durablement ancrées sur le territoire.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Il est proposé de modifier le Règlement des aides, au sein de la partie :
« V. Le dispositif d'aide visant à faciliter l'accès à la propriété des primo-accédants »

Dans la section : **« Conditions générales d'éligibilité »**

Ajouter un tiret ainsi rédigé :

- « Justifier d'une présence stable et permanente en Corse d'une durée minimale de six années. »

Motions

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

MOTION

N° 2026/O1/005

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DÉPOSÉE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : ASSOCIATION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AUX MISSIONS TEMPORAIRES RELATIVES AU PRIX DES CARBURANTS ET À LA CHERTÉ DE LA VIE

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse disposant que « *L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse* » ;

VU la délibération n° 18/422 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 portant adoption d'une résolution relative au climat social, au coût de la vie et au problème du prix du carburant en Corse et portant installation de la Conférence sociale ;

VU les conclusions des travaux menés dans le cadre de la Conférence sociale mise en place par la Collectivité de Corse, en janvier et février 2019, réunissant l'ensemble des acteurs concernés, notamment des représentants des « Gilets Jaunes », du Collectif contre la cherté des prix du carburant, des organisations syndicales, des filières économiques et des autorités organisatrices, et ayant permis de formuler des propositions concrètes pour lutter contre la vie chère ;

VU les rapports d'analyse produits au soutien de ces travaux par le Cabinet ECOPA (atelier « Carburant »), et par le Cabinet GECODIA (atelier « Produits de consommation courante ») ;

VU l'avis n° 20-A-11 de l'Autorité de la concurrence du 17 novembre 2020 relatif au niveau de concentration des marchés et son impact sur la concurrence locale ;

VU la délibération n° 21/087 AC du 30 avril 2021 de l'Assemblée de Corse prenant acte du rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la distribution de carburant routier ;

VU la décision 25-D-07 du 17 novembre 2025 de l'Autorité de la concurrence relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants en Corse ;

VU le Décret publié au JO du 4 avril 2026 chargeant le député de la 1ère circonscription du Cismonte, Michel CASTELLANI d'une mission temporaire ayant pour objet le coût de la vie en Corse ;

VU le Décret publié au JO du 4 avril 2026 chargeant le député de la 2ème circonscription du Pumontu, Paul-André COLOMBANI, d'une mission temporaire ayant pour objet le prix des carburants en Corse ;

CONSIDÉRANT la situation économique et sociale de la Corse, marquée par un niveau de vie inférieur à la moyenne nationale française et un coût de la vie structurellement plus élevé ;

CONSIDÉRANT les travaux déjà engagés par la Collectivité de Corse et les délibérations adoptées par l'Assemblée de Corse en matière de régulation du secteur des carburants et de lutte contre la vie chère ;

CONSIDÉRANT que les missions susmentionnées doivent permettre d'aboutir, au-delà du diagnostic, à des solutions opérationnelles, pérennes et adaptées aux spécificités de l'île ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité de Corse, au regard de ses compétences et des travaux déjà menés, constitue un acteur central et légitime pour contribuer à ces réflexions ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

DÉCLARE que la question de la cherté de la vie constitue un enjeu majeur pour les ménages corses comme pour les acteurs économiques, affectant directement le pouvoir d'achat, la compétitivité et la cohésion sociale ;

AFFIRME la nécessité absolue d'apporter des réponses structurelles et durables à la question du prix des carburants et, plus largement, à celle de la cherté de la vie en Corse ;

DEMANDE que la Collectivité de Corse soit pleinement associée aux travaux des missions confiées au député de la 1ère circonscription du Cismonte, Michel CASTELLANI, sur la cherté de la vie, et au député de la 2ème circonscription du Pumonte, Paul-André COLOMBANI, sur les prix des carburants ;

SOUHAITE que cette association, dans le respect des prérogatives des missionnés, permette de garantir la prise en compte effective des spécificités insulaires et des propositions déjà formulées par l'Assemblée de Corse ;

APPELLE à ce que les conclusions de ces missions débouchent, dans les meilleurs délais, sur des mesures concrètes et pérennes, visant notamment à réduire durablement le différentiel de prix des carburants et à lutter contre la vie chère ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour engager toutes démarches utiles auprès du Gouvernement et des parlementaires concernés afin de garantir l'implication pleine et entière de la Collectivité de Corse dans ces travaux.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

MOTION

N° 2026/O1/007

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : L'ENSEMBLE DES GROUPES POLITIQUES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET MME JOSEPHA GIACOMETTI-PIREDDA

OBJET : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES IMMERSIVES ET ASSOCIATIVES.

VU la Déclaration universelle des droits linguistiques stipulant le droit à la transmission des langues ;

VU la Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des expressions culturelles (2005) ;

VU la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, dont l'article 7 reconnaît la spécificité de l'enseignement de la langue corse et en confie la compétence à la Collectivité de Corse ;

VU les délibérations de l'Assemblée de Corse de 2005, 2007 relatives au développement et au statut d'officialité de la langue corse ;

VU la délibération n°13/096 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse ;

VU le Plan « Lingua 2020 » et les conventions de formation des enseignants (GPDF) ;

VU la délibération n° 22/088 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2022 adoptant le rapport relatif à l'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse ;

VU la délibération n° 22/165 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique ;

VU le projet académique « Scola 2030 » ;

VU le rapport d'orientation sur la politique linguistique de novembre 2022 qui marque une volonté de passer d'une simple « politique en faveur de la langue corse » à une véritable « politique linguistique » globale ;

VU la délibération n° 25/134 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2025 approuvant la Convention d'objectifs et de moyens entre l'État et la Collectivité de Corse pour le développement de l'enseignement de la langue corse mise en œuvre pour l'année scolaire 2025-2026 de l'axe 1 du projet académique partenarial « SCOLA 2030 », qui a permis entre autres de doubler la capacité de formation des enseignants en langue corse depuis la rentrée scolaire 2025 ;

VU le rapport de la commission ad hoc de l'Assemblée de Corse sur la politique linguistique du 30 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que les premières filières bilingues ont été instituées dès 1996, suivies, en 2018, par la mise en place des premières filières immersives publiques ;

CONSIDÉRANT le développement du réseau associatif Scola Corsa depuis 2021 qui a permis en cinq ans une scolarisation de 200 enfants dans un cadre d'immersion à haute exposition ;

CONSIDÉRANT l'instruction des dossiers de contractualisation accompagné d'inspections de toutes les écoles du réseau Scola Corsa et la visite le 16 mars 2026 de l'Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale de langues dites régionales sur les 2 sites déjà détenteurs de postes contractualisés ;

CONSIDÉRANT le recours introduit par M. le Préfet de Corse mobilisant l'article 40 et le caractère déclaré illégal du réseau Scola corsa qui menace son existence même ;

CONSIDÉRANT les remises en cause répétées de l'enseignement immersif en langue corse, alors même que ce modèle est reconnu et mis en œuvre depuis de nombreuses années dans d'autres territoires ;

CONSIDÉRANT les propos rétrogrades de l'ancien ministre Jean-Michel Blanquer sur l'enseignement immersif ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DÉNONCE les attaques publiques contre l'enseignement immersif, en contradiction avec le soutien affiché par l'État aux langues minoritaires ;

SOUTIENT la généralisation de l'enseignement immersif public et associatif de la langue corse ;

EXIGE la définition négociée avec l'État et le Rectorat d'un cadre juridique pérenne permettant de co-financer le réseau immersif associatif sur le modèle de toutes les écoles de ce type en Corse et sur le Continent ;

DEMANDE la contractualisation généralisée des 11 postes du réseau d'enseignement immersif Scola Corsa telle qu'engagée depuis février 2026 ;

MANDATE à cet effet le Président du Conseil exécutif de Corse pour organiser dans les plus brefs délais une réunion quadripartite (Collectivité de Corse, Etat, Rectorat et Scola Corsa) afin de pérenniser le dispositif existant.